

# LIBER SACRAMENTORUM

NOTES HISTORIQUES ET LITURGIQUES

SUR LE

MISSEL ROMAIN

PAR S. ÉM. LE CARDINAL SCHUSTER, O. S. B.  
Archevêque de Milan.

---

TOME CINQUIÈME

LES NOCES ÉTERNELLES DE L'AGNEAU

(La sainte Liturgie du Dimanche de la Trinité à l'Avent.)



BRUXELLES

VROMANT & Co, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

3, RUE DE LA CHAPELLE

Dépôt à Paris : 37, rue de Lille (VII<sup>e</sup>)

1930





## *Bibliothèque Saint Libère*

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2010.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.



LIBER  
SACRAMENTORUM

NOTES HISTORIQUES & LITURGIQUES  
SUR LE MISSEL ROMAIN

---

TRADUIT DE L'ITALIEN  
AVEC L'AUTORISATION DE L'AUTEUR



IMPRIMATUR :  
Mechliniae, 18 Octobris 1929.  
J. THYS, can., lib. cens.

DES PRESSES DE L'IMPRIMERIE VROMANT & C<sup>o</sup>  
3, RUE DE LA CHAPELLE, BRUXELLES

IANITOR · ANTE · FORES · FIXIT · SACRARIA · PETRVS  
QUIS · NEGET · HAS · ARCES · INSTAR · ET · ESSE · POLI  
PARTE · ALIA · PAVLI · CIRCVMMDANT · ATRIA · MVROS  
HOS · INTER · ROMA · EST · HIC · SEDET · ERGO · DEVS

## CHAPITRE PREMIER

### ROME ORIENTALE DANS LA LITURGIE

L'ORACLE d'un grand écrivain de l'antiquité attribuant à la Divinité, à une *divina mens*, le dessein d'avoir placé Rome en des conditions telles qu'elle pût facilement s'emparer de la domination du monde, reçoit son plein accomplissement dans l'histoire de la Rome chrétienne; celle-ci démontre en effet comment toute l'antique hégémonie cosmopolite qui avait été l'âme de Rome païenne, ne devait servir, dans les secrets de la Providence, qu'à préparer le piédestal et la base d'un nouvel empire universel, celui de la religion catholique. Dans l'un et l'autre cas, Rome est toujours la *sacra Urbs*, élue par la *divina mens* : elle est toujours, plus que la cité particulière où naissent les Romains, la cité fatidique cosmopolite, la capitale, l'*umbilicus orbis*, qui est née, non pas seulement pour être, mais pour commander, « *quae praesidet in regione romanorum* » comme disait Ignace d'Antioche. On pourra donc être étranger dans les Gaules, en Espagne, en n'importe quelle cité particulière, où l'on n'a pas eu la destinée de naître; mais rien de ce qui est d'une façon quelconque en relation avec la civilisation et avec la religion ne pourra se sentir étranger à Rome qui, aujourd'hui encore, enveloppe le monde de son influence vitale. Ce n'est pas pour rien que l'Esprit Saint enregistra l'éloge des Romains dans le livre des Macchabées; c'est ainsi que Paul de Tarse fera valoir son droit de cité romaine en appelant jusqu'à César alors qu'il était à Césarée, et Dante, reprenant un concept de saint Jean Chrysostome, lequel voulait que fussent conservées dans les archives du Capitole les listes du recensement de Quirinus, avec le nom de Jésus, inscrivit en tête des citoyens romains le nom adorable du Christ : *Di quella Roma onde Cristo è Romano.*

Ce n'est pas le lieu de retracer l'histoire de ce caractère cosmopolite, universel, — on dirait aujourd'hui international,

— que la Divine Providence voulut en tout temps attribuer à la Ville éternelle, et dont, à la lumière surnaturelle de la foi et à la splendeur de plus de vingt siècles d'histoire, nous comprenons pleinement désormais la haute finalité, qui est d'imprimer un sceau de catholicité, c'est-à-dire d'universalité, sans une ombre de particularisme national, à ce siège qui devait être le centre de l'Église catholique, le lien, la clef de voûte de tout l'édifice chrétien. Ce serait un thème trop vaste, qui ne pourrait être développé suffisamment en ces pages. Toutefois, pour offrir aux lecteurs une idée de l'ensemble, de la richesse et de l'importance du sujet, nous l'envisagerons à un point de vue tout particulier et nous parlerons de l'influence byzantine dans la Rome du Bas-Empire, et spécialement dans la liturgie. Le sujet rentre donc dans le plan de nos études.

Il en est pour l'Église de Rome comme pour celle de Jérusalem : sa première période est dominée par l'influence juive. Paul le sait, et il adresse précisément *ad Romanos* son Épître capitale, dans laquelle il explique longuement les relations qui désormais doivent s'établir entre l'Ancien et le Nouveau Testament, entre la Thora juive et la grâce de Jésus-Christ, laquelle ne connaît pas de limites ethnographiques.

Adorateurs du seul vrai Dieu, que servaient aussi les Hébreux, et héritiers des promesses faites à Abraham, les chrétiens de Rome se trouvaient, en face des païens idolâtres, dans une situation tout à fait semblable, à beaucoup d'égards, à celle des Juifs, si bien qu'il ne faut pas s'étonner si, en plusieurs circonstances, les chrétiens adoptèrent facilement quelques formes extérieures inoffensives de la civilisation religieuse d'Israël, quelques rites euchologiques, certains usages funéraires employés dans les cimetières souterrains, la répartition du clergé en une sorte de conseil d'anciens assistant l'Évêque, et une assemblée de sept administrateurs du patrimoine commun, chargés de la bienfaisance publique dans les divers quartiers de la cité. Même après l'expulsion des Israélites de Rome sous Claude, l'élément juif dut être largement représenté au sein de la communauté romaine primitive, puisque nous savons que, en outre de ces Asiatiques salués par Paul dans le dernier chapitre de son épître aux Romains, il y avait aussi, quand les

apôtres eurent couronné leur mission par le martyre, un grand nombre de judéo-chrétiens si puissants que pour un peu ils auraient réussi à dérober les reliques de Pierre et de Paul. Après les Palestiniens vinrent les Grecs.

Ni les bûchers ni les torches nocturnes du cirque vatican ne firent cesser l'influence orientale sur l'Église romaine primitive. Clet (ou Anaclet) est Athénien; Clément a exercé le ministère évangélique à Corinthe, Évariste est né d'un père juif, Téléphore est Grec, Hygin Athénien, Anicet Syrien, Éleuthère vient de Nicopolis, Victor et Melchiade sont Africains, Antère, Sixte II et Eusèbe arrivent de la Grèce, sans compter les papes venus après la paix constantinienne, et dont nous savons que Zosime était Grec, Gélase I<sup>er</sup> Africain, Théodore Grec, Jean V, Serge I<sup>er</sup>, Sisinnius, Constantin et Grégoire III Syriens, Jean VI et Zacharie Grecs. A ces papes étrangers nous devons ajouter les autres membres du clergé et, dans le haut moyen âge, les divers monastères grecs, syriens, palestiniens, arméniens qui peuplaient Rome; ce mouvement d'immigration orientale dura jusqu'après les controverses relatives au culte des images. Ce recrutement surtout oriental se reflète non seulement sur les traditions liturgiques, mais jusque sur la langue primitive employée par l'Église romaine dans sa prière publique et officielle; langue qui était non pas le latin, mais le grec. Quelque étrange que cela semble, c'est un fait bien constaté. Même en dehors du milieu chrétien, un grand nombre d'épigraphes et de graffites nous attestent combien répandu était alors l'usage du grec comme langue diplomatique dans tout le monde romain, à ce point que, dans l'Asie Mineure, à Antioche et à Alexandrie, les langues indigènes passant au dernier plan, on parlait et on écrivait en grec. Rome elle-même dut sacrifier en partie à la mode la vieille langue du Latium. Mais puisqu'il s'agit ici des chrétiens, nous devons tenir compte de leur recrutement dans les divers pays de Grèce, d'Asie et d'Égypte; et tandis que, dans l'usage commun du peuple, le latin pouvait être employé, l'unique langue liturgique officielle possible, durant les trois premiers siècles de l'Église romaine, fut certainement le grec. C'est la raison pour laquelle Marc, à la requête des fidèles de Rome, écrit en grec ses souvenirs évangéliques, tels

qu'il les avait appris de la prédication de Pierre. Luc, dans la maison louée à Rome par Paul, prisonnier, écrit dans l'idiome de l'Hellade ses deux volumes, l'un sur la vie de Jésus, l'autre sur les actes des Apôtres, et particulièrement de Paul. Clément adresse en grec une épître à la turbulente Église de Corinthe. Hermas rédige lui aussi en grec le récit de ses visions, avec les ordonnances du Pasteur sur la pénitence. Justin, Tatien, Caïus, le pape Victor, Hippolyte, prêchent, commentent les Écritures, composent des libelles, écrivent tous dans l'idiome de Démosthène sinon avec la même pureté que lui. Le premier qui écrit en latin est Tertullien à Carthage, mais l'on voit bien qu'il n'y a pas de précédents à cela, puisqu'il doit forger une terminologie chrétienne tout à fait nouvelle, rude mais très énergique. La crypte papale, au cimetière de Callixte, confirme cette thèse soutenue pour la première fois par De Rossi. Les laconiques épitaphes gravées sur les tombes de ces anciens Pontifes : ΕΥΤΙΚΙΑΝΟΣ ΕΠΙ-ΦΑΒΙΑΝΟΣ ΕΠΙΣΚΟΠΟΣ - ΛΟΥΚΙΣ - ΑΝΤΕΡΟΣ ΕΠΙ. ΓΑΙΟΥ ΕΠΙΣΚΟΠΟΥ, sont toutes en grec, justement parce que cette langue devait être aussi celle de la liturgie eucharistique elle-même.

Il est certain que Victorin, qui écrivait à Rome vers 357, cite encore l'anaphore de la messe tant en latin qu'en grec; et plus tard, alors que la présence des officiers byzantins dans le palais à demi effondré d'Auguste, élevait le grec au rang de langue diplomatique, les *Ordines Romani* prescrivent qu'à la messe les lectures se fassent et dans la langue de l'Hellade, et dans l'idiome du Latium. Ainsi faisait-on, du temps d'Éthérie, à Jérusalem, où, le dimanche, les prêtres avaient coutume de lire et de commenter les divines Écritures tant en grec qu'en syriaque. L'usage papal, toujours en honneur, de lire à la messe l'Épître et l'Évangile en grec et en latin, est le dernier souvenir de cette liturgie bilingue du v<sup>e</sup> siècle. Dans les cérémonies du catéchuménat, à Rome, la meilleure place était réservée aux Orientaux. Ainsi, au jour des grands scrutins, comme on appelait le mercredi de la IV<sup>e</sup> semaine de Carême, durant la messe stationnelle célébrée dans la vaste basilique de Saint-Paul, l'acolyte rangeait devant l'autel de l'Apôtre tous les candidats au bain de la régénération : *Qua lingua confitentur Dominum Jesum*

*Christum?* demandait alors le Pontife. *Graece*, répondait le ministre. *Annuncia fidem illorum qualiter credunt*, répliquait le Pape. Et l'acolyte, tenant dans ses bras un petit enfant, récitait le *Credo* en grec : πιστεύω εἰς. Ce rite survécut longtemps à la puissance de Byzance à Rome, puisque après la disparition, chez nous, de la connaissance de l'idiome grec, on le trouve encore prescrit dans les Sacramentaires du x<sup>e</sup> et du xii<sup>e</sup> siècles, où le symbole de la foi est rédigé en grec, mais avec les caractères latins.

Durant la Semaine pascale également, les honneurs — si l'on peut dire — étaient tous pour les Grecs. Le soir de Pâques, par exemple, après les Vêpres célébrées au Latran, le cortège allait chanter d'autres offices vespéraux plus courts dans les diverses chapelles qui alors entouraient le baptistère. Dans l'intérieur de ce dernier, on chantait le psaume antiphonique 'Ο Κύριος ἐβασίλευσεν l'Alleluia alternant avec chaque verset. Après que tous ces offices avaient été chantés, une réception solennelle de tout le haut clergé avait lieu dans le *Triclinium* léonien et l'on y buvait trois qualités de vins, ainsi mentionnés dans les *Ordines* : *de Graeco* — nous sommes à Rome, où le vin des *Castelli* ne manque jamais; mais à la colonie orientale, celui de la mère patrie était plus agréable, — *de pactis, de Procoma*. Pendant ce temps, les *pueri* de la *Schola Cantorum* exécutaient un chant pascal grec en l'honneur du Pape; cet usage, qui durait toute la semaine, se conserva jusqu'au delà du x<sup>e</sup> siècle, et il nous montre quelles profondes racines avait jetées jusque dans la cour pontificale le cérémonial byzantin.

Parmi les établissements au moyen desquels s'affirma dans la Rome antique la grande influence orientale, nous devons compter les écoles et les divers instituts religieux nationaux. Nous ne parlons pas des insignes personnages orientaux qui, de tout temps, vinrent dans la Ville sainte; depuis Polycarpe, disciple de Jean, à qui Anicet, par un égard tout spécial, céda l'honneur de présider la liturgie eucharistique dans la synaxe des fidèles; depuis Abercius, évêque de Hiéropolis, venu à Rome pour admirer la région du « manteau de pourpre resplendissante et des chaussures d'or »; depuis Justin, Tatien, Jules Africain, qui vinrent aux bords du Tibre pour puiser la science ecclésiastique

à sa source, jusqu'aux immigrations grecques provoquées par la persécution des iconoclastes.

Il nous suffit de faire allusion ici à ces nombreuses écoles théologiques implantées à Rome au II<sup>e</sup> et au III<sup>e</sup> siècle par les divers hérétiques d'Orient, lesquels, déjà condamnés par les Églises de leur pays, faisaient l'impossible pour exploiter à leur profit l'autorité de l'Église romaine, lui arrachant, s'ils l'eussent pu, une approbation de leur enseignement. Ainsi firent, par exemple, durant le pontificat d'Hygin, l'hérésiarque Valentin, Marcion et plus tard Praxéas dont put écrire non sans esprit le caustique Tertullien, qu'il fit deux fautes à Rome : *Patrem crucifixit et Paraclitum fugavit*, parce que, s'opposant au délire de l'illumineisme Montaniste, il exagérait toutefois l'unité de la nature divine au détriment de la Trinité des Personnes.

Ces écoles théologiques, qu'on le veuille ou non, ne répandaient pas simplement la lumière de la sagesse, mais constituaient autant d'avant-postes de propagande nationale au sein de la capitale du monde romain. La sculpture du Nil, au Musée du Vatican, où l'on voit une myriade de joyeux petits génies qui s'accrochent à la barbe, grimpent sur les épaules, les jambes, les bras du grand vieillard, le débonnaire patriarche des fleuves, peut donner une idée de ce que Rome était alors, quand un si grand nombre d'étrangers fourmillaient dans son enceinte. Durant l'âge classique et païen, on avait déjà vu à Rome de nombreux sanctuaires de Mithra, d'Isis, d'Osiris, etc., qui, fort souvent, représentaient aussi autant de centres de prosélytisme étranger, asiatique ou égyptien. Dans la Rome chrétienne également, avant que la conversion des Francs, des Germains et des Anglo-Saxons créât, autour de Saint-Pierre, leurs respectifs hospices nationaux ou *Scholae*, tels que la *Schola Saxonum*, etc., durant la période byzantine les divers peuples orientaux établirent dans la cité reine du monde leurs propres sanctuaires, dédiés généralement aux martyrs les plus vénérés de leurs pays d'origine.

Les Alexandrins, par exemple, étaient dévots à saint Mennas et aux saints Cyr et Jean. Le sanctuaire des martyrs Cyr et Jean à Alexandrie avait pris, grâce à saint Cyrille, la place

de l'ancien temple d'Isis médecin, à dix-huit kilomètres de la cité, entre le littoral à l'est et une colline de sable à l'ouest. La renommée des prodiges que Dieu opérait en ce temple en fit rapidement le Lourdes de l'antiquité. De toute part on y transportait des malades et des convalescents; on y trouvait des hospices pour les pèlerins, des bains où l'on faisait descendre les infirmes, tout comme à Lourdes de nos jours.

La colonie Alexandrine de Rome ne voulut donc pas se priver de l'honneur d'ériger pour son propre compte le sanctuaire des martyrs Cyr et Jean sur les rives du Tibre. Elle le fit en imitant, le mieux possible, la configuration de la basilique d'Alexandrie. L'église des Saints-Cyr-et-Jean — qui, par la corruption du nom *Abba Cirus = Paciro, Pacero*, a fini par se transformer sans plus en *Santa Passera* — s'élève en effet à deux kilomètres et demi de l'ancienne Porte de Porto, entre la rive du Tibre et la sablonneuse colline de Monteverde. Nous ne savons si elle atteignit une grande célébrité, mais du moins elle fut cause que Rome accueillit dans son calendrier la fête des deux martyrs, qui tombèrent en oubli seulement au temps des réformes liturgiques inaugurées par saint Pie V.

Alexandrie professait aussi un culte intense envers saint Mennas, dont la basilique s'élevait à treize kilomètres environ de la cité sur les rives du lac Maréotis. Là aussi, il y avait des hospices pour les pèlerins, des piscines sanitaires, des eaux miraculeuses que l'on portait aux malades du monde entier dans des flacons spéciaux. Il existe des modèles de ces ampoules pour l'eau de saint Mennas en de nombreux musées, et, sur la terre-cuite on voit, gravée, l'image du martyr entre deux chameaux accroupis à ses pieds. Ces ampoules, tout comme aujourd'hui les bouteilles d'eau de Lourdes, étaient remplies au ruisseau qui longeait la basilique du saint et qui alimentait aussi les bains pour les malades. Il n'était pas possible que la colonie alexandrine de Rome renonçât à élever dans la Ville l'église de Saint-Mennas. Quant à la place à désigner, on ne pouvait hésiter. Il suffisait de se souvenir de la mère patrie, où les deux sanctuaires des martyrs, qui appartenaient eux aussi à la catégorie des Anargyres, s'élevaient aux deux côtés opposés de la cité, et étaient l'un et l'autre bordés par les eaux. On va

donc sur la rive gauche du Tibre, sur la voie d'Ostie, d'où l'on voit les collines de Monteverde. Là, presque en face du sanctuaire de Cyr-et-Jean, il faut ériger celui de Saint-Mennas, lequel est destiné à obtenir à Rome une si grande célébrité que, le jour de la fête du martyr, le 11 novembre, saint Grégoire le Grand lui-même s'y rendra en procession pour y célébrer la station et y prononcer l'homélie. C'était bien un accroc à la règle qui ne comportait aucune station aux sanctuaires suburbains, sauf aux basiliques des Apôtres et de Saint-Laurent; mais il faut compter avec les commerçants alexandrins qui, à leur tour, savent agir sur l'opinion publique, jusqu'à s'imposer. Or saint Grégoire, arrivé à l'église de Saint-Mennas, commença son homélie, en promettant au peuple que cette fois il serait bref, vu l'heure tardive et l'éloignement du centre habité. On peut douter que les Alexandrins en aient conclu qu'ils avaient été un peu indiscrets vis-à-vis de la liturgie romaine. En effet, saint Martin de Tours lui-même dut s'effacer devant la popularité de saint Mennas à Rome et sa fête, coïncidant avec celle du martyr égyptien le 11 novembre, fut renvoyée au jour suivant. Il en naquit par la suite une curieuse équivoque. Saint Mennas étant tombé en oubli, le calendrier de Rome se trouva avoir deux fêtes consécutives de saint Martin, le 11 et le 12 novembre. Mais les liturgistes résolurent vite l'énigme : l'évêque de Tours, pensèrent-ils, est sûrement celui du 11 novembre, donc le saint Martin du 12 doit être quelque autre. Entre les différents personnages proposés, le Pape de ce nom eut la préférence, et il obtint ainsi l'honneur d'une fête annuelle. Quant au pauvre Mennas, innocent auteur de tout ce bouleversement, il finit par se contenter d'une simple commémoration liturgique le 11 novembre.

Nous trouvons un fait analogue, à Rome, dans l'histoire du culte des deux saints égyptiens Patermuthe et Coprès — devenu par la suite *Coppete* par corruption — dont l'église, située dans le Ghetto, fut détruite il y a environ trois siècles.

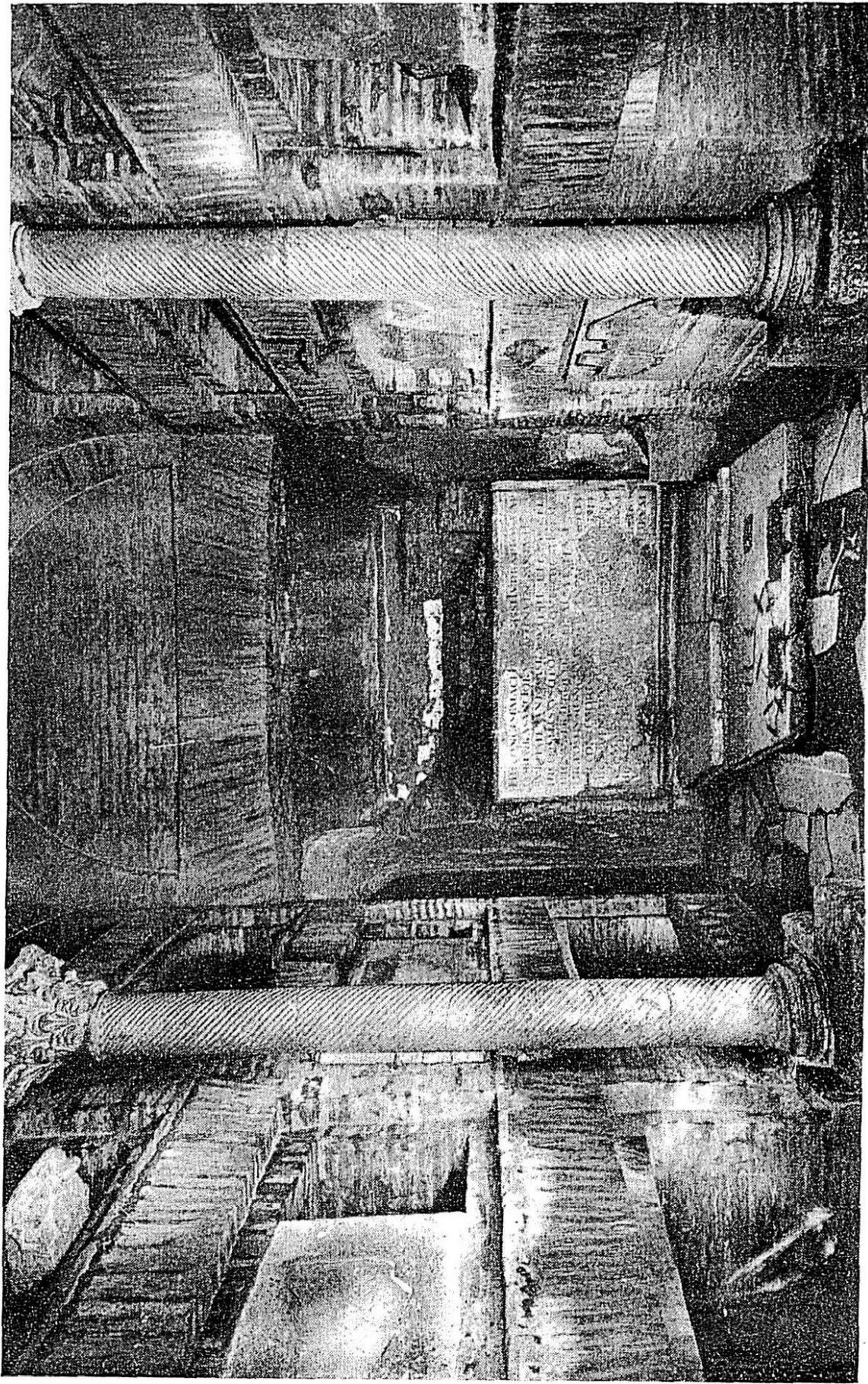
Antioche, capitale de l'Orient, voulut, elle aussi, s'affirmer en quelque sorte à Rome, non par la fête de la Chaire apostolique du 22 février, — qui au contraire est précisément l'antique *natalis Petri de Cathedra* que nous attestent en 335 les *Natalitia*

*Martyrum*, — mais par le sanctuaire d'un compatriote, le prêtre-martyr antiochien Timothée, venu à Rome au début du iv<sup>e</sup> siècle et qui fut enseveli dans les jardins de Théonas, dans un hypogée au second mille de la voie d'Ostie, presque en face du tombeau de l'apôtre saint Paul. Ce cimetière étudié par De Rossi semble avoir été tout à fait isolé, et les parois de l'interminable escalier par où l'on descend à la crypte du martyr sont pleines de graffites et d'invocations, tracées spécialement par ses concitoyens d'Antioche, lesquels se recommandent à l'intercession de Timothée.

Nous devons pour le moins faire mention d'autres sanctuaires orientaux transplantés sur les rives du Tibre, généralement en l'honneur des martyrs Anargyres dont les miracles étaient plus nombreux. Parmi ces martyrs, saint Théodore occupe une place à part, avec sa rotonde au pied du Palatin, et son *dies natalis* le 9 novembre. C'est le *Santo Toto* du petit peuple romain, qui conserve encore l'ancienne tradition de conduire les enfants gravement malades à l'église du Martyr pour demander leur guérison. A cette floraison hagiographique orientale à Rome appartiennent sainte Anastasie de Sirmium et les martyrs Côme et Damien, dont la basilique sur la *Sacra Via* était en si grande vénération, que, pour couper court à la superstition, la liturgie, au jour même de la station quadragésimale en cette basilique, crut opportun de répéter au peuple l'avertissement de Jérémie : *nolite confidere in verbis mendacii dicentes : templum Domini, templum Domini, templum Domini est*. Une mention particulière est due aux saints Cyr et Julitte, avec leurs églises du Forum romain et du Forum de Nerva; aux saints persans Abdon et Sennen, à saint Georges au Vélabre, aux nombreux temples en l'honneur des martyrs Serge et Bacchus autour des forums impériaux, à l'église de Saint-Sabbas sur l'Aventin et aux sanctuaires de Saint-Pantaléon et de Saint-Phocas de Sinope dans le Pont, dont Astérius d'Amasée, au second concile de Nicée, put dire que les Romains : « *non minus colunt Phocam, quam Petrum et Paulum* ». Tout cela n'est qu'un simple aperçu de la floraison orientale à Rome. Pour être complets, nous devrions ajouter les divers sanctuaires monastiques orientaux dans la Ville, tels que l'Abbaye *ad Aquas Salvias* avec le fameux

chef du moine et martyr persan saint Anastase; le monastère de *Boetianum* avec les moines syriens monophysites; sans compter les autres couvents grecs et orientaux érigés ou restaurés par les papes, du VII<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle. Tous ces instituts établis à Rome ne purent pas ne pas exercer une forte influence sur la liturgie de la Chaire apostolique, et contribuèrent à conserver à la Cour papale ce caractère international ou plutôt catholique, au sens le plus large du mot, qui toujours, et aujourd'hui encore, la distingue. Il faut aussi observer que presque tous ces sanctuaires orientaux, érigés de préférence dans le rayon du Forum ou du Palatin, ont quelque église correspondante sur les rives du Bosphore, en sorte que, en raison de toutes ces perles byzantines ornant le collier d'or de la Reine du monde, on pourrait bien répéter, avec un léger changement, ce qu'écrivait saint Jérôme de la Rome chrétienne du IV<sup>e</sup> siècle : *Roma facta est Hierosolyma : Roma facta est Constantinopolis*.

Oui, Rome devint Constantinople; mais, dans son amour pour l'Orient, ses préférences furent pour Jérusalem, qu'elle voulut reproduire en petit entre ses murs. On connaît les reproductions romaines des sanctuaires de Jérusalem. Il en résulte que ce caractère, si artistique et si dramatique qu'avait pris la liturgie de Palestine, — laquelle, au moyen de processions, de lectures, de chants appropriés, revivait les mystères de notre sainte religion là même où ils s'étaient accomplis, — ce caractère fascinateur si bien décrit par Éthérie, fut vite imité par Rome. En effet, le Latran avec sa basilique du Sauveur et la rotonde du Baptistère tenait la place de l'Anastase de Jérusalem. Là précisément, de préférence à Saint-Pierre, se célébrait la grande vigile pascale; au contraire, le jour de la Parascève, quand, à Jérusalem, on allait au « Martyrion » où se faisait la solennelle ostension de la sainte Croix au peuple, à Rome aussi la station fut fixée *in Hierusalem*, comme on appelait la basilique sessorienne, où était gardée une partie de l'étendard triomphal et où se faisait, en faveur des fidèles, l'ostension de la Relique sacrée. Il n'est pas improbable que dans la construction même, ou dans l'adaptation de cette basilique, sainte Héléne ait voulu imiter le sanctuaire du Golgotha, avec sa double chapelle *ante Crucem* et *post Crucem*. Ainsi s'expliquerait la signification de



CRYPTE DES PAPES AU CIMETIÈRE DE CALLIXTE.



cet oratoire situé derrière l'abside, et orné de mosaïques, que l'on voit encore dans l'hypogée de la basilique de Sainte-Croix et que nous pourrions appeler oratoire *post Crucem*. On sait, du reste, qu'une grande partie de la cérémonie du vendredi saint à Rome, avec le Pape qui se rendait à la basilique Sessorienne processionnellement et les pieds nus, balançant l'encensoir fumant devant le coffret où se trouvait le bois de la sainte Croix porté par un diacre, provient de l'usage de Jérusalem, d'où semble venir aussi le trisagion grec chanté par le chœur durant l'adoration de la Croix. Dans la nuit de Noël, la liturgie de Jérusalem célébrait la station à Bet-lehem. Rome voulut faire de même, et Sixte III construisit dans ce but, en la basilique de Sicininus, une crèche — c'est-à-dire un hypogée — à l'imitation de celle où naquit le Rédempteur, et là fut fixée la messe vigiliale de la Nativité du Seigneur.

Ce sont aussi des infiltrations orientales dans la liturgie romaine que la station à la basilique Sessorienne au milieu du Carême, alors que les Byzantins font une adoration spéciale de la sainte Croix; la dédicace du « Martyrion » sur le Calvaire le 14 septembre; la fête de tous les Saints; le cycle pénitentiel préparatoire au grand Carême; comme aussi les grandes solennités mariales de l'Assomption, de la Purification, de la Nativité et de l'Annonciation de la sainte Vierge, avec la caractéristique procession aux flambeaux. Ces processions nocturnes populaires nous viennent d'Antioche. Saint Jean Chrysostome les transporta sur les rives du Bosphore, saint Ambroise les introduisit à Milan, et enfin le pape Serge I<sup>er</sup>, un Oriental, son nom l'indique, à Rome. Avec les fêtes mariales et les processions aux flambeaux, pénétrèrent aussi chez nous quelques pièces de la liturgie grecque, parmi lesquelles il suffit de mentionner ici les antiennes : *Nativitas tua Dei Genitrix Virgo, etc.* <sup>1</sup>; *O admirabile commercium, etc.* <sup>2</sup>; *Mirabile mysterium, etc.* <sup>3</sup>; *Hodie coelesti sponso* <sup>4</sup>; *Adorna thalamum tuum* <sup>5</sup>; *Sub tuum praesidium* <sup>6</sup>; *Vadis pro-*

1. *Brev. Rom.*, In fest. Nativ. B. M. V. Ant. ad Magnif. II Vesp.

2. *Brev. Rom.*, In fest. Circumcis. Ant. ad Vesp.

3. *Brev. Rom.*, In fest. Circumcis. Ant. ad Ben.

4. *Brev. Rom.*, In Epiph. Dom. Ant. ad Ben.

5. *Liber Grad.*, In Purif. B. M. V. Ant. ad process.

6. Antienne en l'honneur de la B. V. M.

*pitiatior* <sup>1</sup>; *Dies sanctificatus illuxit nobis* <sup>2</sup>; *Gaudeamus omnes in Domino* <sup>3</sup>, etc.

Il serait trop long d'énumérer ici tout ce que Rome a emprunté à l'Orient, où se lève le soleil, soit que l'on considère l'ordre de la nature, soit qu'on ait en vue l'ordre surnaturel de la grâce. Par ce juste éclectisme, le Siège Apostolique a donné au monde une preuve nouvelle de son caractère vraiment cosmopolite, grâce auquel, dépassant les sept collines et le classique *pomoerium*, il a pris le bien partout où il l'a trouvé, sans s'enfermer, comme si souvent d'autres Églises moindres, en un mesquin et glacial régionalisme : *Discipulos Oriens misit, quos sponte latemur*. Ainsi s'exprimait le pape Damase dans une inscription en l'honneur des apôtres Pierre et Paul placée *ad catacumbas*; et nous pourrions ajouter que non seulement les apôtres, mais le Christ lui-même, les saintes Écritures, les quatre grands conciles, les premiers Pères, de nombreux papes, l'Office Divin, le Monachisme, de nombreuses solennités hagiographiques, la musique liturgique, sont venus à Rome de l'Orient; ainsi se vérifiait, à propos de la sainte Cité apostolique ce que naguère écrivit Jean de la Jérusalem céleste, où tous les monarques apporteraient leurs splendeurs et leurs gloires. Le pape Damase ajoute : *Roma suos potius meruit defendere cives*, et il entendait par là que Rome, rassemblant en elle-même le tribut de tous ces trésors de tous les peuples, en élève la valeur, conférant à ces richesses un caractère qu'elle seule peut imprimer : celui de la catholicité, de l'universalité, par lequel les plus belles pierres précieuses d'Orient deviennent le patrimoine sacré de l'Église universelle, du moment que Rome en orne sa tête.

A l'égal de l'Océan, d'où naissent les eaux et où toutes finalement retournent, si Rome reçoit tout, c'est pour donner à tous. C'est pourquoi la Providence a décrété que Rome chrétienne, dans la pleine signification religieuse du mot, ne pourrait jamais être l'exclusive capitale d'un duché ou d'un empire quelconque, elle qui représente le *municipatus* du « Christ Romain » !

1. Ancien répons de l'Office des Ténèbres.
2. Verset alléluatique de la 3<sup>e</sup> Messe de Noël.
3. Introït de la fête de la Toussaint.

## CHAPITRE II

### L'ŒUVRE DU MONACHISME DANS LA VIE LITURGIQUE A ROME

L'EFFLORESCENCE de la vie monastique dans la capitale du monde chrétien constitue l'un des phénomènes les plus surprenants de l'histoire. L'ascétisme qui, dès les temps apostoliques, au moyen des *Virgines* et des *Viri Dei*, s'était développé librement dans la communauté même des fidèles et sous la protection et la tutelle du clergé, après environ trois siècles de vie sociale prit tout à coup le chemin de l'exil et, tout en se maintenant en intime communion avec la hiérarchie, il se dirigea vers les déserts de l'Égypte et les solitudes de la Palestine, sans laisser guère d'espérance aux foules qu'une fois parti il reviendrait sur ses pas, se réconciliant avec la vie tapageuse des cités.

Plusieurs raisons déterminèrent cet exode vers la solitude, favorisé d'ailleurs par le clergé lui-même : le besoin de fuir les dernières persécutions de la fin du III<sup>e</sup> siècle et des débuts du IV<sup>e</sup> ; l'attrait de l'exemple des premiers patriarches de la vie solitaire ; le désir de se soustraire aux tristes conditions économiques et sociales de l'empire byzantin mûr désormais pour la catastrophe ; le découragement des âmes généreuses, surtout en face du spectacle du servilisme du clergé oriental déjà très enclin à l'hérésie et au schisme ; l'esprit mondain qui, de plus en plus, menaçait d'affaiblir l'antique foi chrétienne des masses, leur faisant perdre en intensité ce que le Christianisme gagnait extérieurement par son expansion facile durant la période constantinienne.

Tous ces motifs ont toutefois un caractère partiel et la loyauté historique ne nous permet pas d'en généraliser ou d'en serrer de trop près les conséquences, alors que l'on sait, par les nombreux documents de cette époque, que dans les intimes replis de la conscience chrétienne, tout cet intense mouvement d'émi-

gration vers la solitude cachait une fin beaucoup plus noble que la sécurité personnelle ou le dégoût de l'ambiance sociale; fin nettement déterminée par Osée alors que, parlant de l'ascèse de l'esprit qui, après les prévarications du premier âge, retourne à Dieu, il disait au nom du Seigneur : *Ecce ego ducam eam in solitudinem, et loquar ad cor eius* <sup>1</sup>...

Ce fut donc dans le désert que le gnostique, le philosophe, l'ascète, comme l'on appela primitivement tous ces *spirituels*, prirent le nom d'anachorète et de moine, titre par lequel on entendit indiquer, au début, non pas tant la solitude locale que l'isolement où vivait le religieux; isolement qui souffrait à peine d'exception pour ceux qui professaient la même forme de vie.

Parfois, la direction spirituelle de plusieurs solitaires, lesquels reconnaissaient pour leur père spirituel un commun *didascalos*, comme ce fut le cas pour saint Antoine et pour saint Hilarion, rapprocha quelque peu entre eux leurs disciples; mais jusqu'à ce que parût saint Pacôme, fondateur, à Tabenne, du cénobitisme et même d'une véritable congrégation, le primitif monachisme égyptien apparaît privé de toute tendance à l'organisation, et plutôt que d'une corporation, il a tout l'aspect et le caractère d'un faisceau d'initiatives et d'aspirations ascétiques purement personnelles et indépendantes entre elles. C'est seulement par contre-coup que celles-ci contribuèrent à la réforme de la société chrétienne.

Avec Pacôme cependant le monachisme prend une voie nouvelle, ou, plus exactement, revient sur ses pas. La solitude absolue est exclue, comme présentant de graves inconvénients pour des esprits encore incapables de se suffire, et aussi parce qu'elle dissipait des forces précieuses qui, groupées et rattachées ensemble, pouvaient au contraire consolider et fortifier la corporation monastique elle-même. Avec Pacôme, on peut, pour la première fois, parler d'institut et de congrégation religieuse.

Mais Pacôme jeta à peine les bases de ce qui allait devenir le monachisme en Occident. Ses principes devaient être plus amplement développés, puisque, à y bien réfléchir, une vraie

société religieuse destinée à promouvoir dans l'Église une action de piété, n'existait pas encore à cette époque. Il semble même que, en dehors d'un règlement purement domestique, économique et disciplinaire, ce ne fut pas le *Coenobium* pacômien qui préluda à la grande mission que la divine Providence voulait imposer au monachisme futur, spécialement chez les Occidentaux.

Ni la congrégation de Pacôme ni celle de Schnudi n'eurent une longue durée : mais l'esprit qui les informait ne fut pas étouffé sous les ruines de ces monastères désolés par les infidèles ; et de là prit son vol l'idée qui produisit les travaux monastiques d'Hilarion et de Basile, qui furent comme les fondateurs du monachisme de la Palestine et du Pont. C'est pourquoi les moines basiliens de la Cappadoce représentent le développement naturel des principes déjà posés par saint Pacôme, principes si féconds d'énergie que, lorsque deux siècles plus tard, un Romain, saint Benoît, sur le Mont-Cassin, voudra tracer le plan définitif suivant lequel devait se dérouler le futur institut monastique de l'Europe médiévale, lui aussi s'inspirera des règles de Tabenne.

A la place donc des anciens disciples d'Antoine et de Macaire qui vivaient, solitaires, dans des grottes, Basile et Benoît édifièrent le *coenobium* — la *domus Dei, quae sapienter et a sapientibus administratur* — avec sa bibliothèque, avec l'exercice des différents arts dans l'enceinte du cloître, avec les moines divisés par groupes ou décanies — sans doute selon leur métier à l'origine — un peu comme dans les monastères pacômiens. A Subiaco nous trouvons même le premier exemple d'un groupement de douze monastères sous l'autorité d'un même chef, saint Benoît, qui, tandis qu'il vaque, dans la demeure commune, — le noviciat général, — à la première formation monastique des jeunes recrues de la nouvelle Congrégation, exerce aussi, en tant que supérieur général, une autorité directe et immédiate sur tous les monastères fondés par lui. Et c'est précisément là le type de la congrégation pacômienne.

Du moment que dans la nouvelle conception de la vie monastique la solitude absolue et l'isolement matériel de la société humaine ne constituaient plus la condition essentielle de l'idéal

ascétique, au point que chez les Pacômiens le surplus du travail cénobitique, transporté sur les marchés publics d'Égypte, était vendu au profit de la caisse commune, les moines commencèrent fatalement à avoir des relations avec la société civile, et se rapprochèrent des lieux habités, sans pouvoir désormais demeurer étrangers aux conditions qui déterminent le progrès dans la vie des peuples.

Puisque l'exportation du produit matériel des travaux du monastère était licite, quelques-uns se demandaient pourquoi l'on ne permettrait pas également que l'excédent des énergies spirituelles, la foi dans l'idéal ascétique, la *gnose* catholique, la charité, profitassent à toute la communauté chrétienne? Ce fut, au fond, la question agitée dans un concile romain sous Boniface IV, et on la résolut par l'affirmative.

Sur l'invitation des évêques, qui ne tardèrent pas à voir dans le monachisme un grand moyen de propagande religieuse, celui-ci entra confiant dans la voie nouvelle que la Providence lui traçait; les grandes cités comme Jérusalem, Antioche, Constantinople, accueillirent bientôt les moines dans leurs murs; Rome elle-même, où, dans la première moitié du iv<sup>e</sup> siècle, la vie monastique était presque inconnue, et qui commença par railler les premiers moines qui y avaient accompagné le grand saint Athanase, accueillit ensuite avec tant d'enthousiasme, grâce surtout à Épiphane, à Jérôme et à Marcelle, le nouvel idéal ascétique, qu'à la fin de ce même siècle l'austère docteur de Bet-lehem pouvait lui reconnaître le mérite d'avoir rivalisé avec Jérusalem par le nombre et la ferveur de ses monastères.

Saint Augustin, dans l'ardeur de sa polémique contre les Manichéens, fait appel, lui aussi, à l'édifiant spectacle de la vie sainte et toute appliquée aux études, que menaient alors les moines à Rome; et quand, vers la fin du même siècle, Denys le Scythe transporta sa tente au bord du Tibre pour se consacrer aux paisibles études de l'ascèse et des saintes Lettres, il y trouva une ambiance fort bien préparée et très favorable à ses géniales initiatives.

Ici se pose pourtant une question : libres, très libres, ces religieux, de retourner du désert à la cité, et de préférer à l'initiative individuelle la constitution sociale du *Coenobium*, à l'immense

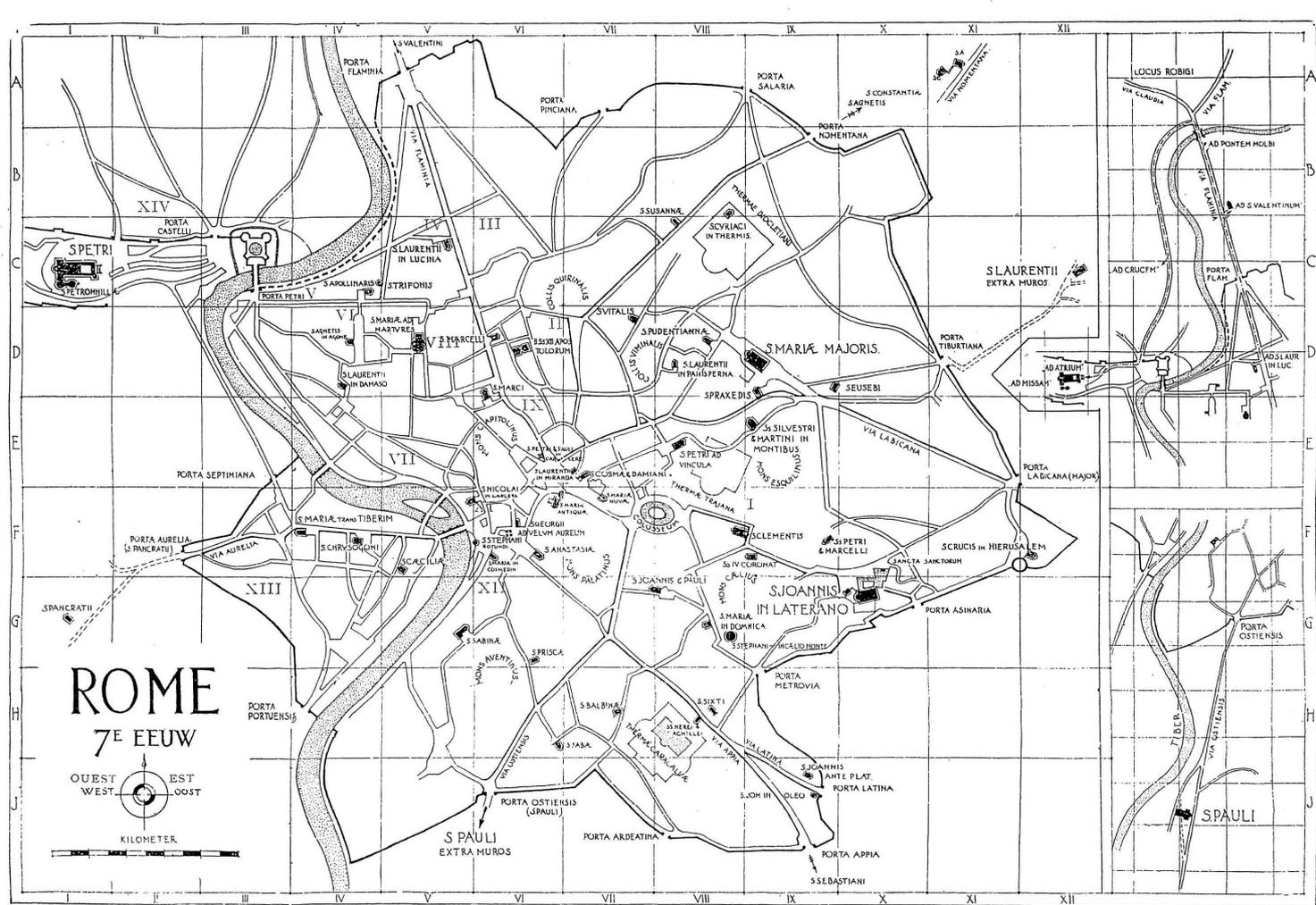
avantage de la famille chrétienne; mais, du moment qu'ils vivaient au milieu du monde, sur lequel se reversait aussi la surabondance spirituelle que la clôture de leurs monastères n'épuisait pas, pouvaient-ils prétendre encore au titre primitif de *moines*? En d'autres termes, et nous plaçant à un point de vue purement historique, pouvons-nous distinguer l'institut monastique basilien et bénédictin des conceptions postérieures de vie religieuse qu'inaugurèrent ensuite dans l'Église les Mineurs et les Prêcheurs du XIII<sup>e</sup> siècle, et plus tard encore les Clercs Réguliers?

La solution de cette question peut être préparée par l'observation de ce fait, que, au moment où parurent les Ordres mendiants, avec la mission directe de coopérer avec le clergé au gouvernement pastoral des âmes moyennant la prédication et l'administration des sacrements, la *nouveauté* de cette conception de la vie religieuse, qui d'ailleurs fut si combattue à Paris, n'échappa pas aux contemporains. Ces luttes nous indiquent que jusqu'alors le monachisme européen avait paru aux peuples tout autre chose qu'un ordre de clercs organisés en une vaste société centralisée avec un but non essentiellement différent de celui que se proposait le reste du clergé. Jusqu'à l'apparition des Mendiants, la distinction entre l'une et l'autre espèce de clergé séculier et régulier, *uterque clerus* comme on dit maintenant, est absolument inconnue au moyen âge, parce que le monachisme, tout en permettant régulièrement à quelques-uns de ses membres de s'élever au sacerdoce pour le service de la communauté, ne fut toutefois jamais, dans l'antiquité, une institution cléricale ou ecclésiastique.

L'étude de la tradition bénédictine à travers plus de quatorze siècles d'histoire, nous démontre que la différence entre l'idée monastique et celle des Ordres de clercs plus récents, réside précisément en ceci, que, chez ces derniers, l'activité est essentiellement ecclésiastique, moyennant la prédication évangélique et l'administration des sacrements, tandis que le monachisme est directement ordonné à l'intime sanctification de ses membres. C'est pourquoi nous serions presque tentés d'appeler le monastère bénédictin un institut supérieur d'ascèse chrétienne. Par suite, si le monachisme exerce, même extérieurement, une

action réformatrice sur le peuple, il s'agit là d'une activité réflexe, et elle provient le plus souvent du charme qu'exerce sur les âmes l'exemple d'une famille religieuse réalisant au plus haut degré l'idéal évangélique. Le monachisme agit au dehors seulement d'une façon indirecte, c'est-à-dire surtout par l'exemple d'une vie collective et sainte, ce qui est déjà une efficace réalisation concrète de l'œuvre. Dans la mission du religieux mendiant, l'œuvre personnelle tient une place importante, alors que, prédicateur applaudi des foules, il définit du haut de la chaire comment doivent être constituées la famille et la cité chrétiennes. Le monachisme au contraire, avec sa citadelle théocratique aux basiliques resplendissantes d'or et de mosaïques, où, jour et nuit, dans le parfum de l'encens, alternent les chœurs de cénobites psalmodiant; avec ses cloîtres aux colonnes torsées, sous les voûtes desquels s'ouvrent les ateliers d'arts et de métiers; avec ses bibliothèques, ses vignes, ses bois, ses prairies, ses pièces d'eau; avec les escouades de ses moines-ouvriers divisées en décanies selon l'art auquel ils s'adonnent; avec ses écoles de lettres pour les enfants, et de théologie pour les adultes; avec les conditions spéciales de son patrimoine territorial, grâce auxquelles le prolétaire laïque était associé au travail monastique à titre de serviteur, et la propriété privée, placée sous la protection des grandes abbayes, acquérait un caractère sacré la garantissant contre la rapacité des puissants, donne corps et réalité à la prédication évangélique, et offre un vif et éclatant exemple de la mystique Cité de Dieu.

Chez les frères mendiants, véritable régiment en ordre de bataille, tout est mobilisé : supérieurs, religieux, qui résident aujourd'hui ici, demain là-bas, partout où il y a une position à défendre, une place forte à conquérir. Chez les moines, au contraire, selon la conception formelle de leur vie, tout est tellement stable que ce caractère de stabilité est l'une des garanties de l'esprit de leur vocation particulière. Par la profession des vœux monastiques, le moine entre dans la famille du monastère, et s'engage devant Dieu à y demeurer jusqu'à la mort. De son côté, le monastère lui donne l'assurance qu'il ne sera jamais séparé de la société de sa famille spirituelle, dont le chef, le père, le maître, l'abbé, est également stable et per-



PLAN DE ROME AU VII<sup>e</sup> SIÈCLE AVEC LES XIV RÉGIONS MÉDIÉVALES  
 D'après l'ouvrage *De Oud-Christelijke Basiliek*, par Dom A. Peekman, O. S. B. Louvain, 1930.



pétuel. On peut conclure que ce caractère de stabilité et de perpétuité, qui distingue essentiellement l'institut monastique des mobiles armées des Ordres mendiants, est précisément la condition essentielle requise pour que l'idée bénédictine puisse prendre corps et atteindre son plus grand développement. L'histoire de nombreux siècles est là pour attester combien cet *Institut* monastique, érigé sur la solide base de la stabilité, a servi l'Église, non moins que les troupes légères des agiles milices des Ordres mendiants et de clercs.

Sous cet aspect extérieur, l'histoire de l'ascèse monastique fait partie très essentielle de l'histoire même de l'Église, et les amis de la sainte liturgie ne peuvent se désintéresser de ce que fut et ce qu'est encore le monachisme qui veut toujours être éminemment un *coetus liturgicus*. Mais, parce que dans un travail de caractère général, une analyse complète de l'action monastique en Europe dépasserait les justes limites, ainsi convient-il de nous borner à étudier quelques points spéciaux de l'histoire du monachisme romain, spécialement au point de vue liturgique, disant d'abord un mot de sa genèse et des conditions de son développement dans la capitale du monde. Le résultat de cette étude intéresse vivement tant l'historien que le liturgiste, et il sera d'autant plus précieux que le monachisme romain, grâce à ses intimes relations avec le suprême pontificat et à la part très active qu'il exerça dans le développement de la liturgie, surtout dans le haut moyen âge, apparaît comme l'expression la plus autorisée de l'idéal cénobitique proposé par Rome au monde.

\* \* \*

Observons d'abord l'ambiance et les conditions topographiques où se déroula l'histoire du monachisme romain. Dans ce but, et pour procéder avec ordre, nous tiendrons compte de la répartition de toute la zone de Rome en quatorze régions établies au moyen âge, lesquelles, d'ailleurs, ne correspondent toujours exactement ni aux sept antiques régions ecclésiastiques administrées par les sept diacres régionnaires, ni aux quatorze régions civiles instituées par Auguste.

La première région commence au *patriarchium* du Latran,

et comprenant dans son périmètre les plus insignes basiliques de la cité, c'est-à-dire celle du Sauveur, la Sessorienne, la Libérienne, la Pudentielle, l'Eudoxienne, le *dominicum Clementis*, le titre de Pammachius et beaucoup d'autres, elle s'étendait au nord jusqu'à l'*Alta Semita* et à la porte Salaria, à l'ouest jusqu'au *Palatium* et aux Forums impériaux de Nerva et de Trajan, et à l'est jusqu'au palais *Licinianum* et à la basilique sessorienne. Elle embrassait donc les quartiers les plus nobles et les plus importants de la cité.

Après que Constantin eut transporté à Constantinople le siège impérial, le centre d'importance, établi auparavant dans la première région d'Auguste (celle de la porte Capène), au pied du *Septizonium* de Sévère, se déplaça quelque peu vers l'est, et alors surgit l'*episcopium* du Latran, avec les locaux de la curie et ses salles pour les réunions, ses basiliques, ses portiques, ses tours, ses bibliothèques, ses bains, ses monastères, ses orphelinats et autres instituts de bienfaisance publique; ainsi attirait-il à lui toute l'importance de la Ville. Besoins économiques, nécessités du service ou des charges administratives devaient faire préférer à beaucoup de ceux qui appartenaient à la classe moyenne, une résidence peu éloignée du *Campus Lateranensis*; aussi cette région devint-elle une des plus peuplées de la Rome médiévale. Mais même indépendamment de la Curie papale, installée dans l'antique palais des Laterani et de Fausta, il semble que la Providence ait voulu préparer et sanctifier à l'avance cette région, y plaçant les souvenirs les plus sacrés et les monuments les plus vénérables de l'antiquité chrétienne.

Aux portes mêmes de la basilique du Sauveur, et près des splendides demeures des *Valerii*, des *Anicii* et de Pammachius, c'est dans les *castra peregrina* que Paul prisonnier semble avoir prêché pendant deux ans aux Romains la « bonne nouvelle » évangélique.

Près de là, au lendemain des terribles bûchers néroniens, Clément avait rassemblé en sa maison, pour les fortifier dans la foi, les survivants apeurés du troupeau de Pierre. Non loin s'élevait la *domus Pudentiana*, ou *titulus Pastoris* qui fut la résidence papale du II<sup>e</sup> siècle, à laquelle se rattachent les souvenirs de l'apôtre Pierre, des *Acilii Glabriones*, de Priscille, de

Pie I<sup>er</sup>, du *Pastor* d'Hermas, de Justin, de Tatien et d'Hippolyte.

Avant que les ossements de quelque martyr n'eussent franchi l'enceinte sacrée du *pomoerium* urbain, au delà de laquelle les lois des XII tables avaient voulu repousser les morts, le Coelius avait deux fois au moins joui d'une exception à cette règle. La première fois ce fut à l'égard des martyrs Jean et Paul, qui eurent les honneurs de la tombe au lieu même de leur exécution capitale, c'est-à-dire dans une des pièces souterraines de leur *domus* sur le Coelius. Aussi le Sacramentaire Léonien, dans la Préface de leur fête, exalte-t-il les mérites des deux victimes, remerciant Dieu de ce que « *etiam in ipsis visceribus Civitatis, Sancti Iohannis et Pauli victricia membra reconderes...* ».

La seconde exception fut faite en faveur des martyrs Sabins de Nomentum, Prime et Félicien, lorsque, leur patrie ayant été désolée par les Lombards, le pape Théodore, en 648, transféra leurs corps dans l'antique rotonde de Jean I<sup>er</sup>, dédiée au proto-martyr Étienne.

Nous avons dit précédemment que la piété des Pontifes voulut imprimer aux environs du Latran un caractère presque hiératique, y reproduisant, avec les mêmes dispositions topographiques, autant qu'il était possible, les plus célèbres sanctuaires de Jérusalem, celui de l'*Anastasie*, par exemple, du *Martyrion* avec ses deux oratoires *ante* et *post Crucem*, le *Praesepe*, etc. En cette reconstitution de la Jérusalem chrétienne à Rome, dans la première région, on n'avait pas négligé le sanctuaire de l'Ascension, l'*Imbomon*, dont on vénérât une pierre dans le *dominicum Clementis*, et on tint également compte du sanctuaire eudoxien de Saint-Étienne, qui eut d'une certaine manière son correspondant dans la rotonde érigée près du *Xenodochium Valerii* sur le Coelius.

\* \* \*

Grâce à cette reproduction romaine des plus insignes sanctuaires de Jérusalem, la liturgie papale, lors des grandes solennités, fut à même de reproduire plus facilement les cérémonies pompeuses et les rites si suggestifs que la pèlerine Éthérie avait tant admirés dans l'antique capitale d'Israël. Les processions, les stations aux diverses basiliques, le chant des

Alleluia, l'antiphonie, sont autant de traditions empruntées à Jérusalem.

En face des pieuses aspirations des très nombreux moines qui habitaient alors cette première région, l'ambiance était on ne peut plus suggestive. Seule, une vallée très étroite séparait le Coelius de ce fameux mont Aventin sur lequel, dans la maison de Marcelle, saint Athanase avait jadis inauguré la vie monastique à Rome. Près du *Clivus Scauri*, au-dessus de la *Sacra Via* et de la voie Appienne, *regina viarum*, dominait encore au VII<sup>e</sup> siècle le vaste palais des Petronii Gordiani, récemment transformé en monastère par les soins de saint Grégoire le Grand.

A une petite distance était la maison de Mélanie et de Pinien, si splendide que, lorsqu'on la mit aux enchères, personne n'osa se présenter pour l'acheter. Plus loin, celle des Valerii avait été d'abord transformée en un *Xenodochium* pour les pauvres, mais par la suite on en fit un monastère, d'où sortit pape le moine Adéodat.

A l'ombre du Latran s'élevait le monastère de Saint-Pancrace, d'où, selon toute probabilité, partirent les premiers apôtres de l'Angleterre, — c'est-à-dire ceux qui, entre les premières églises érigées sur le sol britannique, en dédièrent précisément une au jeune martyr titulaire de leur maison mère. En ce monastère de Saint-Pancrace au Latran, on conservait la pure tradition bénédictine qui y avait été importée quand le Patriarche et le Législateur, saint Benoît, vivait sans doute encore au Mont-Cassin.

Dans ces cloîtres du Latran et du Coelius, sous ces voûtes, dont la décoration classique rappelait encore les anciens propriétaires du lieu, on conservait au VII<sup>e</sup> siècle l'écho des récits des abbés Constantin et Valentinien, qui avaient raconté à Grégoire le Grand les plus célèbres miracles de leur Fondateur. La connaissance exacte du lieu précis où s'était enfermé le grand Pontife pour mettre par écrit ces pieuses relations sembla aux chrétiens du moyen âge si importante que les pèlerins, dans les antiques recueils épigraphiques, transcrivirent l'inscription d'Agapit II, placée dans la bibliothèque de Saint-André au *Clivus Scauri* pour rappeler que là avaient vu le jour les fameux *Dialogues* de saint Grégoire le Grand.

D'autre part, le *scrinium lateranense* conservait, avec l'autographe de l'Antiphonaire de saint Grégoire, le poids authentique du pain concédé par saint Benoît à ses moines, l'autographe de la *Regula*, et d'autres souvenirs et reliques du saint, dont l'ascèse, ainsi munie de la sanction du Pape, allait devenir la forme authentique, romaine et pontificale de la vie monastique dans toute l'Europe.

Le *patriarchium* papal, les sanctuaires et les reliques des martyrs, les réminiscences classiques et sacrées, un air pur et vivifiant, un panorama vaste et enchanteur qui, du Soracte solitaire, embrasse comme en un immense amphithéâtre les contreforts des Apennins sabins jusqu'à Tusculum, aux ruines de Jupiter Latial et à la mer bleue d'*Anxur*, tout contribuait à rendre ce coin ravissant de Rome la véritable *Regio I* de la capitale du monde.

Le groupe des monastères du Latran ne représente pourtant pas le noyau le plus ancien ni le plus important de la Rome monastique, quelque éminente qu'ait été leur position à proximité du palais papal. L'autorité des monastères vaticans et l'honneur d'appartenir au clergé de la basilique du Prince des Apôtres étaient universellement reconnus au VIII<sup>e</sup> siècle, à ce point que se conformer à leurs règles semblait presque une loi traditionnelle pour toutes les fondations pontificales postérieures. Quant à la gloire d'être le plus ancien monastère d'hommes, à Rome, elle semble appartenir à celui qui fut érigé *in Catacumbis* par Sixte III (432-440) sur la voie Appienne.

La première fois que le *monasterium lateranense*, connu ensuite sous le nom de Saint-Pancrace, apparaît dans l'histoire, c'est dans un texte de saint Grégoire le Grand, de 590 environ, à propos de ce Valentinien qui le gouverna *annis multis*<sup>1</sup> et qui avait été moine au Mont-Cassin du temps de saint Benoît. Quand le saint Docteur écrivait les *Dialogues*, Valentinien devait être déjà mort, et sans doute depuis un certain temps; aussi, même en voulant attribuer à ces *annis multis* une valeur très restreinte, faut-il se reporter encore au moins à vingt-cinq ou trente ans en arrière, vers l'an 560.

1. *Dialog. S. Gregorii*, lib. II, c. 1.

Pour l'auteur des *Dialogues*, à la différence de la postérieure tradition cassinienne recueillie par Paul Diacre, le saccage du Mont-Cassin sous Zoton de Bénévent, et la dispersion subséquente des moines sont des choses arrivées *nuper* et qui n'ont donc pas de relation avec la fondation de l'abbaye du Latran. Celle-ci existait déjà plusieurs années auparavant, *annis multis*, et il n'y a aucune raison qui nous empêche de remonter avec ces *annis multis* du gouvernement de Valentinien, jusque vers le milieu du vi<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire presque aussitôt après la mort de saint Benoît, survenue vers 548.

Dans le monastère de Saint-Pancrace au Latran, les disciples immédiats du saint Patriarche gardèrent jalousement la tradition bénédictine, avant que celle-ci ne se répandît dans les divers monastères de la cité. Ce lieu sacré, maintenant depuis longtemps détruit, s'élevait près de l'ancienne sacristie du Latran, et, selon une indication du biographe de Grégoire III, se trouvait *secus ecclesiam Salvatoris*. Dans un autre texte de la biographie d'Hadrien I<sup>er</sup>, il est dit qu'avant que ce Pontife n'associât aux psalmodies monastiques dans la basilique du Latran les moines du monastère du pape Honorius, ceux de Saint-Pancrace remplissaient à eux seuls cette fonction, et occupaient les deux côtés du chœur. Il suffirait d'ailleurs du seul titre de *monasterium lateranense* qui lui est donné par saint Grégoire, pour nous assurer que le monastère de Saint-Pancrace s'éleva en un temps où il n'y avait encore là aucune autre abbaye lui faisant concurrence.

L'histoire du monastère de Saint-Pancrace est tout à fait inconnue, faute de documents. Contrairement aux assertions de Paul Diacre, les moines du Latran peuvent difficilement avoir eu part à la restauration du Mont-Cassin sous l'abbé Pétronax, soit parce que les sources de l'historien cassinien semblent plutôt contradictoires sur ce point, soit encore parce que, à cette époque, Saint-Pancrace était très déchu de sa première splendeur, et n'avait plus ni observance régulière ni revenus.

Grégoire III voulut le relever de cet état d'abandon; il réorganisa son administration patrimoniale par la reconstitution d'une nouvelle communauté monastique sous l'obédience d'un abbé, avec la charge de chanter jour et nuit l'office divin dans

la basilique du Sauveur. Les nouveaux cénobites de Saint-Pancrace avaient si peu la prétention de se considérer comme les descendants directs des premiers disciples de saint Benoît venus à Rome après l'incendie du Mont-Cassin que, quand le pape Zacharie voulut restituer au *scrinium* cassinien l'auto-  
graphe de la Règle, ils n'y opposèrent aucune objection; bien plus, faute de traditions monastiques propres, ils introduisirent chez eux celles qui étaient en vigueur dans les monastères vaticans, comme le note expressément le *Liber Pontificalis* <sup>1</sup>.

Comme la majeure partie des grands monastères attachés aux basiliques romaines, Saint-Pancrace n'échappa pas non plus à cet esprit de dissolution qui, vers le x<sup>e</sup> siècle, convertit environ soixante abbayes de la Ville en autant de chapitres de chanoines. Au Latran la ruine dut même être antérieure de quelques lustres, puisque, tandis que les moines de Saint-Paul, de Sainte-Agnès et de Saint-André au *Clivus Scauri* furent compris dans la réforme des monastères romains inaugurée vers 936 par saint Odon de Cluny et par Albéric, ceux qui entouraient le *Patriarchium* demeurèrent absolument en dehors de ce mouvement de réforme. Et c'est ainsi que le lieu où, pour la première fois à Rome, et du vivant de saint Benoît sans doute, avait été inaugurée sa Règle, fut aussi le premier où elle fut abandonnée.

Du *monasterium Honorii* dédié aux apôtres André et Barthélemy, il reste encore, quoiqu'elle ait été plusieurs fois complètement restaurée, la petite église située vis-à-vis de l'ancienne porte de l'hôpital de Saint-Jean. A l'origine, c'était la maison paternelle du pape Honorius I<sup>er</sup> qui la transforma en monastère et lui assigna un patrimoine convenable; aussi le peuple continua-t-il à donner à l'abbaye, non pas le nom des deux saints, mais celui de son ancien propriétaire, sans se préoccuper de la *damnatio memoriae* d'Honorius, à la suite du Concile de Constantinople.

Un siècle et demi plus tard, le pape Hadrien trouva ce lieu dans un état si déplorable qu'il décida d'y apporter une réforme radicale. Il y introduisit donc une nouvelle communauté

1. Édit. Duchesne, I, 419.

monastique sous le gouvernement d'un abbé, et à celle-ci il voulut également confier une partie du service liturgique dans la basilique du Latran. Le chœur du Sauveur se divisa donc en deux ailes : l'une fut réservée aux moines de Saint-Pancrace, l'autre à ceux du monastère d'Honorius <sup>1</sup>.

Selon le *Liber Pontificalis* <sup>2</sup>, le pape Hilaire (461-468) aurait érigé, près du baptistère du Latran, un monastère dédié à saint Étienne, et qui, par la suite, grâce surtout à saint Grégoire le Grand, se serait transformé en un véritable *orphanotrophium* ou *Schola Cantorum*, mentionnée dans les documents pontificaux jusqu'au temps d'Urbain V. Toutefois les moines n'y durent pas demeurer longtemps si même ils y furent jamais, puisque au VIII<sup>e</sup> siècle l'école des chantres pontificaux était déjà devenue un institut de caractère spécialement musical, et se trouvait sous le gouvernement des archichantres, des paraphonistes, des primiciers, sans aucune ingérence monacale.

Le monastère dédié aux martyrs orientaux Serge et Bacchus fut primitivement habité par des religieuses; il était près de l'aqueduc du Latran. Il est mentionné pour la première fois sous Léon III <sup>3</sup>, et par la suite, Paschal I<sup>er</sup> (817-824) l'ayant trouvé dans une grande détresse financière, transféra ailleurs le peu de religieuses qui y résidaient encore, et l'ayant doté suffisamment, il y introduisit des moines, les chargeant, comme à l'ordinaire, du service liturgique quotidien dans la basilique du Latran <sup>4</sup>. Ainsi ce service arriva-t-il à être assuré non par un, mais par trois chœurs monastiques, en plus de la *schola* des orphelins chantres.

De l'autre côté du *campus lateranensis* et près du palais sessorien appelé communément *Sancta Hierusalem*, s'éleva aussi, vers le commencement du XI<sup>e</sup> siècle, un monastère que Léon IX concéda pendant quelque temps aux Cassiniens <sup>5</sup>. Son attribution à Benoît VIII, qui en aurait été le fondateur, est tout à fait douteuse; d'autre part, les moines n'y demeurèrent

1. *Lib. Pont.*, I, 506.

2. *Op. cit.*, I, 245.

3. *Op. cit.*, II, 24.

4. *Op. cit.*, II, 58.

5. Cf. *Reg. Pont. Rom.* II, 4165.

pas longtemps, puisque le pape Alexandre II y introduisit les Chanoines Réguliers <sup>1</sup>.

Sur l'extrémité orientale du Coelius et près de la rotonde de Saint-Étienne, on découvrit, il y a quelques années, les ruines du *Xenodochium* des Valerii, lequel, depuis le VII<sup>e</sup> siècle, avait été converti en un monastère dédié à saint Érasme de Formies <sup>2</sup>. Il faut remarquer en passant que ces différents saints étrangers, par le fait qu'ils durent aux moines un quasi-domicile à Rome, obtinrent aussi l'honneur d'une place dans la liturgie de la Ville. Le pape Adéodat (672-676), qui avait été élevé à Saint-Érasme, voulut restaurer ce monastère et il en enrichit en outre le patrimoine. Plus tard, sous Léon VII en 938, il fut confié aux Bénédictins de Subiaco <sup>3</sup>.

Le monastère des Quatre-Martyrs-Couronnés se dresse majestueusement aujourd'hui encore sur le versant oriental du Coelius, c'est-à-dire du côté qui regarde la *domus aurea* de Néron et les thermes de Titus et de Trajan bâtis au-dessus. Ce monastère est l'un des derniers de la Rome médiévale, puisqu'il fut érigé par Paschal II vers 1116, après que ce Pontife eût réparé les ruines accumulées là par l'incendie de Robert Guiscard <sup>4</sup>. Beaucoup plus ancien en revanche semble le monastère de Saint-Clément là où le *dominicum* du IV<sup>e</sup> siècle gardait la mémoire de l'habitation privée du saint, au pied du Coelius.

Sur la charmante esplanade du mont Esquilin, entre l'amphithéâtre Flavien et le Titre d'Eudoxie, s'élevait *Sancta Maria in Monasterio* que certains veulent identifier avec le monastère de Saint-Agapit *ad Vincula*, et d'autres avec *Sancta Maria de Lutara*, mentionnés l'un et l'autre sous Léon III <sup>5</sup>. Une charte de Farfa du XI<sup>e</sup> siècle mentionne un *Petrus abbas Monasterii sanctae Mariae ante venerabilem titulum Eudoxiae* <sup>6</sup>, et de fait au XVI<sup>e</sup> siècle, on voyait encore les restes de ce monastère précisément en face du portique de Saint-Pierre-aux-Liens.

1. Cf. *Reg. Pont. Rom. II*, 4725.

2. KEHR, *Italia Pontif.*, I, 43-44.

3. Cf. *Reg. Pont. Rom. II*, 3608.

4. *Lib. Pont.*, II, 305.

5. *Op. cit.*, II, 25, II, 41, not. 63.

6. Cf. *Reg. Farf.*, III, doc. 492, p. 200.

Saint Basile, le grand propagateur du monachisme dans le Pont, eut lui aussi à Rome un monastère à lui dédié. On l'appelait *in scala mortuorum*; il était près du Forum de Nerva, et existait encore récemment, sous le titre de l'Annonciation. La première mention qui en est faite remonte à 955<sup>1</sup> : mais, malgré cette origine relativement récente, il obtint une grande renommée, jusqu'à être compté parmi les plus célèbres abbayes romaines.

Le long de la *Sacra Via*, sur le côté nord du Forum, l'antique temple de Faustine et d'Antonin fut adapté au culte chrétien vers le VIII<sup>e</sup> siècle, et on le dédia à saint Laurent. Par la suite on y érigea aussi un monastère, et on en rencontre plusieurs fois la mention dans les chartes de la voisine diaconie de *Sancta Maria Nova* sur la *summa sacra via*, c'est-à-dire entre le temple de Vénus et de Rome et l'Arc de triomphe de Titus au pied du Palatin. Plus tard, cette dernière diaconie, érigée pour remplacer *Sancta Maria Antiqua* qui menaçait ruine, fut confiée aux moines de la Congrégation du Mont-Olivet (1352) qui y résident encore.

Moins assurée est la fondation d'un monastère de femmes sous l'abbesse Flora, fondation qui, selon un *praeceptum* de Grégoire I<sup>er</sup> au sous-diacre Gracieux en janvier 593, devait s'accomplir en adaptant à cet usage une antique habitation privée de la quatrième Région, *ad gallinas albas*, près du Quirinal. Le sous-diacre est mentionné une autre fois sous Honorius I<sup>er</sup>, mais puisqu'on ne parle plus jamais de ce monastère, il est probable que le projet n'a pas eu de suite<sup>2</sup>.

Près du *Titulus Pastoris* sur le Viminal, dans les maisons où, au II<sup>e</sup> siècle, étaient installés l'*Episcopium* avec le Didascalée d'Hermas, de Justin, et la *domus martyris Hippolythi*, aux papes, aux docteurs et aux antipapes qui bataillèrent sur la Monarchie et sur la Trinité divine, succéda au VII<sup>e</sup> siècle un chœur pacifique de moines. Du temps de Léon III ils desservaient deux petits oratoires dédiés à saint Michel et à sainte Euphémie, la martyre byzantine qui avait donné l'hospitalité dans sa basilique au Concile de Chalcédoine; ils sont mentionnés pour

1. Cf. *Reg. Pont. Rom. II*, 3669.

2. *Épist.*, Lib. III, ep. 17. *P. L.*, LXXVII, col. 617.

la première fois dans la vie de Serge I<sup>er</sup> <sup>1</sup>. Le *Liber Pontificalis* nous les montre *intra titulum Pudentis*, mais en réalité l'antique titre presbytéral au pouvoir du clergé local demeura exempt de l'influence monacale, et, dans les anciens plans de Rome, on observe également que l'emplacement de ces petites églises se trouve un peu plus à l'est de la basilique, c'est-à-dire du côté opposé de la rue actuelle.

Les premières origines de l'abbaye de Saint-Laurent *formoso* ou *in Formoso*, l'une des plus insignes de la cité, sont encore aujourd'hui ignorées. Nous savons seulement que vers 1150 on y sentit le besoin d'une salutaire réforme, si bien qu'Eugène III concéda peu après le monastère aux moines de Cava dei Tirreni comme on le voit dans une bulle d'Alexandre III <sup>2</sup>.

Le monastère de Sainte-Agathe des Goths, dont la basilique, revêtue jadis de splendides mosaïques, rappelait la très importante période de la domination des Goths ariens à Rome, remonte à peine au VIII<sup>e</sup> siècle — alors qu'il était devenu de règle que les anciennes basiliques dépourvues de clergé titulaire fussent confiées aux moines : ce monastère est contemporain de celui de Saint-Martin au *Titulus Æquitii* — l'un des plus anciens titres romains — près duquel Léon IV *coenobiumque sacrum statuit monachosque locavit*. Cela nous est attesté par une remarquable épigraphe commémorative des restaurations faites à ce temple par Serge II et par Léon IV <sup>3</sup>. Le monastère appartenait à des cénobites d'origine orientale.

Non loin de là était l'abbaye dédiée dès le IX<sup>e</sup> siècle aux martyrs orientaux Serge et Bacchus — la seconde de ce nom dans la *Regio I* — le *Canelicum*, où se trouve maintenant le Collège ruthène. Fondé à l'époque où la vie monastique commençait déjà à décliner à Rome, ce monastère, malgré la grande renommée qu'avaient en Orient ses célestes patrons, n'obtint jamais chez nous une grande importance, si bien qu'au XI<sup>e</sup> siècle il était déjà devenu une simple dépendance de l'abbaye de Saint-Paul.

Après le groupe des monastères du Latran, et beaucoup plus

1. *Lib. Pont.*, II, 24.

2. *Reg. Pont. Rom.* IL, 11590.

3. KEHR, *op. cit.*, I, 46.

importants que ceux que nous avons passés en revue jusqu'à présent, viennent les monastères qui environnaient la *basilica Sicinini* appelée par la suite Libérienne, ou *maior*, sur l'Esquilin. Il n'y en avait pas moins de six, mais quelques-uns disparurent vite, entre autres le *Boethianum* <sup>1</sup> d'où le pape Donus (676-678) expulsa les moines syriens infectés de nestorianisme qu'il remplaça par des Romains, et celui appelé *ad lunam* <sup>2</sup>, érigé par le pape Hilaire (461-468) et qui ne reparaît jamais dans l'histoire par la suite.

Les quatre autres monastères de l'Esquilin, c'est-à-dire celui de Sainte-Agnès *ad duo furna* <sup>3</sup>, celui de Saint-André *in Exainulo* <sup>4</sup>, célèbre par une insigne homélie qu'y prononça Grégoire le Grand, celui des Martyrs *Anargyres* Côme et Damien <sup>5</sup>, et enfin celui des saints Adrien (encore un Oriental) et Laurent <sup>6</sup>, plusieurs fois restaurés par les pontifes, spécialement par Grégoire II et Hadrien I<sup>er</sup>, furent florissants jusqu'au x<sup>e</sup> siècle; à cette époque, la ferveur de l'observance monastique s'étant relâchée, ils se réduisirent peu à peu à la simple vie canoniale. Il ne demeura que Sainte-Agnès, ou plutôt Sainte-Praxède, où jadis Paschal I<sup>er</sup> avait introduit des moines grecs <sup>7</sup>, auxquels, depuis des siècles, ont succédé les moines de la Congrégation de Vallombreuse, qui, aujourd'hui, desservent ce temple.

Près de l'arc de Gallien, sur la voie *Merulana*, qui relie la basilique de Sainte-Marie-Majeure au Latran, s'élevait le monastère de Saint-Guy *ad lunam*; tous ces titulaires d'églises ont par la suite laissé des traces profondes dans la liturgie romaine qui, dès le viii<sup>e</sup> siècle, célèbre la fête des Patrons, romains ou non, de ses basiliques et de ses monastères.

Il est déjà fait mention de ce monastère dans la vie d'Étienne III <sup>8</sup>. Plus tard, c'est-à-dire après la mort de Paul I<sup>er</sup>, le moine Philippe y fut élu à titre de pseudo-pontife; mais

1. *Lib. Pont.*, I, III, 348.

2. *Op. cit.*, I, 245.

3. Cf. KEHR, *op. cit.*, I, 53.

4. *Lib. Pont.*, I, 397.

5. *Op. cit.*, I, 397.

6. *Op. cit.*, I, 511.

7. KEHR, *op. cit.*, I, 49.

8. *Lib. Pont.*, I, 470.

heureusement le lendemain, voyant la mauvaise tournure que prenaient les affaires de son parti, il abandonna le *patriarchium* et s'en retourna tranquillement à son monastère.

On a pensé à identifier ce monastère de Saint-Guy avec celui mentionné plus haut, appelé lui aussi *ad lunam*, et qui fut érigé par le pape Hilaire. L'hypothèse n'est pas certaine, car dans la région *ad lunam* il pouvait très bien se trouver deux monastères distincts, comme il y en avait quatre *in Vaticano* et trois *in Lateranis*.

A une petite distance de la basilique Libérienne s'élevait le monastère de femmes de Sainte-Bibiane<sup>1</sup>, église très ancienne; érigée au v<sup>e</sup> siècle par le pape Simplicius, près de la villa et du nymphée de Licinius. Vers 683, Léon II y transféra, du cimetière de Generosa *ad sextum Philippi*, sur la voie de Porto, où, autrefois, avait été le siège de la confrérie des Frères Arvaes, les corps des martyrs Simplicius, Faustin et Viatrix, dont le monastère prit le nom.

Des documents tardifs mentionnent un monastère de cénobites, près du *titulus Eusebii*, que Nicolas IV<sup>2</sup> en 1288 concéda à saint Pierre de Morone, le futur Célestin V. L'origine de ce monastère demeure toutefois inconnue.

En somme, la première région médiévale de Rome comprenait environ vingt-cinq monastères, sans compter ni les dépendances claustrales non mentionnées dans les documents pontificaux, ni les monastères nés après le xii<sup>e</sup> siècle, alors que l'âge d'or de l'histoire bénédictine à Rome était déjà passé.

On trouvera étrange la disproportion entre le nombre des monastères de femmes et celui des monastères d'hommes en cette région. Les moniales en possédaient à peine trois sur vingt-quatre, ce qui s'explique pourtant si l'on pense à la gêne économique où se trouva Rome durant le haut moyen âge, conditions qui pesaient beaucoup plus sur les communautés féminines, incapables de développer leurs propriétés et de les défendre contre la rapacité de ceux qui les convoitaient.

1. KEHR, *op. cit.*, I, 38.

2. *Op. cit.*, I, 39.

La *Regio II*, beaucoup moins vaste que la précédente, comprenait, outre les collines du Quirinal et du Pincio, l'étendue de la partie basse de la Ville éternelle comprise dans la vallée bornée par le Forum de Trajan, le portique Flaminien et la colonne honoraire d'Antonin au Champ-de-Mars. Les souvenirs chrétiens de cette zone urbaine sont certes moins nombreux et moins illustres que ceux de la zone du Latran; pourtant elle n'est pas entièrement privée de fastes sacrés très anciens, tels que, par exemple, le vénérable titre de Marcel, du début du iv<sup>e</sup> siècle et l'*Apostoleion* de Pélage I<sup>er</sup> et de Narsès, où, sous Jean III, furent déposées quelques reliques des apôtres Philippe et Jacques.

Juste en arrière de l'abside de cette basilique, le *Liber Pontificalis*, dans la biographie de Léon III, nous montre un monastère, *Sancti Andreae de biberatica*, ainsi nommé peut-être parce que la région voisine de l'antique *porta Fontinalis* de l'enceinte de Servius était très riche en veines d'eau. Les religieuses de Saint-André avaient autrefois la charge de nourrir les agneaux dont la laine servait ensuite à tisser les palliums que le Pape conférait aux patriarches et aux métropolitains. Aujourd'hui, cet honneur est passé aux Bénédictines du monastère de Sainte-Cécile. Dans l'intérieur du monastère de Saint-André, il y avait un oratoire dédié à saint Thomas, mentionné dans la biographie d'Étienne V, qui lui fit don d'un drap de soie pour l'autel.

Une petite église, dédiée en cette deuxième Région à la mémoire du célèbre docteur Hippolyte, est nommée dans les anciennes listes d'églises urbaines; nous savons même qu'un autre monastère de religieuses y était annexé; mais on ignore quand et comment cette église naquit, et quelles circonstances déterminèrent son abandon. Au xvi<sup>e</sup> siècle il devait déjà être consommé, puisque l'oratoire fut détruit <sup>1</sup>.

Vers le milieu du x<sup>e</sup> siècle, les sœurs du consul Adalbert érigèrent, près de la basilique de *Sancta Maria in Via Lata*, un troisième monastère de femmes, dédié à saint Cyriaque <sup>2</sup>, qui, par sa puissance et l'extension de son patrimoine dans la campagne romaine, est mentionné comme l'un des plus importants

1. ARMELLINI, *Le Chiese di Roma*, 2<sup>e</sup> édit., pp. 262-263.

2. KEHR, *op. cit.*, I, 79 sq.

de la Rome médiévale. Ses archives, aujourd'hui annexées aux archives capitulaires de la basilique de Sainte-Marie *in Via Lata*, sont comptées parmi les plus anciennes et les plus intéressantes pour l'histoire du Duché romain.

D'anciens documents mentionnent aussi, dans ces parages, un monastère appelé *Sancti Salvatoris ad duos amantes*, propriété des moniales de Saint-Cyriaque<sup>1</sup>. Mais peut-être ne fut-ce qu'une simple dépendance claustrale, n'ayant jamais eu de vie ni d'histoire personnelle.

Dans l'ensemble, nous avons donc seulement, dans la deuxième Région, trois ou quatre monastères, exclusivement de femmes, et d'origine assez tardive. La raison en est que, dans cette zone, il y avait peu de basiliques de Martyrs à desservir, et le clergé urbain cherchait jalousement à y conserver ses droits traditionnels.

\* \* \*

La *Regio III* était comprise entre le *Campus Martius*, le *collis hortorum in Pincis*, la *Via Lata* et une base du Quirinal, enfermant ainsi dans son périmètre la partie la plus basse et la moins noble de la cité, dont la vie aristocratique se développait de préférence autour des antiques Forums et du Palatin. Les monuments chrétiens ornant cette zone sont très rares eux aussi, et cela provient surtout de ce que les basiliques sépulcrales des Martyrs devaient, en vertu des dispositions légales, se trouver, comme toute tombe, en dehors de l'enceinte de la cité. Il faut ajouter que les Titres urbains, ayant presque tous été érigés dans les *domus* patriciennes mêmes qui en avaient fait donation à l'Église, ces *domus* ne pouvaient certes pas être nombreuses en un quartier éminemment populaire.

Par suite, l'unique monastère que nous trouvions dans cette zone est celui élevé en l'honneur des saints Étienne, Denys et Sylvestre *Kata Pauli*, commencé par Étienne II mais dédié plus tard par son frère le pape Paul I<sup>er</sup> dans sa propre maison. Pour attirer à sa fondation une plus grande vénération, le Pontife l'enrichit d'une quantité de corps de martyrs, transférés

1. MARTINELLI, *Primo trofeo della Croce*, 108.

des cimetières suburbains, devenus désormais peu sûrs<sup>1</sup>. Le même fondateur unit à cette abbaye romaine celle, beaucoup plus ancienne, de Saint-Sylvestre sur le mont Soracte, que lui avait cédée le roi Pépin; aussi le nouveau monastère, favorisé et enrichi par les papes et par les rois francs, qui le regardaient même comme une sorte de monument votif de leur alliance avec la papauté, atteignit rapidement une grande splendeur. Au commencement, les moines grecs y résidaient; les Bénédictins leur succédèrent.

\* \* \*

La quatrième Région, presque inhabitée au moyen âge, et toute partagée en jardins et en vignes, comprenait proprement le Champ de Mars. Il n'y avait là qu'un monastère grec de femmes, dédié à la Vierge et à saint Grégoire de Nazianze<sup>2</sup>. Il semble en effet que ses origines coïncident avec ce mouvement d'émigration monastique orientale que la persécution iconoclaste détermina dans le monde byzantin. L'oratoire de Saint-Grégoire *quod ponitur in Campo Martis* est déjà mentionné dans la biographie de Léon III (795-816); mais l'histoire des débuts du monastère, devenu très riche par la suite et qui posséda de très importantes archives, est encore obscure.

\* \* \*

La V<sup>e</sup> Région doit son nom au magnifique pont qui relie à la cité le mausolée funèbre de l'empereur Hadrien. Ce monument fut transformé au moyen âge en un *castrum* très important, où, du Vatican, les papes, depuis Grégoire VII jusqu'à Clément VII, avaient coutume de chercher un refuge aux heures les plus angoissantes de leur gouvernement. C'était grâce à ce pont *Ælius* ou Hadrien, que la Ville était mise en communication avec le Vatican et la Cité Léonine, puisque durant tout le moyen âge cette zone demeura en dehors du périmètre des murailles urbaines. Il arriva plusieurs fois en effet que, tandis qu'il était permis aux empereurs et aux princes armés d'appro-

1. KEHR, *op. cit.*, I, 81.

2. ID., *ibid.*, I, 86-87.

cher pour vénérer la tombe de saint Pierre, on fermait en même temps les portes de la Ville éternelle par crainte de quelque démarche hostile de leur part. En conséquence, le V<sup>e</sup> Région, continuellement victime, pendant l'hiver, des inondations du Tibre, représentait vraiment, avec ses poternes, ses moulins et ses masures sordides, telles qu'on en voyait encore à la fin du siècle dernier, la partie extrême de la Ville, la plus éloignée du centre et des quartiers nobles de la capitale.

Le monastère grec de Saint-André et de Sainte-Lucie, appelé aussi, sans doute du nom de son fondateur, *Renati*, fut reconnu par Mgr Duchesne après de longues hésitations, près des églises de Sainte-Lucie *della Tinta* et de Saint-André *de Marmorariis*, pas très loin de la *Scorticlaria* et du stade d'Alexandre-Sévère<sup>1</sup>. Grégoire I<sup>er</sup> mentionne souvent son abbé Probus, auquel il confia d'importantes légations. Par la suite, les moines latins succédèrent aux grecs; Léon III fit des donations au monastère mais celui-ci disparut après le x<sup>e</sup> siècle.

Une autre abbaye fameuse de cette région était celle *ad caput secutae*, dédiée à saint Blaise, dont toutefois nous ignorons les origines. Celles-ci probablement ne remontent pas au delà du VIII<sup>e</sup> siècle, alors que l'immigration orientale donna un grand développement au culte des saints de l'Orient à Rome. L'église de Saint-Blaise, après que l'abbé Dominique l'eût restaurée et enrichie de nombreuses reliques<sup>2</sup>, — la basilique primitive devait donc être beaucoup plus ancienne, — fut consacrée à nouveau sous Alexandre II en 1072.

\* \* \*

Si la VI<sup>e</sup> Région ne comprenait aucun cloître, la VII<sup>e</sup>, bien que pauvre, malpropre et voisine du Tibre, mais non dépourvue d'antiques souvenirs chrétiens, pouvait se glorifier de posséder plusieurs monastères, sinon très grands, du moins d'une certaine importance. Une tradition voudrait reconnaître en ce quartier le lieu où Paul aurait exercé un vaste mouvement de prosélytisme et de propagande évangélique parmi les Juifs du Transtévère. L'histoire ne sait rien de ces opinions, sauf que

1. KEHR, *op. cit.*, I, 89.

2. ARMELLINI, *op. cit.*, 355.

le nombre et l'antiquité des édifices sacrés qui, dans le haut moyen âge, ornaient le quartier de l'*Arenula*, en faisaient l'un des plus caractéristiques de la Rome médiévale.

En premier lieu vient le petit monastère *Sancti Salvatoris de Campo* ou *de Deo Campo*, *One Campo* ou *Domni Campo*. Ce titre parut toujours aux archéologues comme une sorte de *rebus*, si bien qu'ils donnèrent à ce nom, défiguré par les copistes, les étymologies les plus étranges. Il s'agit simplement au contraire d'un *domnus Campo*, célèbre abbé de Farfa vers la première moitié du x<sup>e</sup> siècle, lequel érigea ou restaura ce prieuré <sup>1</sup>.

Saint-Étienne *de Benedictinis* <sup>2</sup>, aujourd'hui appelé Saint-Barthélemy, trahit, lui aussi, une origine assez tardive, de même que l'autre monastère de Saint-Benoît *in Cacabis* <sup>3</sup> qui s'élevait non loin, dans le voisinage du Ghetto des Juifs. Peut-être ces petits monastères n'étaient-ils que de simples granges urbaines, dépendant de l'insigne abbaye impériale de Farfa dans la Sabine, tout comme l'autre monastère voisin, Saint-Martin <sup>4</sup>, qui dépendait du monastère, impérial et sabin lui aussi, de Saint-Sauveur *in montibus Reatinis* <sup>5</sup>.

Toutes ces dépendances monastiques urbaines des monastères lombards de la Sabine ne datent probablement que du x<sup>e</sup> siècle, époque où, les Sarrasins ayant envahi la Sabine et incendié Farfa et Saint-Sauveur, une partie des cénobites se réfugièrent à Rome.

De plus grande importance semble avoir été le monastère de Saint-Benoît *in Arenula* <sup>6</sup>, entre le Tibre et Saint-Sauveur *in domni Campo* lequel, selon Camerarius, recevait six deniers de *presbyterium* lors des solennelles processions papales. Nous le trouvons en effet compté parmi les vingt abbayes privilégiées de Rome, celles dont les abbés prenaient part aux stations pontificales.

1. SCHUSTER, *L'abbate Ugo I e la riforma di Farfa*. Perugia, 1911, p. 15, n. 3.

2. ARMELLINI, *op. cit.*, 399.

3. ID., *op. cit.*, 402.

4. ID., *op. cit.*, 402-403.

5. SCHUSTER, *Il monastero imperiale del Salvatore sul monte Letenano in Arch. R. Soc. Rom. Stor. Patr.*, vol. XXXVII, p. 436.

6. ARMELLINI, *op. cit.*, p. 408.

Il semble que dès le VIII<sup>e</sup> siècle s'élevait aussi dans ce quartier un hospice monastique pour les pèlerins irlandais, lequel, à son tour, devint le monastère *S. Trinitatis Scottorum*<sup>1</sup>. Il est mentionné par Camerarius, et, à l'occasion des processions papales, il recevait deux sous à titre de *presbyterium*.

Au résumé, on ne trouve dans la VII<sup>e</sup> Région ni basiliques insignes ni monastères célèbres, mais de simples granges de monastères étrangers, de mince importance historique pour la Ville, mais de grande utilité pour les moines qui en étaient propriétaires, et auxquels elles assuraient une certaine influence dans la Curie.

\* \* \*

Les boutiques des tanneurs de peaux, qui occupaient au moyen âge toute la zone comprise entre le stade de Sévère et le *Panthéon* d'Agrippa, valurent le nom de *Scorticlaria* à la VIII<sup>e</sup> Région urbaine. Une lettre de saint Grégoire le Grand en 596 parle d'un monastère d'hommes qui devait s'élever en ce quartier, dans les maisons d'un certain prêtre nommé Jean, non loin des Thermes d'Agrippa. L'abbé qui devait prendre la nouvelle fondation sous sa juridiction avait déjà été nommé, mais nous ne savons pour quel motif le projet fut abandonné. Trois années s'étant écoulées inutilement, le Pape confia cette fondation à l'abbesse Bona, sans que d'ailleurs elle soit jamais mentionnée par la suite dans les documents romains<sup>2</sup>.

Non loin de là, c'est-à-dire derrière la basilique de Saint-Eustache, s'étendaient au x<sup>e</sup> siècle les vastes possessions des moines de Farfa, dans la zone lombarde de Rome. Elles comprenaient avant tout leur *Cella maior* avec les églises annexes de Sainte-Marie, Saint-Benoît, Saint-Étienne, Saint-Sauveur et Saint-Blaise, près du palais des Crescenzi.

La fameuse abbaye impériale de la Sabine n'exerça jamais une véritable influence sur le monachisme urbain; pourtant, à une époque où la puissance territoriale était devenue comme l'expression nécessaire du prestige moral et religieux, on comprenait facilement le sens politique de cette citadelle de l'indé-

1. ARMELLINI, *op. cit.*, p. 413.

2. Epist. Lib. III, ep. 37. *P. L.*, LXXVII, col. 633-634.

pendance de Farfa et de l'immunité à l'ombre de l'aigle impériale. En conséquence de cette situation historique privilégiée, la région garda, presque jusqu'à nos jours, le nom de *platea langobarda*; de fait, même au xvi<sup>e</sup> siècle, elle était en grande partie habitée par des colons allemands. On sait que les moines de Farfa, même à Rome et dans les tribunaux de la Curie, usaient du Code lombard, selon leurs toutes premières traditions. C'est pourquoi cette *platea langobarda*, vis-à-vis du Capitole et de la Curie, cachait mal la signification occulte de l'indépendance *politique* dont se glorifiait l'abbaye en face des deux pouvoirs locaux de la Curie et de la Commune romaines <sup>1</sup>.

Le monastère de femmes dédié à la Vierge et au martyr persan Anastase *de Iulia* est déjà mentionné sous Léon III. Il s'élevait non loin du *theatrum* de Pompée, et, après avoir passé à diverses générations de moniales, de Templiers et de sœurs, il finit par se transformer en un institut de charité <sup>2</sup>.

\* \* \*

La *IX Regio* tirait son nom d'une *Pinea*, différente toutefois de la pomme de pin colossale en bronze doré mentionnée par Dante, et qui, après avoir couronné la flèche du mausolée d'Hadrien s'en alla finir, au moyen âge, sur la place qui s'étendait devant la basilique Vaticane.

L'édifice sacré le plus important de ce quartier était certainement l'ancienne basilique de Saint-Marc *in Pallacine*, érigée par le pontife Marc, et où, par ordre d'Hadrien I<sup>er</sup>, les divins offices étaient quotidiennement célébrés par les moines des deux couvents voisins, Saint-Laurent et Saint-Étienne *in Vaganda*.

On ne sait pas exactement où se trouvait cette dernière abbaye. Elle est identifiée par certains, et non sans de bons arguments, avec l'actuel Saint-Étienne *del Cacco* <sup>3</sup>, tandis que d'autres veulent au contraire la retrouver au pied même du Capitole. Ses origines semblent assez illustres, puisque dans la mosaïque absidale de la basilique on voyait Paschal I<sup>er</sup> avec le modèle du temple dans la main.

1. Cf. SCHUSTER, *L'abbate Ugo I, etc.*, pp. 28 sq.

2. ARMELLINI, *op. cit.*, 447.

3. KEHR, *op. cit.*, 101.

Saint-Laurent près des *balnea pallacina*, où advint le meurtre de Sextus Roscius, était très voisin du *titulus de Pallacine*<sup>1</sup>, l'actuel Saint-Marc, et fut détruit au xvi<sup>e</sup> siècle.

\* \* \*

La *X Regio* commence au *Porticus Octaviae*, et, de la voisine diaconie de Galla Patricia (*Sancta Maria in Porticu*), montant le *Capitolium*, elle comprenait le Forum, une partie de la voie Appienne, et arrivait jusqu'à la porte Latine. C'était donc l'un des quartiers les plus vastes, les plus centraux et les plus peuplés de Rome; aussi, de même qu'on y trouvait en abondance les souvenirs et les monuments de l'antique grandeur de la cité païenne, la Providence, voulant comme purifier ce lieu, l'avait parsemé d'églises et de monastères sacrés.

Sur le versant oriental du Coelius, non loin du classique *Caput Africae*, près de la basilique des Martyrs couronnés, sur ce sol natal où le monachisme romain conservait les plus chers souvenirs de ses premières années, s'élevait le monastère de femmes dédié à sainte Agathe. Son existence nous est assurée par les documents jusqu'au temps d'Honorius III (1216-1227)<sup>2</sup>; puis les moniales furent transférées, partie à Sainte-Bibiane et partie à Saint-Sixte.

Le même sort échut à l'abbaye de Saint-Thomas *in Formis*<sup>3</sup> dont l'on voit encore les ruines entre les *formes* de l'aqueduc de Claude et l'arc de Dolabella sur le Coelius. Les moines étant venus à manquer, Innocent III les remplaça par les frères du nouvel Ordre de la Très-Sainte-Trinité qui, tout récemment, y sont revenus après quelques années d'absence.

De Saint-Thomas, si nous allons vers le *titulus Bizantis* (Saints-Jean-et-Paul) en descendant par le *Clivus Scauri* dans la *Sacra via* qui coupe en deux l'étroite vallée séparant le Coelius de l'Aventin, nous laissons à droite le *septizonium Severi* qui projette son ombre immense sur le *Circus Maximus*. Dans cette ambiance où l'on revivait les plus glorieux souvenirs de la Rome impériale, s'élevait la maison paternelle du *defensor*

1. *Lib. Pont.*, I, 507.

2. ARMELLINI, *op. cit.*, 504.

3. *Id.*, *loc. cit.*, 504.

Gordien, convertie plus tard par Grégoire le Grand son fils en un monastère dédié à l'apôtre André<sup>1</sup>. Pour pénétrer parfaitement la pensée monastique du fondateur, il faut tenir compte du fait que le monastère s'éleva dans l'un des quartiers les plus aristocratiques et les plus peuplés de la Ville éternelle. Ce monastère fut commodément organisé dans les splendides salles de la noble *domus*, avec nymphée, *impluvium*, fontaine, et sans doute aussi les traditionnelles images *maiorum* dans l'atrium, là où Grégoire, déjà élevé au souverain pontificat, fit peindre avec son portrait celui de ses parents.

Sur la colline opposée, dans les salles désertes du *Palatium*, s'éleva durant la période byzantine un monastère consacré à saint Césaire<sup>2</sup>, dont le culte, dans l'intention des fondateurs, devait remplacer celui des *divi Caesares* qui, de cette colline, avaient dominé le monde. Des moines orientaux y demeurèrent au moins jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle; puis, quand le schisme fut consommé à Byzance, les sources du monachisme grec se tarirent également à Rome, et le monastère tomba dans l'abandon.

Celui de Sainte-Marie ou de Saint-Sébastien *in Pallara* eut un meilleur sort; il avait été fondé par un certain médecin nommé Pierre, dans la première moitié du X<sup>e</sup> siècle, là où une antique tradition voulait qu'eût été percé de flèches le célèbre Martyr soldat. Du conclave qui s'y réunit à la mort de Paschal II sortit le pontife Gélase II (1118-1119), le plus malheureux des papes. Peu après son élection, les Frangipani, qui lui étaient opposés, le mirent en prison dans leur manoir, adossé à l'arc de Titus. Au XI<sup>e</sup> siècle, le monastère du médecin Pierre appartenait aux Bénédictins du Mont-Cassin; la basilique fut dédiée aussi au martyr Zotique, parce que durant sa vie, selon les Actes, il avait précisément rempli une charge élevée dans le *Palatium* voisin.

Sur la voie Appienne, au point où se détache la voie Latine, s'élevait un monastère de femmes, dédié aussi à saint Césaire *de Corsas*<sup>3</sup>. Sous Léon IV, il fut uni à un autre couvent, celui de Saint-Simitre bâti tout auprès, et qui est l'un des plus

1. Cf. KEHR, *op. cit.*, I, 103 et seq.

2. ID. *op. cit.*, I, 103.

3. *Lib. Pont.*, II, 24.

anciens monastères de Rome; à l'origine il était habité par des moines. Une lettre de saint Grégoire le Grand, en juillet 599, mentionne un *Fortunatus abbas Sancti Simitrii*, mais nous ignorons quand et comment les moniales succédèrent aux moines <sup>1</sup>.

Non loin de là résidait une troisième communauté de femmes, celle de Sainte-Marie *in Tempuli* <sup>2</sup> à qui Léon III offrit des ornements sacrés pour leur oratoire intérieur, dédié à sainte Agathe. Sous Honorius III (1216-1227) ces trois communautés furent réunies en un seul monastère, afin de céder la place à saint Dominique et à sa nouvelle fondation des Frères Prêcheurs.

De même que sur la *Regina Viarum* et sur le *Palatium*, ainsi dans le *Forum* le symbolique dragon de l'idolâtrie, dès les premiers siècles du moyen âge, avait été dompté et lié par une chaîne serrée d'églises et de monastères. Nous avons déjà nommé ceux de Saint-Laurent *in Miranda* et de Sainte-Marie-la-Neuve; nous devons mentionner, du côté opposé, au pied du Palatin, et dans les salles mêmes de l'ancienne *bibliotheca* d'Auguste, le monastère grec de *Sancta Maria Antiqua* <sup>3</sup>. Dans ces derniers temps il est revenu en grande partie à la lumière, avec ses décorations du VIII<sup>e</sup> siècle, les Crucifix et les longues théories de saints orientaux et latins, représentées sur les parois de la basilique.

Sur le *Capitolium* fatidique, où, au moyen âge, les vignes et les jardins recouvraient d'une draperie de verdure les ruines de l'ancienne dominatrice du monde, à côté du sanctuaire de Jupiter Capitolin, s'étaient établis pacifiquement des moines grecs, auxquels succédèrent jusqu'en 1250 les latins, remplacés eux-mêmes par les Frères Mineurs. Il subsiste encore de nombreux documents relatifs à cette fameuse abbaye de Sainte-Marie *in Capitolio*, laquelle faisait remonter ses fastes jusqu'à Constantin le Grand, et même jusqu'à Octavien Auguste. A la fin du moyen âge, la basilique Capitoline devint comme l'église officielle du *Senatus Populusque Romanus* <sup>4</sup>.

1. KEHR, *op. cit.*, I, 120.

2. ID., *op. cit.*, I, 121-122.

3. Cf. V. FEDERICI, *S. Maria antiqua e gli ultimi scavi*, *Arch. R. Soc. Rom. Stor. Patr.*, XXIII, 517.

4. KEHR, *op. cit.*, I, 101 sq.

Au résumé, dans la X<sup>e</sup> Région, en ne tenant pas compte des granges et des dépendances de monastères étrangers, nous rencontrons une bonne dizaine de monastères, dont quatre de femmes, et les autres de moines tant grecs que latins. Ce grand nombre d'abbayes dans les régions les plus importantes de la cité est remarquable et nous révèle que les lointains descendants des anciens anachorètes de la Thébaïde non seulement n'ont pas eu horreur de s'établir dans le Forum tapageur, mais qu'ils sont montés jusque sur le Palatin et sur le Capitole, et ont dressé leurs tentes pacifiques dans les palais mêmes des Césars et des *Pontifices* de l'antique Rome.

\* \* \*

La XI<sup>e</sup> Région prend son nom de la basilique de Saint-Ange *in porticu Octaviae* et doit être considérée comme le quartier le plus populaire de la *plebs romana* du temps de Cola di Rienzo. Elle comprend cette partie de la cité qui, de la base du Capitole et de la Roche Tarpéienne s'étend vers le *theatrum Marcelli*, l'île *Licaonia* et le Tibre. C'était un quartier populeux; de plus quand, au moyen âge, le centre de la vie communale romaine se déplaça et, du Forum, passa *ad Elephantum herbarium* (comme les anciens appelaient le marché aux herbes qui s'élevait près de Saint-Nicolas *in Carcere*), plusieurs familles nobles, les Pierleoni entre autres, et les *fili Ursae* ou Orsini, y édifièrent leurs demeures fortifiées.

Presque dans le centre de cette zone, et près des ruines du portique Flaminien, s'élève le célèbre monastère de femmes *Sanctae Mariae Ambrosii* que certains identifient sans plus avec l'homonyme Docteur de Milan. Que saint Ambroise, nourri et élevé à Rome, y ait eu sa *domus* patricienne, fréquentée par le Pape lui-même, cela nous est assuré par les historiens; De Rossi a cru reconnaître sur la voie Appienne jusqu'au sépulcre de sa famille. Il est certain en outre que les souvenirs d'Ambroise en ce lieu sont assez anciens, puisque le *Liber Pontificalis* mentionne les dons que Léon III <sup>1</sup> offrit à cet oratoire. Rien donc n'empêche de tenir pour probable la tradition qui rattache à cette maison

1. ARMELLINI, *op. cit.*, 564-565.

le souvenir d'Ambroise. La maison aurait été convertie en oratoire à une époque très rapprochée de la vie du saint, trop tôt pour qu'on osât la dédier en son nom, mais du moins on l'y fit figurer comme celui du fondateur du lieu consacré. On l'appela donc *Sancta Maria Ambrosii*, comme l'on disait déjà Saint-Laurent *in Lucina*, Saint-Laurent *in Damaso*, monastère de Boèce, d'Honorius, etc.

\* \* \*

La XII<sup>e</sup> Région, qui tire son nom de la *ripa* du port médiéval sur le Tibre, est très riche en églises et en monastères, puisqu'elle comprend, outre le mont Aventin, toute la plaine qui fait face au Transtévère, depuis les *duo pontes* de l'île Licaonia jusqu'au *Ianus* du Vélabre et au Grand Cirque. En raison du port sur le Tibre et des deux principales artères, c'est-à-dire la voie d'Ostie et la voie de Porto, qui reliaient la capitale à Ostie, à Porto Romano et à la mer, cette région prit, dès l'empire, un tel caractère cosmopolite que, plus qu'ailleurs, y abondèrent institutions et établissements orientaux.

Ce fut en effet sur l'Aventin qu'Athanase d'Alexandrie, hôte de Marcelle, jeta à Rome les premières bases de la vie monastique. A peu de distance de la maison de Marcelle, sur la colline du *petit* Aventin qui domine les Thermes de Caracalla, établirent leur résidence, au VII<sup>e</sup> siècle, les moines hiérosolomytains de la laure de Saint-Sabas, expulsés de leur patrie par les Arabes. Au X<sup>e</sup> siècle, le métropolitain Serge de Damas, renversé de son siège par les infidèles, vint lui aussi chercher un asile sur l'Aventin. De même saint Odon et saint Odilon de Cluny, les abbés de Vendôme, saint Dominique avec ses premiers compagnons, tous préférèrent établir leur résidence sur cette classique colline, solitaire, silencieuse, la plus adaptée à la vie religieuse et en même temps la plus internationale de la cité du *septimontium*.

L'abbaye grecque de Sainte-Prisque, sur le versant oriental de l'Aventin<sup>1</sup>, s'élève sur une *domus* patricienne que quelques archéologues n'hésitent pas à mettre en relation avec Aquila et Priscille, disciples de saint Paul, avec les Pudens et avec les

1. KEHR, *op. cit.*, I, 117.

Acilii Glabriones, qui, les premiers d'entre les nobles de Rome, accueillirent la parole évangélique que leur avait annoncée Pierre. Près de là, au temps de Léon III, s'élevait un monastère dédié à saint Donat <sup>1</sup>, qui d'ailleurs dut promptement se fondre avec celui de Sainte-Prisque.

Nous ne savons rien du monastère féminin *Euprepiae*, dont parle saint Grégoire I<sup>er</sup> <sup>2</sup>, et que plusieurs historiens cherchent sur l'Aventin et dans le voisinage du *titulus Sabinae*; les vicissitudes de l'autre monastère aventinien d'hommes, consacré à saint Jean, et mentionné par le biographe de Léon III nous sont également inconnues.

Le monastère de Sainte-Marie, sur l'angle occidental de l'Aventin qui domine le Tibre et les *Horrea publica*, fut érigé vers 936 dans le propre palais du consul Albéric par les soins de saint Odon, et il compte parmi ses fils les plus illustres le moine Hildebrand, qui devint ensuite pape sous le nom de Grégoire VII <sup>3</sup>. A côté de Sainte-Marie s'élevait le monastère de Saint-Boniface, érigé ou agrandi probablement par cet archevêque Serge de Damas mentionné plus haut <sup>4</sup>. Mais les Orientaux en jouirent peu de temps, puisque, à la fin du x<sup>e</sup> siècle, il était déjà passé aux latins et donnait de telles fleurs de sainteté que Baronius l'appelle *seminarium Sanctorum*. Là en effet semblaient s'être donné rendez-vous les plus illustres représentants de la pensée monastique, si bien que saint Nil le Jeune, de Valleduce où il habitait, y envoya l'évêque Adalbert de Prague, qui, y ayant pris le froc de moine, y remplit quelque temps l'humble office de cuisinier. Baronius le *coquus perpetuus* de l'Oratoire de saint Philippe, avait donc eu un illustre prédécesseur dans cet exercice d'obéissance monastique.

Sur la colline opposée, près de l'oratoire où Sylvie, mère du pontife Grégoire le Grand, avait passé dans les exercices de l'ascèse monacale les dernières années de son veuvage, à la fin du vii<sup>e</sup> siècle, par les soins des moines de Mar Saba chassés de Jérusalem, s'éleva la *cella nova*. Après deux siècles, les latins

1. *Lib. Pont.*, II, 24.

2. KEHR *op. cit.*, I, 114-115.

3. *Id.*, *op. cit.*, I, 116.

4. *Id.*, *op. cit.*, I, 115.

y remplacèrent les Grecs; puis sous Lucius II (1144-1145) le monastère passa aux Bénédictins de Cluny, puis aux Cisterciens, jusqu'à ce qu'il tombât en commende et finalement en ruines <sup>1</sup>.

Sur le même *petit Aventin*, près du *titulus Balbinae*, s'élevait un autre monastère grec dédié au Sauveur <sup>2</sup>; pendant la messe papale du jour de Pâques, l'honneur de chanter l'Évangile en grec revenait à son prieur.

Un monastère dédié à saint Pierre et à saint Martin *in horrea* <sup>3</sup> est mentionné dans une charte du x<sup>e</sup> siècle des archives de Saint-André au Coelius; mais il devait avoir peu d'importance, car il n'en est plus question par la suite.

Au contraire, les deux monastères féminins de Saint-Jean et de Sainte-Marie et Saint-Benoît <sup>4</sup> dans l'île du Tibre, sont nommés très souvent dans les documents du bas moyen âge; ils s'élevaient là où se trouve aujourd'hui l'hôpital annexé à l'église de Saint-Jean Calybite.

A quelques pas de là, vers Saint-Nicolas *in carcere*, l'église de Sainte-Cécile *Montis Pharphae* <sup>5</sup> semblerait indiquer par son nom quelque ancienne possession romaine des moines de Farfa, mais rien à ce sujet ne subsistant dans les anciens cadastres de la célèbre abbaye impériale de la Sabine, il est probable que la dénomination du petit sanctuaire se rapporte plutôt au palais voisin des Orsini, alors que, au xv<sup>e</sup> siècle, la dignité de commendataire du monastère de Farfa avait été comme hypothéquée par cette famille.

Dans la XII<sup>e</sup> Région, nous comptons donc une douzaine de monastères, dont trois orientaux, trois de moniales, et les autres de moines.

\* \* \*

La XIII<sup>e</sup> Région renferme le quartier juif transtévérin compris entre le fleuve, le Janicule, la *porta Portuensis* et les murs de la cité léonine. Les antiques souvenirs chrétiens y

1. KEHR, *op. cit.*, I, 118.

2. ARMELLINI, *op. cit.*, 590.

3. ID., *op. cit.*, 610.

4. ID., *op. cit.*, 619-620.

5. ID., *op. cit.*, 622.

abondent ; on peut même dire que l'histoire de Rome chrétienne semble groupée comme en une brève synthèse dans ce quartier, à commencer par les demeures transtévérines des Cecili et par les édifices de l'ancienne *taberna emeritoria* du pape Callixte, jusqu'à la tombe d'Innocent II, aux mosaïques et aux peintures de Cavallini dans la basilique de Sainte-Marie.

Ce fut ici, dans cette zone transtévérine, encore aujourd'hui si distincte de tout le reste de la Ville, qu'au III<sup>e</sup> siècle Callixte personnifia si bien la vie et le mouvement religieux du quartier, que le terrain qui s'étendait devant son titre prit son nom : *Area Callixti*.

Dès les premières années de la paix, la piété des fidèles ne tarda pas à convertir en autant de basiliques et de titres les habitations des martyrs qui avaient honoré de leur demeure le Transtévère : Callixte, Chrysogone, Bonose, Cécile, Rufine et Seconde. Plus tard, Grégoire II dédiera à sainte Agathe sa propre maison, qui s'élevait à côté de l'église de Saint-Chrysogone et non loin de l'*excubitorium* des gardes. Bien plus, le caractère nettement religieux du Transtévère ne disparut pas, même durant cet affaiblissement général des âmes qui suivit le X<sup>e</sup> siècle ; et l'une des plus célèbres abbayes romaines, celle dite *in Mica Aurea*, au pied du Janicule, date précisément de la première moitié de ce siècle de fer.

A côté du vieux Titre de Callixte s'élevait un nouvel édifice appelé dans les documents *basilica Iulii*, dont au IV<sup>e</sup> siècle les divers prétendants à la papauté se disputaient la possession. Nous pouvons considérer ce temple marial comme la cathédrale de cette seconde Rome, séparée par le Tibre de la ville des forums et des arcs de triomphe.

Grégoire IV, trouvant la basilique de Sainte-Marie du Transtévère un peu négligée faute de clergé, y institua une abbaye et voulut que les moines y célébrent nuit et jour les louanges divines, comme cela se faisait dans les plus insignes sanctuaires de la cité. La note du *Liber Pontificalis*<sup>1</sup> relative à ce fait, où il est question de *monachos canonicos*, est importante, parce qu'elle désigne cet autre aspect du monachisme romain, lequel

1. *Lib. Pont.*, II, 78.

était appliqué à la célébration solennelle des divins offices dans les basiliques, but principal de son séjour dans la Ville.

Le monastère des martyrs *anargyres* Côme et Damien *in Mica Aurea* s'élève sur le *campus Brutianus* des Régionnaires et fut fondé vers 950 par un certain Benoît surnommé le *Campantino*<sup>1</sup>, lequel se fit moine et fut enseveli dans la basilique de Saint-Paul. C'est pourquoi le monastère *in Mica Aurea* fut également dédié à l'Apôtre des Gentils. Grâce au génie de ses premiers abbés, la nouvelle fondation s'éleva rapidement à un haut degré de puissance, jusqu'à rivaliser parfois même avec la puissante abbaye impériale de Farfa, et à lui disputer certaines possessions sur le territoire de Corneto.

Presque au pied du Janicule, vers la riante colline de Monteverde, s'élève le monastère dédié aux deux martyres Agathe et Cécile *ad colles iacentes*, là même où autrefois avait été la demeure de sainte Cécile. En cette maison elle avait affronté la mort pour la foi et pour l'Évangile, aussi Paschal I<sup>er</sup>, pour mieux assurer son culte, y établit-il une abbaye (817-824)<sup>2</sup>, confiant aux moines la charge de célébrer nuit et jour les divins offices près des corps de Cécile et des autres martyrs qu'il avait fait transporter là, des cimetières de la voie Appienne.

Un siècle auparavant, le pape Grégoire III avait déjà fait de même pour le titre de Chrysogone<sup>3</sup> où il avait érigé, en l'honneur des martyrs Étienne, Laurent et Chrysogone, un monastère d'où, quelque temps après, sortit pape Étienne III (752). Il est digne de remarque que la nouvelle fondation de Grégoire III fut immédiatement déclarée exempte de la juridiction du prêtre titulaire de la basilique, pour être entièrement soumise à la juridiction interne de l'abbé, précisément comme c'était le cas pour les monastères vaticans. Cela constitue l'un des documents les plus anciens et les plus importants pour l'histoire de l'exemption monastique relativement à l'autorité de l'évêque. En fondant l'abbaye de Saint-Chrysogone, Grégoire III avait probablement voulu imiter un fait de la vie de son saint prédécesseur le pape Grégoire II. Celui-ci, après la mort d'Honesta,

1. KEHR, *op. cit.*, I, 129 et suiv.

2. ID., *op. cit.*, I, 123.

3. ID., *op. cit.*, I, 124-125.

sa mère, avait converti, comme nous l'avons déjà noté, sa maison paternelle en monastère, le dédiant à sainte Agathe. Cette église existe encore aujourd'hui entre Saint-Chrysogone et Sainte-Rufine, mais les moines l'ont, depuis de longs siècles, abandonnée.

Saint-Benoît *in Piscinula*, presque en face du pont Cestius, était une simple dépendance du Mont-Cassin<sup>1</sup>. Une tradition relativement tardive voudrait qu'il s'élève sur le lieu même de la maison paternelle du saint Patriarche du monachisme occidental; malheureusement les documents ne donnent aucun appui à cette croyance, bien que les origines de l'église soient assez anciennes.

Du monastère de Saint-Étienne *de curte* ou *Rapigrani* du temps de Grégoire III<sup>2</sup>, nous savons seulement qu'il s'élevait au Transtévère, dans le voisinage de l'église de Saint-Rufine. Peut-être faut-il l'identifier avec le monastère de Saint-Chrysogone qui fut en effet dédié aussi au protomartyr Étienne.

Encore sur l'*Arx ianiculensis* s'éleva, dans le bas moyen âge, un petit monastère dédié à saint Pierre. Cette dénomination a donné naissance, au xvi<sup>e</sup> siècle, à la légende qui voudrait reconnaître en ce lieu, plutôt qu'au Cirque Néronien du Vatican, l'endroit du martyre du Prince des Apôtres.

Nous avons donc dans cette région au moins huit monastères de moines. L'élément féminin n'y est point représenté, pas même près de la tombe de sainte Cécile; cette exclusion provient sans doute de ce que toutes ces fondations eurent pour but immédiat le service liturgique des basiliques, fonction à laquelle ne pouvait aspirer le sexe faible.

\* \* \*

Il reste la dernière Région, la XIV<sup>e</sup>, le *Burgus* ou Cité Léonine, qui, bien qu'elle ait été, au moyen âge, considérée comme indépendante, hors de Rome et de l'enceinte des murailles d'Aurélien, constituait pourtant le vrai centre d'attraction dans la capitale de l'*Orbis Christianus*. Là, en effet, dans le cimetière Vatican, était la tombe de Pierre, et, autour de lui,

1. ARMELLINI, *op. cit.*, 676.

2. ID., *op. cit.*, 685.

celles de ses successeurs. Les fêtes liturgiques aux jours les plus solennels de l'année, les rites les plus majestueux dans les plus grandes circonstances de la vie de la papauté, la consécration des Papes par exemple, le couronnement des rois, les ordinations sacerdotales, se célébraient tous en effet près du sépulcre du premier *Christi Vicarius* ; en sorte que si le Latran, en tant que résidence ordinaire du Pape, servait d'église mère de Rome, toutefois la basilique vaticane était sa véritable cathédrale, c'est-à-dire celle où se gardait l'antique Chaire apostolique, sur laquelle, après Pierre, avaient siégé les grands papes du iv<sup>e</sup> et du v<sup>e</sup> siècles.

Il était donc impossible que ce but des aspirations religieuses mondiales, ce rempart de la foi « romaine » n'exercât pas dès les premiers temps de la paix, une puissante attraction sur les moines, lesquels, en effet, ne tardèrent pas à entourer la basilique de Saint-Pierre de leurs monastères comme d'autant de bastions, pour assurer jour et nuit le chant des divins offices près du tombeau du Pêcheur de Galilée.

Le plus ancien des monastères vaticans semble avoir été celui dédié par Léon I<sup>er</sup> aux martyrs Jean et Paul<sup>1</sup>. Il s'élevait à droite de la confession de Saint-Pierre, à peu près où se trouve maintenant l'autel de Saint-Michel au fond du transept.

Non loin de là, était le monastère de Saint-Martin *Iuxta ferratam* ou *post absidam*<sup>2</sup>, beaucoup plus important que le précédent. L'office d'archichantre de la *schola* musicale vaticane fut confié jadis à ses abbés. Il semble même que l'*orphano-trophium* des jeunes chantres, au début sans doute tout à fait distinct du monastère, ait été confié au vii<sup>e</sup> siècle aux soins de la communauté monastique de Saint-Martin, laquelle obtint pour cette raison le titre de diaconie. Nous verrons par la suite l'œuvre des abbés de ce monastère pour le développement et la diffusion de l'art grégorien.

Les origines du monastère de Saint-Étienne *Kata Galla patricia*<sup>3</sup> se rattachent à l'histoire de Galla, fille du consul Symmaque, laquelle, au dire de saint Grégoire I<sup>er</sup>, finit préci-

1. *Lib. Pont.*, I, 90.

2. KEHR, *op. cit.*, I, 145.

3. *ID.*, *op. cit.*, I, 146-147.

sément ses jours dans l'un des monastères vaticans. Lequel? L'histoire ne le dit pas, et laisse donc le champ libre aux hypothèses. Certains ont pensé que Saint-Étienne peut fort bien avoir été érigé par Galla pour l'habitation de moniales, et que plus tard seulement il a passé aux moines. D'autres, au contraire, admettent la fondation de Galla, que nous garantit le nom même du monastère (*Kata Galla patricia*) mais croient que le monastère de religieuses où la noble patricienne finit ses jours diffère de celui de Saint-Étienne, puisque en ce dernier il n'y a aucune trace d'une substitution de cénobites à des religieuses. Ce qui est certain, c'est qu'au temps de Grégoire III (731-741) il y avait là des moines, puisque ceux-ci sont nommés dans une constitution de ce Pontife, relative au service liturgique de la basilique Vaticane.

De toutes les basiliques qui entouraient autrefois la tombe de saint Pierre, celle de Saint-Étienne, dite aussi *Majeure*, est la seule survivante, sous le nom de Saint-Étienne-des-Abyssins. L'église actuelle est plus petite que le temple primitif, mais elle pourrait très facilement être ramenée au style et aux dimensions primitives, puisque les colonnes qui séparent la nef centrale des nefs latérales sont encore noyées dans les murs; quant à celles de l'arc central, avec toute l'abside de Léon III, elles peuvent se voir dans le jardin de l'hospice des Abyssins qui y est annexé.

Sur l'emplacement de la sacristie actuelle de Saint-Pierre s'élevait autrefois le monastère de Saint-Étienne *minor*<sup>1</sup> fondé par Étienne II (752-757). Ses moines, de même que ceux des trois autres monastères existant autour de la basilique Vaticane, étaient voués à la célébration quotidienne des divins offices près du sépulcre de saint Pierre.

Les monastères de vierges consacrées, au moyen âge, demeurèrent fort opportunément quelque peu éloignés de Saint-Pierre, où le concours énorme de pèlerins de tout sexe et de toute condition aurait rendu plutôt dissipé et dangereux ce séjour. En revanche, les « Régestes » d'Urbain V, mentionnent un monastère de femmes *sanctae Mariae de virginibus prope sanctum Petrum de Urbe*, avec une église propre et un cimetière

1. *Lib. Pont.*, I, 451.

que l'on peut, peut-être, identifier avec Sainte-Catherine *de Cavallerottes* <sup>1</sup>, entre la basilique et l'actuelle *via del Mascherino*.

Une autre communauté de *recluses* existait à côté de la basilique Vaticane, près de la rotonde de Saint-André <sup>2</sup> — l'ancien mausolée de la famille impériale au v<sup>e</sup> siècle. A ces religieuses, dans le bas moyen âge, était confié le soin de laver le linge à l'usage du lieu saint. Ce monastère semble déjà mentionné sous Étienne V (885-891).

Les documents parlent d'autres monastères de moindre importance dont les moines, sans être proprement appliqués au service liturgique dans la basilique Vaticane, célébraient pourtant la louange divine dans leurs oratoires respectifs, contigus au grand sanctuaire, comme ceux de Saint-Sosie <sup>3</sup>, de Sainte-Thècle <sup>4</sup>, peu éloignés de la *Schola Saxonum*, de Saint-Vincent et de la Croix, appelé aussi *in Hyerusalem* <sup>5</sup> et enfin, sur l'extrême lisière du Janicule, *iuxta palatiolum*, le *monasterium Michaelis*, avec son oratoire de Sainte-Marie, mentionné dans la biographie de Léon III <sup>6</sup>. Aujourd'hui cette église est dédiée à l'archange Michel, mais il n'est pas impossible que le Michel qui donna la première fois son nom au saint lieu, ne fut quelque pieux Lombard, dont le nom, plus tard seulement, aurait été remplacé par celui de l'angélique protecteur de sa personne et de sa famille.

Sublime triomphe de la puissance de la foi ! Là où Néron s'était proposé d'étouffer la religion de Jésus dans le sang de son premier Pontife, presque toutes les nations et les royaumes voulurent au contraire concourir à l'honneur de protéger son sépulcre vénéré. Ils y fondèrent de vastes *scholae*, des hospices pour les pèlerins, rentèrent des autels, érigèrent des oratoires autour de la basilique de Saint-Pierre ; on accourait à Rome des contrées de l'Europe les plus éloignées, pour revêtir le froc religieux dans un des monastères vaticans, comme si cette zone

1. ARMELLINI, *op. cit.*, 782.

2. ID., *op. cit.*, 737.

3. ID., *op. cit.*, 738-739.

4. ID., *op. cit.*, 744.

5. ID., *op. cit.*, 760.

6. ID., *op. cit.*, 759.

consacrée par la croix du Prince des Apôtres n'était déjà plus une partie de la turbulente Rome médiévale, mais une cité sacrée et cosmopolite, dont les chrétiens de toutes les nations se sentaient citoyens, et où ils ambitionnaient de posséder un siège et des représentants, comme dans la patrie et dans la capitale universelle de la religion du Christ.

Au résumé, autour de la Confession de l'apôtre Pierre, nous comptons dans le haut moyen âge une dizaine de monastères. De ceux-ci, deux, peut-être, de moniales; tout le reste appartenait aux moines latins, à l'exclusion des orientaux. Il semble en effet que les Romains qui, pourtant, se montrèrent si généreux envers les Grecs et les Syriens, leur concédant des monastères près de Sainte-Praxède, de Saint-Laurent, sur le Palatin et ailleurs, aient voulu conserver sans altération le caractère latin au quartier vatican.

Par cette exclusion ils tenaient sans doute à indiquer que, quoique la Chair de Pierre dans la Ville éternelle soit la mère de toutes les églises, la primauté universelle sur la chrétienté est pourtant un privilège exclusif du Siège romain, qui, selon la belle expression d'Ignace d'Antioche, de la Ville au sept collines — *praesidet in regione Romanorum* — exerce son divin office de « Président de la charité ».

\* \* \*

Il reste maintenant à parler des monastères suburbains érigés près des grandes basiliques cimitérales de Saint-Paul, de Saint-Laurent, des Apôtres *ad Catacumbas*, etc.; celles-ci, dès la première heure, attirèrent la dévotion des pieuses vierges et des moines qui y établirent à l'envi leur demeure.

Un *praeceptum* de saint Grégoire, l'an 604, mentionne, sur la voie d'Ostie, un monastère de femmes dédié à saint Étienne, et qui s'élevait dans le voisinage immédiat de la basilique de Saint-Paul. Au VIII<sup>e</sup> siècle, cet édifice, qui était passé aux moines, sembla à Grégoire II fort déchu de sa première splendeur; aussi, pour y assurer le culte, l'unit-il à l'abbaye voisine de Saint-Césaire, chargeant les deux monastères du service liturgique près de la tombe de l'Apôtre des Gentils<sup>1</sup>. Le clergé local

1. KEHR, *op. cit.*, I, 170.

demeura, pour l'instant, chargé de la gestion du patrimoine de la basilique et de l'administration des sacrements; mais quelques années plus tard, Grégoire III mit les moines en pleine possession de cette propriété, à condition de donner une juste rétribution aux prêtres hebdomadiers chargés de la célébration des messes quotidiennes aux différents autels de la basilique <sup>1</sup>.

Vers le troisième mille de la voie Laurentine, dans une plaine basse et marécageuse, tout près d'une petite colline d'où jaillissent les *aquae Salviae*, s'élève un monastère dont le fondateur, selon Benoît du Soracte, serait le fameux patrice Narsès qui délivra Rome des Goths <sup>2</sup>. Dans les entrailles de cette colline était creusé le cimetière de Saint-Zénon et de ses compagnons de martyre, et peut-être le suintement des eaux Salviennes sur les voûtes de ces cryptes humides fut-il la cause du nom donné à ce lieu, et que les martyrologes nous ont conservé : *ad guttam iugiter manantem*.

Mais le souvenir du groupe de Zénon et de ses compagnons de martyre fut facilement éclipsé par celui de l'apôtre saint Paul, lequel, selon une antique tradition, aurait été décapité précisément en ce lieu. Le monastère érigé par Narsès fut oriental dès son origine, puisqu'il était habité par des moines de Cilicie, compatriotes de Paul de Tarse. Ce furent peut-être ces moines qui contribuèrent à fortifier pour leur compte la tradition du martyre de saint Paul aux Eaux-Salviennes.

Quand, sous Honorius I<sup>er</sup> (625-638), on transporta de Jérusalem à Rome les reliques du <sup>2</sup>martyr<sup>7</sup> Anastase, moine persan, il sembla au Pontife que leur place la plus naturelle était précisément le sanctuaire monastique oriental des Eaux-Salviennes, et il les déposa en conséquence près de ce monastère, dans une basilique spéciale, érigée à sa mémoire. Par la suite, les moines latins succédèrent à ceux de Cilicie, puis vinrent les Arméniens, les Cisterciens, les Franciscains, puis de nouveau les Trappistes de la réforme de Cîteaux, qui y habitent encore <sup>3</sup>.

Au second mille de la voie Appienne, dans la région basse

1. KEHR, *op. cit.*, 166 et seq.

2. *Mon. Germ. Scrip.*, III, 699.

3. KEHR, *op. cit.*, 171.

dite *ad Catacumbas*, près de la *basilica Apostolorum* où, autrefois, avaient été déposées les reliques de Pierre et de Paul, s'élevait un très ancien monastère, dont la fondation remonte à Sixte III (432-440) <sup>1</sup>. Il est probable que lors de la dévastation de la banlieue de Rome par les Lombards, — quand les papes furent obligés de transférer dans la Ville les corps des martyrs qui reposaient dans les cimetières suburbains, — le monastère demeura sans habitants; nous savons en effet que Nicolas I<sup>er</sup> (858-867), le rétablit <sup>2</sup>, le dédiant en outre à saint Sébastien, qui, primitivement, avait été enseveli dans cet hypogée sacré, *in initio cryptae*.

Au second mille de la voie Latine, sur le cimetière d'Apro-nianus, s'élevait la basilique de Sainte-Eugénie, au lieu où la martyre avait été déposée par sa propre mère. Ses actes parlaient d'un chœur de vierges sacrées qu'elle aurait liées à Jésus-Christ; aussi Hadrien I<sup>er</sup> (772-795) pour conserver le souvenir de ces prémices de la vie religieuse à Rome, uni au nom de la martyre, restaura-t-il l'église de Sainte-Eugénie, et érigea-t-il à côté un monastère de femmes qui devait toutefois être déjà dépeuplé du temps d'Étienne V (885-891). Le *Liber Pontificalis* décrit la tâche attribuée par Hadrien aux moniales : dans la basilique de Sainte-Eugénie, elles devaient chaque jour chanter l'office de l'aurore (*matutina*), prime, tierce, sexte, none et vêpres; il n'est pas question de l'office de la nuit ni des complies, qui alors étaient propres au *cursus* bénédictin et n'appartenaient donc pas au *cursus* public et quotidien de l'Église <sup>3</sup>.

Sur la voie Tiburtine, *in agro Verano*, où avait été enseveli saint Laurent, dut établir son siège, dès le iv<sup>e</sup> siècle, un groupe de vierges sacrées; quelques fragments de leurs tombeaux existent encore. Par la suite, le pape Hilaire (461-468) <sup>4</sup> y érigea un monastère d'hommes, dédié également à saint Laurent, et auquel, sous Léon III, s'en ajouta un autre, dédié à saint Cas-sien d'Imola. Léon IV (847-855) les ayant trouvés l'un et l'autre

1. *Lib. Pont.*, I, 234.

2. KEHR, *op. cit.*, I, 162.

3. *Lib. Pont.*, I, 510.

4. *Ibid.*, I, 245.

dans l'abandon, les restaura à nouveau, les réunissant en une seule communauté de nationalité grecque, à qui il confia la charge de célébrer les divins offices — en grec bien entendu — sur la tombe de saint Laurent <sup>1</sup>.

Au dixième mille de la voie Labicane s'étend le cimetière de Zotique, où furent ensevelis plusieurs martyrs. Une antique épigraphe, où il est question d'un *Dominicus Abbas* qui restaura le portique et le campanile de la basilique, nous atteste que là aussi, des moines eurent la garde du sanctuaire <sup>2</sup>.

Près du tombeau de la vierge Agnès, dès le temps de Constantin, se groupa une communauté de femmes, qui était encore florissante sous Léon III, lequel l'honora de ses dons. Aux moniales succédèrent les moines, qui, au x<sup>e</sup> siècle, par la volonté d'Albéric, subirent la réforme de saint Odon. Mais la discipline s'étant à nouveau relâchée, Paschal II en 1112 expulsa le peu de clercs demeurés là et y rétablit une communauté de femmes <sup>3</sup>, laquelle, à son tour, dut céder la place aux Chanoines Réguliers.

Sur la voie *Salaria Nova*, près du cimetière de Saint-Saturnin, nous trouvons jusqu'à la fin du moyen âge une communauté monastique dont les origines nous échappent toutefois entièrement <sup>4</sup>. Un autre monastère était également voué à la garde de la basilique de Saint-Valentin sur la voie Flaminienne, dépendance du riche monastère de Saint-Sylvestre *in Capite* qui y exerçait sa juridiction. En 1060 est mentionné l'abbé Théobald qui « *Yconas vero quinque fecit... passionarium in festivitate sancti Valentini... campanile campanas II... clausuram monasterii a fundamentis construxit* <sup>5</sup>. »

Sur la voie Aurclia était en grande vénération le sépulcre du martyr Pancrace, où — contrairement à l'usage liturgique romain qui n'admet pas de *Stations* dans les églises suburbaines autres que les basiliques patriarcales — l'on célébrait une *station* solennelle le dimanche *in albis*. Vers la fin du vi<sup>e</sup> siècle, les fidèles qui fréquentaient ce sanctuaire n'étaient pas satisfaits

1. *Lib. Pontif*, II, 112.

2. ARMELLINI, *op. cit.*, 883.

3. KEHR, *op. cit.*, I, 158-159.

4. ARMELLINI, *op. cit.*, 853.

5. ID., *op. cit.*, 843 et suiv.

du clergé local, dépendant du *titulus Chrysogoni*, parce qu'il ne leur assurait pas la messe, même les jours de fête. C'est pourquoi Grégoire le Grand, en 594, résolut de le confier à une communauté de moines sous le gouvernement de l'abbé Maur; et comme au Latran existait déjà un monastère dédié à saint Pancrace, c'est du martyr milanais Victor que la nouvelle fondation prit le nom et on lui consacra l'oratoire domestique des moines <sup>1</sup>.

Pour compléter cette nomenclature des monastères romains, il faut ajouter maintenant ceux dont l'emplacement ne nous est pas connu, tel que celui de Saint-Aristée, mentionné par Grégoire le Grand dans un *Praeceptum* de 604 <sup>2</sup> et qui, probablement, se trouvait à Ardea, sur la tombe du martyr; et celui qu'érigea dans sa propre maison le pape Boniface IV (600-615) <sup>3</sup>, et qu'il vaut sans doute mieux ne pas chercher à Rome même, comme le fait Kehr <sup>4</sup>, mais dans les Abruzzes, d'où le pontife était originaire.

En outre, il faut tenir compte des lacunes de la documentation historique actuelle sur Rome médiévale; elles nous permettent de croire qu'il existait un grand nombre de monastères dont toute trace est perdue pour nous. Nous en avons une preuve dans ce fait que, les monastères de femmes étant au nombre de cinq ou six, à l'époque byzantine, dans la liste que nous avons établie, Grégoire le Grand au contraire, écrivant à la patricienne Théotiste, nous apprend qu'il soutenait alors à Rome les dépenses de trois mille moniales <sup>5</sup>. Il s'agit bien de cinq ou six couvents! Un auteur du XI<sup>e</sup> siècle rapporte que, de son temps, il y avait dans la Ville éternelle environ soixante maisons canoniales et une trentaine de monastères. Sur ces soixante maisons canoniales, admettons qu'une trentaine au moins aient été primitivement des monastères bénédictins — cette assertion n'est pas précisément gratuite, puisqu'on sait que vers le X<sup>e</sup> siècle un grand nombre de monastères, même à Rome (ceux du Vatican, par exemple, du Latran, de Sainte-

1. KEHR, *op. cit.*, I, 176 sq.

2. Epist. Lib. XIV, ep. 26. *P. L.*, LXXVII, 1318.

3. *Lib. Pont.*, I, 110, 317.

4. KEHR, *op. cit.*, I, 155.

5. Epist. Lib. VII, ep. 26. *P. L.*, LXXVII, col. 881.

Marie-Majeure, etc.) se transformèrent en résidences de chanoines lorsque la première discipline monastique se fut relâchée; — nous aurons donc une moyenne d'environ soixante abbayes de moines, vouées principalement à la célébration des offices dans les plus insignes sanctuaires romains.

Et maintenant, avant d'en venir à la seconde partie de cette étude relative à la vie éminemment liturgique que menaient ces moines dans la Ville éternelle, quelques observations s'imposent.

L'importance historique de ce nombre énorme de monastères dans la capitale du monde chrétien n'échappera à personne. Au point de vue ascétique et liturgique, cette importance est encore plus grande, puisqu'elle réalise dans la Ville sainte de la Nouvelle-Alliance la promesse du Prophète : *Super muros tuos, Ierusalem, constitui custodes; tota die et tota nocte non tacebunt laudare nomen Domini*<sup>1</sup>. La réalisation de ce fait acquiert d'autant plus de prix que la majeure partie de ces communautés reconnaît pour fondateurs les pontifes eux-mêmes, dont beaucoup — et c'était devenu comme une règle — érigèrent des monastères dans leurs propres maisons paternelles.

La vie que l'on menait dans ces monastères, nous le verrons mieux par la suite, était éminemment liturgique et contemplative. C'était le temps où les difficultés et les infortunes de toute sorte désolaient la Cité sainte; alors papes et pieux chrétiens ouvraient à l'envi de nouveaux asiles de pénitence et de prière, persuadés que cela contribuerait plus que tout à sauver la patrie en danger. Saint Grégoire, dans une lettre à la patriecienne Théotiste, le lui déclare sans ambages, — peut-être pour que celle-ci le fasse bien comprendre ensuite à la cour byzantine: — sans les prières des trois mille moniales dont le Siège apostolique assure la subsistance, Rome aurait déjà été détruite : *In hac urbe multae sunt (ancillae Dei); nam, iuxta notitiam qua dispensatur, tria millia reperiuntur. Et quidem de sancti Petri Apostolorum principis rebus LXXX annuas libras accipiunt... Harum vero talis vita est, atque in tantum lacrimis et abstinentia districta, ut credamus quia, si ipsae non essent,*

1. Is., LXII, 6.

*nullus nostrum iam per tot annos in loco hoc subsistere inter Langobardorum gladios potuisset* <sup>1</sup>.

C'est justement là la mission sociale de la sainteté dans l'Église, et la fin très haute pour laquelle, à l'âge d'or de la foi, l'on multipliait les églises et les monastères, l'on dotait des chapellenies et des chapitres, si bien que, en Italie particulièrement, même les plus petits villages et les moindres bourgades se flattaient, jusqu'au siècle dernier, d'avoir leur collégiale et leurs chanoines qui, jour et nuit, au nom de la communauté locale, faisaient monter vers le Seigneur l'encens de la prière publique. Malheureusement aujourd'hui, toutes ces mains jadis levées vers le ciel n'ont que trop disparu. L'esprit *arreligieux* du siècle renouvelle l'antique programme : *quiescere faciamus omnes dies festos Dei a terra* <sup>2</sup>, et l'on veut reléguer le culte de Dieu dans le sanctuaire de la conscience individuelle, comme s'il était licite à la société domestique, communale ou politique, de se proclamer *anarchique*, c'est-à-dire sans un premier principe transcendantal, Dieu, de qui elle provient et à qui elle tend. Ah ! que le Seigneur suscite des armées nombreuses de ministres sacrés et de publics intercesseurs, qui, priant dans le lieu saint, et intercédant pour les crimes et les péchés des hommes, s'interposent, comme Moïse, entre la justice divine et l'homme pécheur. C'est là encore une noble mission sociale que se propose la sainte liturgie.

Une autre observation — nous l'empruntons à saint Grégoire le Grand — expliquera mieux encore le but individuel et privé pour lequel, dans l'antiquité, papes et évêques exerçaient une si active propagande en faveur de la vie monastique. Outre l'obligation qu'ils avaient d'annoncer aux peuples le saint Évangile, où la vie religieuse est promulguée et conseillée par le Divin Maître de telle sorte qu'elle ne peut être ignorée des âmes, il s'ajoutait encore une autre considération que le grand Pontife exposait en ces termes à l'empereur Maurice de Constantinople, lorsque celui-ci voulait rendre plus difficile à ses soldats l'entrée dans les monastères : *Multi enim sunt qui possunt religiosam vitam etiam cum saeculari habitu ducere. Et*

1. Epist. Lib. VII, ep. 26. P. L., LXXVII, 88r.

2. Psalm. 73, 8.

*plerique sunt qui, nisi omnia reliquerint, salvari apud Deum nullatenus possunt*<sup>1</sup>.

L'on demandera peut-être ce qui reste présentement des traditions de l'antique monachisme romain. La réponse est un peu délicate, et les comparaisons avec l'antiquité sont toujours dangereuses. Encore aujourd'hui, à Sainte-Praxède, à Sainte-Croix en Jérusalem, à Sainte-Marie-la-Neuve, etc. existent des communautés monastiques plus ou moins nombreuses, qui gardent pieusement ces sanctuaires.

Près de la tombe de l'Apôtre des Nations, après environ quinze siècles, l'abbaye dite de Saint-Paul est encore intacte, elle qui vit sa chaire abbatiale illustrée par deux papes, le grand Hildebrand et Paschal II. La discipline bénédictine, plusieurs fois restaurée en cet insigne monastère, y fleurit encore aujourd'hui, en sorte que les divins offices du jour et de la nuit sont célébrés par les moines avec une pieuse splendeur devant la tombe de l'Apôtre. Le temps qui reste après le chant quotidien de la Messe et de l'office est consacré par les moines au ministère pastoral de la paroisse environnante, à l'éducation des jeunes aspirants à la vie ecclésiastique rassemblés en une sorte d'alumnat, à la formation monastique des novices, aux travaux dans la bibliothèque conventuelle ou dans les Congrégations romaines.

De la juridiction de l'abbé de Saint-Paul, en tant qu'Ordinaire, dépend un petit diocèse sur le territoire de l'antique Capène et qui fut confié à l'abbaye dès le XI<sup>e</sup> siècle. Les Bénédictines de l'abbaye de Saint-Magne à Amelia sont aussi soumises à l'abbé de Saint-Paul comme à leur Ordinaire. Récemment a été aussi incorporée à l'abbaye de Saint-Paul la très célèbre abbaye de Farfa dans la Sabine, où, de la sorte, a recommencé à fleurir une petite communauté monastique. La vie y est identique à celle que l'on mène à Saint-Paul et aux règles dont s'inspire l'observance Cassinienne. L'abbaye bénédictine est essentiellement une école de perfection — *Dominici schola servitii*, comme l'appelle saint Benoît — sous le magistère de l'abbé, maître et père de ses moines. Ses conférences, son enseignement public et privé, alternent avec le chant de la

1. Epist. Lib. III, ep. 65. P. L., LXXVII, col. 663.

prière liturgique et avec le travail sanctifié par l'obéissance; en sorte que les moines, adorateurs en esprit et en vérité, hors du monde mais bienfaiteurs du monde, et médiateurs entre le monde et Dieu, justifient amplement, par leur vie, ces paroles gravées sur les portes du Mont-Cassin, et qui sont le mot d'ordre de toute la descendance spirituelle de saint Benoît : *Pax, ora et labora*; dans la paix de la prière et du travail <sup>1</sup>.

\* \* \*

Quand il s'agit de déterminer le caractère spécial de l'ancien monachisme en général, ou du monachisme romain en particulier, on rencontre une véritable difficulté historique. Cette observation n'a pas échappé aux savants, qui voulurent en trouver la cause dans le manque absolu de toute centralisation de gouvernement constituant le monachisme en un corps organisé. Cette absence de centralisation, qui peut étonner les modernes, habitués au système des grands Ordres religieux nés depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, provient toutefois du caractère même de la *Regula Sancta* de saint Benoît, qui a été pensée et promulguée à l'usage d'une communauté déterminée, laquelle, avec son abbé, avec le conseil local des anciens et sous l'autorité supérieure et la surveillance de l'évêque diocésain, constitue un tout absolument complet, sans aucune relation avec d'autres supérieurs ou avec d'autres monastères de but et de vie parfaitement semblable. En un mot, saint Benoît a écrit sa Règle immortelle pour un monastère déterminé et non pour un Ordre; son idéal était de constituer, sous l'autorité paternellement monarchique de l'Abbé, une école d'ascèse ou de service divin, comme il l'appelle, et non d'organiser une corporation de maisons avec un gouvernement central.

La conséquence immédiate de cette autorité sur laquelle est

1. Aujourd'hui la vie bénédictine est presque ignorée même d'une grande partie du clergé. C'est un vrai dommage pour l'Église, car si les prêtres entraient davantage en contact avec les moines, surtout dans les grandes abbayes, outre l'indiscutable avantage qu'en retirerait leur âme, se retremant de temps en temps dans cette oasis de la prière, ils sauraient aussi où adresser éventuellement de bonnes vocations, de jeunes gens surtout, avec lesquels ils sont facilement en contact dans la vie paroissiale.

basée et s'appuie la construction bénédictine, est ce caractère de variété spontanée qu'assume la vie des monastères bénédictins dans les temps et les lieux différents.

De là naquirent ces mille aspects sous lesquels se présente à nous le monachisme dans le haut moyen âge. En Angleterre, par exemple, les moines furent de courageux missionnaires; en Germanie, le long des rives du Rhin, ils se firent aussi agriculteurs; à Rome, ils passaient la journée dans les solennelles cérémonies liturgiques des basiliques; à Farfa, au contraire, ils avaient organisé une sorte de puissant état théocratique, et, servant de trait d'union entre Romains et Lombards, entre le pontificat et l'empire, ils étaient devenus habiles diplomates et hommes politiques avisés, de grande influence et fort considérés.

Comment pourrait-on faire une histoire unique de toute cette vie bénédictine multiforme? Ces divers centres d'action et de spiritualité de nuances si variées, que ne reliait entre eux que le lien de la charité, doivent être considérés séparément par l'historien, à peu près comme l'on fait pour l'étude des anciennes tribus de la Grèce, dont chacune avait son propre caractère civil et religieux, tout à fait distinct des autres.

Généralement, et comme grâce à quelque convention tacite, quand on parle de moines tout de suite l'imagination évoque ces abbayes de roman, fortifiées de tours et de murailles, ces riches bibliothèques, où dans les *specula*, dans les *summae*, dans les *encyclopaediae*, se concentrait toute la sagesse antique. Ces conditions locales, si particulières, sont souvent estimées comme des règles générales, en sorte qu'il en résulte un véritable problème, quand l'histoire de quelque monastère se présente dans une situation tout à fait diverse.

Ainsi en est-il advenu pour l'histoire du monachisme romain dans le haut moyen âge. Certes, nous ne pouvons pas dire que les documents qui nous en restent soient nombreux; mais ils sont pourtant suffisants et nous permettent d'en tracer le caractère, sinon dans les détails les plus minutieux, du moins dans les lignes générales. Ce n'est donc pas un tableau que nous nous proposons de dessiner, mais une simple silhouette.

Le principe de la renonciation du moine aux choses du monde le conduisit, dès la première heure, à une séparation,

même locale, du reste des hommes. Bien plus, parmi les éléments constituant l'essence du monachisme, la solitude fut sa caractéristique, dès la première heure de son histoire.

Avec cette terrible logique propre aux âmes simples, les anciens Pères estimaient absolument inconvenant le séjour du moine au milieu du tumulte des villes. Si tu es moine, va à la montagne — se disait Macaire; et la *Regula Sancta*, résumant au VI<sup>e</sup> siècle toute la précédente tradition ascétique, insiste d'une manière spéciale sur l'absolue nécessité de la solitude<sup>1</sup>.

Et pour empêcher précisément que jamais aucune circonstance pût contraindre les moines à enfreindre cette loi, saint Benoît ordonna de construire le monastère de telle sorte que les différents métiers, les jardins, le moulin, tout en somme, fût compris entre les murs de l'abbaye, vraie citadelle de Dieu, se suffisant à elle-même et n'ayant besoin d'aucune relation avec le monde. Une véritable oasis de l'esprit dans l'aride désert de ce monde.

L'histoire de la plus grande partie des anciens monastères montre évidemment avec quel soin a été observé ce précepte essentiel de la *Regula Sancta*; bien plus, les immenses abbayes du IX<sup>e</sup> siècle, dont les descriptions topographiques excitent, aujourd'hui encore, notre admiration, ne sont que l'évolution de cette idée primitive de saint Benoît, lequel était si éloigné de toute conception d'une congrégation au sens moderne du mot, qu'il voulait que le monastère, même matériellement, se suffît absolument à lui-même et eût une vie entièrement indépendante.

L'exercice des divers métiers — héritage pacômien dans le Code monastique cassinien — et les travaux champêtres accomplis par les cénobites, étaient les conditions non seulement les plus économiques, mais même les plus propices pour établir les monastères dans un état de raisonnable opulence. Des richesses naquit avec le temps la force politique qui entoura de son auréole l'ascendant religieux sur les peuples; et ainsi s'explique la grande importance dans les affaires civiles, que moines et abbés acquirent en Italie durant la période lombarde, époque où la puissance politique et la puissance militaire étaient

1. *Reg. s. Benedicti*, cap. LXVI, *De Ostiario Monasterii*.

étroitement liées à la possession du patrimoine terrien. C'est là le sens des fossés et des tours qui environnaient tant d'abbayes bénédictines au moyen âge.

Si maintenant nous comparons ces conditions générales de droit et de fait des monastères bénédictins avec celles où se trouvaient les monastères romains, nous nous apercevrons tout de suite que dans la capitale du monde ecclésiastique la vie était toute différente. Cela veut dire que le monachisme romain a une vie, un caractère, une histoire qui lui sont absolument propres.

Le *Liber Pontificalis* qui est la source la plus riche pour l'histoire ecclésiastique de Rome durant le haut moyen âge, mentionne souvent l'origine de nombreuses abbayes romaines, nous les montrant édifiées par tel ou tel pape, dans le voisinage de quelque importante basilique, afin que les moines y eussent pour occupation principale la psalmodie, de nuit et de jour, près des sanctuaires des martyrs. Il y a plus; l'institution de ces chapitres monastiques dans les basiliques devint avec le temps une règle si générale que Paschal I<sup>er</sup>, par exemple, jugea très malséant que la *basilica Callixti* au Transtévère ne fût encore desservie par aucun chœur de moines.

Les abbayes romaines étaient au nombre de soixante environ; mais, dans les basiliques majeures, le service liturgique était confié aux soins de trois, de quatre et parfois même de cinq monastères distincts. Il serait trop long de rapporter ici toutes les mentions des différentes fondations dont parle le *Liber Pontificalis* et dont nous avons déjà dit un mot dans la liste régionale tracée plus haut. Nous nous bornerons donc à parler de quelques-unes seulement, en raison des circonstances caractéristiques qui accompagnèrent leurs débuts. Ainsi, par exemple, Grégoire II restaura les deux monastères de la basilique majeure de Sainte-Marie, c'est-à-dire le *Gerontocomium* et celui de Saint-André *kata Barbara*, « *ut utraque monasteria ad sanctam Dei Genitricem singulis diebus atque noctibus laudes canerent* <sup>1</sup> ».

Le même Pontife fit plus encore à Saint-Paul, puisqu'il rendit habitable l'antique monastère de Saint-Étienne et l'unit à celui

1. *Lib. Pont.*, I, 397-398.

de Saint-Césaire, y organisant une communauté monastique *ut tribus per diem vicibus et noctu matutinos dicerent* <sup>1</sup>. Voilà donc les parties du *cursus* romain alors en usage : Tierce, Sexte, None et l'office de l'aurore. On ne parle pas encore des Vêpres, <sup>2</sup> et moins encore du *cursus* bénédictin dans les basiliques romaines.

Un privilège anonyme du *Liber Diurnus* en faveur de l'un des monastères de Saint-Paul, se rapporte indubitablement à ces restaurations de Grégoire II et jette une vive lumière sur les brèves notices fournies par le biographe du Pape.

Le Pontife déplore que l'ancien monastère de Saint-Étienne *ancillarum Dei* <sup>3</sup>, ne soit plus habité depuis de longues années. Pour le remettre en honneur il l'unit à un autre monastère voisin, afin que l'oratoire du Protomartyr ait ainsi quelqu'un qui prenne soin de ses lampes et des cérémonies. Cet autre monastère, mentionné dans le diplôme du *Liber Diurnus* ne peut être que celui de Saint-Césaire, puisqu'on n'a connaissance d'aucun autre monastère dans les environs de la basilique de Saint-Paul. Il est certain qu'au IX<sup>e</sup> siècle, les deux monastères de Saint-Étienne et de Saint-Césaire, auparavant distincts, s'étaient fondus ensemble de façon à n'en constituer qu'un seul, sous l'abbé Roizo, qui, dans un document du Régeste de Subiaco, signe précisément « abbé du monastère des Saints-Étienne-et-Césaire *qui vocatur quatuor angulos* » <sup>4</sup>.

A leur tour, Grégoire III et Hadrien I<sup>er</sup> restaurèrent les monastères du Vatican et du Latran, et établirent pour eux des règlements particuliers, afin que les offices liturgiques y fussent accomplis avec beaucoup d'apparat et de splendeur.

De fait, la psalmodie était l'occupation spéciale des monastères romains, nous dirions presque leur unique raison d'être au sein de la capitale du monde; ce caractère liturgique fut

1. *Lib. Pont.*, I, 397. Cf. SCHUSTER, *L'Oratorio di S. Stefano sulla via Ostiense* (Nuovo Bollet. d'Archeol. Crist., X (1904), pp. 185 et seq.

2. Celles-ci sont toutefois énumérées parmi les parties de l'Office romain au temps d'Hadrien I. Cf. *Lib. Pont.*, I, 506.

3. Cf. DE ROSSI, *Roma sotterr.*, I, 141. *De Locis Sanct. Martyr. qui sunt foris civit. Romae.*

4. Cf. SCHUSTER, *op. cit.*, cf. *Regest. Sublac.* (Édition Allodi-Levi), n. 127, p. 177; n. 139, p. 190.

justement ce qui, pendant de longs siècles, distingua le monachisme de Rome.

Le biographe de Grégoire IV traduit fort bien cette pensée quand, parlant du monastère de Sainte-Marie du Transtévère, il dit que le Pape *monachos canonicos aggregavit, qui inibi officium facerent*<sup>1</sup>. Assurément, cette épithète de moines chanoines ne devait pas alors signifier de trop faciles honneurs, quand on pense à la longueur considérable de l'office liturgique monacal. Après l'époque d'Hadrien I<sup>er</sup>, le *cursus* romain, ayant pris de nombreux éléments au *cursus* monastique, appelait les moines six fois le jour et une fois la nuit à accomplir leur devoir dans les basiliques. Et ils le faisaient, sacrifiant le *cursus* établi par la Règle au *cursus* romain, pour se conformer entièrement aux traditions liturgiques du Siège apostolique, telles que nous pouvons les retrouver dans les *Ordines Romani*, dans l'antiphonaire, dans les commentaires d'Amalaire, etc.

Parmi les heures canoniques de l'office, les Complies ne sont presque jamais mentionnées, peut-être parce que c'était une prière de caractère tout à fait privé et intime, faite par les moines non dans les basiliques, mais dans les oratoires intérieurs de leurs monastères. immédiatement avant le repos de la nuit.

Plus tard seulement on admit à Rome les vêpres parmi les heures du *cursus* quotidien; il ne faut donc pas s'étonner si l'office tout monastique de Complies est demeuré un peu à l'écart dans la série des heures liturgiques de l'office.

La psalmodie liturgique était toujours chantée, comme semblent l'indiquer certains passages du *Liber Pontificalis*. En effet, Paschal I<sup>er</sup>, ayant rétabli près du Latran le monastère des Saints-Serge-et-Bacchus, — nous connaissons bien désormais tous ces lieux, — ordonna que les moines chantassent l'office jour et nuit, *laudes et hymnos noctu dieque modulariter decantent*<sup>2</sup>. Des expressions semblables sont employées lorsqu'il est question des offices liturgiques à Saint-Pierre, à Sainte-Praxède, à Sainte-Cécile et ailleurs.

Entre les diverses parties de l'office, celle qui était accomplie par les moines avec la plus grande pompe était celle de la nuit;

1. *Lib. Pont.*, II, 78.

2. *Ibid.*, II, 58.

bien plus, tandis qu'au chant de la psalmodie de jour souvent le peuple lui-même prenait part, les *Vigiliae* étaient presque exclusivement confiées à la dévotion des moines; la prière nocturne fut la gloire spéciale du monachisme.

Plusieurs papes publièrent des dispositions spéciales, dans le but de mieux ordonner cette partie de l'office divin<sup>1</sup>. On continua toutefois à chanter les douze psaumes traditionnels, mais avec le temps, la cérémonie revêtit une pompe et une solennité toute romaine.

Souvent l'on illuminait, avec des lampes d'argent, la confession entourant les tombes des martyrs; d'autres candélabres précieux répandaient leur discrète lumière sur les ambons, et fréquemment l'autel était parfumé avec l'encens.

Avant Étienne V, à Saint-Pierre, cet encensement se faisait une seule fois par nuit; mais ce pape ordonna que *per singulas lectiones et responsoria adoleatur*<sup>2</sup>, c'est-à-dire trois fois aux fêtes et neuf fois aux jours de fête. L'usage s'en maintint à Rome pendant plusieurs siècles, et le chanoine Benoît nous a conservé des détails intéressants relativement au rite de l'encensement de l'autel de Saint-Paul dans la nuit précédant sa fête. Au IX<sup>e</sup> siècle, Léon IV avait déjà établi que les *laudes vespertinae* de ce jour seraient chantées non par les seuls moines, comme à l'ordinaire, mais par tout le clergé et la schola<sup>3</sup>.

A l'époque où vivait Benoît, le Pontife se rendait à Saint-Paul dès l'après-midi de la fête des saints Apôtres; ce soir-là, il prenait son repas dans l'abbaye contiguë. Après le frugal souper, le Pape intervenait avec le clergé aux *vigiliae*, durant lesquelles, à la IV<sup>e</sup> leçon, il se levait de son siège pour encenser le tombeau apostolique. Ayant pris dans ce but l'encensoir des mains de l'archidiacre, il le descendait dans la *cateracta ad corpus*, par ces larges ouvertures que l'on voit encore dans la pierre sépulcrale de l'Apôtre, sous la *fenestella confessionis*. (A travers ces ouvertures, on avait également l'habitude d'introduire des *brandea* ou linges, que l'on estimait

1. *Lib. Pont.*, I, 397-398.

2. *Ibid.*, II, 194.

3. *Ibid.*, II, 108.

sanctifiés par le voisinage du corps de saint Paul.) L'encensoir restait suspendu sous l'autel jusqu'à la fête suivante de saint Paul, un an plus tard; alors le Pape le retirait et le remettait à l'archidiacre qui distribuait les charbons et les cendres au peuple. Le chanoine Benoît ajoute que les fiévreux qui buvaient avec dévotion l'eau où l'on avait mis un peu de la poussière de ces charbons, recouvraient promptement la santé *in fide Apostoli* <sup>1</sup>.

Durant l'été, conformément à la *Regula Sancta*, l'on devait chanter aux vigiles une seule leçon brève, sans la lire du haut de l'*anologium*, mais en la récitant par cœur <sup>2</sup>.

La raison qui poussa saint Benoît à supprimer en grande partie le chant des leçons et des longs répons qui les suivaient fut certainement la brièveté des nuits d'été, car autrement la longueur de la psalmodie vigiliale n'aurait guère permis aux moines d'entonner l'office de l'aurore dès le lever du jour, pour s'appliquer ensuite, de bon matin, aux travaux des champs. A Rome l'usage différait quelque peu, car dès que la lumière commençait à paraître au ciel, que les psaumes des vigiles fussent terminés ou non, celles-ci cessaient immédiatement pour permettre de saluer l'apparition de l'astre du jour par l'office de l'aurore.

L'usage romain a toutefois une certaine analogie avec le XI<sup>e</sup> chapitre de la Règle bénédictine, où il est prévu que les moines, ne s'étant pas réveillés à temps, sont quelquefois en retard pour les vigiles. Dans ce cas, l'office ne pourra se prolonger au delà de l'heure accoutumée, mais l'on devra diminuer les leçons et les répons, afin que l'office nocturne soit déjà terminé quand sera venu le moment d'entonner celui de l'aurore. Si grande alors était l'importance que l'on attachait à la prière liturgique aux heures et aux temps déterminés par l'Écriture et par la tradition des Apôtres !

Les réductions permises par saint Benoît durant l'été n'étaient toutefois pas en usage à Rome <sup>3</sup>, et le nombre des psaumes et des lectures se maintenait sans altération tant l'été que l'hiver.

1. P. L., LXXVIII, col. 1051.

2. *Reg. s. Benedicti*, c. x, *Qualiter aestatis tempore agatur nocturna laus.*

3. Cf. ANONYMI SANGALL. Gerbert. *Monum. Veteris Liturg. alemann.* (Saint-Blaise, 1779), t. II, 181.

La raison en était que les moines romains ne connaissaient pas la nécessité d'un travail manuel assidu; bien plus, ce genre de fatigue matérielle n'était même pas possible dans une ville comme Rome, où les monastères étaient trop nombreux pour que chacun pût avoir, comme le prescrit la Règle, champs, moulins, jardins, fours, tout en somme entre les murs de l'abbaye.

La générosité des papes suppléait à cette lacune, et si les moines romains ne cultivaient pas les champs, ils avaient pourtant à leur service des familles d'esclaves — l'esclavage adouci par le christianisme se maintint en Italie jusque vers le XI<sup>e</sup> siècle — lesquelles étaient employées à la culture des propriétés monastiques.

Ainsi Grégoire III, par exemple, donna au nouveau monastère de Saint-Chrysogone, fondé par lui, *praedia et dona atque familiam* <sup>1</sup>; Paschal I<sup>er</sup> également assigna à celui des Saintes-Agathe-et-Cécile les revenus du vieil hospice de Saint-Pérégrinus, consistant en *agros, vineas, etiam domos necnon rusticam familiam* <sup>2</sup>, et au monastère des Saints-Serge-et-Bacchus au Latran, le même Pontife donna *familias, massas, vineas* <sup>3</sup>.

Dans le *Pénitentiel* de Théodore de Cantorbéry, il est aussi question de ces serfs que possédaient les moines romains; et l'on remarque même que les moines grecs n'en avaient pas : *Graecorum monachi servos non habent, monachi romanorum habent* <sup>4</sup>. C'est là un cas déjà prévu par la Règle, au chapitre XLVIII, où il est dit qu'exceptionnellement on envisage la nécessité pour les moines de vaquer *per se ad fruges recolligendas*; normalement, même au Mont-Cassin du temps de saint Benoît, seuls les serfs ou les *rustici* s'adonnaient à semblables labeurs.

Toutes ces terres, ces vignes et leurs colons constituaient le patrimoine stable de tout monastère romain, ou ce que le biographe officiel de Paschal I<sup>er</sup> appelle *stipendia monachorum*. A ces revenus s'ajoutaient souvent les *benedictiones in auro*, c'est-à-dire les aumônes particulières du Pontife. Celles-ci pou-

1. *Lib. Pont.*, I, 418-419.

2. *Op. cit.*, II, 57.

3. *Op. cit.*, II, 58.

4. THEODORI CANTUAR. *Poenitent.*, c. VIII. P. L., IC, col. 931.

vaient être plus ou moins fréquentes, selon le cœur et la bourse du donateur, mais souvent elles représentaient véritablement une bénédiction pour les intérêts économiques des monastères, lesquels étaient en général dans des conditions peu florissantes. Le *Liber Pontificalis* mentionne plusieurs de ces dons, parmi lesquels il suffira de citer celui de Jean V († 686) qui partagea entre le clergé, les monastères, les mansionnaires des basiliques et les diacres 1.300 sous, somme fort considérable pour l'époque ; et aussi une autre distribution faite par son successeur Conon, qui donna au clergé et aux monastères une *benedictionem in auro*, comme le dit le *Liber Pontificalis*. En général, le biographe officiel des pontifes du haut moyen âge ne néglige jamais de parler de la *roga* ou distribution d'argent faite par eux aux clercs et aux moines, tant à l'occasion de leur élection à la papauté qu'à titre de legs testamentaire.

On s'étonnera peut-être de ces aumônes faites à des monastères assez riches ; mais l'étonnement cesse, si l'on réfléchit à l'immense difficulté que présentait alors la culture des vastes propriétés leur appartenant ; celles-ci, en raison de l'abandon où était laissée la campagne romaine, plusieurs fois dévastée par les barbares, représentaient des terres presque stériles et improductives.

En outre, les dépenses pour l'entretien des monastères ne devaient pas être minimales en ces temps de disette, de guerres, d'épidémies ; à ces charges il faut aussi ajouter les dépenses nécessaires pour le service liturgique, livres, vêtements, parfums, encens et huile. D'autre part, les *domus cultae*, ou fermes, unissaient de nombreuses difficultés aux grands avantages qu'elles présentaient alors, en sorte qu'il n'était pas possible, ni à tous ni toujours, d'en fonder.

Quand le biographe de Paschal I<sup>er</sup> décrit les dons faits par ce Pape au monastère de Sainte-Cécile, il dit que leur destination était *pro subsidio et luminariorum concinnatione*.

Grégoire III exigea beaucoup plus des moines de Saint-Paul, et, tout en leur concédant la possession de l'autel principal de la basilique avec ses oblations, il ordonna pourtant que, outre le soin des lampes, ils fourniraient chaque jour pour le clergé officiant, six oblations déterminées, en argent ou en nature, à

présenter au moment de l'offertoire aux cinq messes qui se célébraient alors sur les différents autels de l'église.

Il ne faudrait pas croire toutefois qu'au temps de Grégoire III les moines fussent déjà entrés partout en possession des revenus des Titres de la Ville, et que le clergé en fonctions durant la semaine fût réduit, comme à Saint-Paul, à recevoir ses émoluments de l'abbé.

Un tel système de centralisation entre les mains des moines se heurtait à des difficultés presque insurmontables, surtout dans les basiliques principales, où le clergé défendit ses droits de toutes ses forces, s'ingéniant à restreindre le plus possible l'ingérence envahissante des moines dans le sanctuaire. De là vient cette fréquente augmentation du clergé notée par le *Liber Pontificalis* dans la vie de quelques papes du VI<sup>e</sup> siècle, et cette sorte de contraste entre les deux éléments, qui est signalée dans d'autres biographies pontificales. Certains pontifes favorisent le clergé, d'autres les moines, lesquels remplacent ainsi peu à peu le clergé titulaire diminué, et celui-ci est finalement dans l'obligation d'abandonner presque exclusivement aux moines le service liturgique des basiliques.

Ainsi en arriva-t-il pour la basilique de Saint-Pancrace sur la voie Aurélienne, très célèbre dans tout le moyen âge, et dépendant à l'origine des prêtres du titre de Chrysogone au Trans-tévère. En 594 saint Grégoire le Grand y introduisit une communauté de moines dirigée par l'abbé Maur. Dans une lettre adressée à celui-ci, le Pontife déplore la négligence des clercs voués au service de cet insigne sanctuaire, et donne l'ordre à l'abbé Maur d'avoir soin de faire accomplir chaque jour dans la basilique du Martyr l'*opus Dei* — ainsi, selon l'expression de la *Regula Sancta*, Grégoire appelait-il la psalmodie — entretenant dans ce but au monastère un prêtre qui célébrerait régulièrement les saints mystères <sup>1</sup>.

Ailleurs au contraire, comme à Saint-Pierre, en dehors des cérémonies, les moines ne s'ingéraient en rien dans le service des basiliques. Les messes solennelles étaient réservées aux hebdomadiers et aux chantres, à qui en outre, lors des grandes fêtes de l'année, était aussi confiée la cérémonie des vêpres.

1. Epist., Lib. IV, ep. 18. P. L., XXVII, col. 667-668.

Après avoir élevé l'oratoire de tous les saints à Saint-Pierre, Grégoire III, distinguant exactement les attributions des moines de celles des prêtres *cubiculares* de service chacun à son tour, établit que : *sub arcu principali a monachis vigiliae celebrarentur, et a presbyteris hebdomadariis missarum solemnitas*<sup>1</sup>. Mais peu à peu le clergé séculier à Rome finit presque par se désintéresser de la célébration de l'office divin; aussi Léon IV augmenta-t-il le petit nombre des fêtes où les prêtres avaient coutume de prendre part au chant des vêpres et de la psalmodie nocturne, ajoutant à la liste traditionnelle les vêpres de la fête de saint Paul et les vigiles nocturnes de l'octave de la *dormitio* de Notre-Dame<sup>2</sup>.

Les prêtres hebdomadiers, à qui revenait l'administration des Sacrements dans les basiliques majeures, avaient été institués sous le nom de *cubiculares* par saint Léon le Grand et par Simplicien<sup>3</sup>, et ils ne disparurent entièrement que très tard. Nous savons que vers la fin du x<sup>e</sup> siècle, il y avait encore à Saint-Paul une *schola confessionis venerabilis basilicae beati Pauli apostoli*, laquelle avait comme prieur un certain Léon, laïc et marié<sup>4</sup>. Dans le même Régeste de Subiaco, il est encore question du prieur<sup>5</sup> de la *Schola Cantorum* de Saint-Pierre, dont nous parlerons par la suite avec plus de détails.

Il ne faut cependant pas trop exagérer cette espèce de concurrence que se faisaient réciproquement clercs et moines. La nature même des choses et les conditions dans lesquelles les uns et les autres se trouvaient à Rome, sous la seule houlette du Pape, excluent la possibilité de quelques heurts réciproques trop violents. Il en est qui veulent lire, comme l'on dit, entre les lignes du Sacramentaire Léonien et du *Liber Pontificalis*, et qui, dans ces préfaces contre les faux *confessores* et dans ces accroissements de clergé (comme par exemple durant le pontificat du pape Sabinien († 607) veulent trouver la preuve d'une lutte sourde entre prêtres et moines.

1. Cf. *Lib. Pont.*, I, 417, 421.

2. *Op. cit.*, II, 108, 112.

3. KEHR, *op. cit.*, I, 10.

4. *Reg. Sublac.*, n. 62, p. 104.

5. *Op. cit.*, nn. 112, 113, pp. 159, 160.

Il y eut certainement quelque chose, mais nous n'avons pas le droit de trop forcer les couleurs. Quoi qu'il en soit, le nombre des clercs ne pouvait jamais être tel qu'il fit concurrence, à Rome, aux magnifiques chœurs monastiques des grandes basiliques, constitués par deux, trois et parfois même par quatre communautés réunies dans le chant des louanges divines.

A Saint-Pierre par exemple, Hadrien I<sup>er</sup> *constituit in monasterio sancti Stephani cata Barbara patricia... congregationem monachorum et statuit, ut sedulas laudes in ecclesia beati Petri persolvant, sicut et coetera tria monasteria* — c'est-à-dire celui des Saints-Jean-et-Paul, de Saint-Martin et de Saint-Étienne mineur — *ut duo monasteria pro latere ipsius ecclesiae Deo nostro canant laudes* <sup>1</sup>...

Ce Pape prit au Latran les mêmes dispositions et voulut que les moines de Saint-Pancrace, lesquels jusqu'alors psalmodiaient divisés en deux chœurs, *in utroque psallebant*, cédassent l'un des côtés aux deux monastères de Saint-André du pape Honorius, afin qu'ensemble ils chantassent les divines louanges <sup>2</sup>.

Plus tard, Paschal I<sup>er</sup> ajouta aux trois monastères du Latran celui des Saints-Serge-et-Bacchus, naguère occupé par des vierges sacrées <sup>3</sup>. Une telle magnificence du culte n'était possible que dans les communautés de moines, qui devinrent ainsi, associés au clergé urbain, les plus fidèles gardiens des sanctuaires de la Ville.

Les monastères du Vatican et du Latran se distinguaient surtout par la science du chant liturgique.

De ce célèbre Jean, destiné par le pape Vitalien à être le compagnon de Théodore de Tarse, élu archevêque de Cantorbéry, nous savons qu'il était précisément moine du monastère vatican de Saint-Martin, et archichantre de la basilique de Saint-Pierre <sup>4</sup>. Bien plus, il semble que la tradition musicale n'ait pas cessé si tôt près du tombeau apostolique, puisque nous avons encore les noms de plusieurs abbés qui s'y distinguèrent pour leurs compositions liturgiques. *Post istas* — il est question

1. *Lib. Pont.*, I, 501.

2. *Op. cit.*, I, 506.

3. *Op. cit.*, II, 58.

4. BEDA, *Histor. Angl.*, IV, 18 (*P. L.*, XCV, 199).

du centon grégorien — *quoque Catalenus abbas ibi deserviens ad sepulchrum sancti Petri, et ipse quidem annum circuli cantum diligentissime edidit. Post hunc quoque, Maurianus abbas ipsius sancti Petri apostoli serviens, annualem suum cantum et ipse nobile ordinavit. Post hunc vero, domnus Virbonus abbas et omnem cantum anni circuli magnifice ordinavit.* Ces précieuses notices nous sont transmises par une *Consuetudo* anonyme des moines romains conservée dans un manuscrit de Saint-Gall<sup>1</sup>.

Ce document est précieux non seulement à cause des noms des trois abbés qu'il nous livre, mais aussi parce qu'il nous autorise à tirer deux conclusions de grande importance pour l'histoire du chant romain.

La première, c'est que la paternité de ces mélodies liturgiques attribuée à saint Grégoire au moyen âge, doit être prise dans un sens assez large, puisque le biographe même du saint Pape, Jean Diacre, parlant de l'œuvre de saint Grégoire, l'appelle, sans plus, *antiphonarium Centonem*. Donc, sans attribuer au saint Pontife chacune des mélodies contenues dans l'Antiphonaire qui porte son nom, nous dirons qu'il demeure pourtant toujours le représentant le plus autorisé de l'art liturgique musical à Rome, puisque, outre son œuvre personnelle dans la rédaction de l'Antiphonaire, il laissa après lui deux écoles importantes, celle du Vatican et celle du Latran, qui en conservèrent la tradition artistique. L'école vaticane, avec ses abbés archichantres et compositeurs, ne prouve rien contre l'attribution à saint Grégoire de la paternité du chant romain et elle nous atteste au contraire l'existence d'une *schola* renommée et florissante où se seraient formés ces *magistri sanctae Romanae Ecclesiae* auxquels Amalaire attribue la composition des plus beaux morceaux du Responsorial. Le génie romain ne voulut pas être stéréotypé dans le Centon de saint Grégoire, mais après la mort de celui-ci il continua à maintenir vivante, et donc en mouvement et en progrès continuels la gamme de ses mélodies. Les retouches apportées à ces cantilènes, *per anni circulum*, et les rédactions successives, sous l'autorité pontificale, ne sont donc pas des symptômes de décadence mais indiquent au contraire une véritable vie.

1. ANONYMI SANGALL. (GERBERT, *op. cit.*)

On sait que l'office de chantre subit dans les premiers siècles ces mêmes transformations qui atteignirent le chant ecclésiastique. Au iv<sup>e</sup> et au v<sup>e</sup> siècles, c'étaient parfois les évêques et les diacres qui remplissaient cet office<sup>1</sup>. Plus tard, quand à la simplicité des antiques mélodies, se substitua à Rome un chant beaucoup moins uniforme et plus mélodieux, la difficulté de l'exécution dut exiger — vers le temps de Célestin I<sup>er</sup> — la fondation de véritables écoles musicales. L'idée n'était pas nouvelle, puisque Julien l'Apostat, à l'époque de l'éphémère restauration du paganisme qui advint sous son règne, avait déjà conçu le dessein d'ériger dans toutes les villes des conservatoires d'enfants-chantres pour soutenir le chœur. Nous avons encore son rescrit à Ecdicius, préfet de l'Égypte, où il lui ordonne l'érection d'un semblable institut de musique sacrée à Alexandrie : τῆς ἱερᾶς... μουσικῆς, c'est-à-dire de cette musique qui d'après l'Apostat, purifie les âmes ... τὰς ψυχὰς ὑπὸ τῆς Θείας μουσικῆς καθαρτέντος<sup>2</sup>.

Nous ne savons pas qui fut, à Rome, le premier fondateur de la *schola* liturgique musicale, laquelle est toutefois certainement antérieure au pontificat de saint Grégoire puisque, dès son enfance, le pape Deusdedit y fut élevé, et qu'il mourut en 618. Saint Grégoire ne la fonda donc pas, mais il la reconstitua probablement après le fléau de la peste. De plus, il érigea deux *scholae*, l'une à Saint-Pierre, l'autre près du *patriarchium*.

La *schola cantorum* de Saint-Pierre se recrutait parmi les orphelins hospitalisés dans le *xenodochium* institué par le même Pontife et situé sans doute là où plus tard s'éleva l'église de Saint-Grégoire *de Cortina*, près du monastère de Saint-Martin. Manlio, Alfarano et d'autres voudraient au contraire que le *xenodochium* fût près de Saint-Étienne-Majeur<sup>3</sup>. La chose n'est donc pas certaine; il semble pourtant beaucoup plus probable que le conservatoire des chantres ait été situé près de Saint-Martin puisque l'archichantre Jean, dont nous avons déjà parlé, était précisément moine de ce monastère.

1. Cf. BATIFFOL, *Histoire du Bréviaire Romain*, 3<sup>e</sup> édit., 1911, 51-54.

2. IULIANI, *Epist* (Édit. Hertlein), p. 566.

3. CANCELLIERI, *De Secretar. Basil. Vatic.*, III 6366.

Un passage du *Liber Pontificalis*, au sujet de la vie de Léon IV, n'est pas sans importance pour résoudre cette question.

On y parle de l'enfance du Pontife, et on raconte comment ses parents l'appliquèrent aux études littéraires dans le monastère vatican de Saint-Martin, où il fit son éducation scientifique et religieuse. *Hic primum a parentibus, ob studia litterarum, in monasterio beati Martini confessoris Christi, quod foris muros huius civitatis romanae, iuxta ecclesiam beati Petri apostoli situm est, quousque sacras litteras pleniter disceret, sponte concessit*<sup>1</sup>. Ce passage du *Liber Pontificalis* nous fait supposer qu'un collège existait à Saint-Martin, où les jeunes élèves étaient instruits dans les sciences sacrées et profanes. Or c'était précisément en cela que consistaient les anciennes *scholae cantorum* de Rome puisqu'on n'y apprenait pas seulement l'art du chant, mais qu'on y formait aussi de bons ecclésiastiques; si bien que plusieurs de leurs anciens élèves occupèrent plus tard les premières charges du *patriarchium* et arrivèrent finalement au souverain pontificat. Les *scholae cantorum* de jadis étaient comme nos séminaires actuels.

La *schola* des jeunes chantres du Latran se trouvait dans le monastère de Saint-Étienne, qu'on appela précisément *in orphanotrophio*, ou *de schola cantorum*. Le lieu ne laissait pas d'être suggestif, en raison de ses souvenirs historiques : à côté s'élevait l'oratoire de la Sainte-Croix, près du baptistère, là même où saint Grégoire, au dire de Jean Diacre, reçut d'en haut l'inspiration de composer l'*antiphonarius*. Le pauvre lit sur lequel le Pontife, souvent torturé par la goutte, avait coutume de donner ses leçons de chant, et la verge dont il se servait pour stimuler l'attention de ses jeunes disciples étaient encore conservés, au IX<sup>e</sup> siècle, dans un petit oratoire dédié au saint, près de la Schola<sup>2</sup>.

Dès son enfance, Serge II fut élevé dans l'*orphanotrophium* du Latran; devenu pape, il restaura magnifiquement son ancien conservatoire<sup>3</sup>, tout comme fit pour Saint-Martin au Vatican un ancien élève devenu également pontife, Léon IV<sup>4</sup>.

1. *Lib. Pont.*, II, 106.

2. Cf. ARMELLINI, *Le Chiese di Roma*, 2<sup>e</sup> édit., p. 105.

3. *Lib. Pont.*, II, 86, 92. ..

4. *Op. cit.*, II, 111, 130, 133.

Dans le *Liber diurnus* se trouve un document papal anonyme, en faveur d'un *orphanotrophium*, peut-être celui du Latran. Le Pontife restitue à l'hospice quelques fonds jadis aliénés par l'avarice d'un prieur, et cela *ne cantorum deficeret ordo* <sup>1</sup>.

\* \* \*

Outre le service liturgique dans les basiliques, et l'éducation scientifique des orphelins-chantres, les moines romains s'occupèrent parfois aussi de l'assistance des malades dans les hôpitaux. Dans le *Liber diurnus* il se trouve des documents qui l'attestent explicitement. Pourtant en général les moines n'aimaient guère vaquer à ces soins matériels qui les distrayaient par trop de leur but principal : la psalmodie. En outre, les longues vigiles nocturnes, les stations, les fréquentes processions ne leur auraient pas facilement permis des occupations aussi assidues et aussi fatigantes.

Les monastères vaticans — nous les citons à titre d'exemple, car ils étaient comme le modèle des autres communautés monastiques — semblent s'être maintenus étrangers à l'administration des diverses diaconies qui étaient alors à Saint-Pierre ; et si quelquefois le monastère de Saint-Martin est appelé, lui aussi, diaconie <sup>2</sup>, ce titre est justifié par les soins qu'on y prodiguait aux orphelins de la *Schola Cantorum* Vaticane.

Quelques historiens, naguère, suivant l'autorité de documents faux, crurent saint Grégoire le Grand le premier auteur de l'exemption des monastères vis-à-vis de l'autorité épiscopale. L'histoire ne sait rien d'exemption de caractère général, au moins pour les premiers siècles, mais il existe des privilèges particuliers d'autonomie concédés de plus en plus facilement à tel ou tel monastère. Au VIII<sup>e</sup> siècle, l'usage de cette autonomie ne pouvait pas, même à Rome, être considéré comme général, puisqu'il fallut toute l'autorité de Grégoire III pour que le monastère fondé par lui au Transtévère jouît des avantages de cette exemption dont bénéficiaient déjà les monastères vaticans : *ordinavit secundum instar officiorum ecclesiae*

1 *Liber Pont.*, II, 102, note.

2. *Op. cit.*, II, 23-31.

*beati Petri apostoli, segregatum videlicet a iure potestatis presbyteri praedicti tituli* <sup>1</sup>.

L'opportunité de cette exemption des monastères, à l'égard de toute ingérence du clergé, se fit peut-être moins sentir à Rome qu'ailleurs; aussi au XI<sup>e</sup> siècle trouvons-nous un privilège du pape Jean XIX, par lequel les monastères vaticans sont soumis à la juridiction de l'évêque de Sylva Candida <sup>2</sup>.

Et dans la Ville éternelle, il ne pouvait en être autrement. Ailleurs, les monastères, édifiés loin des grandes villes et dans la solitude, exerçaient un pouvoir indiscuté sur toute la vaste zone environnante, grâce surtout au grand nombre de serfs et de colons qui cultivaient les terres monastiques. Loin des princes et des seigneurs des villes, les abbés représentaient pour le peuple des campagnes l'unique et la plus haute puissance du lieu.

A Rome, au contraire, les monastères étaient petits et relativement pauvres; l'autorité papale et la puissance de la Commune absorbaient toute autre force; en sorte qu'ils ne purent jamais étendre leur influence, ni avoir une vie entièrement indépendante. C'est pourquoi aussi l'histoire des monastères de Rome est dénuée de véritable intérêt. Elle n'est qu'une partie de l'histoire de la Ville.

Avec un sage discernement, les papes réglèrent les relations mutuelles entre le clergé et les monastères. Ils défendirent aux prêtres, par exemple, de s'ingérer dans l'organisation intérieure des monastères, ordonnant en échange aux monastères les plus riches de partager avec les clercs ces biens que la Providence leur avait concédés.

L'entretien des lampes dans les basiliques des Martyrs était souvent à la charge des monastères, comme par exemple à Saint-Paul, à Sainte-Cécile, à Saint-Victor sur la voie Aurélienne et ailleurs encore. Les monastères vaticans étaient exempts de cette charge, si bien qu'au IX<sup>e</sup> siècle il y avait encore à Saint-Pierre des mansionnaires à qui était confié le soin de l'entretien des lampes.

Les *consuetudines* des moines romains, qui nous sont con-

1. *Liber Pont.*, I, 148.

2. KEHR, *op. cit.*, I, 139.

servées dans le manuscrit de Saint-Gall dont nous avons déjà parlé, mentionnent ces hebdomadiers de la basilique vaticane, et nous décrivent l'ordre suivant lequel ils remplissaient leur office : *In ecclesia beati Petri apostoli, presbyter septimanam facit, vel mansionarii qui lumen vel ornatum ipsius ecclesiae custodiunt. Die sabbati ora tertia consignant officia sua ad pares suos, et sic discedunt et vadunt in domos suas; et illi alii cum presbytero vel paris suos usque ad alio sabbato serviunt et faciunt similiter* <sup>1</sup>.

En somme, les rapports entre les moines et les clercs dans les basiliques avaient été déterminés par les pontifes selon des vues si sages que les deux parties, quoique vivant pour ainsi dire ensemble, maintinrent généralement inaltéré l'esprit et le caractère de leurs vocations respectives. C'est qu'en effet il n'y avait pas alors à Rome cette différence qui distingua ailleurs le clergé séculier de celui qu'on appelle régulier. Le sens de l'unité de l'Église était alors si vif qu'on aurait difficilement conçu dans la même cité des corporations séparées, vivant entièrement indépendantes. Les *monasteria*, avec leurs abbés, privilégiés ou non, prenaient donc une part active, non seulement à la liturgie de la Ville éternelle, mais à la vie même de Rome; ils constituaient une partie très importante de sa hiérarchie, intervenaient aux Stations, aux processions, aux conciles.

On douta un moment qu'il convînt aux moines, du fait qu'ils avaient déjà renoncé au monde, d'exercer les fonctions cléricales. Mais le pape Sirice, et, plus tard, Boniface IV, résolurent la question et déclarèrent qu'on pouvait librement élever au sacerdoce ces moines que la sainteté de leurs mœurs rendaient vénérables au peuple; d'autant plus que saint Benoît n'avait point interdit à ses disciples cette dignité.

Dans le haut moyen âge, le clergé et les monastères romains, immédiatement soumis à leur commun *episcopus* le Pape, — pour cette raison également l'exemption n'aurait pas eu de sens à Rome, — vivaient donc également en pacifique accord, subordonnant les intérêts particuliers des deux institutions à l'intérêt très noble et vraiment catholique du service de Dieu et de l'Église.

1. Cf. GERBERT, *loc. cit.*

Ce sentiment intime de l'unité de la famille croyante dans l'obéissance à l'unique Évêque était si vif dans l'antique Capitale du monde que, Constance proposant au peuple de laisser vivre en paix l'un à côté de l'autre, le pape Libère et l'antipape Félix II, un tumulte éclata dans le cirque, au cri significatif, par ailleurs, de : *Une seule Foi, un seul Baptême, un seul Evêque!*

Les papes s'inspiraient précisément d'une règle aussi sage, quand, dans le *Patriarchium* du Latran, ils s'entouraient indifféremment de clercs et de moines, voués au service de l'*episcopium*.

Ces derniers avaient coutume d'aller habiter avec le Pontife au Latran dès qu'ils avaient été élus sous-diacres. Cet usage semble très ancien, puisque Grégoire le Grand estimait déjà impossible qu'un moine, ayant été ordonné diacre, pût continuer à vivre dans son propre monastère<sup>1</sup>.

Il advint un jour que le saint Pontife dut conférer la consécration diaconale à un moine de l'abbé Élie, qui gouvernait un monastère de l'Isaurie. Le Pape en communiqua aussitôt par lettre la nouvelle au vieux prélat, mais en même temps il s'excusa de ne pouvoir plus lui renvoyer le moine, parce qu'à Rome l'usage voulait que tous ceux qui étaient ordonnés diacres au Siège du Prince des Apôtres ne pussent plus abandonner leur service.

Outre l'habitude, il dut y avoir aussi quelque autre raison qui poussa Grégoire à garder près de lui le diacre oriental, peut-être la connaissance des langues et des coutumes de son pays, qui pouvait sembler fort utile alors à la chancellerie papale. Toutefois, pour consoler le vieil abbé, le bon Pontife, badinant presque avec lui, lui accorda tout ce qu'il lui avait demandé en une lettre précédente, y ajoutant encore une large aumône, pour qu'il essuyât plus vite les larmes que le refus du retour de son moine devait lui faire verser.

Les papes sortis des monastères étaient enclins à pratiquer dans le *Patriarchium* cette même vie qu'ils avaient menée dans le cloître. Pour se créer dans ce but une ambiance adaptée, ils

1. Epist. Lib. V, ep. 38. P. L., LXXVII, col. 762.

s'entouraient de préférence de moines, si bien que le palais épiscopal commençait à devenir un cloître. Ainsi fit précisément saint Grégoire dès qu'il alla comme apocrisiaire à Constantinople; et déjà bien longtemps auparavant, en Gaule, à Milan, à Verceil et en Afrique par l'œuvre de saint Martin, de saint Ambroise, de saint Eusèbe, de saint Augustin, l'on avait vu de nombreuses demeures épiscopales transformées en monastères.

Ce fut de ces monastères, nous dirions épiscopaux, que prit non pas naissance mais son inspiration, cette sorte de clergé très répandue vers l'an mille, vivant sous une règle commune, celle de saint Benoît, de saint Augustin, etc., et qui fut précisément appelée canonico-régulière du fait de cette vie en commun, conformément à une Règle ou Canon ecclésiastique.

Ce n'était rien autre qu'une adaptation de la vie cléricale à la discipline monastique, quand la stricte profession de cette dernière devenait impossible, soit en raison du soin des âmes, soit parce qu'on n'avait pas le courage de s'obliger aux austérités de la vie monacale. Le monastère de Saint-Martin à Tours et, à Rome, les monastères vaticans, libériens, etc. étant déchus de leur première ferveur, changèrent, pour régulariser leur situation, la Règle de Saint-Benoît pour la règle canoniale, et, sous cette forme ils prolongèrent de plusieurs siècles leur existence près de ces insignes sanctuaires.

Le passage des moines, du cloître à l'*episcopium lateranense*, lorsqu'il fut requis par la nécessité du ministère ecclésiastique et non par un refroidissement de la ferveur religieuse, ne donna lieu à aucun inconvénient à Rome, généralement parlant, et même produisit de bons résultats, si bien que du *Patriarchium* sortirent plusieurs pontifes saints et savants. Étienne III et Léon IV, encore qu'ils aient abandonné leur propre monastère pour entrer dans l'*episcopium lateranense* aussitôt après avoir été ordonnés sous-diacres, peuvent eux-mêmes témoigner des vertus et de l'ordre qui régnaient dans cette demeure pontificale, déjà si sagement organisée par saint Grégoire le Grand.

Il est vrai que la vie d'une cour, fût-ce la cour papale, offre, à notre manière de voir, beaucoup plus d'attraits que celle d'un austère monastère. D'ailleurs, nous ne voulons point dire que vivre au Latran ou dans un monastère fut précisément alors la

même chose; il nous semble toutefois que, pour nous rendre un compte exact de la question, il soit nécessaire de retrancher quelque chose à ce que l'idée moderne d'une cour évoque dans notre esprit.

Dans la cour pontificale d'alors, les moines et les clercs célébraient avec le Pontife le saint Sacrifice, les vigiles nocturnes, l'office du jour, les processions stationnales ou de pénitence, très fréquentes à cette époque, et que souvent l'on suivait les pieds nus.

Il y avait aussi les nombreux jeûnes introduits par la tradition ecclésiastique; et si parfois quelque boute-en-train de la *Schola cantorum* divertissait ses compagnons, (comme il advint au Latran, par la célèbre rédaction de la *Coena Cypriani*) ou en plaisantant quelque vieux diacre, dans les monastères également, à Farfa par exemple, semblable facétie n'eût pas été mal reçue.

La vie des monastères romains, en général, ne pouvait passer pour excessivement austère, le seul fait de résider dans une ville s'y opposait. Dans l'histoire de ces factions sanglantes, qui du VIII<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle agitèrent Rome, plus d'une fois les monastères ne furent pas étrangers à ces troubles; l'usage s'était même introduit d'y enfermer de force ces personnages qu'on voulait tenir sous une garde sévère. L'histoire du monastère de Saint-André au *Clivus Scauri*, racontée par Jean Diacre dans la vie de saint Grégoire,<sup>III</sup> contient des détails très importants à ce sujet.

Il est facile d'imaginer les désordres et la dissipation qui étaient ainsi introduits dans les cloîtres par les colères des partisans. Si donc vers le X<sup>e</sup> siècle les moines romains tombèrent de leur splendeur première, ce ne fut pas tout à fait par leur faute, puisqu'ils subirent eux-mêmes le contre-coup de l'affaiblissement de l'esprit ecclésiastique autour de la cour papale; après tout, eux aussi étaient fils du siècle de fer.

La Providence ne manqua pas alors de susciter des hommes vraiment apostoliques qui tentèrent de relever le monachisme romain à cette hauteur d'où il était tombé. On obtint de bons résultats; certes ils eussent été meilleurs et plus durables si l'ambiance avait été plus propice et surtout si le mal n'avait

pas exercé ses ravages si longtemps. Il s'y ajouta que les réformateurs, saint Odon, saint Maieul, saint Odilon, etc., étaient tous des abbés étrangers, et que les innovations d'au delà des Alpes sont rarement heureuses sur les rives du Tibre.

L'histoire des divers aspects sous lesquels se présente à nous le monachisme romain est tout à fait étrangère à la nature de cette courte étude. Pour l'amour de la brièveté, nous nous sommes tenus aux généralités. Mais, avant de terminer, nous voulons rappeler les rites de l'initiation monastique et des obsèques, telles qu'elles étaient en usage chez les moines de Rome.

Celui qui voulait se consacrer au service divin dans un monastère devait auparavant passer une année entière d'épreuve, durant laquelle il lisait par trois fois la Règle, pour connaître de mieux en mieux ce à quoi il entendait s'obliger<sup>1</sup>. Ce temps achevé, s'il persistait dans sa résolution, il était conduit en grande pompe à l'église où l'abbé — ou, s'il s'agissait de personnages illustres comme Carloman par exemple, le Pape lui-même — célébrait la messe. Le novice lisait à haute voix, en présence des moines, du peuple et du clergé, l'acte par lequel il jurait, au nom de Dieu et des Saints dont les reliques se vénéraient dans le monastère, de demeurer toujours fidèle à sa résolution et il déposait son écrit sur l'autel. Alors celui qui accomplissait la cérémonie — à Rome, le Pape — récitait sur l'élu trois longues prières au Père, au Fils et au Saint-Esprit. Enfin, le nouveau moine recevait l'habit religieux, et, pendant sept jours, il avait la tête constamment voilée par le capuchon ou couverte par le *cucullion*.

L'ordre de toute cette cérémonie nous est minutieusement décrit dans le Pénitentiel de Théodore qui, à propos du rite du decouvrement de la tête du novice, rite que l'abbé accomplissait après le septième jour de sa profession, observe fort à propos : *Sicut in baptismo presbyter solet infantibus auferre, ita et abbas debet monacho, quia secundum baptismum est, iuxta iudicium Patrum, in quo omnia peccata dimittuntur*. Aujourd'hui encore ces cérémonies sont généralement en honneur dans l'ordre monastique.

1. *Reg. s. Benedicti*, c. LVIII.

Le même Pénitentiel traite aussi du rite funèbre en usage chez les moines romains. On portait à l'église le cadavre du défunt, et on l'oignait d'abord de chrême sur la poitrine. Puis l'on célébrait le sacrifice *pro dormitione*, après quoi, au chant des psaumes et des répons, on le portait au tombeau. Quand le corps y avait été déposé, on récitait sur lui une dernière prière, et l'on fermait la tombe avec ce salut : *in pace spiritus* N.N... Les troisième, septième et trentième jours, et à l'anniversaire de sa mort, on offrait de nouveau pour lui le saint Sacrifice et on lisait son nom aux diptyques <sup>1</sup>.

Ce rite, selon l'affirmation du Pénitentiel, différait de celui usité pour les laïques, et cela confirme ce que nous observons au début, à savoir qu'à Rome le monachisme prit, dès l'origine, ce caractère tout ecclésiastique et subit ces modifications disciplinaires qui n'apparurent ailleurs que plusieurs siècles plus tard. Les raisons de cette différence ou de cette caractéristique du monachisme romain peuvent être cherchées dans les conditions historiques spéciales et dans l'ambiance où il se déroula dans la Ville éternelle.

Lorsque la Règle de Saint-Benoît fut introduite à Rome — presque tout de suite après sa mort — le monachisme romain existait depuis longtemps déjà; bien plus, il avait déjà pris son caractère particulier. La Règle bénédictine ne put donc être introduite dans les monastères de Rome que peu à peu, et grâce à un compromis, en vertu duquel demeurèrent intactes les précédentes traditions et les observances monastiques tirées d'autres Règles antérieures.

Primitivement, ceux qui, par la suite, s'appelèrent les Bénédictins, ne se montrèrent rien moins qu'intransigeants en fait d'observances cassiniennes. Un de leurs représentants les plus autorisés, un demi-siècle à peine après la mort de saint Benoît, n'hésite point à modifier en plusieurs endroits sa Règle, et il érige même son monastère en un lieu où sans doute saint Benoît ne l'eût jamais voulu, c'est-à-dire sur un des points les plus fréquentés de la Ville. La mission de la Règle bénédictine à Rome ne fut donc pas précisément de se substituer aux forces

1. THEODORI CANTUAR. *Poenitent.*, cap. III. P. L., IC, col. 928 et seq.

religieuses préexistantes, mais seulement de les fondre harmonieusement, en leur imprimant une puissante impulsion en vue d'une plus splendide direction.

A ce point de vue, il est significatif qu'à Rome, durant le haut moyen âge, les moines ne suivaient pas le *cursus* bénédictin mais le *cursus* romain, pour la célébration des divins offices dans les basiliques.

Il ne faut pas négliger un autre élément qui explique l'aspect spécial caractérisant et distinguant le monachisme romain en Italie. Les monastères de la Capitale du monde étaient, comme on l'a vu, nombreux, mais précisément pour cette raison, ils devaient se trouver restreints, tant au point de vue topographique que pécuniaire et sous le rapport du personnel. Dans l'enceinte de leur clôture, c'était beaucoup s'il s'y trouvait une bibliothèque; le jardin, le moulin, les divers métiers, comme l'aurait voulu saint Benoît, c'est dans les grandes abbayes s'élevant, isolées, sur les monts, ou s'étendant dans les vastes plaines, qu'il fallait les chercher. A Rome, il était impossible de trouver ces conditions normales de la clôture monastique, au milieu des habitations et en des locaux fort restreints. D'autre part, le temps lui-même aurait manqué aux moines romains pour s'adonner aux différents travaux manuels prévus par la Règle. Ils passaient la meilleure partie de leur journée à l'église; le service liturgique dans les basiliques rendait presque impossibles d'autres labeurs. De là vint aussi qu'à Rome, presque naturellement, les moines firent partie du clergé local, modifiant pour cette raison leur discipline régulière selon les exigences imposées par cette sorte de vie monastico-canoniale qui caractérisait leur mission dans la Capitale du monde chrétien.

# LA SAINTE LITURGIE DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ A L'AVENT

---

## SOLENNITÉ DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ.

**A**UTREFOIS, selon le rit romain, ce dimanche qui suivait la veillée nocturne à Saint-Pierre, était consacré au repos : *Dominica vacat*. Mais vers le VIII<sup>e</sup> siècle, les calendriers romains commencent à noter une octave de la Pentecôte — à l'imitation certainement du dimanche *in Albis* — avec la lecture évangélique du colloque du Seigneur et de Nicodème (JOAN., III, 1-16) où il est question de l'efficacité de l'action du Saint-Esprit dans la régénération baptismale. Presque en même temps apparaît en usage la leçon actuelle de l'évangile selon saint Luc (VI, 36-42). Toutefois en 1334, l'un et l'autre passages devinrent à peu près inutiles, en raison de la fête nouvelle de la Très Sainte Trinité, qui fut introduite par Jean XXII dans le rit romain.

L'idée d'une solennité spéciale en l'honneur de ce mystère, fondement de notre foi chrétienne, est belle, et le moment de sa célébration, à l'expiration du temps pascal, est heureusement choisi. On sentait comme le besoin de manifester toute notre reconnaissance à l'Auguste Triade, qui a daigné accomplir avec tant de miséricorde et tant d'honneur pour nous, l'œuvre de notre Rédemption. Pour l'amour de nous, le Père éternel a daigné nous donner comme hostie et victime d'expiation son Fils unique lui-même; Jésus nous a aimés *in finem*, c'est-à-dire jusqu'à s'immoler lui-même pour nous; l'Esprit Saint s'est donné à nous si intimement qu'il est appelé *donum*, le don, précisément parce qu'il nous atteste l'amour du Père et du Fils à notre égard.

De plus, la révélation du dogme de la Très Sainte Trinité est un de ces secrets que les Hébreux avaient seulement entrevus

mystérieusement, mais qui ne fut expressément révélé que dans la Nouvelle Loi. Il regarde la vie intime de Dieu; or, les choses intimes ne se disent pas à tous, mais seulement aux amis. La connaissance de Dieu trine dans les Personnes et un dans son essence, marque le plus haut sommet de la science théologique et confère au peuple chrétien une perfection et une dignité si grandes qu'on peut bien dire qu'en ce dogme réside l'honneur, la gloire et le salut de l'Église. C'est donc fort à propos, après que l'Esprit Saint est venu instruire le troupeau des fidèles, les initiant à la possession intégrale de la vérité divine<sup>1</sup>, que la famille chrétienne s'élève à la contemplation et à l'adoration *in Spiritu et veritate*<sup>2</sup> de l'auguste Triade, qui constitue la fin première et essentielle de l'Incarnation du Sauveur et de la rédemption du monde.

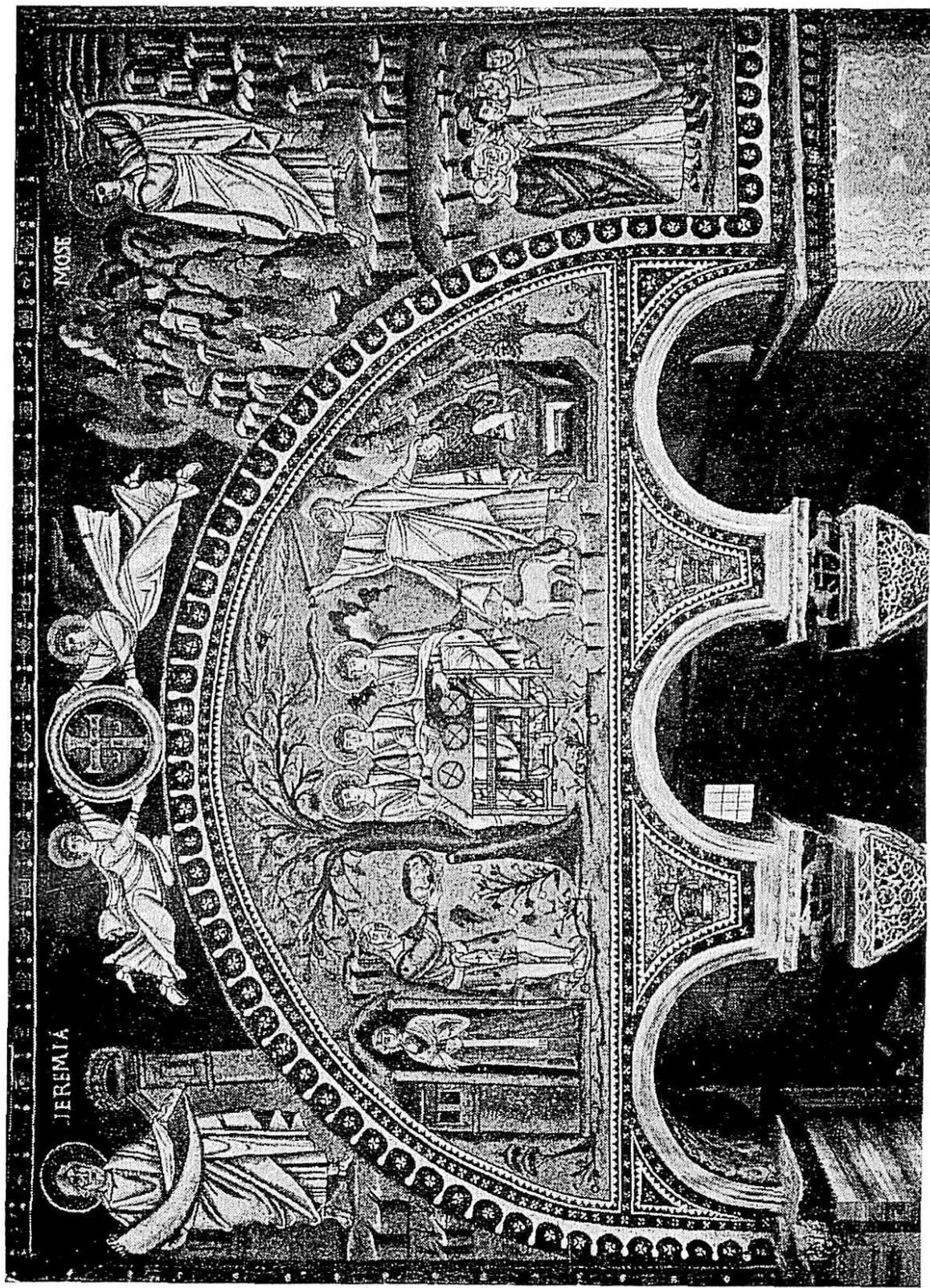
De même que, très opportunément, la fête de la sainte Trinité termine le cycle de la liturgie sotériologique, ainsi sommes-nous baptisés nous-mêmes avec l'invocation trinitaire, et dans la même invocation, répétée par le prêtre à notre lit de mort et près de notre cercueil, nous clôturons le cours de notre vie mortelle : « *Proficiscere... de hoc mundo in nomine Dei Patris etc.* »<sup>3</sup>; « *insignitus est signaculo Sanctae Trinitatis* »<sup>4</sup>.  
 ☩ L'Église s'est inspirée de ces nobles motifs quand elle a institué la présente fête. Il est vrai que la liturgie catholique n'est qu'une hymne ininterrompue à la louange de l'auguste Trinité; en sorte qu'une fête établie pour célébrer exclusivement et spécialement ce mystère semblerait presque l'abaisser au niveau d'une simple dévotion. Mais tel n'est pas le concept de la solennité de ce jour, laquelle n'est pas tant la fête de la Très Sainte Trinité que la confession annuelle et solennelle, humble et reconnaissante, du plus grand de tous les dogmes, du mystère principal de la foi catholique.

1. « *Docebit vos omnem veritatem* : Il vous enseignera toute la vérité. » IOAN., XVI, 13.

2. IOAN., IV, 23 : « Dans l'esprit et dans la vérité. »

3. « Pars de ce monde, âme chrétienne, au nom de Dieu le Père, etc. » *Ordo Commend. animae.*

4. « Pendant sa vie il fut orné du sceau de la sainte Trinité. » *Ordo exequiarum.*



Ravenna. Mosaïque du VII<sup>e</sup> siècle.

SCÈNES DE LA VIE D'ABRAHAM



L'antienne pour le psaume d'introït s'inspire, dans sa dernière partie, du livre de Tobie (xii, 6). C'est un hymne de louange à Dieu Un et Trine, lequel reflète sur la création, moyennant l'effusion de sa grâce, les splendeurs de cette unité d'essence dans la trinité des Personnes. En effet, c'est la puissance du Père qui communique l'être à toutes choses, selon l'archétype idéal qu'il en conçoit dans son Verbe. Or, quelle est la fin dont Dieu s'inspire en créant? Il crée par son Esprit, c'est-à-dire par amour, comme le chanta si bien le poète :

*Amor che muove il sole e l'altre stelle*<sup>1</sup>.

Le psaume d'introït est le 8<sup>e</sup>, où sont exaltés le beau et le bien divins, répandus avec tant de magnificence dans la création.

La collecte manque de la saveur classique; elle est un peu trop longue, la période est peu mélodieuse; mais en revanche, sa signification est très profonde. On y rappelle au commencement que Dieu a élevé le peuple chrétien seul à la dignité de connaître la gloire de l'Auguste Triade et de lui rendre l'adoration convenable dans l'unité de son essence; c'est pourquoi on demande que le mérite de cette inébranlable foi catholique nous vaille la grâce d'échapper à tout péril.

De quelle manière rendons-nous à l'Auguste Trinité le culte que nous lui devons, c'est-à-dire le culte parfait, convenant à une si grande majesté? Les Pères répondent : *per Christum*, le pontife et l'adorateur par excellence : *in Spiritu Sancto*, dans sa grâce, dans sa sainteté, qu'Il communique à l'Église.

Suit un passage de l'épître aux Romains (xi, 33-36) où l'Apôtre, ayant touché le problème de la prédestination humaine s'élève en un vol rapide jusqu'à la contemplation de la sublimité et de la transcendance de la nature divine, qui contient véritablement la raison dernière de toutes choses. Le dernier verset exprime la confession du mystère trinitaire, dont il éclaire les attributs : *Ex ipso* c'est la puissance du Père; *per ipsum* se rapporte au Verbe éternel; *in ipso* désigne le Saint-Esprit, l'Esprit d'amour.

Le répons-graduel — que le soliste exécutait jadis sur les

1. C'est l'amour qui meut le soleil et les autres étoiles. (DANTE.)

degrés de l'ambon — est tiré de Daniel; c'est comme la continuation de celui qui a suivi la lecture du même prophète durant la précédente veillée à Saint-Pierre.

On y loue Yahweh qui, si élevé qu'il soit, puisqu'il est assis sur les plus hautes ailes des Chérubins, pénètre jusque dans la profondeur des abîmes par la grandeur de sa sagesse, de sa puissance et de sa bonté. De même qu'au ciel les saints Anges forment le trône de la sainteté de Dieu, ainsi, sur la terre, ces Chérubins sur lesquels siège, pacifique, le Tout-Puissant, ce sont les prêtres à qui le Seigneur se confie tout entier, et remet le soin de ses intérêts.

« Béni soit Yahweh, tant au ciel par les chœurs des anges, qu'ici-bas sur la terre, où la marche de l'univers à travers les siècles est tout un chant à sa gloire. » Même le péché, même le mal qui se commet dans le monde, ne peut se soustraire à cette loi universelle de la louange de Dieu. Il entre dans le plan du divin conseil, soit parce que sa sanction vengeresse dans l'enfer glorifie grandement la justice et la sainteté de Dieu offensées par l'impie, soit encore parce que le mal, loin de faire obstacle aux desseins de Dieu, peut, entre ses mains, se changer en cause de bien; c'est ainsi que l'impiété des persécuteurs remplissait le ciel de martyrs, et que les égarements du jeune Augustin préparaient le futur pénitent qui écrirait par la suite le livre de ses émouvantes confessions.

Le verset alléluïatique est le même que celui de la nuit précédente, après la lecture de Daniel. Yahweh est appelé le Dieu de nos pères, pour indiquer que leurs âmes vivent près de Lui — Il n'est pas le Dieu des morts mais des vivants — et qu'Il est l'auteur des magnifiques promesses messianiques faites aux Patriarches et aux Prophètes.

Le court passage évangélique contient la révélation claire et explicite du mystère de la Très Sainte Trinité, faite par Jésus quand il enseigna à ses apôtres la formule baptismale (MATTH., XXVIII, 18-20). C'est la condamnation anticipée de toutes les erreurs anciennes et modernes relativement à la divinité de Jésus et du Saint-Esprit. Administrer le baptême au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit équivaut à reconnaître que ces trois Personnes divines, nous adoptant pour fils, nous confèrent

une identique grâce et ont une même puissance et une même nature divine.

L'antienne pour l'offertoire, tout comme l'introït, s'inspire du livre de Tobie; c'est une bénédiction à l'auguste Trinité, laquelle, nous adoptant pour fils et pour héritiers, a exalté à notre égard sa miséricorde.

La prière d'introduction à l'anaphore contient une phrase qui demande à être méditée profondément. On prie Dieu de sanctifier par l'invocation de son saint Nom l'offrande eucharistique, et de faire que, grâce à elle, nous devenions nous-mêmes par notre vie sainte, une oblation perpétuelle à l'auguste Trinité. C'est là le véritable esprit de la liturgie eucharistique : en revivre le contenu, participant ainsi à la sainteté de ce sacrifice dont l'Apôtre a écrit : *Una enim oblatione consummavit in sempiternum sanctificatos* <sup>1</sup>.

L'antienne pour la Communion provient également du passage du livre de Tobie cité plus haut. Nous publions la gloire de la sainte Trinité devant tous les hommes, alors que, dans notre intelligence, dans notre mémoire, dans notre volonté, dans nos actes, nous conservons resplendissante l'image divine.

Dans la collecte d'action de grâces, nous supplions le Seigneur de faire que la sainte Communion que nous avons reçue comme le sceau de notre profession de foi envers la divine Trinité, nous fasse échapper à tout péril de l'âme et du corps.

Il faut distinguer soigneusement la dévotion des *dévotions*. La dévotion, selon sa signification étymologique, est la consécration entière et irrévocable du chrétien à l'auguste Triade, à l'honneur et à la gloire de laquelle doivent être dirigées toutes ses affections, ses paroles et ses actions. Les dévotions, au contraire, consistent en des actes particuliers de piété, moyennant lesquels se révèle, s'épanche et se nourrit la dévotion. Celle-là est essentielle et nécessaire, celles-ci sont relatives et très souvent de caractère libre. La dévotion du chrétien est solennellement affirmée près des fonts baptismaux, et elle commence par la possession que la Très Sainte Trinité prend de l'âme du fidèle, pour y demeurer comme en un temple. Malheur à qui

1. *Hebr.*, x, 14.

profane ce temple, et qui, par le péché, en chasse l'auguste Triade !

Autrefois l'Église romaine, à l'imitation des Églises orientales, célébrait aujourd'hui la fête commémorative de tous les saints : *Dominica in nativitate Sanctorum*. Mais vers le VIII<sup>e</sup> siècle, la grande vigile nocturne à Saint-Pierre, avec le dimanche aliturgique qui la suivait, déplacèrent cette solennité qui finalement, sous Grégoire IV, fut assignée au 1<sup>er</sup> novembre.

### 1<sup>er</sup> DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

« *Optabas de Pentecosten.* »  
« *In nativitate Sanctorum.* »

**N**OUS avons parlé précédemment du motif pour lequel, à l'origine, il n'y avait pas de station ce matin. Hors de Rome cependant, dans les monastères et partout où l'on ne célébrait pas les vigiles nocturnes selon le rit papal, il n'y avait pas de raison pour que ce dimanche fût aliturgique, aussi la messe suivante fut-elle accueillie de très bonne heure dans l'Antiphonaire grégorien, quoique parfois quelques calendriers romains mentionnent au contraire la fête orientale de tous les Saints. Quand, par la suite, grâce à l'octave de la Pentecôte, la liturgie romaine déplaça de quelques semaines les jeûnes solennels des Quatre-Temps d'été, ce premier dimanche, avec ou sans la fête de tous les Saints, rentra dans le cycle stationnal à l'égal de toutes les autres solennités dominicales, et la messe correspondante fut accueillie favorablement, même dans les églises de la Ville. Au XIV<sup>e</sup> siècle, la fête de la Très Sainte Trinité réussit toutefois à supplanter de nouveau la messe de ce premier dimanche après la Pentecôte, laquelle messe est célébrée seulement désormais si des offices fériaux se présentent durant la semaine.

\* \* \*

L'antienne pour l'entrée du célébrant est tirée du psaume 12 qui exprime bien l'attitude d'une âme mise à l'épreuve par le Seigneur, affligée par les ténèbres intérieures, les désolations et les cruelles attaques de l'adversaire. Mais l'âme ne manque pas

à la confiance qu'elle place en son Dieu, et elle élève le cri de l'espérance : « J'ai confiance, ô Yahweh, dans votre bonté; bien plus, même sous la poursuite de la tempête j'ai déjà, grâce à l'espérance, un avant-goût des joies de votre secours, et j'élève un chant au Seigneur qui récompensera ma foi. »

Dans la collecte on reprend la même pensée qu'à l'introït. La nature humaine, blessée par le péché, ne peut rien; toutefois elle espère tout de Dieu, qui, à cause de son intime union avec l'humanité de Jésus, est devenu notre force. Que la grâce divine descende donc du Chef mystique du corps de l'Église et se répande à travers les membres, afin que ceux-ci agissent désormais conformément au bon plaisir de Dieu :

*Oremus. — Deus, in te sperantium fortitudo, adesto propitius invocationibus nostris : et quia sine te nihil potest mortalis infirmitas, praesta auxilium gratiae tuae ; ut in exsequendis mandatis tuis, et voluntate tibi et actione placeamus. Per Dominum.*

L'épître de saint Jean (I, IV, 8-21) traite de la charité que Dieu nous a montrée en nous donnant son propre Fils. La charité est la vertu universelle, dont l'objet est Dieu et tout ce qui lui appartient, c'est-à-dire le prochain. La charité envers le prochain est la preuve définitive de l'amour envers Dieu. Celui qui aime Dieu le sert de grand cœur, comme un fils dévoué; tandis que celui qui le sert par crainte ressemble à un esclave travaillant pour éviter la punition. Il n'est donc pas parfait dans la charité, et en cet état il ne peut se promettre certainement ce pardon entier des péchés accordé à celui qui, comme Madeleine, aime et aime beaucoup, pour qu'on lui pardonne beaucoup.

Le répons-graduel provient du psaume 40 et poursuit le thème auquel il a déjà été fait allusion dans l'introït : « Je dis : Seigneur, ayez pitié. Je crains, et cela est le fruit de mon péché. J'ai agi selon la faiblesse de ma nature, et j'en subis les conséquences. Vous, agissez selon votre nature, et dans votre miséricorde effacez le mal de ma faute. Seigneur, quand même dans la balance de votre justice, le petit nombre de mes bonnes œuvres ne serait pas emporté par le poids des mauvaises, souvenez-vous que moi aussi, actuellement malade et défait,

j'ai autrefois usé de compassion envers mon semblable, pauvre et malheureux, recouvert des livrées de la misère. »

Le verset alléluïatique provient du psaume 5 et semble continuer le gémissement du répons précédent : « Écoutez mes paroles, Seigneur, prêtez l'oreille au cri que m'arrache le déchirement de mes maux ».

La lecture évangélique (LUC., VI, 36-42) insiste sur le sujet de la charité fraternelle déjà développé dans l'Épître. La mesure de la charité dont nous devons user envers le prochain est celle-là même dont nous usons envers nous. Dieu n'emploiera pas deux poids et deux mesures, il nous traitera comme nous aurons traité nos semblables. Que personne ne se fasse d'illusions à cet égard. La foi chrétienne se prouve surtout par les œuvres de charité, et, comme l'observe fort bien saint Jean, est-il possible que quelqu'un aime vraiment le Dieu invisible s'il n'éprouve aucun amour envers son image vivante et visible qui se trouve dans le prochain? Il y a plus; précisément parce que la misère et le malheur peuvent émouvoir davantage le cœur compatissant, Dieu n'ayant besoin de rien a disposé que notre prochain se trouve en une quantité de misères et de nécessités, afin d'attendrir notre cœur et de nous fournir l'occasion de *donner à Dieu*, qui se cache lui-même dans la personne des pauvres.

L'antienne accompagnant le chant à exécuter durant la présentation par les fidèles des offrandes pour le Sacrifice, provient du psaume 5 et insiste pour que Dieu accueille nos prières. Pourquoi cela? Dieu pourrait-il rejeter la prière de ses fils? Non certes, mais parfois ces fils, abusant de la grâce divine, ne méritent plus que Dieu leur accorde quelque faveur spéciale. En ce cas, avant de demander la grâce désirée, il faut que ces fils indignes se concilient l'affection de leur père. Nous figurons-nous un coupable qui, tandis qu'il va se présenter au juge pour être condamné à la peine méritée, aurait l'impudence de demander au contraire d'insignes faveurs?

La prière de propitiation doit donc précéder celle d'impétration. C'est en ce sens que l'Église, en une belle collecte que nous réciterons dans dix semaines, nous parle de grâces que la prière

n'a pas la présomption d'implorer, mais qu'elle confie entièrement à la compatissante bonté de Dieu.

A cette nécessité, de nous concilier d'abord la faveur de la Divinité offensée, afin d'en obtenir ensuite des bienfaits particuliers, est justement ordonné le Sacrifice eucharistique, offert par l'Église tant pour les vivants que pour les défunts. Par les mérites du Sang de la Rédemption, la justice de Dieu, offensée par le pécheur, s'apaise, et Dieu daigne accueillir les prières pour le coupable repentant et pénitent.

La prière que l'on fait à Dieu est donc toujours accueillie par Lui; mais, selon l'ordre qu'Il a établi, elle aura, quand c'est nécessaire, d'abord une efficacité propitiatoire, pour pouvoir ensuite obtenir ce qui est directement demandé. *Qui non placet, non placat*. Parfois peut-être, quand nous nous fatiguons de la longue attente de certaines grâces, pensons-nous trop peu aux relations qui existent entre le fruit propitiatoire et le fruit impétratoire de la prière. Pourtant l'esprit de l'Église est tout différent, et cela frappe spécialement à l'égard des suffrages pour les défunts.

Bien qu'un seul Sacrifice eucharistique soit plus que suffisant pour purifier une âme et même toutes les âmes du Purgatoire, cependant l'Église recommande au contraire de multiplier les suffrages et les messes en leur faveur, précisément parce que, ignorant en quelle mesure la justice divine applique ces suffrages aux âmes pour lesquelles nous intercédons, c'est faire œuvre très utile que d'offrir d'abord à Dieu le fruit propitiatoire de nos prières, afin que, apaisé, il fasse enfin part à ces âmes du fruit satisfactoire et propitiatoire de nos suffrages.

La pratique de l'Église est appuyée en outre par les révélations faites à quelques saints. Dans celles de sainte Gertrude, par exemple, il est souvent question d'âmes de défunts, d'abord comme ensevelies en de très épaisses ténèbres, et privées de l'efficacité de tout suffrage. La Sainte prie, leur applique la sainte Messe, les mérites du Cœur de Jésus, et voici que ces mêmes âmes lui apparaissent, toutes joyeuses et vêtues dignement. Elles ne sont pourtant pas encore élevées à la Vision béatifique, mais, grâce aux offrandes de la Sainte, elles sont seulement admises à participer aux fruits des suffrages de

l'Église, ce dont elles lui témoignent une vive reconnaissance.

La collecte servant de prélude à l'anaphore consécrationnaire a un caractère général. On y supplie le Seigneur d'accueillir favorablement notre oblation — et c'est là le caractère de sacrifice de la sainte Messe affirmé si nettement par les antiques formules liturgiques, contre les audacieuses négations des protestants et des hérétiques modernistes. Le secours ou *subsidiium* perpétuel que l'on y demande n'est pas simplement l'aide de la grâce mais comprend aussi son ultérieure transformation dans les splendeurs de la gloire, laquelle est vraiment indéfectible et perpétuelle.

L'antienne pour la Communion est tirée du psaume 9. L'angoisse sous le poids de laquelle l'âme, au début, s'était approchée de l'autel de Dieu, a disparu. Par les mérites du Sacrifice, Dieu se montre de nouveau à elle apaisé et favorable. Il la reçoit, la rétablit en sa grâce, et dans la sainte Communion il l'approche de son cœur. C'est pourquoi l'âme fidèle éclate en un chant de reconnaissance et s'écrie : « Je narrerai à tous les merveilles que vous, ô Dieu, avez opérées à mon égard. Je serai heureux, je me réjouirai en vous — non pas en moi, car je n'en ai pas sujet — et je chanterai des hymnes à votre nom. »

La collecte d'action de grâces est brève et incisive : « Comblés, Seigneur, de si grands biens (tous les fruits de la sainte Communion, lesquels, à leur tour, comme autant de semences, produiront d'autres fruits dans la gloire éternelle, la résurrection finale des corps, une spéciale conformité de notre humanité glorifiée à celle de Jésus, etc.), que nous remplisse aussi un sentiment de tendre reconnaissance, afin que notre vie soit pratiquement, au moyen des œuvres, une eucharistie continuelle, c'est-à-dire une action de grâces ininterrompue. »

Au moment de la mort, la pensée qui reconforta davantage plusieurs saints fut celle d'avoir toujours été très miséricordieux vis-à-vis du prochain; d'où ils concluaient à bon droit que le divin Juge ne traiterait pas leur propre cause avec une moindre miséricorde.





Mosaïque du vi<sup>e</sup> siècle à Ravenne.

ABEL, MELCHISÉDECH ET ISAAC

*Solennité du Très Saint Corps du Christ.*

DANS l'antiquité, on célébrait trois messes le jeudi saint, l'une pour la réconciliation des pénitents, une autre pour la consécration des saintes Huiles, et la troisième *in Coena Domini* pour solenniser l'institution de la très sainte Eucharistie. Bien plus, l'auguste Sacrement de l'autel constituait pour ainsi dire l'idée centrale de l'ancienne liturgie de ce saint jour, à ce point qu'on l'appelait *dies paschalis*, en tant que Jésus-Eucharistie est notre vraie Pâque, Lui qui a été immolé pour nous et est devenu notre sacrifice et notre nourriture. Par la suite pourtant, une si grande splendeur de culte diminua avec le refroidissement de la ferveur des fidèles; les rites de la communion générale et de la consécration des saintes Huiles se compénétrèrent en une unique messe matinale, et la piété des chrétiens, toute occupée à méditer la Passion du Sauveur, ne fut plus à même de saisir, par une idée fortement compréhensive de l'institution du Sacrifice pascal, la solennité de ce jour mémorable : *Natale Calicis*.

De là vint la nécessité d'une fête spéciale de la sainte Eucharistie, surtout à cause des hérésies qui avaient surgi contre la vérité du mystère; cette fête fut instituée par Urbain IV en 1264 et étendue par Clément V à toute l'Église.

L'office du Très Saint Sacrement est un chef-d'œuvre de doctrine théologique, d'amour, de goût littéraire; il a pour auteur saint Thomas d'Aquin, qui toutefois, par humble attachement à la tradition liturgique, voulut employer en partie des antiennes, lectures et répons déjà en usage dans quelques Églises particulières. La procession qui suit la messe devint généralement obligatoire au xv<sup>e</sup> siècle seulement.

\* \* \*

L'antienne pour l'entrée solennelle du célébrant a été empruntée au lundi de la Pentecôte. La fleur du froment dont parle ici le psalmiste, est le Corps très saint de Jésus, formé par le Paraclet avec le sang très pur d'une Vierge immaculée. Il est la fleur du froment, parce que son union hypostatique avec la

nature du Verbe, élève cette humanité au-dessus de toutes les autres créatures; bien plus, celle-ci est proprement la raison d'être et la fin de la création tout entière, en sorte que Tertullien a pu décrire l'Éternel contemplant debout devant Lui son modèle, le Christ, tandis qu'il modelait dans l'argile le corps d'Adam.

La collecte est un chef-d'œuvre de profondeur théologique, associée à une brièveté incisive d'expression et à une noble élégance. Par là encore on voit bien que saint Thomas n'était pas simplement un théologien, mais qu'il avait un sens littéraire exquis, et qu'il s'était, dirions-nous, comme assimilé le goût liturgique de l'Église. Les collectes composées dans les derniers siècles du moyen âge sont très inférieures par le concept et par l'élégance de l'expression, tandis que celle du Très Saint Sacrement a une saveur presque classique. Ce qui élève de beaucoup sa valeur et démontre le génie de l'Auteur, c'est l'art et la compétence avec lesquels il a su synthétiser en un petit nombre de phrases très heureuses tout un traité sur le Sacrement de l'autel. « Seigneur qui, grâce à cet admirable Sacrement » — admirable, parce que, à la différence des autres sacrements, qui produisent seulement la grâce au moment où on les reçoit dignement, l'Eucharistie est l'Auteur même de la grâce, lequel même en dehors du moment du saint Sacrifice ou de la sainte Communion, prolonge sous les voiles eucharistiques sa demeure parmi nous — « nous avez laissé un mémorial de votre passion », — car le sacrifice de l'autel, non sanglant mais véritable et réel, commémore le sacrifice sanglant du Calvaire dont il est la continuation mystique, et dont il nous communique les mérites. Jésus a voulu instituer l'Eucharistie sous forme de sacrifice pour épancher ainsi son amour, car, après sa résurrection, ne pouvant plus chaque jour, à tout instant, s'immoler douloureusement pour nous, il a du moins établi de nous appliquer continuellement les mérites de sa passion et de sa mort, ordonnant dans ce but aux prêtres de l'offrir sans cesse, jusqu'à sa venue finale le jour du jugement, d'une façon non sanglante, à Dieu le Père, sur les autels pour le salut du monde. Il y a plus. Comme l'acte qui impressionne davantage le cœur humain et qui démontre mieux la charité que Jésus a eue pour les hommes

est précisément le mystère de sa mort sur la croix, le Seigneur a établi que cette immolation ne serait pas simplement un fait accompli dans les siècles lointains de l'histoire, et qui maintenant n'éveille plus par conséquent une impression profonde, mais qu'au contraire cet acte de sa suprême charité envers les créatures serait sans cesse renouvelé sur les autels.

La collecte continue : « Accordez-nous, nous vous en prions, de vénérer de telle sorte les mystères de votre Corps et de votre Sang. » Saint Thomas, en une phrase d'un goût classique très sûr, appelle l'Eucharistie *les mystères du Corps et du Sang du Seigneur*, car ici il ne s'agit pas d'une froide commémoration du Calvaire, mais de la présence réelle de ce Corps et de ce Sang qui, sur la balance de la Croix, représentèrent le prix de notre rachat. Saint Augustin appelait à bon droit la messe : *Sacrificium pretii nostri*. Le fruit spécial qu'aujourd'hui l'Église nous apprend à demander, c'est la dévotion envers la Très Sainte Eucharistie, dévotion qui ne doit pas consister uniquement en prières ou en processions, mais principalement à assurer et à conserver en nous la grâce et l'efficacité de cette Victime de rédemption.

Le passage de l'épître aux Corinthiens (I, XI, 23-29) contient le récit de l'institution eucharistique et parle des graves châtiments auxquels s'expose celui qui s'approche avec irrévérence pour recevoir le saint Sacrement. L'expérience démontre que, comme rien n'est plus utile à l'âme que de recevoir fréquemment la sainte Communion avec les dispositions requises, ainsi rien ne l'expose davantage à l'endurcissement du cœur et à l'éloignement final de Dieu que les communions sacrilèges, surtout quand celles-ci forment une longue chaîne de profanations.

Saint Paul, pour en décrire au vif toute l'horreur, dit que ces malheureux mangent leur propre réprobation, pour indiquer que, comme la nourriture se transforme en la substance de celui qui l'absorbe, ainsi le profanateur de la divine Eucharistie est frappé et tellement envahi par la malédiction de Dieu, que celle-ci, pour ainsi dire, pénètre dans ses os et dans ses moelles et passe jusque dans son sang.

Le verset responsorial est le même qu'au troisième jeudi du

Carême. A Cana, le Sauveur avait dit à la sainte Vierge que le temps n'était pas encore arrivé de donner à l'humanité ce vin mystérieux auquel elle faisait allusion, et dont celui qui fut multiplié au festin des noces n'était qu'un simple symbole. Maintenant, dans la plénitude des temps, il donne au peuple chrétien une nourriture et un breuvage divins, prolongeant à travers les siècles de l'histoire de l'Église les mystères de la rédemption accomplie.

Le verset alléluïatique est tiré du texte évangélique : « Ma chair est vraiment une nourriture, mon sang est vraiment un breuvage. » Ces deux si nettes affirmations de Jésus contiennent une condamnation anticipée des diverses hérésies qui vinrent nier la présence réelle du Christ dans son Sacrement, réduisant tout à un simple symbole : « Qui mange ma chair et boit mon sang, dit le Christ, demeurera en moi, et moi en lui. » Moi en lui et lui en moi, parce que le divin Sacrement sera comme le sceau de ma divinité imprimé sur son âme et sur son corps, pour les conformer à moi. Tandis que le Sacrement nourrira son âme par la charité, lui donnant part à ma vie, il la fortifiera aussi contre les assauts de l'adversaire, lequel n'arrivera pas à la détacher de moi.

Suit la splendide séquence du Docteur Angélique, où est résumée toute la doctrine catholique sur la divine Eucharistie. Il était difficile de donner une forme poétique convenable à un thème exigeant la plus exacte et la plus limpide expression théologique. Mais saint Thomas y a réussi.

1. Loue, ô Sion, ton Sauveur, loue le Pasteur et le Chef, par des hymnes et des cantiques.

2. Fais l'impossible, car il est supérieur à tout éloge et tu n'arriveras jamais à le louer autant qu'il convient.

3. Le thème spécial de louange qui nous est proposé aujourd'hui, c'est le Pain vivant et vital

4. Qui, selon la croyance de la foi, fut donné à l'assemblée des douze Apôtres en la sainte et dernière Cène.

5. Que la louange soit donc pleine, retentissante, joyeuse; que soit harmonieuse la jubilation du cœur.

6. On célèbre en effet le jour solennel qui commémore l'institution de ce banquet.

7. Sur cette table du nouveau Monarque, la nouvelle Pâque de la Loi nouvelle met fin à l'ancienne Pâque.

8. La nouvelle institution met en oubli l'ancien état; la réalité fait oublier le symbole, la lumière dissipe les ombres nocturnes.

9. Ce que le Christ fit à la cène, il ordonna de le renouveler en mémoire de lui.

10. Nous souvenant donc de ce très saint commandement, nous consacrons le pain et le vin, les changeant en hostie de salut.

11. C'est, en effet, un dogme immuable pour les chrétiens, que le pain est changé en chair et le vin en sang.

12. Ce que tu ne comprends pas, ce que tu ne peux pénétrer avec les sens, qu'une foi vive te l'affirme, qui dépasse ces apparences sensibles.

13. Sous des espèces distinctes lesquelles toutefois sont de simples signes et non des substances, se cachent de sublimes réalités.

14. La chair devient nourriture, le sang breuvage; cependant le Christ se cache tout entier sous l'une et l'autre espèces.

15. Tout entier, en effet, il est reçu du communiant, sans que son corps soit, de ce fait, ni morcelé, ni rompu, ni divisé.

16. Un le reçoit, mille le reçoivent : ceux-ci ont autant que celui-là; et le sacrement n'est pas diminué pour avoir été reçu par le communiant.

17. Les bons le reçoivent, les méchants le reçoivent, mais avec un effet tout différent, de vie ou de mort.

18. Il est la mort pour les méchants, la vie pour les bons. Observe combien sont diverses les conséquences pour ceux qui, ensemble pourtant, s'approchent du Sacrement.

19. Enfin si l'on brise les saintes Espèces, ne t'effraie pas, mais souviens-toi qu'autant se cache sous un petit fragment que sous une hostie entière.

20. En effet, on ne sépare pas la substance, mais les espèces sacramentelles seules sont rompues, sans que, pour cela, soit altérée la condition ou l'être de Celui que voilent ces espèces elles-mêmes.

21. Voici que le Pain des Anges devient la nourriture des voyageurs; c'est le vrai Pain destiné aux enfants et qui, pour cela, ne doit pas être jeté aux chiens.

22. Il fut autrefois symbolisé dans l'immolation d'Isaac, dans l'institution de l'Agneau pascal, et dans la manne concédée à nos Pères.

23. O bon Pasteur, vrai Pain substantiel, ô Jésus, ayez pitié de nous : nourrissez-nous, protégez-nous, révélez-nous le Souverain. Bien dans la terre des vivants.

24. Vous qui savez tout et pouvez tout; vous qui, durant notre pèlerinage mortel, nous nourrissez du Sacrement; ah! faites que là, dans la douce patrie du ciel, nous méritions d'être vos commensaux avec les Saints. Amen. Louange soit à Yahweh.

Dans la lecture évangélique de ce jour (IOAN., VI, 56-59), Jésus explique aux habitants de Capharnaüm les effets spirituels de la Nourriture Eucharistique. De même que le Père, de toute éternité, engendre son Fils de sa propre substance dans les splendeurs de sa sainteté et lui fait part de sa vie, ainsi Jésus dans l'Eucharistie, comme le dit saint Augustin, transforme l'âme en lui-même — *non mutabis me in te, sed tu mutaberis in me* — et répand en elle sa vie au moyen de la grâce. Alors l'âme eucharistique vit et ne vit pas, tout comme Jésus dans l'Eucharistie s'immole en victime et pourtant vit glorieux. Elle ne vit plus pour elle-même parce qu'avec Jésus elle meurt au vieil Adam; mais en même temps cette mort mystique ne lui enlève aucune de ses aspirations à la vie, puisqu'elle vit en Jésus d'une vie toute sainte et digne de Dieu. Ainsi précisément l'avait expérimenté saint Paul quand il écrivait : « Je vis, mais ce n'est plus moi qui vis, c'est plutôt le Christ qui vit en moi. »

Le verset pour le psaume de l'offertoire est tiré du Lévitique (XXI, 6) et exprime l'éminente sainteté requise du prêtre pour qu'il s'approche dignement de l'autel et y offre, au milieu des fumées de l'encens, les pains de proposition. Ces pains étaient un symbole de l'Eucharistie. Si donc, pour un ministère purement figuratif et symbolique, Dieu prescrivait un si haut degré de sainteté, quelle ne doit pas être maintenant la pureté des prêtres de la Nouvelle Loi, appelés à consacrer par les paroles de leurs lèvres le Mystère du Corps et du Sang du Seigneur, à l'offrir à Dieu, à l'administrer au peuple fidèle en rémission des péchés !

La collecte est très belle et s'inspire du célèbre texte de saint Paul, où l'unique pain eucharistique auquel tous participent, et l'unique coupe consacrée, de laquelle la communauté des fidèles approche ses lèvres, sont représentés comme le symbole de l'unité de foi et de dilection unissant les divers membres du corps mystique de l'Église, qui s'engraissent, selon le mot de Tertullien, à un identique repas divin.

Le début (ou préface) de l'anaphore consécrationnaire est celui de Noël, parce que la divine Eucharistie représente pour nous la continuation du bienfait de l'Incarnation et de la présence corporelle de Jésus sur la terre.

L'antienne pour la Communion — contrairement aux traditions classiques de la liturgie qui veulent que ce morceau musical emprunte son texte au Psautier ou à l'Évangile — est tirée de l'Épître aux Corinthiens. Il y est rappelé que l'offrande du Sacrifice eucharistique célèbre la commémoration de la mort du Seigneur. Il était en effet de règle chez les anciens que la communauté s'associât au sacrifice qu'elle offrait, en participant à la Victime immolée, de telle sorte que les malades seuls, ordinairement, communiaient en dehors de la messe. Saint Paul établit ici comme une équivalence entre les deux concepts de Communion et de sacrifice commémoratif de la mort de Jésus. C'est pourquoi, bien qu'à parler selon la rigueur des termes théologiques le Sacrifice eucharistique soit accompli par la consécration, il appartient toutefois à son intégrité que celui qui l'offre y participe. Aussi le prêtre qui consacre à la messe est-il tenu de participer réellement aux saints Mystères, encore que la communion spirituelle puisse suffire aux fidèles qui y assistent.

La collecte d'action de grâces exprime un autre fruit de l'Eucharistie, en plus de celui de la paix et de la concorde fraternelle énoncé dans la secrète, et c'est celui d'un droit spécial à la possession de Dieu. Ce droit se fonde sur la fidélité de Dieu et sur les arrhes ou anticipation qu'Il concède de lui-même en cette vie, se donnant entièrement à celui qui communie.

La sainte Eucharistie est la preuve suprême de l'amour de Dieu. C'est pourquoi, chez les Orientaux, elle est souvent conservée pour les malades dans une colombe d'or, qui est précisément le symbole de l'Esprit Saint, c'est-à-dire de la divine dilection. De ce caractère tout spécial de l'Eucharistie, et du lien existant entre elle et l'action sanctificatrice du Paraclét, il est facile de conclure à l'énormité du péché que l'on commet en s'en approchant sacrilègement ou en profanant de quelque manière que ce soit, ce Saint des saints. De plus, Jésus, dans la

sainte Communion, veut nous donner un gage de la vie éternelle, comme une anticipation de sa possession béatifique au Ciel. Quelle douleur pour son Cœur quand, à cause de la perfidie de Judas et de ses imitateurs, le Pain de vie se change parfois en motif de condamnation et de mort !

## II<sup>e</sup> DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

*Station à Saint-Laurent (ou aux Saints-Apôtres).*

**I**L semble qu'à l'époque de saint Grégoire les dimanches après la Pentecôte n'avaient aucune réunion stationnale fixe, puisque en ce jour, le saint Docteur célébra une fois la station à Saint-Laurent et une autre fois dans la basilique des apôtres Philippe et Jacques. Des deux homélies qu'il prononça en ce dimanche, la première seule s'accorde avec le passage évangélique de notre missel actuel, tandis que la seconde, traitant du mauvais riche, ne correspond plus à l'ordre présent des lectures. Il est probable que saint Grégoire lui-même, avant d'arriver à une réforme définitive de la liturgie romaine, aura commencé par une période plus ou moins longue de changements et d'essais, dont les documents romains nous ont conservé quelques traces.

Quand la V<sup>e</sup> férie de Pentecôte était encore à Rome un jour libre (*vacat*), la station d'aujourd'hui à la fameuse basilique des Apôtres avait presque le caractère d'une fête spéciale célébrée en leur honneur après la solennité de la Pentecôte, à l'imitation de ce qui se pratiquait durant l'Octave solennelle de Pâques.

\*  
\* \*  
\*

L'introït est tiré du psaume 17 : « Le Seigneur a couru à mon aide, il m'a tiré dehors au large, et il m'a sauvé parce qu'il me veut du bien. » Voilà la raison dernière de tout ce que Dieu fait à notre égard. Ce n'est pas qu'il ait besoin de nos adorations, ni qu'il trouve quelque bien en nous qui l'attire. Le bien, c'est Lui. Et parce qu'Il est bon, Il veut que ce bien soit nôtre, c'est-à-dire qu'Il veut se donner Lui-même à nous, afin que son bien qui est tout le bien et qui n'est que bien, Lui-même, devienne notre bien ou notre béatitude.

La collecte est toute débordante d'amour, et s'adapte admirablement à ce dimanche dans l'octave de la Fête-Dieu : « Inspirez-nous, Seigneur, continuellement, l'amour et la crainte de votre saint Nom, puisque nous sommes assurés que vous ne laissez jamais dans l'abandon ceux qui fréquentent l'école de votre sainte dilection. » Que d'idées, et combien profondes, se cachent en ces quelques mots ! Seule l'Église possède le secret de cette divine éloquence.

On demande d'abord l'amour et la crainte de Dieu, en tenant compte du double élément, inatériel et spirituel, dont nous sommes composés. La crainte vaut surtout, mais non exclusivement, pour tenir en frein nos facultés inférieures, tandis que l'amour est le vrai rythme du cœur et de l'âme. Qui aime se confie au Seigneur, lequel, précisément parce qu'Il nous aime, nous veut du bien, ou plutôt nous veut le Bien. On parle en dernier lieu d'une solide éducation dans l'amour, parce que la grâce du Paraclet tend à purifier de plus en plus notre amour de tout ce qu'il peut avoir de bas et de purement humain, pour entraîner l'âme à vivre dans cette brûlante atmosphère de pure dilection qui enveloppe la tente nuptiale de l'Époux divin.

On pourrait presque considérer la messe de ce jour comme un beau cantique d'action de grâces envers l'amour de Dieu. Après la splendide collecte stationnale, saint Jean, l'Apôtre de la dilection, prend la parole et nous dévoile les mystères sublimes de la sainte charité. L'amour de Dieu nous communique la vie de Jésus-Christ et s'épanche naturellement dans la charité envers le prochain. Celui qui n'aime pas ne participe pas à cette vie du Christ, et c'est pourquoi il pourrit dans la corruption de la mort. Celui qui veut conserver ce feu de la dilection doit l'alimenter continuellement par de nouveaux actes de charité envers le prochain, car un amour qui ne connaît pas le sacrifice est un simulacre d'amour.

Le répons que chantait le soliste sur les degrés de l'ambon d'où le sous-diacre avait lu l'Épître, est le même que celui du vendredi après le second dimanche de Carême : « Au comble de l'affliction j'ai invoqué l'aide divine, et Dieu a volé à mon secours. » Pourquoi le Seigneur, avant de nous secourir, attend-il parfois que l'affliction soit à son comble et que le mal soit

presque à l'extrême? Il le fait pour éprouver notre fidélité, pour entraîner notre esprit à ces marches forcées à la lueur tremblante de l'étoile de la foi. Il y a plus; pour nous exaucer, Il attend souvent le dernier fatal moment, afin que la gloire de l'aide ne puisse pas être attribuée à la créature mais uniquement à son bras invincible.

Le verset alléluatique est tiré du psaume 7 : « O Yahweh ! j'ai eu confiance en Vous ! Sauvez-moi de ceux qui m'assailent, et délivrez-moi. » Le motif de cette délivrance, c'est la confiance que l'âme met en Dieu, confiance qui souffre bien des désillusions quand elle s'appuie sur le secours humain, mais qui n'est jamais vaine quand c'est en Dieu qu'on espère. En effet, la foi et l'espérance, comme vertus théologiques, anticipent en quelque sorte l'obtention de ce que l'on croit et espère; *spes autem non confundit*, enseigne l'Apôtre, parce que c'est le Saint-Esprit lui-même qui alimente cette espérance dans notre cœur, comme un gage de sa splendide réalisation dans l'éternité.

L'Évangile (LUC., XIV, 16-24) achève la leçon d'amour commencée dans l'Épître et nous montre Dieu qui, dans l'excès de sa charité, prépare au ciel un ineffable banquet de béatitude auquel, sans distinction d'âge ni de rang, il appelle universellement tout le genre humain. Le peuple juif, qui symbolise lui-même les grands et les superbes du siècle, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, s'excuse et décline l'invitation, en sorte que les privilégiés qui s'assoient au banquet céleste sont les pauvres, les infirmes, les humbles, lesquels désignent précisément le malheureux peuple païen.

Les lectionnaires romains du VII<sup>e</sup> siècle assignent à ce dimanche le texte évangélique de la pêche miraculeuse décrite par saint Luc (V, 2-11), pour préparer sans doute les âmes à la future fête de saint Pierre.

Le verset pour l'oblation des dons est le même que le lundi après le dimanche de la Passion. Il est tiré du psaume 6 : Yahweh, tournez-vous vers moi, et soustrayez ma vie au péril. Ah ! sauvez-moi, non que je mérite de vous cette faveur, car en m'éloignant de vous, je me suis volontairement précipité dans l'abîme du vice. Mais vous ne prenez

pas sujet d'être bon dans la bonté que vous trouvez en nous; vous faites le bien parce que vous êtes bon. Sauvez-moi donc, non pour moi mais pour vous-même, et pour que je vous attribue par la suite la gloire d'avoir été mon doux Sauveur.

La collecte qui introduit à l'anaphore consécatoire nous parle aujourd'hui de l'efficacité purificatrice qu'a l'oblation eucharistique, pour nous détacher de cette misérable terre, pour nous soulever, comme un puissant levier, vers le ciel.

L'antienne pour la Communion appartient au psaume 12, et exprime la gratitude de l'âme qui veut chanter à Yahweh parce qu'Il lui a fait part de son bien. Quel est le *bien* de Dieu, ce qui forme toute sa richesse, sa sagesse, l'unique objet de ses complaisances? C'est le Verbe, le Christ, que notre Père nous a donné à nous aussi comme victime du Sacrifice.

Il fait donc preuve ou d'une sottise inconcevable, ou d'une avidité effrénée, celui à qui Jésus ne suffit pas, et qui, partant, cherche quelque autre secours en dehors de Lui.

La prière d'action de grâces est identique à celle du IV<sup>e</sup> dimanche de l'Avent. On y supplie le Seigneur de faire que la Communion fréquente complète chaque jour davantage et réalise le plan magnifique de sa prédestination à notre égard.

Certes, si Dieu nous a prédestinés à la gloire, y prédestinant Jésus le premier, Il a aussi voulu que le moyen d'arriver à cette récompense indestructible fût la grâce divine, dont Jésus est la source universelle. Or la sainte Communion diffère précisément des autres sacrements, en ce qu'elle unit directement l'âme avec l'Auteur de toute grâce, avec la source de tout salut et de toute prédestination; aussi comprend-on combien est juste la recommandation qui nous est faite par la sainte liturgie, de participer fréquemment au Mystère sacré, pratique qui, plus que toute autre, sert à achever le plan de Dieu en nous faisant atteindre *nostrae salutis effectus*, pour parler comme le Missel.

Il n'y a rien de commun entre la piété sentimentale et la divine dilection. L'amour de Dieu ne se contente pas de vaines paroles et de tendres sentiments; c'est un feu qui purifie l'âme de toute attache désordonnée, quelque minime qu'elle soit, aux choses créées; qui la rend forte et intrépide en face de n'importe

quel sacrifice, solidement établie en Dieu comme il est dit aujourd'hui dans la collecte stationnale : « *Quos in soliditate tuæ dilectionis instituis.* »

### III<sup>e</sup> DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

**S**ELON l'homiliaire de saint Grégoire le Grand, le discours sur la lecture évangélique de ce jour aurait été prononcé sur le Coelius, dans le Titre de Pammachius. Mais parce que, dans l'exorde, le saint Docteur observe que l'été étant passé, saison très dangereuse pour sa santé, il reprend désormais l'exercice interrompu de la prédication, il est possible que, contrairement au titre donné postérieurement à l'homélie, celle-ci ait été prononcée non le III<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte, mais en quelque station de l'automne, dans la basilique des martyrs Jean et Paul. C'est une nouvelle preuve que la liste des péripécies évangéliques expliquées au peuple par saint Grégoire ne correspond pas toujours exactement à celle que nous indique le Sacramentaire qui porte son nom. En quelques listes romaines du VII<sup>e</sup> siècle, la parabole de la drachme et de la brebis égarée est assignée au premier vendredi après l'octave de la Pentecôte.

\* \* \*

L'introït emprunte son antienne au psaume 24 qui, dans le texte hébreu, dispose ses versets conformément à l'ordre alphabétique des consonnes initiales. « Regardez-moi, ô Yahweh, et soyez touché de pitié, parce que je suis seul, moi, et abandonné. Voyez ma peine et ma misère, et pardonnez-moi toutes mes fautes. » L'introduction de l'âme dans le royaume messianique qui nous fut promise à Pâques et à la Pentecôte, doit être prise au sens spirituel, signifiant que la grâce contient en germe la gloire future. Pour ce qui regarde notre condition de voyageurs sur la terre, la grâce ne change pas notre état de soldats pauvres et combattants, continuellement exposés à mille assauts de tentations et d'orages. C'est cet état d'âpre bataille qu'esquisse précisément aujourd'hui le Psalmiste. Il se plaint d'être seul, parce que la lutte est au dedans, et le combat est plus vif dans l'intime de notre être, là où ne peut parvenir l'aide des créatures.

Du haut du ciel, Dieu regarde notre combat, c'est-à-dire qu'Il le connaît, l'ordonne à notre plus grand bien et s'apprête finalement à le récompenser par la couronne et la palme de l'immortalité.

Les luttes et les tribulations de la vie présente ont aussi un autre avantage; non seulement l'âme tire le fruit le plus abondant précisément de la tentation, mais l'humiliation et la peine que celle-ci nous impose sont un excellent moyen d'expiation nos fautes passées.

La collecte est moins concise qu'à l'ordinaire et prend aujourd'hui un rythme presque oratoire. Dieu agit envers nous dans la mesure où nous le lui permettons. Sans lui, rien n'est stable, même dans l'ordre naturel, rien n'est saint, parce que la sainteté de nos actes est constituée par la correspondance de ceux-ci avec la règle suprême de la moralité, qui est l'infinie sainteté de Dieu. Or l'obstacle réside dans la fascination exercée sur notre nature viciée par les différentes créatures, en sorte que souvent nous ne nous élevons pas jusqu'à cette règle suprême du bien, et nous nous bornons à un bien limité et apparent.

Contre cette fatale illusion provoquée en nous par le miroitement des choses créées, — que, d'ailleurs, nous ne pouvons pas même fuir entièrement, ayant besoin d'un grand nombre d'entre elles pour les nécessités de la vie, — nous supplions aujourd'hui le Seigneur afin que, par sa céleste prudence, il nous guide dans le labyrinthe de l'existence, et que le juste usage des choses créées, loin de tout désordre et de tout excès, nous serve au contraire de moyen pour acquérir les biens éternels.

Suit un passage de la I<sup>re</sup> épître de saint Pierre (v, 6-11) : les tribulations et les tentations de cette vie doivent être supportées en esprit d'humilité et de foi : d'humilité, parce qu'elles sont permises par la puissante main de Dieu à qui aucune créature n'a le droit de demander : pourquoi faites-vous cela? de foi, parce que Dieu n'abandonne jamais l'âme affligée; au contraire, l'affliction exhale comme un parfum qui attire à elle l'Époux divin. La persécution dont parle aujourd'hui saint Pierre est celle qu'inaugure Néron avec les bûchers du Vatican, après qu'il eut consommé l'incendie de la Ville. L'Apôtre en

parlait aussi au chapitre IV, verset 12, comparant cette épreuve terrible à un feu; langage où n'est que trop claire l'allusion aux supplices infligés aux chrétiens par ces horribles torches qui illuminèrent les fêtes néroniennes du Cirque Vatican.

Le graduel est identique à celui du jeudi après les Cendres. Celui qui se confie en Dieu, comme le dit le psaume 54, trouve en lui le salut dans les périls, l'aide dans la détresse, le réconfort dans la douleur. Les hommes promettent eux aussi tout cela, mais dans le besoin personne ne se suffit à soi-même; moins encore pourra-t-on aider les autres! Dieu seul est un bien universel, pouvant donner largement toutes choses, et voulant en effet enrichir tout le monde. Bref, le fait est qu'espérer dans l'homme est une chose inutile, sinon nuisible, comme le dit ailleurs le psalmiste : *Vana salus hominis*. Béni, au contraire, celui qui s'appuie sur le Seigneur.

Le verset alléluïatique est tiré du psaume 7. Dieu est un juge juste, fort et patient. Il n'exerce pas la justice à tout instant, puisque avant de punir il veut expérimenter toutes les voies de sa bonté et de sa paternelle miséricorde. La justice humaine est pressée de faire prévaloir ses droits, tandis que la justice divine qui a à sa disposition toute l'éternité, laisse dans la vie présente le champ libre à la miséricorde.

La lecture évangélique (LUC., xv, 1-10) nous décrit l'auditoire habituel de Jésus : les publicains et les pauvres pécheurs. Le Cœur du Sauveur s'y trouvait comme dans son centre, et répandait en ces malheureux l'humble confiance et la joie qui emplissaient son âme. Tandis qu'il leur narrait la parabole du bon Pasteur qui va chercher la brebis égarée sur les monts, ou de la femme qui met sens dessus dessous sa maison pour chercher la petite pièce de monnaie perdue, Il accomplissait réellement ce qu'Il disait, puisque alors, grâce à ces discours tenus en plein air, aux carrefours des routes, il allait à la recherche de l'âme du pécheur fourvoyé.

Dieu associe aussi les Anges dans le ciel à sa joie pour un pécheur qui se décide à faire pénitence, puisque les saints ont part à ces sentiments de divine miséricorde envers la pauvre humanité; d'autant plus que celle-ci est appelée à occuper en paradis les places laissées vides par les anges apostats.

L'antienne pour le psaume de l'offertoire, le 9<sup>e</sup>, est la même qu'à la troisième férie après le dimanche de Passion : « A vous se confient, ô Dieu, ceux qui, dans l'épreuve, connaissent votre nom, c'est-à-dire qui savent que vous n'abandonnez pas ceux qui vous cherchent. Chantez donc des hymnes à Yahweh qui, sur le mont Sion, a établi son sanctuaire. Du malheureux Il n'oublie pas le cri. »

Combien douce est cette divine insistance du Seigneur, dans la sainte Écriture, à nous présenter les motifs les plus décisifs pour nous faire mettre en Lui notre confiance ! Il semblerait qu'il doive en être tout autrement, et que, de la part du coupable, ce fût comme une audacieuse témérité que de mettre son espérance en la miséricorde du juge. Et pourtant, c'est tout le contraire qui arrive. Dieu veut que nous espérons en Lui ; il nous l'ordonne, il menace de sa colère *filiis diffidentiae* ; c'est pourquoi, tandis que toutes les années de notre vie lui sont favorables pour user envers nous de miséricorde, il ne réserve à sa justice qu'un unique moment décisif : celui de notre entrée dans l'éternité.

La collecte sur les oblations a un caractère général : « Regardez, Seigneur, l'offrande de votre famille suppliante, et faites qu'elle y participe de telle sorte qu'elle obtienne un continuel accroissement de sainteté et de salut. » Il faut remarquer ici le caractère éminemment social et collectif qui informe l'esprit de l'antique prière liturgique. Il ne s'agit pas ici du sacrifice du prêtre seul, ou de l'offrande que seul un individu quelconque a présentée à l'autel. Au contraire, c'est toute l'Église qui entoure son pasteur au jour de fête, qui dépose entre ses mains le pain et le vin pour le sacrifice dominical, et, au moyen de la sainte Communion, participe ensuite aux fruits du sacrement.

L'antienne pour le psaume de la Communion est empruntée à l'Évangile du jour : « Au ciel il y a fête quand un pécheur fait pénitence. » Voulons-nous augmenter cette joie de Dieu et de ses bons anges ? Contraignons-nous à une véritable pénitence nous aussi, et faisons en sorte que, par notre exemple, par notre parole ou au moins par notre prière, les autres aussi cessent de mal faire et se convertissent à Dieu.

La prière eucharistique a une exquise saveur classique. Que

le *Sanctum* — c'est précisément le beau nom donné par les anciens à l'Eucharistie — nous communique la vie de Jésus. Que son Sang lave toutes nos fautes et nous rende dignes de la dernière grâce, celle qui est vraiment l'acte extrême de la miséricorde du Seigneur envers nous : l'éternelle récompense.

La conversion d'un pécheur est un regard d'amour de Jésus sur celui qui le hait, et ce trait d'infinie miséricorde réjouit extrêmement les saints anges qui s'associent aux sentiments du Rédempteur. Le saint Évangile dit qu'au Ciel il y a plus de fête pour la conversion d'un pécheur que pour la persévérance des justes, en ce sens que l'amour dont Dieu daigne regarder son ennemi apparaît d'autant plus admirable qu'il est moins mérité.

#### IV<sup>e</sup> DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

« *Ante natale Apostolorum.* »

L'ORDRE progressif des psaumes choisis pour les introïts, nous montre que ces messes dominicales après la Pentecôte constituaient à l'origine une série indépendante qui n'est que trop troublée aujourd'hui par de fréquentes lacunes remontant au moins au VII<sup>e</sup> siècle. La liste évangélique de Würzbourg nous avertit qu'à Rome, au VIII<sup>e</sup> siècle, on comptait deux seconds dimanches *post Pentecosten*, l'un *ante natale Apostolorum*, et l'autre *post natale Apostolorum*; puis le cycle se poursuivait : *dominica tertia* et ainsi de suite. Il importe de constater que la fête de saint Pierre et de saint Paul, à l'égal des plus grandes solennités de l'année, constituait un terme chronologique pour compter les diverses semaines du cycle liturgique. L'Évangile de ce jour, traitant de la pêche miraculeuse de saint Pierre, est assigné, dans l'évangélique de Würzbourg, au II<sup>e</sup> dimanche avant le *natale Apostolorum* et cela était peut-être en relation avec la fête que Rome se préparait à célébrer avec la plus grande solennité. La foi de nos temps nous donne à peine l'idée de la dévotion avec laquelle, dans l'antiquité chrétienne, on célébrait dans la Ville le *natale* des apôtres Pierre et Paul. De toute l'Italie et même des provinces d'Europe les plus lointaines, affluaient à cette occasion des caravanes de pèlerins, pour qui Rome était l'image de la Jérusalem céleste, la cité des Martyrs.



Fresque du IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècle au cimetière des Saints-Pierre-et-Marcellin.

LE CHRIST ENTRE SAINT PIERRE  
ET SAINT PAUL



L'antienne pour l'entrée du cortège des célébrants dans l'église est empruntée au psaume 26, qui reflète bien les sentiments de l'Église dans cette période de combat et de péril. « Yahweh est ma lumière et mon salut, qui dois-je craindre? Les adversaires roulèrent à terre et ils périrent. » Ce prodige, déjà narré par les Évangélistes à l'occasion de l'arrestation du Juste par excellence au jardin de Gethsémani, se renouvelle sans cesse dans l'histoire de l'Église, où nous constatons que tous ceux qui l'ont combattue ont toujours fini par se précipiter dans l'abîme.

La mélodie de ce psaume devait avoir un charme tout à fait spécial quand, autrefois, il était exécuté par les fidèles tremblants dans l'obscurité des catacombes. « Le Seigneur est ma lumière et mon bouclier, que craindrai-je donc? » Néron, Domitien, Valérien ont tous été renversés du trône par la main de Dieu. Mais cette Église qu'ils voulaient détruire est encore debout, et demain, du haut du Vatican, elle succédera même à l'empire des Augustes dans l'hégémonie universelle du monde.

La collecte semble poursuivre l'idée ébauchée dans l'introït. A l'accroissement de l'Église importent fort les conditions sociales publiques qui elles aussi d'ailleurs sont entre les mains de Dieu, car, tandis que les peuples s'agitent et se passent des caprices au gré de leurs passions, Dieu cependant met ordre à tous ces événements et les dirige à sa gloire finale et au salut des âmes.

Nous demandons donc aujourd'hui avec l'Église que la divine Providence dispose enfin le cours des événements humains en sorte que rien ne vienne empêcher la famille chrétienne de rendre, à Dieu l'hommage social de sa dévotion. En d'autres termes, on demande au Seigneur de ne pas permettre le retour de la persécution, car si celle-ci glorifie l'Église par les Martyrs, toutefois la vie normale de la communauté chrétienne se déroule mieux en temps de paix et de faveur.

Très probablement, la succession des épîtres, durant le temps après la Pentecôte, formait elle aussi une série indépendante, aujourd'hui fréquemment troublée. Dans la lecture de ce dimanche, saint Paul décrit en traits vigoureux l'attente patiente mais résolue de toute la création, souhaitant d'être affranchi de l'abjecte servitude où la réduit le pécheur, pour

revendiquer contre lui son droit, qui a été méprisé et qui est de servir exclusivement à la gloire de Dieu. Ce texte est mystérieux, mais on en comprend suffisamment l'idée maîtresse. De même que le péché a dégradé la création entière, ainsi celle-ci, même dans ses éléments insensibles, participe à la restauration messianique. De quelle manière? Ce n'est pas le lieu de faire une longue exégèse; qu'il nous suffise de faire remarquer ici que dès à présent, au moyen des sacrements, la matière est élevée à la dignité de cause instrumentale dans la sanctification de l'homme.

Le répons-graduel, tiré du psaume 78, est identique à celui du samedi des Quatre-Temps de décembre, après la première leçon: « O Yahweh! à cause de votre nom pardonnez nos fautes; car si nous étions abattus sous le poids du péché, les nations idolâtres nous regarderaient avec mépris et diraient: Où est leur Dieu? O Dieu, notre salut, aidez-nous et délivrez-nous des adversités, pour la gloire de votre nom. »

Bien avant que saint Paul, dans l'Épître aux Romains, mît en pleine évidence la différence qu'il y a entre ceux qui se promettaient le salut par l'observance de ce demi-millier au moins d'œuvres prescrites par la *Thora*, et ceux qui, comme Abraham, étaient justifiés par la foi, le Psalmiste insiste sans cesse sur cette pensée: Dieu nous remet en sa grâce, il nous soustrait aux châtiments mérités par le péché; mais tout cela, rigoureusement, n'advient pas en vertu d'un droit quelconque que nous puissions alléguer sur la divine miséricorde, mais *propter nomen suum*, à cause de son nom même. C'est pourquoi le Verbe, en s'incarnant, voulut s'appeler Jésus, c'est-à-dire Sauveur.

Le verset alléluïatique est tiré du psaume 9, qui est alphabétique. Yahweh a préparé son trône pour le jugement. Il est le refuge du pauvre dans la misère. Ce pauvre mystérieux, qui revient avec tant d'insistance sous la plume des prophètes sacrés, c'est le fils du charpentier, c'est Jésus. Le Père l'a laissé pour peu de temps au pouvoir de ses ennemis; mais le jour de Pâques il a enfin répondu à son appel, il a jugé sa cause, et d'accusé qu'il était devant Hérode et Pilate, il l'a constitué Juge des vivants et des morts.

La narration évangélique de la pêche miraculeuse de saint Pierre (LUC., v, 1-11) prépare l'âme des fidèles à célébrer le

*natale* de celui qui fut choisi pour prendre tous les hommes dans son filet évangélique. Les Apôtres aident, mais Pierre est celui qui jette le filet dans la mer et accomplit la pêche prodigieuse ; cela indique que, dans l'Église, le centre de l'autorité réside dans le Pontife romain, dont les évêques et le clergé sont les coopérateurs et les auxiliaires soumis, pour le sublime ministère du salut du monde.

Le verset *ad offerendum*, pris au psaume 12, est commun au samedi avant le troisième dimanche de Carême. « Éclairez mes yeux, afin que je ne m'endorme pas dans une léthargie mortelle, et que mon ennemi ne dise pas : Je l'ai vaincu. » Il s'agit des illusions spirituelles, qui sont l'un des périls les plus redoutables pour notre vie intérieure. L'amour-propre, la fumée des passions, nous donnent de nous-mêmes une idée souvent très différente de ce que nous sommes en réalité. Parfois cette bonne opinion est volontiers partagée par tout un entourage d'adulateurs. Et pourtant, devant Dieu, peut-être nous trouvons-nous alors dans un état très dangereux — *nomen habes quod vivas et mortuus es* — et tous ces prétextes spécieux par lesquels nous tentons de justifier devant notre conscience notre manière irrégulière de procéder, ne sont qu'une espèce de volontaire strabisme spirituel destiné à en détourner savamment notre regard intérieur. Cette terrible maladie des illusions peut frapper de préférence les âmes religieuses qui, en vertu d'un certain orgueil spirituel, sont portées plus que les autres à déguiser sous des motifs d'étrange mysticisme ce qui représente au contraire un honteux recul de l'âme dans le chemin de la perfection.

La collecte précédant l'anaphore eucharistique est la même que le samedi avant le dimanche de la Passion, et on y demande que, grâce au divin sacrifice, le Seigneur ramène à lui et à sa loi notre volonté rebelle elle-même. Dieu ne fait jamais violence au libre arbitre ; s'il en était autrement, la liberté de l'acte humain serait détruite. Souvent néanmoins, il triomphe de nos mauvaises dispositions précédentes par la puissance de sa grâce, et alors il nous donne de vouloir efficacement le bien, malgré tous les égarements et toute la résistance des mauvaises habitudes, que vise précisément aujourd'hui cette épithète de la collecte : *rebelles compelle propitius voluntates*.

L'antienne pour la Communion est tirée du psaume 17. Au milieu des continuelles fluctuations de ce monde, dans toute cette instabilité des choses, — πάντα ῥεῖ, a dit le Philosophe, — Dieu seul ne change pas et demeure toujours ami très fidèle et fondement inébranlable pour tous ceux qui se confient en lui. Il est le salut au jour de la tentation, puisque la seule invocation de son nom met en fuite les démons. En un mot Il est notre Dieu, c'est-à-dire non un bien fini et particulier, mais tout le bien, comblant tout notre désir.

La collecte d'action de grâces a un caractère assez général : « Que le Mystère auquel nous venons de participer nous serve, Seigneur, à expier nos fautes et à nous prémunir contre les périls futurs. » L'expiation du péché advient grâce au sang de la Rédemption, dans lequel l'Agneau innocent lave les fautes des mortels ; la protection contre les périls est un effet de l'augmentation de la grâce sanctifiante qui, dans la Communion, nous donnant part à la vie de Jésus, nous aguerrit et nous rend terribles à l'adversaire.

De quel abus ne se rend pas coupable le pécheur quand il transforme en instruments de péché et de damnation les biens créés qui, selon l'ordre divin, auraient dû être les moyens ordinaires pour s'élever vers Dieu !

#### V<sup>e</sup> DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

« *Post natale Apostolorum.* »

**D**ANS le Capitulaire des Évangiles de Würzbourg, la péricope évangélique de ce jour est assignée au second dimanche du cycle de la Pentecôte après la fête de saint Pierre et de saint Paul qui semble correspondre précisément à notre V<sup>e</sup> dimanche. Cette sorte de cycle liturgique romain autour de la solennité des deux Princes des Apôtres est très remarquable, et nous rappelle le temps où, après la fête de Pâques, elle était la plus grande solennité de Rome chrétienne. Outre les foules innombrables de pèlerins, tous les évêques de la province métropolitaine du Pape se rendaient régulièrement à Rome à cette occasion, pour célébrer avec lui la fête des Apôtres et tenir ensuite le concile romain annuel qui nous est attesté par d'anciens documents.

Étant donné toute cette célébrité du *natale* des Princes des Apôtres à Rome, en raison surtout de sa signification dogmatique, on comprend facilement l'opportunité d'un cycle liturgique préparatoire à une si grande solennité.

\* \* \*

Le verset pour l'entrée du célébrant est tiré du psaume 26, comme celui du dimanche précédent. « Écoutez, ô Yahweh, le cri que j'élève vers vous. Soyez mon aide. Ne m'abandonnez pas, ne me méprisez pas, ô mon Dieu et mon salut. »

Il ne faut pas s'étonner si la plus grande partie des introïts tirés des psaumes expriment avec force le déchirement de l'âme qui, aux prises avec ses ennemis spirituels, appelle le Seigneur à l'aide. La paix de l'heureuse victoire n'est pas pour la vie présente, laquelle, au contraire, a été définie par le Voyant de Hus comme un temps de dur service militaire, un temps d'épreuve.

L'exorde de la collecte s'inspire du fameux texte de saint Paul (*I Cor.*, II, 9) où il enseigne que jamais l'œil n'a vu, ni l'oreille n'a entendu, ni l'intelligence n'a compris le bien préparé par Dieu à celui qui l'aime. Ce bien n'est autre que Dieu, bien entièrement disproportionné à notre pauvre nature humaine, mais auquel il nous entraîne lui-même, moyennant l'effusion du Paraclet dans l'âme. Quand l'Esprit Saint allume dans notre cœur la flamme sacrée de la charité, alors toutes les choses du monde ne peuvent apaiser le feu qui nous consume. En cet état, l'âme se trouve comme plongée dans un creuset d'amour, et attend que Dieu lui-même mette un terme à ce martyre, en lui donnant enfin ce dont elle a uniquement besoin : le divin Bien. Attirée donc par des promesses si sublimes, l'Église aujourd'hui dans sa collecte engage l'âme fidèle à demander précisément le don de ce saint amour.

Il faut remarquer les paroles du texte liturgique : *te in omnibus et super omnia diligentes*. Le cœur des saints, des vrais amants de Dieu, ne devient point tel qu'un rocher aride, de manière à se rendre insensible et à ne plus éprouver aucune affection pour les créatures. Rien n'est plus faux que cette conception de la sainteté et il suffirait pour s'en convaincre, du cœur ardent

et généreux de saint Paul, tel qu'il se révèle dans ses épîtres. Les vicissitudes de l'Église, le sort des amis et des disciples, les trahisons des faux-frères l'émeuvent profondément mais c'est toujours la charité du Christ qui marque le rythme des battements de son cœur apostolique, en sorte que tout ce qu'il entend, tout ce qu'il veut, tout ce qu'il fait, tout est accompli par lui *in Christo Iesu*.

La lecture qui suit est tirée de la I<sup>re</sup> épître de saint Pierre (III, 8-15). Il est probable que la lecture de saint Pierre, qui, en ces quatre dimanches voisins du *natale* des Apôtres alterne avec celle de saint Paul, troublant ainsi l'ordre primitif des péricopes, a été instituée en relation avec leur fête prochaine.

Dans le passage désigné pour aujourd'hui, le premier Vicaire du Christ invite le troupeau fidèle à garder avec la pratique des plus belles vertus ce trésor de bénédiction qu'il a hérité du Seigneur. Au dehors règne Néron, qui brûle, déshonore, condamne au bûcher tous ceux qui croient en Jésus. Les chrétiens, au dire de Tacite lui-même, sont compris dans l'accusation non seulement d'incendiaires de Rome, mais d'ennemis haineux du genre humain. Il n'importe, enseigne l'Apôtre. Jésus lui-même fut accusé des pires crimes, et Il souffrit en silence, ne menaçant pas mais bénissant. Si les fidèles veulent suivre son exemple, rien ne pourra leur nuire, puisque au jour de l'éternité Dieu leur rendra au centuple tout ce dont ils auront été privés un instant ici-bas.

Le répons, emprunté au psaume 83, est commun au premier lundi de Carême : O Yahweh, notre unique défense, regardez-nous, car le serviteur est au compte de son maître. O Yahweh, qui faites resplendir dans le monde la vertu de votre puissance, accueillez favorablement les prières de vos serviteurs et étendez en leur faveur ce bras puissant qui anéantit la force de leurs adversaires qui sont aussi les vôtres.

Le verset alléluïatique est tiré du psaume 20 : Seigneur, qui employez votre force à abattre les ennemis du vrai Roi Jésus-Christ, voyez comme, avec son corps mystique, Il s'en réjouit et élève vers vous des hymnes d'action de grâces. Non pas à nous, Seigneur, non pas à nous, faibles créatures, mais à vous et à votre Christ doivent être attribués la gloire et le mérite de cette

insigne entreprise d'avoir délivré votre peuple fidèle de la servitude de l'Égypte, pour l'introduire dans le royaume de l'éternel salut.

Le passage de l'évangile selon saint Matthieu (v, 20-24) insiste avec une terrible sévérité sur le précepte de la charité fraternelle. La prière et le Sacrifice qui devraient nous unir intimement à Jésus-Christ peuvent parfois être infructueux, quand nous nous obstinons coupablement à demeurer séparés des membres mystiques de son corps. Pour un membre en effet, c'est une condition essentielle de vie et de santé que d'adhérer au corps. Séparé de celui-ci, il se corrompt. L'esprit du Christ est dans l'Église et dans la Communion des Saints; attachons-nous donc de toute notre âme à cette union, si nous voulons que le souffle vital du Sauveur nous remplisse nous aussi et nous communique une vie divine.

Le verset pour le psaume d'offertoire (ps. 15) est commun au lundi après le II<sup>e</sup> dimanche de Carême. Tous ces chants des messes après la Pentecôte, dans la tradition manuscrite grégorienne, ont quelque chose d'incertain; ils ont été réunis en une sorte de centon. — « Je bénirai Yahweh, qui est devenu mon conseil. Mon œil le contemple toujours devant soi. S'il est à ma droite, je ne chancellerai jamais. »

Cela est magnifiquement dit; pour ne pas errer, il faut toujours regarder en haut, vers Dieu, jugeant des choses humaines non avec la seule raison, mais avec la foi; les considérant non telles qu'elles apparaissent au sens ou à la passion, mais comme elles sont réellement dans le jugement de Dieu. Combien donc est important le culte que l'âme doit avoir pour la présence divine qui partout l'accompagne. C'est pourquoi l'Église nous fait réciter, à l'office du matin (Prime), ce beau verset qui peut servir aussi d'oraison jaculatoire durant la journée : *Et sit splendor Domini Dei nostri super nos, et opera manuum nostrarum dirige super nos.*

Aujourd'hui la prière qui sert de prélude au chant de l'anaphore consécatoire est très expressive et fait allusion à l'ancien rite de l'oblation, alors que, dans les synaxes stationnaires, tous les fidèles présentaient à l'autel leurs propres offrandes, pour participer ensuite collectivement au Sacrifice eucharistique, qui,

en ce cas, était offert pour tous. — C'est la primitive discipline de la *missa pro populo* que, encore aujourd'hui, aux jours de fête, les pasteurs d'âmes doivent célébrer pour leurs fidèles. — « Soyez propice, Seigneur, à nos vœux, et recevez l'offrande de vos serviteurs, en sorte que, ce que chacun personnellement a présenté à l'autel en votre honneur, serve au salut de l'entière communauté des fidèles. » On ne pouvait exprimer avec plus de grâce l'efficacité de la Communion des Saints, dont le Sacrifice eucharistique est précisément le symbole et le gage.

L'antienne pour la Communion est tirée du psaume 26, et décrit les sentiments de l'âme fidèle inondée de joie par la possession de son Dieu. En ces moments solennels, on sent tout le vide des joies de ce monde, en comparaison de celle que Dieu réserve à celui qui l'aime. « J'ai demandé une chose au Seigneur, j'ai sollicité une chose de lui : c'est de demeurer tous les jours de ma vie dans la maison de Dieu. » Nous pouvons demeurer continuellement près du tabernacle eucharistique en esprit, même quand les devoirs matériels de notre charge exigent que nous en soyons éloignés de corps. Ainsi faisait la bienheureuse mère de celui qui, au IX<sup>e</sup> Livre de ses Confessions put écrire : *Ad pretii nostri sacramentum ligavit ancilla tua animam suam vinculo fidei*<sup>1</sup>.

La collecte eucharistique décrit les fruits de la sainte Communion. « Faites, Seigneur, que tous ceux que vous venez de rassasier par le don céleste de votre Sacrement, soient purifiés, même des fautes de malice les plus cachées, afin d'échapper aussi aux assauts insidieux de l'adversaire. »

La liaison qu'établit ici la sainte liturgie, entre l'audace du démon et notre lâcheté quand nous péchons, n'est que trop vraie. C'est nous qui, par nos péchés, donnons force au diable et lui concédons l'empire sur nous-mêmes. Si nous étions plus diligents à le repousser, il n'aurait sur nous aucun pouvoir, comme Jésus le dit précisément à son propre sujet : « *Venit princeps mundi huius, et in me non habet quidquam.* »

Pour pouvoir bien prier, c'est-à-dire élever son âme à Dieu, il faut que celle-ci s'y soit déjà préparée moyennant le détache-

1. S. AUG., *Confess.* ; lib. IX, ch. XIII, n. 36.



Fresque du III<sup>e</sup> siècle au cimetière de Callixte.

LA MULTIPLICATION DES PAINS



ment des choses matérielles. C'est pourquoi l'Église a coutume de faire précéder les plus grandes solennités de l'année par une période de sainte préparation, afin que la pureté intérieure, la prière assidue, la pénitence et la dévotion nous disposent à recevoir avec fruit les grâces particulières que le Seigneur dispense plus largement à l'occasion des grandes fêtes du cycle ecclésiastique.

VI<sup>e</sup> DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

**L**A série des lectures de saint Paul, momentanément interrompue à cause de la fête des Princes des Apôtres, se poursuit aujourd'hui avec l'épître aux Romains. Ensuite viendront celles aux Corinthiens, aux Galates, aux Éphésiens, aux Philippiens et aux Colossiens, en sorte que, durant tout le cycle de la Pentecôte à l'Avent, ce sera toujours Paul qui, dans la station dominicale, prendra la parole pour instruire les fidèles de Rome. Cette préférence, donnée à saint Paul, dans l'attribution de l'enseignement, n'est pas sans une profonde signification.

Pierre et Paul, les princes du collège apostolique, ont été appelés à accomplir une mission durable, qui ne peut se terminer à leur mort. Pierre transmet la puissance des clefs à Lin, à Clet, à Clément, et, aujourd'hui encore dans la personne de Pie XI, il continue d'être la pierre fondamentale sur laquelle s'appuie toute l'Église. Paul, comme l'observe fort bien saint Jean Chrysostome, a reçu de son côté du Seigneur les clefs de la sagesse, et, parmi les gentils, a été constitué le Docteur, l'Apôtre par excellence et le Prédicateur de la vérité jusqu'aux extrêmes confins du monde.

En cette qualité précisément d'Apôtre et de Docteur du monde, il écrit des lettres, des dissertations théologiques, lesquelles, après les saints Évangiles, constituent la portion la plus importante du dépôt de la divine révélation dans la grâce du Nouveau Testament. L'Église ne saurait donc renoncer à nourrir continuellement son esprit de la céleste doctrine de Paul; si bien que chaque jour, presque régulièrement, à la sainte Messe, un passage des écrits de l'apôtre Paul précède la lecture des Évangiles.

L'introït provient du psaume 27 : « Yahweh est la force de son peuple, il est le bouclier de salut pour son Christ. Sauvez votre peuple, Seigneur, bénissez votre héritage et gouvernez-le pour toujours. » Ce peuple et ce salut doivent être entendus d'abord au sens spirituel, puisqu'il s'agit de l'Église que le Seigneur a rachetée au prix de son Sang et qu'il a rassemblée de toutes les nations de la terre pour en faire sa famille et sa possession. L'Église, qui sait qu'elle appartient à Dieu, est donc assurée qu'Il voudra garder son bien contre tous les assauts de l'adversaire.

La collecte est riche de pensées. Tout le bien vient de Dieu, et c'est pourquoi aujourd'hui nous le prions d'inspirer à notre cœur l'amour de son saint Nom, afin que, au moyen d'œuvres vertueuses, nous sanctifions ce Nom auguste de salut éternel en Jésus, que Lui-même, au baptême, voulut imprimer dans notre âme en caractères indélébiles.

Nous demandons en outre que le Paraclet daigne intensifier dans notre cœur ce précieux esprit de piété qui est son don spécial. Grâce à ce don, l'âme se sent, pour ainsi dire, doucement orientée et comme attirée vers Dieu et les choses de la religion ; si bien que cette inclination filiale vers le Seigneur lui donne une garantie de sa participation à l'adoption divine. « *Ipse enim Spiritus testimonium reddit spiritui nostro quod sumus filii Dei.* » Que de la sorte — conclut la collecte du jour — le Seigneur raffermisse et fortifie dans l'âme, au moyen de la grâce, ces bonnes dispositions qu'Il a déjà daigné y produire, et que, sous la garde fidèle de la piété, il les conserve pour la vie éternelle.

La lecture de saint Paul (*Rom.*, VI, 3-11) met en relation la résurrection de Jésus avec le saint Baptême. La vasque baptismale est comme un tombeau mystique où l'âme descend pour mourir au péché, et ressusciter ensuite à une vie nouvelle avec Jésus-Christ. A ce propos, l'Apôtre emploie une expression très énergique : « Nous avons été baptisés, c'est-à-dire immergés, dans sa mort » ; cela veut dire que la tombe typique, symbolisée par le baptême, représente la passion et la mort du Sauveur auxquelles nous devons nous associer et qu'il faut reproduire en nous, en sorte que nous mourions continuellement à nous-mêmes et au monde avec Jésus, pour vivre de l'esprit de sa

résurrection, programme contenu dans ces brèves paroles :  
 « *Quod autem vivit, vivit Deo.* »

Le chant responsorial que l'on exécutait sur les degrés de l'ambon, provient du psaume 89, et il est commun au samedi des Quatre-Temps de Carême : Seigneur, nos péchés vous ont contraint à détourner votre face — puisque, selon l'Écriture : *Mundi sunt oculi tui, ne videas malum*; — que l'humilité du repentir vous pousse maintenant à nous rendre votre regard bienveillant. O Yahweh ! à qui donc pourrions-nous recourir en ce misérable état de déception où nous a induits le monde par ses fausses promesses ? Nous croyions fonder nos espérances sur une base solide, alors qu'au contraire nous nous appuyions sur un roseau brisé. Celui-ci s'est rompu, mais vous, vous êtes venu aussitôt à notre secours pour nous empêcher de tomber et par votre grâce, vous vous êtes montré encore une fois ce que vraiment vous fûtes toujours avec nos Pères, le rocher d'Israël, *lapis Israël*.

Le verset alléluïatique est tiré du psaume 30 qui développe à peu près le même concept que le chant précédent. Je ne serai jamais déçu dans mes espérances, parce que j'ai mis en Yahweh ma confiance. Tous les autres amis ou protecteurs sont sujets à se tromper ou à faire défaut. Vous qui ne pouvez jamais faillir, ô mon Dieu, sauvez-moi. Ah ! faites-le pour votre justice et votre sainteté, non pour la mienne, car en moi il n'y a que péché et misère. Prêtez-moi une oreille favorable, et exaucez-moi vite. Accordez-moi d'abord la grâce d'une humble et confiante prière : je l'implore en premier lieu, afin que, par elle, je puisse ensuite demander les autres choses dont j'ai besoin. *Haec prima datur ut caetera impetrentur.*

Le récit évangélique de la miraculeuse multiplication des pains (MARC., VIII, 1-9) met en évidence le contraste qui existe entre la Providence de Dieu et celle des hommes. Ceux-ci ne font que mettre des entraves et susciter des difficultés à la faveur que Jésus veut faire aux foules ; la divine Providence au contraire surmonte tout obstacle et répand largement ses grâces. Combien donc est-il mieux de mettre dans le Seigneur cette confiance que, trop déraisonnablement, on place parfois dans les pauvres créatures.

La multiplication des pains symbolise la Très Sainte Eucharistie; aussi, dans l'art antique des catacombes, voyons-nous souvent rapprochées du banquet eucharistique, les sept corbeilles contenant chacune autant de pains marqués d'une croix, ceux précisément que Jésus bénit et multiplia dans le désert. De fait, le lien entre les deux miracles est intime et profond. Les sept pains bénits par le Christ dans le désert et qui suffirent à rassasier quatre mille personnes environ, symbolisent le Christ Lui-même, qui, dans l'Eucharistie, avec un même pain, nourrit pour la vie éternelle l'humanité tout entière.

Le même symbole se cache sous la figure du poisson, si populaire durant les premiers siècles de l'Église. L'ΙΧΘΥΣ céleste auquel participent les fidèles, est le Sauveur des Saints, lequel, selon l'épithète célèbre de Pectorius, se met entre les mains de ses amis, afin de les nourrir d'un aliment immortel tandis qu'ils sont encore ici-bas.

Pendant l'offrande des oblations, que dans l'antiquité le peuple allait présenter à l'autel, on chante le même verset que le dimanche de Sexagésime; il est tiré du psaume 16. On y parle d'abord de la grâce par laquelle Dieu dirige le mouvement de notre libre arbitre dans l'observance de sa sainte loi. — La liberté de l'acte humain n'a rien à craindre de ce fait, puisque la motion de l'acte pur et du premier Être, par laquelle il communique à la créature la puissance d'agir et de causer l'entité de l'acte selon le mode qui lui est propre, est quelque chose d'intime et de connaturel à la volonté créée, en sorte que celle-ci, grâce précisément à ce concours préalable de Dieu, émet l'acte et l'émet librement. De cette façon, la racine intime de la liberté du vouloir humain est justement à rechercher dans la nature de la motion de Dieu.

Si Dieu gouverne notre volonté, et si nous ne mettons pas d'obstacle à la grâce, il est certain que nous ne nous éloignerons jamais du droit chemin. Alors plus facilement Dieu prêtera une oreille attentive à notre voix, si de notre côté, nous écoutons sa parole. Il veut répandre sur nous ses miséricordes — *bonum est diffusivum sui* — et demande seulement que nous n'y mettions pas d'obstacle. Il est donc nécessaire que l'âme se

confie en Dieu et le laisse agir en Maître, mettant en lui toute son espérance.

La collecte sur les oblations a une saveur d'antiquité, mais sans doute a-t-elle été un peu remaniée, puisque Ambroise Autpert, abbé de Volturno au VIII<sup>e</sup> siècle, semble la citer d'après un texte beaucoup plus expressif. En effet, là où il demande que le Seigneur mette lui-même sur nos lèvres les paroles les plus adaptées pour que la prière du peuple mérite de n'être pas vaine et sans fruit, la collecte du Missel actuel présente un autre texte qui affaiblit l'antithèse et se trouve presque dénué de sens : « Afin que la prière d'aucun de nous ne soit vaine, faites que nous... obtenions ce que nous demandons. »

A part cette brève variante, la collecte actuelle est toutefois vraiment exquise. La prière d'un peuple tout entier accompagne, au jour de fête, le sacrifice collectif que la communauté chrétienne offre au Seigneur par les mains de son pasteur. « *Haec vis Deo grata est* », s'écrie Tertullien dans son Apologie, puisque le Seigneur se trouve toujours là où *deux ou trois* sont réunis en son nom. Alors Il se tient au milieu d'eux, prie avec eux, et la prière de l'unité catholique et de la communion des saints, présentée par le Christ-Pontife au Père, ne peut pas ne pas être exaucée.

Le verset pour la Communion provient du psaume 26 : « Je sacrifierai des victimes opimes de triomphe dans son tabernacle; je chanterai et je psalmodierai à Yahweh. » Il ne faut pas oublier que la sainte Communion se distingue en cela aussi des autres sacrements, qu'elle n'est pas simplement le *sacrum signum* de la divine grâce qui nous est donnée, mais qu'elle comporte aussi la participation, l'association au véritable, propre et unique sacrifice de la Loi Nouvelle, commencé par le Christ sur le Golgotha au soir de la Parascève, et qu'Il renouvelle maintenant sur les autels par les mains de ses prêtres. Ce sacrifice auquel nous prenons part, surtout en communiant à la victime immolée, constitue donc l'acte du culte parfait et définitif que l'humanité rachetée et fidèle rend à l'Auguste Triade.

Dans la collecte d'action de grâces nous supplions le Seigneur

afin que le don Eucharistique que nous avons reçu dans notre cœur nous purifie par sa vertu expiatoire et nous prémunisse contre les périls qui pourraient surgir à l'avenir. Il faut remarquer trois choses dans la concise prière liturgique de ce jour. Elle dit d'abord : « *Repleti sumus, Domine, muneribus tuis* », parce que l'Eucharistie n'est pas seulement une grâce particulière quelconque, mais elle est la plénitude de la grâce même, ou plutôt le Principe et l'Auteur de la grâce, qui se donne à nous et devient nôtre, comblant tous nos légitimes désirs. Qui pourra jamais suffire à qui Jésus ne suffit pas?

La collecte continue et indique comme premier fruit eucharistique : « *mundemur effectu* », c'est-à-dire la purification de la conscience dans le sang de l'Agneau innocent qui efface les péchés du monde. Le second effet de la sainte Communion est décrit en ces termes : « *muniamur auxilio* ». Cette sauvegarde de l'âme contre la tentation se présente de deux façons, soit parce que l'Eucharistie fortifie notre esprit, et, en Jésus, lui confère la plénitude et la joie de la vie surnaturelle; soit encore parce que le contact du Corps et du Sang virginal du Rédempteur éteint en nous le feu de la concupiscence et refrène l'impétuosité des passions.

Le miracle de la multiplication des pains symbolise aussi la divine Eucharistie en ce que la distribution du pain miraculeux ne fut pas accomplie directement par le Sauveur, mais fut confiée aux Apôtres, tout comme après l'Ascension fut confiée à eux-mêmes et à leurs successeurs la distribution du Pain Eucharistique. Dans les deux cas, le Christ est l'agent principal, et les Apôtres sont seulement ses instruments. Lors de la distribution du pain miraculeux, celui-ci se multiplie entre leurs mains à mesure qu'ils le rompent et le donnent aux foules affamées; dans la distribution de l'Eucharistie, ainsi que le chante si bien saint Thomas :

« *Sumit unus, sumunt mille ;  
Tantum isti quantum ille,  
Nec sumptus consumitur.* »

VII<sup>e</sup> DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

DANS la succession des introïts après la Pentecôte, le mode étrange selon lequel très souvent s'interrompt l'ordre des psaumes, est remarquable. Ainsi le V<sup>e</sup> Dimanche prend son introït au psaume 26, le VI<sup>e</sup> au 27<sup>e</sup>, puis se présente une lacune de dix-neuf psaumes avant le VII<sup>e</sup> dimanche qui tirera son introït du psaume 46; le VIII<sup>e</sup> dimanche l'empruntera au 47<sup>e</sup>, puis nouvelle lacune de cinq psaumes, interrompue au IX<sup>e</sup> dimanche par le psaume 53; ensuite viennent le X<sup>e</sup> dimanche avec le psaume 54, le XI<sup>e</sup> avec le 67<sup>e</sup>, le XII<sup>e</sup> avec le 69<sup>e</sup> et ainsi de suite. Comment expliquer cette anomalie? Les stations hebdomadaires de la IV<sup>e</sup> et de la VI<sup>e</sup> fêtes et du samedi auraient-elles fait primitivement partie de la série? ou bien, avant saint Grégoire le Grand, chaque jour aurait-il eu son propre introït, en sorte que les lacunes que nous observons maintenant ne seraient dues qu'à l'élimination pure et simple des messes quotidiennes du Sacramentaire et de l'Antiphonaire? Faute de documents, nous allons un peu à tâtons dans les ténèbres, tout en concédant que les hypothèses proposées ne sont pas dépourvues de probabilités.

Quelle que soit d'ailleurs la solution de la question, même si jamais l'on ne peut reconstituer la série primitive des messes dominicales, il importe pourtant toujours à l'histoire de la liturgie romaine de constater l'antiquité reculée de son formulaire euchologique, lequel apparaît à nos yeux d'autant plus vénérable qu'il est plus mutilé.

\* \* \*

L'introït est tiré, comme on l'a vu, du psaume 46, qui prélude à la rédemption messianique universelle, sans barrières nationales. « Vous tous, ô peuples, battez des mains, jubilez à Dieu avec des hymnes de gloire, parce que le Seigneur s'est montré le Très-Haut, le terrible, le souverain Dominateur sur la terre. » Le *Très-Haut*, parce que son conseil de paix est impénétrable aux démons, qui n'ont pas pu y mettre obstacle; *terrible*, parce qu'il a causé la perte de Satan dans l'effort suprême que celui-ci faisait pour étendre son domaine sur Lui, innocent, en le frap-

pant de mort ignominieuse : « *O mors, ero mors tua, morsus tuus ero, o inferne* » ainsi qu'Il en avait déjà menacé le démon par l'intermédiaire du prophète Osée ; le *souverain Dominateur* sur la terre, parce que le divin Crucifié étend ses pacifiques conquêtes sur tous les peuples et les enrôle dans ses milices, ne contraignant pas mais persuadant, avec les suaves procédés de l'amour. Ainsi le service même que l'homme prête à Dieu, non seulement est l'unique qui convienne à la majesté du Seigneur, qui est Esprit et veut être adoré en esprit et en vérité, mais il est aussi celui qui convient le mieux à la noblesse et à la dignité de la nature humaine, dont il sauvegarde toujours les exigences naturelles. En effet, la foi ne rabaisse pas, mais au contraire élève à d'inaccessibles régions surnaturelles la raison humaine, et la charité de Dieu, loin de faire violence au libre arbitre, rend son acte plus libre, plus volontaire, plus énergique, puisque rien ne peut être plus voulu et plus dignement voulu par la créature raisonnable que Celui qui se définissait à Abraham : *Omne bonum*.

La collecte de ce jour touche précisément la question des rapports entre la liberté de notre vouloir et l'indéfectibilité de la divine Providence, dont les desseins ne peuvent faillir. La sainte liturgie, pour être populaire, ne peut faire ici une dissertation théologique relative à la conciliation entre ces deux mystères, c'est-à-dire entre le cœur humain et le Cœur de Dieu. Toutefois, étant donné qu'il est impossible que la divine prédestination vienne à faillir, la liturgie en indique d'une manière simple et populaire le mode même. Dieu veut nous sauver. Eh bien ! pour atteindre ce but, il écarte de notre chemin les obstacles, et il nous donne toutes ces grâces qu'il sait nous être nécessaires et efficaces pour persévérer dans notre sainte vocation à la vie éternelle.

Dans le passage de l'épître aux Romains (VI, 19-23) l'Apôtre, considérant la vertu encore peu affermie de ses correspondants, déclare vouloir exposer une doctrine plutôt simple, afin de leur inspirer une vive horreur de l'état de dépravation où les avait conduits l'idolâtrie. Au souvenir de leurs crimes passés, les Romains rougissaient ; mais l'Apôtre, en maître prudent, ne leur épargne pas cette confusion, qui, dans les âmes pieuses, est toujours une source d'humilité et de contrition. C'est pourquoi

Dieu permet parfois pour ses élus des chutes honteuses, comme le reniement de Pierre, afin que l'humiliation qui en résulte pour l'âme et la vive contrition qu'elle en éprouve, soient la meilleure garantie des dons magnifiques que Dieu lui réserve dans l'avenir. L'humiliation et la contrition assurent l'âme contre la chaleur fébrile de l'amour-propre.

Le répons devant être chanté par le soliste est le même qui fut exécuté après la première lecture à l'occasion des grands scrutins baptismaux à Saint-Paul, le mercredi après le IV<sup>e</sup> dimanche de Carême. Il est tiré du psaume 33. Le Psalmiste, à la lumière prophétique de l'Esprit, voit les futures générations chrétiennes qui, par l'intermédiaire du Christ son Fils, remonteront jusqu'à lui comme au chef de leur race, au patriarche des rachetés, au dépositaire des divines promesses, pour être instruites des voies de la justice. Il ne peut se refuser à une telle mission, et commence donc son enseignement en inculquant la crainte de Dieu, principe de toute sagesse. Cette crainte sainte jaillit, comme une conséquence nécessaire, de la connaissance de Dieu et de tous les droits qu'Il a à notre obéissance et à notre service.

Mais même avant de nous apprendre la crainte, il nous invite à nous approcher avec confiance de Dieu pour être illuminés. Cette confiance est, elle aussi, le fruit de la connaissance de Dieu, car ceux qui ne le connaissent pas pourront seuls trouver de la difficulté à s'approcher de Lui. Les âmes au contraire qui savent que Dieu est le bien commun, le bien le plus personnel à chaque créature, que chacune, par le fait même qu'elle est sortie des mains et du cœur de Dieu, peut saluer comme son bien, les âmes qui sentent ces choses, ne peuvent pas ne pas nourrir une très vive confiance en Dieu.

Le verset alléluïatique répète l'antienne de l'introït. Battre des mains en l'honneur de Yahweh peut fort bien s'entendre de la nécessité d'accompagner par nos œuvres les louanges que nous rendons à Dieu par nos lèvres. Bien plus, selon l'avertissement de saint Philippe Néri, nous devons veiller à ce que notre dévotion consiste plutôt en actes qu'en paroles; de celles-ci, nous devons être extrêmement sobres, soit pour éviter la vaine gloire, soit encore parce que les paroles sont comme l'abondant

feuillage qui couvre un arbre touffu; si tout l'amour s'en va dans les feuilles et dans les branches, c'en est fini des fruits.

La lecture évangélique (MATTH., VII, 15-21) nous enseigne la prudence surnaturelle dans le discernement des voies de Dieu. Pour connaître la vertu d'une personne, la règle la plus sûre est de regarder ses œuvres. Les paroles bonnes et saintes coûtent peu, et le démon lui-même sait citer avec une onction apparente la sainte Écriture<sup>1</sup>. Ce qui importe, c'est de se vaincre soi-même, pour accomplir la sainte volonté de Dieu. Aujourd'hui surtout que la fausse *gnose* oppose à la doctrine traditionnelle catholique de soi-disant *magistros prurientes auribus* comme le prévoyait déjà l'Apôtre, cette règle est très importante pour distinguer tout de suite les vrais maîtres des faux. Dans ce but, il faut avant tout tenir compte de ce qu'est vraiment la vie spirituelle, c'est-à-dire non pas une joyeuse promenade sportive, mais une marche militaire vers la vie éternelle. Il n'est donc pas question de dilettantisme, mais il s'agit d'accomplir un devoir ardu.

De plus, il faut observer aussi quelle est l'autorité de celui qui se présente aux autres comme maître de vérité. Pour accomplir dignement ce ministère, il faut d'abord pratiquer et vivre ce qu'on veut enseigner aux autres par la parole, en sorte que la prédication la plus efficace soit le bon exemple. En tout cas, les belles théories ne suffisent pas, et soit pour la propre sanctification, soit pour celle d'autrui, les bonnes œuvres, et les œuvres très bonnes sont requises.

Il y a une intime liaison entre l'antienne de l'offertoire d'aujourd'hui, tirée de Daniel (III, 40) et la collecte d'introduction à l'anaphore. Ananias, étant avec ses deux compagnons dans la fournaise ardente de Babylone, et considérant qu'alors il n'était plus possible d'offrir à Yahweh le sacrifice légal des agneaux et des taureaux, puisque le temple était détruit, lui offre le sacrifice spirituel de la foi et du martyr. De même, au lieu des victimes inconscientes de l'Ancienne Loi, le peuple chrétien associe l'offrande du cœur au sacrifice eucharistique, afin que, au lieu de réserver au culte de Yahweh, comme les

1. Cf. MATTH., IV.

Juifs, une petite partie de ses biens, l'esprit de l'homme se soumette au domaine de Dieu, *et sit Deus omnia in omnibus.*

La collecte reprend un concept déjà développé admirablement dans l'épître aux Hébreux sur l'unité du sacrifice de la Nouvelle Loi, ce qui démontre la supériorité du sacerdoce du Christ sur celui d'Aaron. Celui-ci avait besoin d'une quantité de sacrifices rituels, qui, par le fait même de leur continuelle répétition, accusaient leur insuffisance. Le Christ au contraire a, par un unique sacrifice, accompli l'office de son pontificat, et à travers tous les siècles passés et futurs, il a conféré la grâce et la sainteté à ses fidèles. La force de l'argumentation de l'Apôtre relativement à l'unité du sacrifice du Christ — dont le sacrifice d'Abel innocent est un délicat symbole — n'est pas affaiblie par le fait de l'incessant renouvellement de l'oblation eucharistique, puisque par elle on commémore la Victime du Calvaire et on donne un caractère de pérennité à son immolation qui dépasse les jours et les lieux, et qui est vraiment universelle, c'est-à-dire éminemment catholique.

De plus, le Christ sur la croix ne voulut pas être seul, et il nous rendit tous solidaires de son acte expiatoire, associant à son sacrifice celui de l'humanité croyante. Pour cette raison, tout ce que nous faisons et souffrons pour lui entre dans la sainteté de cet holocauste, si bien que l'Apôtre a pu considérer les labeurs de son ministère comme l'achèvement de la passion de Jésus pour le bien de l'Église. Voici le texte de cette magnifique collecte :

*Secreta.*

*Deus, qui legalium differentiam hostiarum unius sacrificii perfectione sanxisti : accipe sacrificium a devotis tibi famulis, et pari benedictione, sicut munera Abel, sanctifica, ut, quod singuli obtulerunt ad maiestatis tuae honorem, cunctis proficiat ad salutem. Per Dominum.*

Prière secrète sur l'oblation.

O Dieu qui avez consommé la variété des hosties de la Loi dans la perfection d'un seul sacrifice; agréez le sacrifice que vous offrent vos dévots serviteurs et sanctifiez-les de la même bénédiction que vous donnâtes aux offrandes d'Abel afin que ce que chacun offre à l'honneur de votre majesté profite à tous pour le salut. Par notre Seigneur...

Le souvenir de ces relations entre notre vie spirituelle et le sacrifice du Calvaire est très apte à alimenter la solide piété chrétienne surtout au moment du Sacrifice Eucharistique, où toute la communauté des fidèles présente à Dieu, par la main du prêtre, l'offrande de l'Agneau immolé pour les péchés du monde, célébrant ainsi « les mystères de la mort de Jésus ».

L'antienne durant la distribution de la sainte Communion est tirée du psaume 30. « Prêtez l'oreille, ô Yahweh, et venez m'arracher aux dents de l'adversaire. » Prêter l'oreille signifie de la part de Dieu la condescendance, et, par suite, le caractère gratuit de la divine grâce. La raison pour laquelle le Psalmiste nous décrit si souvent ses souffrances, est que notre misère est précisément ce qui détermine le cœur de Dieu à la miséricorde, en sorte que plus grandes sont nos misères, plus elles sont puissantes sur le cœur si bon de Dieu.

Dans la prière d'action de grâces de ce jour, il est fait allusion au caractère médicinal de la divine Eucharistie, véritable antidote contre le *virus* du fruit fatal de l'Éden. Dans ce Sacrement en effet, sous le léger voile de la foi, le Christ nous nourrit du bois très amer du Calvaire, — *in amaro salus*, — et par sa mort triomphale, il nous immunise contre notre propre mort.

*Postcommunio.*

*Tua nos, Domine, medicinalis operatio, et a nostris perversitatibus clementer expediât, et ad ea quae sunt recta perducat. Per Dominum.*

Après le Communion.

Que votre action guérissante, Seigneur, nous délivre par votre bonté de nos vices, et nous conduise à ce qui est bien. Par notre Seigneur.

Même le pain azyme, dont se sert l'Église latine pour offrir à Dieu le divin Sacrifice, symbolise bien le mystère de douleur qui enveloppe le Sacrement de la mort du Christ. L'azyme fut en effet le pain de l'angoisse qui tourmenta nos pères, quand les Égyptiens les pressèrent de s'en aller d'Égypte. Ils n'eurent pas le temps alors de laisser fermenter leur pain, et ils se nourrirent de l'azyme arrosé de leurs larmes. Toutefois quand ils furent entrés dans la terre promise, ils s'assirent joyeusement à table

et se nourrirent du pain de la fleur de farine. Ainsi fait Dieu avec le peuple chrétien. Ce monde est l'Égypte, et nous nous nourrissons en pleurant de l'azyme des exilés, anticipant par l'espérance ce jour fortuné où, arrivés dans l'éternité, et posant le pied sur la terre promise, nous serons nourris par le Christ du pain des enfants, dans les splendeurs de la béatitude.

VIII<sup>e</sup> DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

AU VIII<sup>e</sup> siècle, l'introït de ce dimanche fut adapté à la fête de l'*Hypapante* ou de la Purification, où les Orientaux célèbrent la rencontre de Siméon et de l'enfant Jésus dans la cour du Temple. — Tel semble en effet avoir été le sens primitif de la fête, même à Rome. — Le verset du psaume exécuté à la Communion aujourd'hui est le même que chez les Orientaux, qui le chantent habituellement durant la distribution des saints Mystères. Il est à remarquer que cet usage semble antérieur à l'institution, chez les Latins, de la psalmodie durant la Communion.

\* \* \*

Le verset d'introït est tiré du psaume 47 : « Entre les murailles de votre temple, ô Yahweh, nous avons attendu votre grâce. Votre nom, ô Dieu, et votre louange jusques aux confins de la terre. Votre droite est pleine de justice. » Aucun lieu au monde ne peut circonscrire la divine gloire et sa miséricorde. Toutefois tenant compte de la nature humaine et du caractère social qui unit tous les fils d'Adam, Dieu a disposé, dans l'économie présente, que les fidèles obtiendraient les fruits de la rédemption non isolément et directement, mais dans une société surnaturelle et divine, qui est l'Église. En cette immense société, que nous pouvons comparer à un organisme, ou plus précisément au corps humain, comme le fait saint Paul, les véhicules de la vic surabondante de la divinité, les artères de la grâce, sont constitués par des signes exactement déterminés, les sacrements et les sacramentaux, au moyen desquels nous sont communiqués tous les trésors de la rédemption du Christ. C'est pourquoi nous devons chercher ici, de préférence, dans la liturgie de l'Église,

les moyens de sanctification, la nourriture essentielle de notre piété catholique, à quoi devront très utilement être coordonnés tous les autres actes de dévotion privée, intime et personnelle, par lesquels l'âme se dispose et se prépare à la grande liturgie des sacrements.

La collecte nous prémunit contre le péril de rendre stériles nos prières, par défaut de rectitude d'intention dans la demande. Les impies demandent parfois à Dieu la satisfaction de leurs mauvais désirs, et c'est de l'un d'eux qu'il est écrit au psaume 108 : *Et oratio eius fiat in peccatum*. D'autres, par défaut de préparation et de sérieux, ne savent que dire à Dieu dans la prière et se comportent si irrévérencieusement que la Sagesse les compare à des gens qui tentent le Seigneur. D'autres, dans la prière, ne savent pas s'élever au-dessus de leurs petits intérêts égoïstes de cupidité, d'ambition, de jalousie ; à ceux-là, Dieu dit, comme aux deux fils de Zébédée : *Nescitis quid petatis*. Pour que Dieu accueille notre prière, il faut qu'elle nous soit vraiment utile, et la grâce seule nous est vraiment utile, elle qui nous dispose à la gloire. Prions donc, mais que notre prière s'inspire de la règle de l'oraison telle que Jésus nous l'a donnée : *Sic ergo vos orabitis*. Demandons au Père céleste sa gloire et l'accomplissement de sa volonté, et tout le reste nous sera donné par surcroît.

Le passage de l'épître de saint Paul aux Romains (VIII, 12-17) décrit les caractéristiques de la régénération chrétienne : l'Esprit Saint, la confiance filiale dans la prière, la dignité d'enfants de Dieu, qui nous vaut le droit d'être admis à participer à l'héritage de Dieu et de son Premier-Né Jésus. Tout cela pourtant à condition de ne pas vivre selon les inclinations de la nature corrompue, mais, dans l'Esprit de Jésus crucifié, d'immoler cette nature sans frein, en sorte qu'on ne vive plus pour soi, mais pour celui qui pour nous est mort sur la Croix et qui est ressuscité.

Le graduel est celui qui a déjà été exécuté le quatrième lundi de Carême. Le premier verset est tiré du psaume 30 : « Soyez pour moi, ô Yahweh, un Dieu de protection et un lieu de refuge pour me sauver. » Comme l'observe Clément d'Alexandrie, Dieu se montre à nous tel que nos dispositions l'exigent. Celui qui

nourrit une douce confiance en Dieu aura en lui un aimable protecteur et un refuge dans tous les périls et les tentations, alors que, comme l'enseigne l'Apôtre : *venit ira Dei super filios diffidentiae.*

C'est pourquoi, au second verset du graduel de ce jour, tiré du psaume 70, on ajoute : « O Yahweh ! j'ai espéré en vous — qui pourra jamais l'affirmer si énergiquement, sans se reprocher d'avoir parfois placé sa confiance en soi-même, dans ses amis, dans les puissants ? Seul Jérémie pouvait dire : *diem hominis non desideravi, tu scis.* — Seigneur, faites que dans l'éternité je ne sois pas confondu. »

C'est très justement qu'il est dit ici : *dans l'éternité*, car Dieu ne déroule pas dans le temps l'accomplissement du plan magnifique du salut ; aussi ne devons-nous pas nous promettre en ce monde ce que Dieu nous réserve seulement dans l'autre. Sur cette terre, Il ne nous a assuré ni la vie, ni la santé, ni les richesses, ni les honneurs. Bien plus, il n'a pas même assuré tout cela à son fils Premier-Né, Jésus. Personne ne peut donc se promettre ce que l'Évangile ne promet point. La promesse est pour l'avenir, pour le Ciel. C'est là par conséquent que nous devons placer nos espérances.

Le verset alléluïatique (on sait que la série de ces versets pour les dimanches de l'année est un peu incertaine dans la tradition grégorienne : *Alleluia, quale volueris*, notent les anciens manuscrits) s'accorde aujourd'hui, comme il est de règle d'ailleurs, avec le psaume d'introït. « Grand est Yahweh, et très digne de louange dans la cité de notre Dieu, sur sa sainte montagne. » Toute la terre est à Dieu, mais pour nous donner un signe sensible de sa puissance, Il se complaît particulièrement à opérer des prodiges dans son saint temple : jadis, chez les Hébreux, dans la seule Jérusalem et sur la colline de Sion ; — aujourd'hui partout où l'Église catholique lui dédie une demeure et un autel.

Dans la lecture évangélique de saint Luc (xvi, 1-9), par la parabole de l'économe infidèle, le Sauveur nous enseigne la nécessité de l'aumône faite aux pauvres, et l'efficacité des prières des Saints au profit des mourants. Ce concept était très délicatement exprimé par les anciens, quand, sur les *arcosolia* des

cimetières souterrains de Rome, ils représentaient parfois les Saints dans l'attitude d'avocats du défunt devant le tribunal de Dieu, ou bien introduisant leurs clients dans les demeures célestes. Il n'est donc pas tout à fait exact de dire que les biens matériels ne servent de rien pour ce royaume de béatitude. Ils peuvent profiter à l'âme mais à condition que l'argent soit échangé selon le cours de ce bienheureux royaume. De quelle manière? Comme l'ont fait les saints; comme, par exemple, fit saint Laurent quand *in caelestes thesauros manus pauperum deportaverunt* les biens matériels.

Servons-nous de ceux-ci pour nous créer des amis pour l'éternité. C'est la conclusion de la lecture évangélique de ce jour. Toutes les œuvres de charité, tant spirituelle que corporelle, sont recommandables, mais ce qui est particulièrement conseillé, ce sont les suffrages en faveur des pauvres âmes du Purgatoire, afin que, nous devant de jouir plus tôt de la vision béatifique, elles, à leur tour, puissent plaider notre cause au tribunal de Dieu, et, après notre mort, nous recevoir avec elles dans les célestes tabernacles.

Le verset de l'offertoire, tiré aujourd'hui du psaume 17, est identique à celui du vendredi précédant le dimanche de la Passion. « Vous secourez le peuple malheureux et opprimé, et faites abaisser les yeux superbes, car quel autre pourra se glorifier de sa puissance sinon vous, ô Yahweh? » Voilà la raison pour laquelle Dieu donne son secours aux malheureux et abat les orgueilleux. Ceux-ci lui dérobent sa gloire et se l'attribuent. Or, rien ne s'oppose au but principal pour lequel Dieu créa l'univers, autant que cet orgueil, vraie luxure de l'esprit, qui frustre le Créateur de la louange due à Lui seul.

La collecte précédant l'anaphore consécrationnaire rappelle au Seigneur que les dons que nous allons lui offrir représentent eux aussi une grâce de sa part, — « *de tuis donis ac datis* », comme s'expriment toutes les anciennes anaphores, même orientales, — parce que c'est Lui qui nous les a accordés. Nous le supplions donc, afin que l'efficacité des saints Mystères serve à sanctifier notre vie terrestre de telle sorte qu'après celle-ci nous obtenions la vie bienheureuse de gloire dans le ciel. C'est là précisément le fruit spécial que nous promet l'Eucharistie. Grâce à ce Sacre-

ment, nous faisons revivre la sainteté de Jésus Rédempteur, humilié, patient et crucifié, pour faire revivre en son temps la gloire de sa résurrection.

L'antienne durant la distribution au peuple des saints Mystères, reproduit exactement le texte du chant primitif de communion, né chez les Orientaux, et imité plus tard par les Latins. Il y a toutefois cette différence entre les deux rits : dans le Romain, l'antienne pour la Communion est empruntée indifféremment à toutes les parties du Psautier, tandis que les Orientaux, au moins depuis le temps de saint Cyrille de Jérusalem, réservent exclusivement pour la distribution de la Communion ce verset du psaume 33 : « Goûtez et voyez comme Yahweh est doux; bienheureux celui qui met son espérance en Lui. »

Le Prophète invite d'abord à goûter les délices de l'esprit, car ainsi que l'observe fort bien saint Grégoire le Grand, il existe cette différence entre les délices matérielles et celles de l'âme, que les délices matérielles sont désirées tant qu'on ne les a pas, mais à peine y goûte-t-on, elles causent la satiété; celles de l'esprit, au contraire, ne sont pas désirées de celui qui ne les a pas expérimentées et appréciées. Quand on les a goûtées, on y puise un immense désir d'y revenir, désir qui fait languir d'amour l'âme voyageuse — c'est la faim et la soif de justice dont parle l'Évangile, — laquelle, au ciel seulement, dans la claire vision de Dieu, pourra se rassasier : *Satiabor cum apparuerit gloria tua.*

La collecte d'action de grâces demande que les saints Mystères eucharistiques deviennent pour nous un remède, non seulement de l'âme, mais aussi du corps. Il ne peut en être autrement. L'humanité du Verbe est comme une source abondante, répandant alentour la richesse de ses eaux. Quiconque s'en approche se trouve rafraîchi, tout comme le narre le saint Évangile au sujet de ceux qui s'efforçaient de toucher au moins les vêtements du Sauveur, *quia virtus de illo exibat et sanabat omnes.*

Le divin Sacrement a de plus un contact intime avec notre corps mortel : la chair divine, le sang virginal lui donnent une garantie assurée de sa résurrection future. Ce germe d'immortalité, que le Corps sacré de Jésus dépose dans notre enveloppe

mortelle, non seulement sert à apaiser en nous les ardeurs de la concupiscence et des passions, mais, selon la foi des croyants et les dispositions divines, il est parfois un remède très efficace même contre les maladies corporelles.

### IX<sup>e</sup> DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

COMME nous le verrons par la suite, la série des dimanches après la Pentecôte s'interrompait autrefois vers la fête de saint Laurent, pour constituer, autour de cette solennité (qui, à Rome, dès le iv<sup>e</sup> siècle, était célébrée avec la plus grande splendeur), un cycle liturgique comptant plusieurs semaines de préparation et de clôture. La rayonnante figure du Martyr se détachait, majestueuse, sur ce fond, et, la monotonie de la série dominicale des messes d'été étant quelque peu rompue, la liturgie romaine devenait ainsi plus variée et, partant, plus populaire. La diminution de l'esprit de foi dans la société chrétienne a été la première et la vraie raison pour laquelle, le nombre et le rang des fêtes ayant été amoindris, la liturgie ne put plus continuer à parler aux cœurs des fidèles d'une manière aussi suggestive qu'aux temps heureux de vive piété.

La série de ces dimanches après la fête de saint Laurent n'était pas partout identique, car, tandis qu'en général les documents romains de la période franque comptent cinq dimanches après le *Natalis* du Staurophore, le Calendrier de Fronteau en a seulement quatre. Il y a donc quelque incertitude dans le nombre de ces dimanches, incertitude accrue par le fait qu'il s'agit de dimanches mobiles, qui dans le cycle annuel, ne dépendent pas seulement de la date de la solennité du Martyr, mais aussi de celle de la Pentecôte.

Ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le faire remarquer, la série des psaumes des introïts après la Pentecôte présente maintenant des lacunes si grandes qu'on peut se demander s'ils ont vraiment constitué un groupe déterminé. Jusqu'au mercredi des Quatre-Temps d'automne, le Psautier se déroule dans cet ordre progressif : Psaumes 12, 17, 24, 26, 26, 27, 46, 47, 53, 54, 67, 69, 73, 83, 85, 85, 118. Avec les Quatre-Temps, cet ordre progressif s'interrompt; viennent alors quelques

antiennes d'introïts tirées des psaumes, qui cèdent ensuite la place à d'autres, tirées de l'Écclésiastique, de Jérémie, de Daniel, d'Esther; c'est en somme un cycle à part, de caractère parfaitement distinct.

Il est difficile maintenant de déterminer la cause des grandes lacunes que l'on remarque dans la première série, puisque, même en supposant que les messes des IV<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> fêtes de chaque semaine, en usage dans l'antiquité chrétienne, et desquelles sont demeurées des traces nombreuses dans les lectionnaires du moyen âge, aient eu chacune son introït, la lacune n'est pas comblée. Il faut donc conclure que, à l'occasion de la réforme grégorienne, l'ancien recueil romain des chants de la messe aura subi un remaniement profond, si bien qu'il n'est plus possible désormais d'en retrouver l'ordre primitif. On ne peut pas non plus exclure que les divers introïts des messes quadragesimales, pris çà et là dans le Psautier aient, les premiers, ouvert ces grandes lacunes dans le cycle des psaumes en ordre progressif que nous examinons en ce moment. Dans cette dernière hypothèse, nous estimons qu'on n'aura pas voulu répéter les chants qui avaient déjà été exécutés pendant le Carême, et qu'on aura été de l'avant. Quoi qu'il en soit, l'*Antiphonarius cento* de saint Grégoire a dû faire subir de grands remaniements au recueil musical romain primitif, et c'est beaucoup si, maintenant, à travers cette ordonnance homogène que présente le *Liber Gradualis*, nous pouvons reconnaître les traces de séries et de cycles de chants absolument distincts à l'origine.

\* \* \*

Aujourd'hui l'introït est tiré du psaume 53. « Voici que Yahweh me secourt, le Seigneur donne la force à mon âme. Retournez le mal contre mes ennemis, vous qui êtes véridique, détruisez-les. »

Ici le Prophète ne prononce pas d'imprécation contre ses ennemis, mais remplissant symboliquement le rôle de Jésus, dont il est une des plus belles figures, il annonce le verdict final que le Christ-Juge prononcera contre ses ennemis obstinés. Il faut d'ailleurs rappeler que Dieu use de châtiments, non seulement contre les pécheurs encore vivants, mais aussi contre ceux qui

sont morts dans sa disgrâce. Le châtement de Dieu à l'égard de ces derniers est simplement une punition, tandis que celui dont il use envers les vivants a un caractère principalement médical : *Flagellat omnem filium quem recipit*. Les vengeances que Dieu exerce ici-bas contre les pécheurs sont donc autant de traits de miséricorde à leur égard, soit parce qu'elles sont ordonnées à briser leur obstination, les amenant au repentir; soit parce que Dieu, déjouant leurs machinations iniques, leur enlève l'occasion de se charger de nouveaux crimes, et de rendre ainsi encore plus terrible leur damnation.

Dans la collecte, qui a déjà été récitée le IV<sup>e</sup> mercredi de Carême avant de congédier l'assemblée, on supplie le Seigneur d'incliner son oreille à nos gémissements; mais pour que nos prières méritent d'être écoutées, — c'est-à-dire pour qu'on ne nous dise pas comme aux fils de Zébédée demandant à Jésus de condescendre à leur pieuse ambition : *Nescitis quid petatis*, — nous invoquons d'abord la divine lumière pour connaître ce qui est vraiment digne de Dieu et utile pour nous.

Dans la lecture de l'épître aux Corinthiens (I, x, 6-13), l'Apôtre nous apprend à ne pas imiter les Hébreux dans les différents péchés qu'ils commirent après leur sortie d'Égypte : désirs sensuels, idolâtrie, fornication, apostasie et murmures. Leur histoire doit servir à notre expérience. Être tenté est le fait de l'homme; mais Dieu, non seulement nous soutient par sa grâce, mais encore permet que la tentation elle-même nous soit spirituellement avantageuse. On réfléchit trop peu à ces vérités, et combien d'âmes perdent, dans la tentation, la sérénité de l'esprit ! Elles récriminent contre leur malheur, et elles devraient plutôt penser que l'Esprit Saint, par la bouche de saint Jacques, appelle bienheureux celui qui est exposé à l'épreuve. Jamais Dieu n'est plus près de nous qu'au temps de la tentation.

Le répons est tiré du psaume 8, lequel développe le thème du célèbre Cantique de saint François d'Assise à *frate sole*. Des beautés de la création, le Psalmiste tire un argument splendide pour célébrer la gloire du Créateur. Seigneur, vous qui, tout en régnant souverain au ciel, sur la terre et dans les abîmes, êtes toutefois, à un titre spécial, le Seigneur des âmes qui se confient en vous, celles qui vous disent, comme jadis le

prophète Isaïe : *posside nos* ; combien est merveilleuse la gloire de votre nom, qui se reflète sur la création tout entière, et qui, à la façon de la signature de l'auteur sur son chef-d'œuvre, est là pour attester qu'elle est l'ouvrage de vos mains, l'objet de votre amour. Ce n'est pas seulement sur la terre, mais jusque dans les cieux, que resplendit votre magnificence, là où vous entoure votre cour spirituelle, les anges, chantant Hosanna à votre gloire.

Le verset alléluïatique est emprunté au psaume 58, et, rapproché comme il l'est maintenant du répons précédent par suite de la suppression de la seconde lecture scripturaire, il produit un certain effet de contraste : deux chants consécutifs, l'un tout élan et toute joie, l'autre tout rempli de tristesse : « Yahweh mon Dieu, Vous m'avez fait échapper à mes ennemis, et Vous m'avez délivré de ceux qui m'attaquent. » Cette prière du Christ à son Père en face de ses adversaires est aussi la prière de l'âme fidèle continuellement en butte aux embûches de Satan.

Le passage évangélique de saint Luc (xix, 41-47) nous parle des larmes versées par Jésus quand, la dernière fois qu'il approcha de Jérusalem, il en prophétisa le siège et la destruction par Vespasien et par Titus. Combien Jésus aime les âmes ! Même quand celles-ci se rendent définitivement indignes de toute miséricorde, Il pleure sur leur sort et ne se résout à prononcer contre elles la sentence de condamnation qu'après avoir fait les dernières tentatives pour triompher de leurs cœurs endurcis.

Selon les indications de l'Homiliaire de saint Grégoire le Grand, celui-ci aurait commenté ce passage évangélique dans la basilique du Latran. Toutefois, comme les listes des lectures de la messe dominicale ont subi des changements du temps du saint Docteur, on peut difficilement conclure des notes de l'Homiliaire que, à cette époque, la station du IX<sup>e</sup> dimanche ait été normalement célébrée au Latran.

Le verset *ad offerendum*, tiré du psaume 118, est commun au III<sup>e</sup> dimanche de Carême. « Le commandement de Yahweh est pur, il réjouit le cœur. Ses jugements sont plus suaves que le miel, le miel qui coule du rayon. Votre serviteur est bien

instruit à leur sujet. » L'obéissance indique à l'âme fidèle un chemin radieux, sans doutes ni risques. Elle répand dans l'âme la joie et l'énergie, car, lorsque Dieu ordonne, il accorde aussi la grâce d'exécuter ce qu'il veut. L'obéissance est dite plus douce que le rayon de miel, soit parce qu'elle *plaît davantage à Dieu que la victime destinée au sacrifice*; soit encore parce que la volonté de Dieu est un aliment plus agréable et plus nourrissant que toutes les autres célestes consolations. Telle du moins la proclamait Jésus quand il disait aux Apôtres : *meus cibus est ut faciam voluntatem eius qui misit me.*

Splendide est la collecte qui introduit aujourd'hui à l'anaphore consécatoire : « Faites, Seigneur, que nous nous approchions de l'autel de vos mystères, non seulement fréquemment, mais aussi avec les dispositions requises, et non pas par simple habitude. En effet, chaque fois que se renouvelle ce Sacrifice, bien que le Christ victime et prêtre ne puisse plus mourir, Il offre toutefois à son Père et répand sur nous tous les mérites de sa mort rédemptrice. »

L'antienne pour la distribution de la Communion au peuple est empruntée aujourd'hui, contrairement à la règle, à l'évangile selon saint Jean (vi, 57) et elle est semblable à celle du jeudi de la seconde semaine du Carême : « Qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi et moi en lui. » Cette union de l'âme avec Jésus au moyen de la grâce a pour effet ce que décrit si bien saint Jean dans sa I<sup>re</sup> Épître (ii, 6) : *Qui dicit se in Ipso manere, debet, sicut Ille ambulavit, et ipse ambulare.*

Dans la collecte d'action de grâces nous demandons aujourd'hui deux faveurs spéciales. La première concerne la valeur expiatoire du divin Sacrifice, et c'est la purification de la conscience coupable; l'autre a pour objet l'augmentation de la charité qui, nous unissant de plus en plus au Christ, fortifie aussi notre union mystique avec tout le corps de l'Église.

Après avoir commenté au peuple la lecture évangélique de ce jour, saint Grégoire le Grand appliqua la description des souffrances de Jérusalem assiégée, à l'âme qui, environnée par les démons, lutte contre la mort et va franchir le seuil de l'éternité. Si, lors de la dernière Cène, Jésus put dire que le démon viendrait bien jusqu'à Lui, mais sans pouvoir exercer sur Lui aucun

droit (IOAN., XIV, 30), tous les saints pourtant ont tremblé en pensant à cet instant suprême. La plus sûre manière de se préparer à la mort est de faire le bien, afin que, par la suite, l'adversaire ne puisse se prévaloir sur nous d'aucun droit.

### X<sup>e</sup> DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

**L**E cycle dominical ordinaire de la saison d'été se poursuit, sans caractères particuliers. A la différence de la série des dimanches qui avoisinent la fête de saint Pierre, ceux qui gravitent autour de la solennité de saint Laurent ne révèlent aucune allusion, même lointaine, au saint. Il s'agit donc du normal Sacrifice festif de l'Église romaine, se déroulant avec les rites accoutumés. Les grandes chaleurs de la Ville, mentionnées dans le Bréviaire romain lui-même le 5 août, poussent alors patriciens et affranchis à chercher un abri dans les villas de la Sabine ou de Tusculum.

\* \* \*

L'introït est le même qu'au jeudi de la semaine de quinquagésime et est tiré du psaume 54. C'est un chant de guerre, mais il est pénétré d'un sentiment de confiance et de filial abandon vis-à-vis de Dieu. « J'invoquerai Yahweh et Il m'aidera contre ceux qui me persécutent. Dieu les abattra, Lui qui est avant tous les siècles. Toi, remets ton sort au Seigneur, et Il te gardera. »

Nous ne devons pas intervertir les rôles : à Dieu revient celui de diriger et de pourvoir ; à nous celui d'exécuter les ordres de sa Providence, d'être comme les bras par lesquels Il agit. Si nous renversons cet ordre et nous substituons à Dieu, peut-être nous laissera-t-il faire, mais nous tomberons victimes de notre insuffisance.

La collecte de ce jour est d'une perfection vraiment classique. Dieu fait spécialement resplendir sa toute-puissance en épargnant les coupables et en usant de miséricorde envers les pécheurs. Pensée profonde et parfaitement exacte, car la réintégration d'un égaré requiert une condescendance telle de la part de Dieu, que la puissance qui s'y manifeste est plus grande que celle qui fut requise pour la création du monde elle-même. En

effet, l'abîme qui sépare Dieu du mal est plus profond que celui qui le sépare du néant. Et cet abîme, Dieu le franchit, quand, dans son infinie miséricorde, il y descend pour en retirer le pécheur qui s'y était plongé.

Après cette considération de caractère général, et qui sert d'introduction, nous demandons, dans la collecte d'aujourd'hui, que le Seigneur répande à pleines mains sur nous sa miséricorde, si utile pour nous, si glorieuse pour Lui. Le résultat sera une augmentation de la vertu surnaturelle d'espérance, grâce à laquelle les fidèles se sentiront plus que jamais stimulés à se diriger, bien plus, à courir, vers ces biens impérissables que Dieu a promis à celui qui l'aime et qui le sert.

Dans le passage de l'épître aux Corinthiens, saint Paul (I, XII, 2-11) explique la vie multiforme du Saint-Esprit dans le corps mystique de Jésus, l'Église. De même que dans le corps humain chaque membre a des opérations qui lui sont propres, et qui toutefois sont ordonnées à l'harmonie et au salut de l'organisme entier, ainsi, dans la famille chrétienne, doit-il y avoir aussi des distinctions de grâces, de degrés sociaux, de fonctions et d'activité. Tout cela d'ailleurs doit tourner à l'avantage commun, moyennant le bien de la charité qui, à la manière d'un principe vital unique, pénètre tous les organes et les rend participants d'une unique vie.

Le graduel, commun au jeudi après le 1<sup>er</sup> dimanche de Carême, est tiré du psaume 16 : « Gardez-moi comme la pupille de l'œil, cachez-moi à l'ombre de vos ailes. Que ma sentence vienne de vous ; que vos yeux jugent avec rectitude. » Le thème général de ces psaumes responsoriaux est presque toujours le même. C'est le Christ qui, contre ses adversaires, en appelle à la justice du Père, ou, contre la mort, invoque le salut de la résurrection. Nous sommes la pupille des yeux de Dieu, parce qu'Il n'a rien de plus précieux sur la terre que l'âme humaine, où se reflète la beauté de la divine Triade. L'ombre des ailes de Dieu signifie la suavité de la grâce par laquelle Dieu empêche l'âme de pécher.

Le passage évangélique de saint Luc (xviii, 9-14) rapporte la parabole du pharisien et du publicain. L'antithèse est très vigoureusement marquée, entre le puritanisme orgueilleux et

l'humble confession des fautes. Le pharisien puritain se passe volontiers de Dieu dans l'œuvre de son perfectionnement qu'il revendique exclusivement comme sienne; Dieu, en retour, s'éloigne de ce superbe. L'humble publicain comprend, au contraire, que Dieu seul peut lui faire grâce, commençant l'œuvre de sa sanctification par le pardon de ses fautes, et Dieu vole immédiatement au secours de cette âme qui l'appelle à son aide.

Le verset de l'offertoire, commun au 1<sup>er</sup> dimanche de l'Avent et au jeudi de Quinquagésime, est tiré du psaume 24 et exprime toute la confiance que l'âme met en Dieu, en face de l'insolence de ses adversaires. « Mon Dieu, à vous je me confie; ah! faites que je n'aie pas à rougir ni à être tourné en dérision par mes ennemis. » L'âme parle de ce péril, non parce qu'il l'épouvante, mais parce qu'elle le méprise. Elle ajoute en effet : « Tous ceux, Seigneur, qui se confient en vous, certainement ne seront pas confondus. »

La collecte de ce jour, avant l'anaphore, est très belle : « Seigneur, que vous soient consacrées les oblations ici présentes, — la formule est au pluriel parce qu'elle se rapporte à toutes les hosties apportées par le peuple, lequel veut participer aux divins Mystères — puisque vous avez disposé que le Sacrifice qui est offert à votre gloire profite aussi à notre salut. » Cela est admirablement dit : l'Eucharistie a en effet deux fins principales. Elle rend à Dieu l'adoration parfaite en esprit et en vérité, celle précisément que Dieu désire; et elle alimente la charité qui est la vie de l'âme. Cette grâce, que l'on peut en toute vérité comparer à une première résurrection spirituelle, à l'exemple de Jésus immolé mais ressuscité ensuite glorieux, rend le fidèle apte à participer également à la finale résurrection des corps, alors que le Christ remportera son dernier et complet triomphe sur le péché et sur la mort.

L'antienne pour la distribution de la Communion est commune au jeudi de Quinquagésime, et elle est empruntée au psaume 50. Le peuple juif se trouve maintenant dans les mêmes conditions que lorsqu'il était en esclavage à Babylone, sans temple ni autel. Alors il soutenait sa foi messianique par l'espérance de la rédemption future, quand, le temple étant

reconstruit, Yahweh aurait de nouveau agréé les offrandes sur son autel.

Maintenant l'espérance a obtenu son objet ; car l'Israël selon l'esprit, c'est-à-dire la multitude des fidèles symbolisés sous le type prophétique de l'ancien Israël, présente à Dieu en tout lieu de la terre une oblation pure et agréable, offerte sur un autel indestructible, spirituel et saint : le Christ Jésus.

La collecte d'action de grâces n'a pas de caractère particulier. On y demande au Seigneur que, en raison même des divins sacrements par lesquels continuellement il répare nos pertes spirituelles, — il en est pour l'âme comme pour le corps, qui compense par la nourriture matérielle les forces qui s'usent, — il daigne ne jamais nous soustraire ce secours particulier, sans lequel nous sommes incapables de rien faire dans l'ordre de la vie éternelle. En somme, c'est comme motif de grâces ultérieures, que se présente la divine Eucharistie, la bonne grâce, dont il faut que le Seigneur garde en nous les effets, par une longue et ininterrompue série de secours.

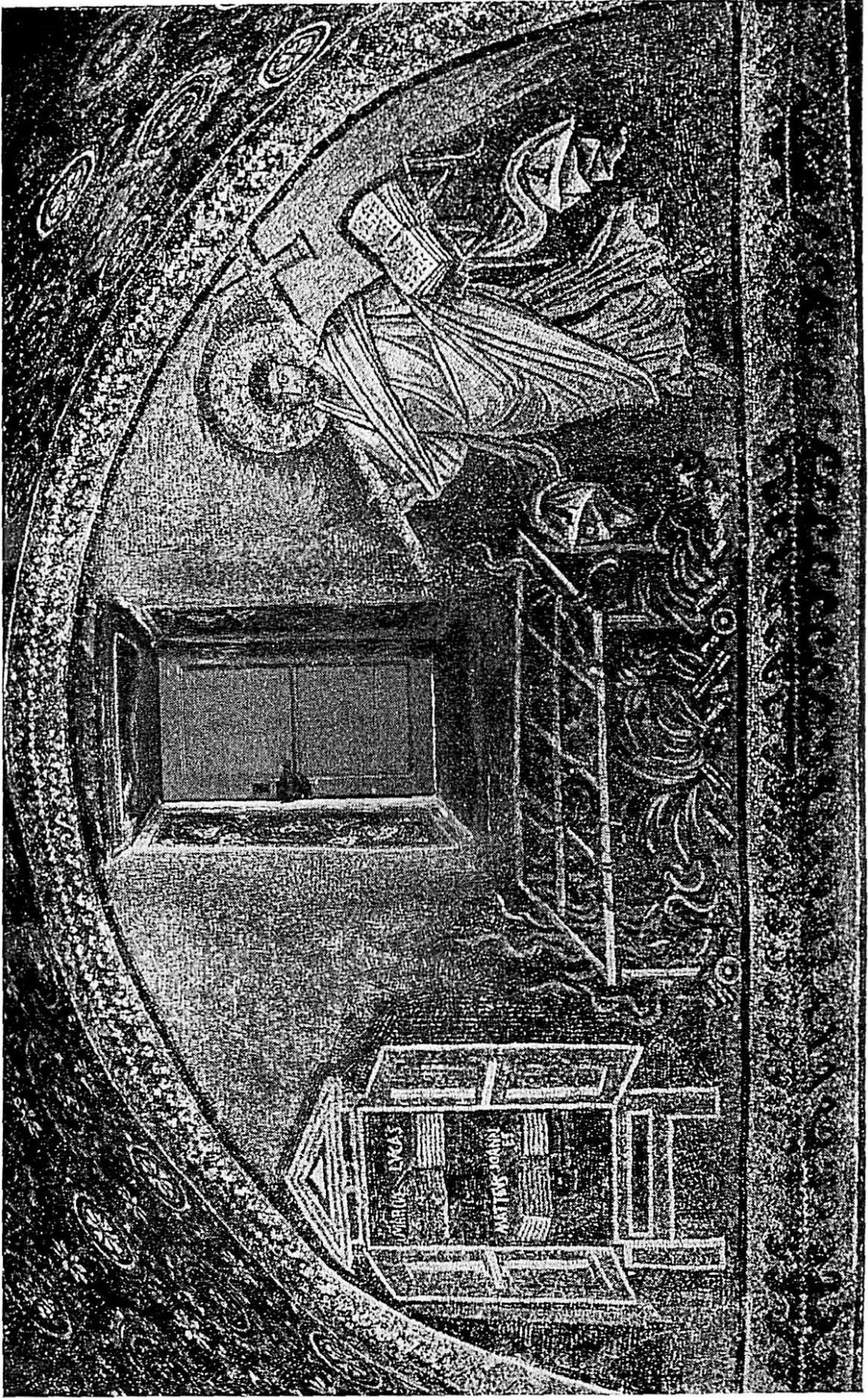
L'orgueil, que symbolise le pharisien, est une espèce de lèpre spirituelle, beaucoup plus terrible dans ses conséquences que la concupiscence elle-même. Celle-ci souille le corps, celui-là souille l'âme ; l'une se dompte par les pénitences et avec le temps ; l'autre n'expire pas au lit de mort, il ne se consume même pas dans les flammes de l'enfer.

## XI<sup>e</sup> DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

« *Prima post sancti Laurentii.* »

**L**A messe de ce jour a un caractère festif très prononcé, et en quelques documents elle est indiquée comme celle de la première semaine après la solennité du martyr Laurent. Ce classement ne peut pourtant pas correspondre toujours au XI<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte, puisque cette dernière est elle-même une fête mobile.

L'introït est un chant de triomphe, où la famille de Jésus célèbre dans l'Esprit Saint son unité, sa perfection et sa force. L'offertoire est un hymne d'action de grâces à l'auteur de si grands bienfaits, et le psaume de la Communion, tout en suggé-



Mosaïque du 5<sup>e</sup> siècle à Ravenne.

SAINT LAURENT



rant la manière d'honorer Dieu dans le juste usage de ses dons matériels, contient une gracieuse allusion à la fécondité de la saison d'été, à la moisson que l'on va recueillir dans les greniers, et à la vendange prochaine pour laquelle les grappes se dorent déjà dans les vignes plantées en grand nombre sur les riantes collines de la campagne romaine. Bref, une belle moisson par une joyeuse matinée d'été.

\* \* \*

L'antienne pour l'entrée des ministres sacrés dans le temple est empruntée au psaume 67, qui s'inspire à son tour du cantique de Débora la Prophétesse. « Yahweh réside dans son sanctuaire. Il fait retourner chez eux les abandonnés. Il donne à son peuple valeur et force. » Le sanctuaire éternel de Dieu est dans le ciel. C'est là qu'Il ramène son troupeau, errant à travers le désert de ce monde. Le chemin nous est disputé par nos adversaires spirituels, symbolisés par tous ces peuples qui se présentèrent devant les Israélites pour les empêcher d'avancer dans l'occupation de la terre promise. Mais le Seigneur prend la défense de ses fidèles. Il se lève à leur aide, et le souffle de son Esprit disperse tous ses ennemis.

La collecte qui suit est un vrai joyau liturgique : « O Dieu, l'on dit que, dans l'immensité de votre amour, sans regarder à nos fautes, vous allez au delà de nos prières elles-mêmes ; répandez sur nous votre miséricorde, éloignant ce que redoute conscience coupable et y ajoutant bénévolement ce que la prière n'ose pas même implorer. »

Cette brève prière de la liturgie dominicale vaut tout un traité sur l'oraison. Celle-ci, pour conserver l'ordre convenable, doit être humble et commencer par les exercices de la voie purgative, demandant assidûment à Dieu le pardon des fautes. Il ne convient pas, en effet, à une âme coupable de mille infidélités, de demander au Seigneur ces faveurs spéciales que seuls peuvent se promettre l'épouse ou l'ami. C'est pourquoi le saint moine qui convertit la courtisane Thaïs, après l'avoir enfermée dans une grotte lui apprit à prier uniquement ainsi : *Qui plas-masti me, miserere mei*. Il la jugea indigne de prononcer même le nom adorable du Seigneur. Thaïs obéit et devint une sainte.

Quand l'âme a fidèlement accompli les exercices de purification propres à la voie purgative, Dieu lui-même l'invite — *ascende superius* — à s'élever plus haut, c'est-à-dire à la voie illuminative et enfin même à la voie unitive, à laquelle est réservée l'union parfaite avec le Seigneur, le don de l'amour, qui est précisément ce à quoi fait humblement allusion aujourd'hui la collecte : *et adicias quod oratio non praesumit*. Certes, l'oraison du pauvre pécheur ne peut prétendre à un si grand don ; mais il est bien permis de l'espérer de l'infinie bonté de Dieu, par les mérites du Christ ; car si la grâce de l'amour parfait ne nous est pas due à nous, elle lui est certainement due à lui et elle nous sera accordée par égard pour lui.

Aujourd'hui le texte de l'épître aux Corinthiens qui fait suite à la lecture de dimanche dernier (I, xv, 1-10) contient en traits concis mais énergiques le plan de la primitive catéchèse chrétienne, tant dans sa partie dogmatique que dans sa partie historique et christologique. Elle est basée entièrement sur le dogme de la résurrection de Jésus, attestée de mille manières par l'Écriture et par les Apôtres. Les fidèles sont sauvés au moyen de cette foi qui, néanmoins, ne doit pas demeurer stérile et morte, mais doit être féconde et fructifier en bonnes œuvres, à l'imitation de Paul lui-même, en qui la grâce de Dieu ne fut pas inerte et inactive, mais, mise en valeur par la coopération de l'Apôtre, fructifia tellement que l'ancien persécuteur de Damas put ensuite, sous l'inspiration du Paraclet, se rendre à lui-même ce témoignage, qu'il avait plus travaillé pour la prédication de l'Évangile que tous les autres apôtres. *Abundantius illis omnibus laboravi*. Splendide louange, glorification magnifique que celle-ci, et qui concerne non les visions et les dons célestes, mais les labeurs supportés pour l'Évangile.

Le répons est commun au vendredi après le III<sup>e</sup> dimanche de Carême et provient du psaume 27. « Mon cœur se confie en Dieu, de qui j'ai reçu secours. Mon cœur tressaille de joie et le célèbre par des chants. ¶ Vers vous, Seigneur, j'élève mon cri ; ah ! ne vous taisez pas, ne vous éloignez pas. » Le Seigneur se tait quand l'âme, par son continuel mépris et abus de la grâce, a mérité de ne plus l'entendre. Alors Il ne parle plus intérieurement au cœur, parce que ce cœur volontairement et de lui-même s'est

endurci, desséché, de manière à ne pouvoir plus écouter la voix de Dieu. Cet état est très voisin de celui de l'impénitence finale, et doit faire trembler spécialement les âmes tièdes dont la maladie souvent s'aggrave et conduit à cette espèce de léthargie spirituelle.

Le verset alléluïatique est tiré du psaume 80, où l'on invite à se réjouir en Yahweh, Dieu de Jacob, aide et bras puissant de toute la postérité spirituelle d'Israël. Que l'on entonne donc des hymnes, que l'on chante en s'accompagnant de la harpe, pour rendre à Dieu les actions de grâces qui lui sont dues.

Quand le Seigneur, qui est l'universel souverain de toutes choses, prend dans les Écritures le nom de Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, il le fait pour indiquer que ces saints Patriarches morts vivaient en Lui et qu'Il leur appartenait à titre spécial de récompense, pour avoir été l'objet de leur foi, de leur espérance et de leur charité quand ils étaient voyageurs ici-bas.

La lecture évangélique de saint Marc (VII, 31-37) avec le récit de la guérison du sourd-muet de la Décapole, rappelait aux anciens fidèles une des cérémonies les plus émouvantes de leur catéchuménat, alors que le prêtre avait, avec l'huile bénite et sa salive, signé leurs lèvres fermées jusqu'alors aux louanges divines, disant avec Jésus : « *Ephpheta... ouvrez-vous.* » Saint Grégoire le Grand commenta ce miracle avec une grande profondeur de vues, quand il expliqua au peuple le prophète Ézéchiël <sup>1</sup>.

L'Évangile de ce jour se termine par ce chant de reconnaissance adressé à Jésus par les foules émues : « Il a tout disposé dans sa bonté; il a rendu l'ouïe aux sourds et la parole aux muets. » A plus forte raison pouvons-nous le répéter, après vingt siècles de rédemption, nous qui comprenons bien mieux que ces foules tout le sens de ce *bene omnia fecit!* Il a tout disposé selon les voies ineffables de sa miséricorde, les nations, les familles et les individus. Au fond, toute l'histoire de l'Église, bien plus, l'histoire du monde, confirment cette unique vérité : *Bene omnia fecit.* C'est là le véritable optimisme, celui qui est digne du Dieu très bon et très grand.

1. *Homiliar. in Ezech.* Lib. I, hom. X.

L'antienne durant l'offrande du peuple est commune au mercredi des Cendres et provient du psaume 29 : « O Yahweh ! vous m'avez mis en sûreté, je vous exalterai parce que vous n'avez jamais laissé se réjouir à mon sujet mes adversaires. Mon Dieu, je vous appelai à l'aide, et vous me guérites. » Ce cantique d'action de grâces, l'Esprit Saint le met sur les lèvres du Christ crucifié et ressuscité triomphant de la mort. Celui-ci, en expirant, confia son sort au Père, et le Père, voulant le venger de ses ennemis qui ensevelirent son cadavre et firent garder la caverne sépulcrale pour empêcher qu'on l'enlevât, serra contre sa poitrine ce Cœur transpercé, refroidi et qui ne battait plus. Ce Cœur lui appartenait, parce que c'était le Cœur de son Fils, un Cœur qui lui était entièrement consacré. Au contact du Cœur paternel, le Cœur de Jésus recouvra pour ainsi dire la chaleur et le mouvement vital. Le Père venge la gloire de son Fils. Les impies l'ont jugé indigne de vivre et l'ont condamné à une mort ignominieuse ; mais le divin Père le rappelle à une vie nouvelle et indéfectible, une vie glorieuse, qui est aussi une cause de résurrection pour tous ceux qui croient en lui.

La collecte avant l'anaphore implore du Seigneur un regard favorable sur le sacrifice qui va lui être offert, afin qu'il soit aussi un remède contre la faiblesse de notre nature. La *servitus* dont parle le Missel correspond à ce que les Grecs appellent *liturgie*, c'est-à-dire le ministère sacerdotal. Comme la nourriture donne la force au corps, ainsi l'Eucharistie confère à l'âme une vigueur divine, cette vigueur qui maintenait intrépides les martyrs sur les bûchers et en face du glaive des bourreaux. C'est d'eux, en effet, qu'il fut dit : *Eucharistia martyres alit*.

L'antienne pour la Communion est tirée des Proverbes (III, 9-10), en vertu d'une exception aux règles ordinaires de l'antiphonie classique, mais elle s'adapte trop bien au caractère de ces messes d'été, durant la saison de la moisson, pour que le rédacteur du sacramentaire grégorien ait pu renoncer à s'en servir. « Honore Yahweh selon ton avoir, et offre-lui les prémices de ta moisson. En récompense, tes greniers seront remplis de blé, et ton pressoir distillera le vin en abondance. »

Le sens général de cette antienne est d'inculquer qu'il convient d'offrir au Seigneur et à l'Église les prémices des fruits de

la terre, comme pour consacrer en elles la récolte tout entière. Bien plus, il était de règle, dans l'antiquité, que cette bénédiction des fruits nouveaux eût lieu peu après l'anamnèse, et c'est à elle que se rapportent, dans le Canon romain, ces paroles : *Per quem haec omnia* — c'est-à-dire les fruits — *semper bona creas, sanctificas, vivificas, etc.*

Dans la prière d'action de grâces, nous demandons au Seigneur, par la vertu du Sacrement, la santé de l'âme et du corps. L'Eucharistie nourrit réellement l'âme, mais le corps lui aussi ressent les effets bienfaisants de ce contact avec le Corps de Jésus, contact qui, finalement, lui vaut le don de la résurrection dernière.

## XII<sup>e</sup> DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

« *Secunda post sancti Laurentii.* »

LA messe de ce jour conserve à peu près les mêmes caractères que celle de la semaine précédente. L'introït contient l'invocation solennelle « *Deus in adiutorium* » qu'avaient si souvent sur les lèvres les Pères du désert, et qu'aujourd'hui encore l'Église récite avant chacune des heures de l'Office divin. L'offertoire grégorien, avec la prière si dramatique de Moïse, constitue un petit joyau littéraire et musical. Le verset du psaume après la Communion contient une gracieuse allusion, tant aux éléments eucharistiques qu'à la récolte des champs et des vignes, laquelle, durant la saison d'été, réjouit l'âme de l'agriculteur.

\* \* \*

L'antienne d'introït appartient au psaume 69 : « Levez-vous, ô Dieu, pour me secourir, venez vite à mon aide. » La sainte liturgie a fait de ce verset sa prière préférée, parce qu'il exprime admirablement les conditions de notre vertu sur cette terre. Ici-bas, ce n'est pas le temps de paix, pas même de trêve. Les ennemis nous assaillent sans cesse, et, ce qui est le plus effrayant, ils emploient, dans cette lutte corps à corps, des moyens frauduleux, tromperies, illusions spirituelles, trahisons. Parfois, tandis que l'assaut devient plus vif, nous restons somnolents comme

Jonas, sans nous apercevoir du péril qui nous menace. Il faut alors que quelqu'un nous sorte de cet état de léthargie et nous dise, comme naguère au Prophète de Ninive : dors-tu? *Surge, invoca Deum tuum.*

Dans la collecte, on confesse avant tout que c'est par la grâce de Dieu et non pas exclusivement par notre mérite, si nous le servons convenablement. De fait, dans l'ordre de la vie éternelle, nos forces sont absolument disproportionnées, en sorte que la grâce divine est rigoureusement nécessaire pour que nos bonnes œuvres puissent mériter un don surpassant totalement les exigences de notre pauvre nature. Non seulement les œuvres, mais même les bonnes pensées qui, de leur côté, sont le fruit de l'activité de l'intelligence, doivent venir de Dieu, selon la doctrine de l'Apôtre : *Non quod sufficientes simus cogitare aliquid a nobis, quasi ex nobis, sed sufficientia nostra ex Deo est*<sup>1</sup>. Ainsi, ayant tout reçu de Dieu, et si notre coopération même à la grâce est un effet de cette grâce, de quoi pourrions-nous nous enorgueillir? La collecte continue, demandant à Dieu d'écarter de notre route tous ces périls, tous ces écueils, qui pourraient peut-être arrêter ou retarder notre marche vers l'éternité, afin que nous avancions, que nous courions, vers ce rivage bienheureux que Dieu nous a promis.

Combien l'Église prend à cœur notre progrès dans la voie de la perfection ! Elle tient compte de notre nature, et elle sait que très facilement nous laissons absorber notre attention par les choses présentes. Le plus souvent il y aura des luttes, des croix, et nous avons de la peine à porter plus loin notre regard et à envisager le magnifique avenir que le Seigneur nous réserve. C'est pourquoi la sainte liturgie fait fréquemment appel aux vertus théologiques de foi et d'espérance chrétienne, et veut que notre édifice intérieur, ce royaume de Dieu qui *intra vos est* s'appuie sur ce solide fondement surnaturel.

Dans le passage de l'épître (*II Cor.*, III, 4-9) — en relation avec l'offertoire qui mentionne la sublime prière de Moïse — l'Apôtre, pour défendre son autorité contre ceux qui la mettaient en doute, décrit à ses correspondants de Corinthe la gloire qui se

1. *II Cor.*, III, 5.

réflétait jadis sur le visage du grand Législateur d'Israël, si bien qu'il était obligé d'en cacher la splendeur au moyen d'un voile. Si Dieu avait voulu environner de tant de majesté l'Ancien Testament destiné à être annulé, combien plus grande ne sera pas la gloire et l'autorité des Apôtres et des ministres du Nouveau?

Le répons, après la lecture, est tiré du psaume 33, qui est un psaume alphabétique : « Je louerai toujours Yahweh — et non seulement au jour du triomphe, comme le font les égoïstes, qui, dans le service de Dieu, n'ont qu'eux-mêmes en vue — j'aurai toujours sur mes lèvres sa louange. » Ainsi fit Job, ainsi firent les Martyrs, jugeant que leurs souffrances mêmes représentaient autant de grâces de Dieu, sorties de son Cœur très aimant. « Mon âme se glorifie dans le Seigneur ; les doux écoutent et s'en réjouissent. » Celui qui se glorifie, mais non pas dans le Seigneur, se glorifie dans la santé corporelle, dans les richesses, dans le talent, dans les triomphes. Celui qui au contraire se glorifie dans le Seigneur, se complaît, comme saint Paul, dans les croix, dans les souffrances, les chaînes, les coups, parce que tout cela exalte magnifiquement la vertu divine, laquelle confère à ses fidèles une si grande force.

Le verset alléluïatique est tiré du psaume 87, et, dans l'Antiphonaire grégorien il reparait comme offertoire à l'occasion de la messe nocturne des Quatre-Temps à Saint-Pierre. « O Yahweh, Dieu de mon salut, voici que moi, jour et nuit, j'élève vers vous mon cri. » On prie de jour quand l'oraison est adoucie par des saveurs spirituelles ; on prie au contraire de nuit, et cette prière est beaucoup plus utile et mieux agréée, quand on s'applique fidèlement à l'oraison même au milieu des aridités et des désolations de l'esprit. Si ce genre de prière ne nous plaît pas, il plaît pourtant beaucoup à Dieu, et notre Rédempteur s'y appliqua quand, au jardin des oliviers, *factus in agonia, prolixius orabat.*

Suit la lecture évangélique (Luc., x, 23-37) avec la parabole du samaritain compatissant. Le sacerdoce et le rabbinisme juifs voient le pauvre peuple gentil blessé et gisant au bord de la route, mais ils passent outre. Enfin Jésus arrive et il s'occupe du pauvre blessé ; il soigne ses plaies avec l'huile de la grâce de l'Esprit Saint et avec le vin eucharistique, le met sur sa monture,

lui donnant part aux mérites de son humanité très sainte, le conduit à l'hôtellerie et le confie à l'Église. A l'hôtelier qui représente les ministres sacrés, il remet pour qu'on le soigne deux deniers, c'est-à-dire les sacrements et la parole évangélique, promettant que tout ce qui serait dépensé en surplus serait remboursé à son retour, au jugement dernier.

Le verset de l'offertoire provient de l'Exode (XXXII, 11-14) et est en relation avec le passage de l'épître. Au point de vue musical, c'est l'un des morceaux les plus exquis du répertoire grégorien : l'on y répète la prière de Moïse alors que Dieu, après le culte idolâtrique rendu au veau d'or, voulait exterminer les Israélites. Moïse fait appel aux mérites des anciens Patriarches et aux magnifiques promesses qu'ils avaient reçues. A ces paroles, Dieu s'apaise, et cela montre fort bien que la doctrine catholique relative à l'invocation des saints est utile et légitime, et trouve son fondement dans la sainte Écriture. L'intime raison de la réversibilité des mérites des saints sur nous, c'est que nous formons tous un même corps sous le Chef commun, le Christ Seigneur. Ce dogme catholique de la Communion des Saints est généralement peu médité, même par bon nombre de personnes pieuses qui ne savent pas échapper entièrement à la tendance, si accentuée de nos jours, de s'enfermer en un désolant individualisme. Elles gémissent sur leurs misères, sur la manière très imparfaite dont elles servent Dieu. Et pourtant, combien plus de courage et de réconfort n'apporterait pas à leur cœur la pensée que leurs œuvres ne sont pas si isolées qu'elles le croient, mais qu'elles sont au contraire en relation avec la sainteté de l'Église tout entière, d'où elles tirent une incalculable efficacité !

La collecte après la préparation des oblations supplie le Seigneur d'accueillir favorablement le Sacrifice qui va lui être offert. Cette offrande se propose deux fins très hautes : la première est de rendre à Dieu le tribut qui lui est dû, d'adoration parfaite en esprit et en vérité; l'autre est d'obtenir de Lui le pardon des fautes commises. A ce pardon est subordonnée toute autre grâce que nous puissions convenablement demander au Seigneur; car, de même que tous les maux, physiques et moraux qui nous affligent, sont la conséquence du péché — saint Paul les appelait : *stipendia peccati* — ainsi, la

cause disparaissant, ses funestes conséquences sont également écartées.

Le verset pour la Communion du peuple, emprunté au psaume 103, s'adapte aussi bien à la sainte Eucharistie qu'à la saison d'été où se font les récoltes. Dieu est admirable dans ses œuvres. Chaque année Il tire de la terre ce qu'il faut pour nourrir toute l'immense famille des vivants. Les hommes, comme l'observe fort bien saint Augustin, s'étonnent des prodiges évangéliques ou les nient tout simplement, parce qu'ils n'en comprennent pas le mode et parce qu'ils ne les ont jamais vus. Et pourtant, le fait de nourrir annuellement toute l'humanité avec la petite quantité de semences confiées à la terre, surpasse de beaucoup la puissance nécessaire à Jésus pour multiplier dans le désert les cinq pains afin qu'ils fussent suffisants pour nourrir cinq mille juifs. Les merveilles de la Foi tirent donc indirectement leur confirmation de ce que Dieu accomplit sous nos yeux, comme le déclare l'Apôtre : « L'intelligence contemple les choses invisibles de Dieu à travers ce qu'Il a opéré dans le monde visible <sup>1</sup>. »

La collecte d'action de grâces, dans sa brièveté romaine, et comme lapidaire, vaut tout un traité sur l'Eucharistie. La sainte Communion, explique-t-elle, nous rend solidaires du mystère de la rédemption du Christ, du Sang de son Sacrifice. En conséquence de cette solidarité, nous obtenons tous les fruits de ce rachat, c'est-à-dire la purification des fautes et l'augmentation des forces de nos facultés, pour qu'elles soient plus aptes à lutter contre les embûches de Satan et contre les mauvais désirs de la nature corrompue.

Que les ministres du Seigneur disent avec saint Paul : *Ego impendam... et superimpendar ipse pro animabus* <sup>2</sup>. La divine promesse ne peut leur manquer, et quand le bon Samaritain, Jésus, reviendra pour régler les comptes, il les récompensera abondamment de tout ce qu'ils auront fait pour les âmes : *Quodcumque supererogaveris, ego cum rediero reddam tibi* <sup>3</sup>.

1. Rom., I, 20.

2. II Cor., XII, 15.

3. Luc., X, 35.

XIII<sup>e</sup> DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.« *Tertia post sancti Laurentii.* »

LA lecture des épîtres aux Corinthiens étant terminée, aujourd'hui commence celle de la lettre aux Galates, qui continuera les dimanches suivants. Il faut remarquer que l'ordre suivi pour la lecture intégrale des saintes Écritures à la messe durant le cycle annuel, est antérieur, à Rome, à l'institution même de l'Office divin quotidien; bien plus, il en fait complètement abstraction, conservant ainsi le souvenir des origines, où la première partie de la messe — celle qu'on appela plus tard messe des catéchumènes — avec sa splendide alternance de psaumes et de lectures, constituait l'unique rite eucharistique préparatoire au divin Sacrifice. Les diverses parties de l'Office divin ne représentent donc rien d'autre que d'anciens démembrements de la primitive synaxe eucharistique des temps apostoliques. C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui encore, dans les basiliques cathédrales et capitulaires, la messe solennelle et conventuelle constitue comme le point central vers lequel converge, comme autant de rayons vers leur centre, toutes les parties de l'Office quotidien.

\* \* \*

Le psaume pour l'entrée solennelle du cortège des ministres sacrés est le 73<sup>e</sup> : « Souvenez-vous, Seigneur, de vos promesses, et n'oubliez pas les perpétuels outrages faits à vos pauvres. Levez-vous, ô Yahweh, défendez votre cause, et n'oubliez pas le cri de ceux qui vous cherchent. »

La cause du peuple chrétien est la cause de Dieu, car l'homme ne persécute son semblable que parce qu'il représente et incarne la mission de Celui que Siméon prédit devoir être le point de mire de l'aversion universelle. Toutefois, malgré cet immense héritage de haine, la victoire finale sera toujours au Christ et à ses fidèles, parce que Dieu l'a promis aux anciens Patriarches dont le Messie devait s'appeler le fils. Il semble que Dieu oublie momentanément le sort de l'Église, quand nos péchés élevant une sorte de barrière entre Lui et nous, nous empêchent de le voir.

Dans la prière de ce jour, nous demandons un accroissement des trois vertus théologiques, foi, espérance et charité, lesquelles

sont le vrai fondement de la perfection chrétienne. On les appelle théologiques, parce qu'elles ont Dieu pour auteur et pour objet. La foi est la lumière intérieure qui nous montre la fin dernière surnaturelle, et qui éclaire le chemin y conduisant. L'espérance alimente dans l'âme le désir d'obtenir cette fin tandis que Dieu lui garantit son secours puissant. Quant à l'amour, il est l'impulsion irrésistible de l'âme qui court vers Dieu, anxieuse de se jeter entre ses bras pour le posséder comme son bien propre et qui ne lui manquera jamais dans l'éternité.

Toute la perfection chrétienne repose sur ce triple fondement des vertus théologiques, en sorte que les maîtres de la vie spirituelle insistent beaucoup sur les avantages qui découlent pour l'âme de l'émission répétée de ces actes de foi, d'espérance et de charité, lesquels finiront ainsi par orienter habituellement notre vie intérieure tout entière. Ici également, l'entraînement aide beaucoup, et est un puissant instrument d'héroïque perfection.

La seconde partie de la collecte explique encore mieux le contenu de la première. Dieu promet une magnifique récompense c'est-à-dire Lui-même. Cette récompense est toutefois subordonnée à notre fidélité dans l'observation de sa loi, laquelle, dans l'état présent d'affaiblissement de notre nature corrompue, est difficile et dure. Comment surmonter l'obstacle? D'autre part, est-il convenable pour Dieu que ses fidèles le cherchent en pleurant et à grand'peine, presque par contrainte, comme des esclaves condamnés aux travaux forcés? Non pas. « Faites, Seigneur, — ajoute donc la collecte, — que nous aimions tout ce que vous nous commandez. » Voici l'effet de la grâce divine. Elle fortifie le cœur du fidèle et mêle tant de douceur au service du Seigneur, qu'on le sert non point comme le prisonnier qui sent l'aiguillon du geôlier l'excitant au travail, mais avec l'amour du fils à qui rien n'est plus doux que d'accomplir la volonté du Père. *Quae placita sunt Ei facio semper.*

Dans l'épître aux Galates (III, 16-22), l'Apôtre fait observer que la loi donnée à Moïse quatre cent trente ans après la divine promesse faite à Abraham et à sa postérité, ne put en abolir les effets, celle-ci étant antérieure, gratuite et absolue, tandis que celle-là eut le caractère d'un contrat temporaire, bilatéral et sujet à annulation du fait de l'une et de l'autre

parties. Israël a, le premier, annulé le contrat en reniant le Messie; il est donc juste que Dieu, lui aussi, abroge la Loi, la remplaçant par l'Évangile. En conséquence, tout monopole religieux cesse dès lors pour les Hébreux, et tous les croyants sont appelés à avoir part à l'héritage de foi promis à Abraham.

Le répons, tiré du même psaume 73 que l'introït, est commun au jeudi qui précède le dimanche de la Passion. On y rappelle à Dieu les promesses faites aux patriarches, et l'on met en avant les mérites de ces derniers, qui, d'une certaine manière, couvrent notre indignité. En d'autres termes, on parle ainsi à Dieu : Seigneur, nous ne méritons pas votre grâce, mais accordez-la nous comme un héritage qui nous est dû, car vous l'avez promis aux anciens Patriarches, qui vous ont servi en toute pureté et perfection. Nous n'avons pas de mérites personnels à faire valoir, mais leurs mérites à eux sont aussi les nôtres, parce que nous sommes leurs fils et leurs héritiers. Notre cause est la leur, et par conséquent la vôtre. L'humiliation à laquelle nous ont réduits nos ennemis est aussi leur humiliation, et donc la vôtre; et toute la vie d'Israël — le véritable Israël, c'est-à-dire l'Église — représente et continue mystiquement l'apparition messianique du Christ.

Le verset alléluïatique qui venait après une seconde lecture précédant celle de l'Évangile — il est bon de le rappeler de temps à autre — est tiré du psaume 89 : « Yahweh, vous avez été d'âge en âge notre refuge. » L'aide des hommes fait défaut car elle est inconstante et insuffisante. Dieu au contraire est toujours fidèle dans son amitié, et son amour, parfaitement désintéressé et gratuit, donne généreusement toutes sortes de grâces à celui qu'il aime.

La lecture de saint Luc (xvii, 11-19) avec le récit de la guérison des dix lépreux, dont un seul, le Samaritain, se montra reconnaissant envers Jésus, prélude à l'orientation future des apôtres qui, chassés par la perfide Judée, se tourneront vers les Samaritains et les Gentils pour leur annoncer l'Évangile avec un grand succès. Ainsi par un secret mais juste jugement de Dieu, les *parias* de la religiosité juive, qu'étaient les schismatiques de la Samarie et les païens, deviennent les

prémices du nouveau royaume messianique, tandis que les héritiers d'Abraham et de David renoncent avec mépris à l'héritage de la Foi.

Le verset pour la présentation des offrandes à l'autel est tiré du psaume 30 et il est commun au premier mardi de Carême. « J'ai confiance en vous, Seigneur, et je dis : vous êtes mon Dieu; en votre main est mon sort. » Quand notre sort est entre les mains de Dieu, il ne peut se faire que tout ne tourne pas à notre bien, puisque tout ce que Dieu fait, Il le fait par amour, et l'amour qui *est bon sait donner à ses fils des dons excellents.*

Dans la collecte qui prélude à l'anaphore, nous implorons la bienveillance du Seigneur sur les prières et sur les offrandes du peuple fidèle, afin que, par les mérites du Sacrifice, outre le pardon des fautes commises, il nous accorde ces grâces qu'appellent nos vœux. L'ordre suivi est magnifique. D'abord la prière de propitiation pour que le divin Sacrifice qui ne peut, de soi, ne pas être agréable à Dieu, ne rencontre pas d'obstacle dans l'indignité de ceux qui l'offrent. Puis on demande les fruits eucharistiques, et d'abord le retrait des suites du péché, tels que la peine temporelle, le désordre des passions, etc. Viennent ensuite les divers bienfaits spirituels et temporels que l'âme purifiée par le divin Sacrifice peut convenablement implorer de Dieu. Nous disons : l'âme purifiée par le divin Sacrifice, parce que les dons sont pour les amis, et tant que l'âme se trouve devant le tribunal de Dieu en qualité de coupable et de débitrice, elle ne peut prétendre à ces faveurs spéciales qu'on n'accorde qu'aux amis : *Qui non placet, non placat.*

L'antienne pour la Communion du peuple est tirée du *Livre de la Sagesse* (xvi, 20) là où sont décrites les qualités de la manne qui était un symbole de l'Eucharistie. « Vous nous avez donné du ciel, ô Seigneur, un pain où se trouve toute douceur et la saveur la plus exquise. » La divine Eucharistie est précisément ce pain de saveur multiple, parce qu'elle ne contient pas une grâce unique et déterminée, mais cache sous ses blanches apparences l'Auteur même de toute grâce; et aussi parce que, produisant ses effets selon les dispositions spirituelles de celui qui la reçoit, elle s'adapte merveilleusement à ses exigences et à ses goûts, en sorte qu'elle est la divine nour-

riture de tous les fils de Dieu — *Vere Panis filiorum* — appropriée à tous les âges, à tous les états et à toutes les conditions de la vie.

Dans la collecte d'action de grâces, commune au lundi de la semaine *in mediana* (IV<sup>e</sup> du Carême), nous supplions le Seigneur de faire que la sainte Communion affermissse de plus en plus en nous l'effet de la Rédemption. De quelle manière? En multipliant en nous les œuvres bonnes. Selon la terminologie scolastique, les théologiens distinguent le décret de prédestination fixé une fois pour toujours, et l'exécution de ce décret, laquelle a lieu dans le temps et se réalise graduellement grâce aux vertus. Tel est à peu près le concept exprimé par la collecte de ce jour, quand elle demande que la sainte Communion soit pour nous un accroissement de l'éternelle Rédemption. Il ne s'agit pas ici de degrés dans l'œuvre de salut du Christ, mais cela veut dire que les fruits de la divine Eucharistie, c'est-à-dire les actes de vertu et de vie sainte qu'elle suscite, représentent un rapprochement et un réel progrès dans la réalisation du plan magnifique de notre salut éternel.

En vertu de quel terrible secret les Samaritains, c'est-à-dire les âmes moins privilégiées de Dieu, se montrent-elles quelquefois plus reconnaissantes pour ses bienfaits? Cela arrive en raison de leurs dispositions favorables aux opérations de la grâce, dispositions d'humilité et d'intense désir des choses de Dieu. Tandis qu'au contraire tant d'âmes privilégiées qui nagent, pour ainsi dire, dans l'abondance de tout bien, se montrent parfois, comme les Hébreux, dégoûtées de la manne céleste, l'accueillent négligemment, s'en nourrissent par habitude et sans aucun appétit.

#### XIV<sup>e</sup> DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

« *Quarta post sancti Laurentii.* »

C'EST le temps de la moisson, alors que presque tous les habitants de Rome abandonnaient leurs sept collines et se transportaient aux environs pour y jouir de la campagne. C'est donc fort à propos que la liturgie dominicale vient à nouveau nous enseigner aujourd'hui une filiale confiance dans

la divine Providence qui nourrit les oiseaux et revêt les fleurs des champs de splendides couleurs.

\* \* \*

L'introït est tiré du psaume 83 : « Vous êtes, ô Dieu, notre bouclier ; ah ! regardez et contemplez la face de votre Oint. » Voici le véritable motif pour lequel Dieu nous accorde ses faveurs. Il nous a prédestinés dans son Christ, qui est le plérôme de sa gloire, et c'est en Lui et pour Lui qu'Il nous aime, comme membres de son corps mystique. Gardons-nous donc de séparer ce que Dieu a uni. Si le Père éternel ne nous regarde point dans notre désolante personnalité, mais toujours en relation avec le Christ, pourquoi voudrions-nous nous enfermer dans un pernicieux égoïsme, et ne considérerions-nous pas plutôt continuellement ce que nous sommes dans le Christ ?

Dans la collecte, nous confessons à Dieu notre extrême misère. Cette *superbia vite* qui forme l'orgueil des mondains est appelée aujourd'hui dans la sainte liturgie *humana mortalitas*, laquelle, par conséquent, sans Dieu *labitur*, c'est-à-dire succombe à la misère, au mal. Nécessaire donc est la divine grâce pour la soulever et la soutenir. Et nous, aujourd'hui, nous l'implorons bien abondante, cette grâce, sur nous-mêmes et sur toute l'Église, afin qu'elle s'oppose comme un bouclier aux attrait du mal, que ceux-ci ne nous séduisent pas, et qu'elle nous pousse à *faire notre salut* moyennant des actes vertueux, méritoires pour la vie éternelle.

Combien sont profondes, au point de vue théologique, ces collectes dominicales du Missel, et avec quel fruit la prière antique tirait son inspiration, plutôt que<sup>ff</sup> du sentiment,<sup>ff</sup> des sources très hautes de la doctrine révélée !

Suit un passage de l'épître aux Galates (v, 16-24). La loi n'était qu'un frein contre les désirs charnels, — et l'Apôtre en énumère les diverses manifestations, — tandis que le chrétien est sous l'empire du Saint-Esprit, lequel au contraire produit dans l'âme des œuvres de pénitence, la charité, la bonté et la joie. A ces signes on peut facilement reconnaître de quel esprit chacun est animé. Quant à la marque générale de tous les amis

du Christ, c'est la douleur et la souffrance, supportées avec joie pour son amour.

Le répons qui suit la lecture est commun au vendredi après le IV<sup>e</sup> dimanche de Carême, et il est tiré du psaume 117. « Il vaut mieux se confier en Yahweh qu'en l'homme, mieux vaut mettre sa confiance dans le Seigneur que dans les puissants. » La raison en est que l'amour de Dieu est éternel et gratuit, tandis que le bien que peuvent nous faire les créatures est occasionnel et souvent intéressé. C'est pourquoi saint Paul parle ainsi : Dieu est véridique; tout homme au contraire est menteur. Or qui voudrait compter sur l'inconstance et la duplicité humaine?

Le verset alléluïatique est tiré du psaume 94 : « Venez, chantons au Seigneur, jubilons en Dieu notre salut. » Voilà l'esprit du christianisme, esprit non de crainte servile qui agit par force sous le fouet d'un Dieu tyran, mais esprit de liberté du cœur, tel qu'il convient à un fils aimant, qui accomplit avec joie ce qu'il aime.

La lecture évangélique de saint Matthieu (VI, 24-33) exclut de l'âme toute possibilité de partage. On ne peut servir en même temps Dieu et les biens matériels, mais on doit avant tout rechercher le Seigneur au moyen de l'observance de sa loi, attendant de sa Providence tout ce qui sera vraiment nécessaire pour le bien-être du corps. Cela ne comporte point une certaine insouciance fataliste, laquelle, dans l'oisiveté du corps et de l'esprit prétend recevoir tout du Seigneur par miracle, mais modère seulement l'activité humaine et la contient dans les limites établies par Dieu, qui, tout en nous ordonnant de pourvoir à nos besoins à la sueur de notre front, nous défend de nous y attacher avec excès, comme si l'homme n'était que chair et matière, ou comme si la divine Providence n'existait pas. Le proverbe populaire exprime fort bien l'ordre juste des choses : aide-toi, le Ciel t'aidera.

L'antienne pour la présentation des offrandes destinées au Sacrifice par le peuple est tirée du psaume alphabétique 33, et elle est commune au jeudi après le I<sup>er</sup> dimanche de Carême. « L'ange de Yahweh campe autour de ceux qui craignent Dieu, et il les sauve. Expérimentez et voyez combien suave est le

Seigneur ! » Qu'il est beau, ce contraste entre la crainte de Dieu et celle des hommes ! Celui qui craint Dieu n'a pas peur des hommes, parce que, dans sa conscience, plus forte que toutes les menaces du monde — cela est bien prouvé par les martyrs — se trouve la crainte de la justice du Seigneur. De plus, cette sainte crainte de Dieu qui est le fondement de toute la perfection chrétienne et le principe de la science du salut, est un don du Saint-Esprit, et Dieu, par le ministère de ses anges, garde jalousement en nous ce qui lui appartient. A dessein le Psalmiste mentionne l'Ange qui fait comme une ronde autour de l'âme craignant Dieu, vraie tour où réside le divin Paraclet. En dernier lieu le Prophète en appelle à l'expérience des dons divins, car la suavité des consolations célestes surpasse infiniment tous les plaisirs humains et elle est telle que seul celui qui y a goûté sait ce qu'elle est : *quod nemo scit, nisi qui accipit*, comme il est dit dans l'Apocalypse.

Dans la prière précédant l'anaphore consécatoire, on demande au Seigneur que le sacrifice qui va lui être immolé pour le salut du monde obtienne spécialement deux effets : qu'il expie dans le sang de Jésus les péchés de ceux qui l'offrent, et qu'il leur rende propice la toute-puissance divine, si bien que la grâce comble les lacunes et les défauts de l'infirmes nature humaine.

L'antienne pour la Communion est tirée de la lecture évangélique de ce jour. « Cherchez par-dessus tout le règne intérieur de Dieu dans l'âme moyennant la pratique intégrale des vertus propres à votre état. » — Voilà pourquoi la vertu est appelée ici *justice*.

En disant que celle-ci doit être notre premier soin, l'Évangile n'exclut pas — bien au contraire, il l'indique implicitement — que nous devons aussi rechercher ce qui est nécessaire ou utile pour soutenir notre vie matérielle. Il veut toutefois qu'en cette double recherche — si bien exprimée dans l'oraison dominicale — l'on conserve l'ordre établi : Dieu, l'âme et le corps. C'est notre devoir d'agir, de travailler : ce que nous ne parvenons pas à faire, Dieu l'accomplira.

La collecte d'action de grâces exprime à peu près le même concept que la secrète. « Que la sainte Communion purifie

l'assemblée de ses fautes et fortifie sa vertu par les charismes eucharistiques, en sorte que les sacrés Mystères auxquels elle a participé dans le temps comme à un gage de vie céleste, soient aussi le Sacrement opérant en elle l'éternel salut. »

Les chastes beautés de la nature, presque incompréhensibles pour une âme corrompue par la sensualité et par l'esprit du monde, les prairies verdoyantes, les nuances si délicates des fleurs, inspiraient les saints. Si Dieu aime à ce point les moindres herbes des prés et les plus petits insectes, qu'il a pourvu à leur vie grâce à un merveilleux organisme, combien plus ne prendra-t-il pas soin du chrétien, en qui Il reconnaît l'image de Jésus son Premier-Né? « Pense à moi et je penserai à toi », disait un jour le Seigneur à sainte Catherine de Sienne. Ayons confiance en Dieu, épousons les intérêts de sa gloire, et Il s'occupera de ceux de notre salut.

#### XV<sup>e</sup> DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

« *Quinta post sancti Laurentii.* »

C'EST aujourd'hui la dernière station festive prenant son nom du *Staurophore* de la basilique Tiburtine. Après le cycle des fêtes dominicales qui suivaient la solennité de saint Laurent, venaient à Rome celles qui se groupaient autour des fêtes successives de saint Cyprien et de saint Michel. Au fond, ces fêtes constituaient pour le cycle dominical comme autant de colonnes milliaires servant à compter la succession des diverses semaines. Elles n'avaient donc aucune relation spéciale avec le Saint dont elles prenaient le nom.

\*  
\* \* \*

Le chant de prélude est tiré du psaume 85. Inclinez, ô Yahweh, votre oreille; inclinez-la de votre trône très élevé jusqu'à la bassesse où je suis, prosterné dans la boue et dans la cendre. Inclinez-la, parce que j'élève ma prière vers vous, et la voix de la prière a tant de force sur votre cœur qu'elle vous fait tout de suite vous abaisser jusqu'où gît le suppliant qui vous invoque. Je suis pécheur, c'est vrai; mais pourtant je suis votre serviteur, quelque chose de vous et qui vous appartient. Je ne mérite pas

d'être écouté à mon premier cri, mais c'est sans cesse que je vous invoque, et vous n'avez pas l'habitude de mettre vos serviteurs à l'épreuve au delà de leurs forces. Ayez pitié de moi, ô Yahweh, ayez pitié de moi dans la mesure où je place en vous toute mon espérance et où je me confie en vous.

Dans la collecte on supplie Dieu de faire que sa continuelle miséricorde — cette terre est moins le lieu du triomphe de la justice divine que de celui de la miséricorde — purifie de plus en plus et protège son Église. Et parce que celle-ci, sans le secours de Dieu, ne saurait résister à ses adversaires, ni ne peut combler l'insuffisance de la nature infirme dans les membres mêmes de la communauté chrétienne, il faut que la divine grâce soit toujours là pour diriger tous ses actes vertueux.

Dans la lecture faite aujourd'hui de l'épître aux Galates (V, 25-26 et VI, 1-10), il s'agit avant tout de la charité envers le prochain : la fuite de l'intérêt propre et de l'envie, pour se supporter au contraire et se corriger réciproquement. La vie présente est comme la saison des semailles : au temps de la récolte, nous moissonnerons ce que nous avons semé, et ce sera notre provision pour l'éternité.

Le psaume responsorial est le 91<sup>e</sup> qui est commun au samedi de la II<sup>e</sup> semaine de Carême. « Il est beau de louer Yahweh et de chanter des hymnes, ô Très-Haut, à votre nom ; de célébrer le matin votre bonté, et durant la nuit votre fidélité. » L'oraison est un besoin de l'âme et comme le battement de son cœur. C'est pourquoi les saints consacrent à la prière une grande partie de leur journée, définie dans le verset de notre psaume par les mots de nuit et de matin. Durant la nuit on loue la fidélité de Dieu, parce que l'aridité, qui est la nuit de l'âme, a pour but de fortifier notre confiance dans les promesses divines. Le matin on loue la bonté du Seigneur, parce que le matin exprime la lumière et la joie de l'âme laquelle, se sentant ainsi prévenue par la grâce divine, entonne à Dieu le chant d'action de grâces et de louanges.

Le verset alléluïatique est emprunté au psaume 94 et semble être la continuation de celui du dimanche précédent. « Grand est Yahweh, et sa puissance s'élève sur tous les autres dieux. » Ah ! si notre âme, elle aussi, comprenait pratiquement cette

transcendance divine sur tout le créé, et en particulier sur notre volonté ! Avec quel empressement n'accepterions-nous pas, comme règle suprême de tous nos mouvements, l'adorable vouloir de Dieu !

Le récit évangélique de la résurrection du fils de la veuve de Naïm (LUC., VII, 11-16) fait allusion à la médiation de l'Église, grâce aux larmes de qui le Seigneur rappelle à la vie les pauvres pécheurs. Ces larmes, l'Église les répand dans toutes ses prières, mais que celui qui veut être sûr d'être ressuscité par le Christ recoure à la Mère Église dans le sacrement de Pénitence ; c'est là, comme l'observe saint Ambroise, que les larmes et les prières de l'Église, en vertu de l'institution divine, opèrent *ex opere operato* ; allusion gracieuse à la primitive formule déprécatrice de l'absolution sacramentelle. — Le Christ ne peut demeurer indifférent aux supplications de son Épouse en pleurs, et c'est ainsi que cette résurrection spirituelle, qu'écarteraient peut-être nos péchés, nous est accordée en considération de celle qui intercède pour nous.

Le verset pour l'oblation des offrandes du peuple est tiré du psaume 39 et il est commun au mardi après le IV<sup>e</sup> dimanche de Carême : « J'ai attendu avec patience le Seigneur, et lui, au moment opportun, s'est retourné pour exaucer ma prière. Il a mis sur mes lèvres un cantique nouveau à la louange de notre Dieu. » L'homme agit avec précipitation, et quand il prie il voudrait voir immédiatement l'issue de l'affaire à laquelle il entend intéresser Dieu. La prière de la foi, au contraire, est patiente et longanime, car, s'appuyant sur la promesse divine, elle attend avec sérénité l'heure de Dieu, celle à laquelle le Seigneur a décidé de venir à notre secours. Il est donc très profond, cet avertissement d'Isaïe : *Qui credit, non festinet.*

Dans la collecte de ce jour on demande au Seigneur que l'efficacité du divin Sacrement serve surtout à nous défendre des embûches de Satan. Cela mérite une observation particulière. Nous savons que le démon incarne la haine et que, s'il le pouvait, il voudrait nuire à tous et tout ruiner. Je suis un malheureux qui n'aime pas — dit un jour le diable à une Sainte. Avant l'incarnation du Verbe de Dieu, Satan se considérait comme le véritable et incontesté prince de ce monde, et les cas

de possession diabolique étaient très fréquents, même en Palestine. Mais après la prédication de l'Évangile, ces cas devinrent de plus en plus rares, et le démon dut se résigner à affirmer son horrible autorité chez les peuples sauvages idolâtres dont, maintenant encore, il fait un cruel carnage.

D'où vient donc cet affaiblissement de sa puissance dans les nations catholiques, et cette rareté relative des véritables possessions? L'Église nous l'insinue dans la sainte liturgie. Chez les peuples catholiques, Jésus demeure en trop de tabernacles, dans les cités, dans les villages, dans les bourgades, pour que le démon puisse approcher de ces lieux. De plus, l'Église avec son eau bénite, ses saintes reliques, ses sacramentaux, élève autour du peuple catholique comme une muraille de feu que le diable n'ose pas franchir. Qu'on ne croie pas toutefois que nous sommes entièrement exempts des tentations diaboliques, non, et l'Évangile affirme le contraire. Mais le démon pourra aboyer contre nous tant qu'il voudra, il n'aura plus la liberté de nous nuire, à moins que nous-mêmes ne la lui donnions, en nous approchant trop de ce chien enchaîné.

L'antienne pour la Communion, comme celle prescrite pour le IX<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte, est tirée de l'Évangile de saint Jean (VI, 52), et se trouve ici à titre exceptionnel. Elle est commune au jeudi après le I<sup>er</sup> dimanche de Carême et exprime avec concision le double caractère de Sacrifice et de Sacrement que revêt l'Eucharistie. « Le pain que je donnerai — voilà le Sacrement pour la nourriture spirituelle de l'âme — est mon corps pour le salut du monde » — voilà le Sacrifice de l'universelle expiation.

Dans la collecte d'action de grâces, nous demandons que l'efficacité du Sacrement modère et refrène si bien les mouvements de notre corps et de notre âme que ce ne soit plus la nature, mais la grâce qui prenne en nous le dessus. De la sorte, la divine Eucharistie obtient intégralement son effet, et nous fait participer à la vie du Christ, selon la promesse du Sauveur : *Et qui manducat me, et ipse vivet propter me.*

Cette prière après la Communion peut, elle aussi, servir de thème à tout un traité d'ascèse eucharistique. Après les purifications préalables des sens et des facultés de l'âme, quand la

grâce a envahi tout l'esprit et y domine en souveraine, commence en nous le véritable règne de Dieu. La nature reçoit alors un tel coup qu'elle n'ose plus relever la tête, et l'Esprit Saint oriente l'âme et toutes ses facultés comme il lui plaît.

## XVI<sup>e</sup> DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

« *Prima post natale sancti Cypriani.* »

EN ce dimanche, qui ouvre un nouveau cycle liturgique se groupant autour de la fête de saint Cyprien, au début de l'automne, on commence la lecture de l'épître aux Éphésiens, laquelle se poursuivra jusqu'au XXIII<sup>e</sup> dimanche, sauf une brève interruption le XVIII<sup>e</sup> dimanche, lendemain du samedi des Quatre-Temps, et qui, à l'origine, était aliturgique. Il est intéressant de noter que les exceptions qui, parfois, troublent l'ordre du cycle liturgique que nous décrivons, confirment la haute antiquité de ce cycle lui-même et nous le rendent plus cher et plus vénérable encore. L'étude de la sainte liturgie, considérée ainsi dans ses stratifications successives, est donc l'étude de l'histoire même de la prière catholique à travers les siècles.

\* \* \*

L'antienne pour l'entrée solennelle du célébrant est prise au psaume 85 : « Ayez pitié de moi, ô Seigneur, car c'est tout le jour que je crie vers vous. De fait, vous êtes bienveillant, doux et très miséricordieux envers ceux qui vous invoquent. » Ce cri de l'âme exprime ici l'irrésistible besoin qu'elle éprouve de Dieu quand elle en est éloignée. En effet, Dieu ne représente pas seulement pour l'âme le bien souverain, mais il est aussi le terme d'une toute-puissante attraction, d'un besoin irrésistible de l'esprit humain, lequel ne peut trouver de repos en dehors de Lui.

La collecte d'aujourd'hui exprime l'absolue nécessité de la grâce comme remède à la corruption de la nature. Cette grâce, c'est-à-dire cette force surnaturelle, qui s'appelle grâce parce qu'elle n'est pas due à la nature humaine considérée en soi, a sa cause dans l'amour gratuit de Dieu. Elle prévient l'acte vertueux de notre libre arbitre, car, tandis qu'elle le meut à vou-

loir le bien surnaturel, c'est-à-dire Dieu considéré comme sa fin dernière, elle lui confère en même temps la force de le vouloir, et de le vouloir conformément à sa propre nature, librement, et en vertu d'une détermination spontanée.

Cela ne suffit pas. La grâce qui a excité la volonté à l'acte volitif, accompagne, pour ainsi dire, celui-ci, le pénètre tout entier, afin que tant cet acte que le terme de l'acte, c'est-à-dire la volition, soient vraiment surnaturels et dignes de la vie éternelle. Comme l'on voit, notre nature est si infirme qu'elle ne peut se gouverner ni faire quoi que ce soit dans l'ordre de la fin dernière surnaturelle sans la grâce. Cette vérité de notre sainte Foi doit nous rendre très humbles devant Dieu.

Dans la lecture de l'épître aux Éphésiens (III, 13-21) l'Apôtre touche les enseignements les plus élevés de l'ascèse chrétienne : le Père éternel, source essentielle de toute paternité, au moyen de la grâce du Saint-Esprit nous régénère à l'image de son Christ et est cause que Jésus habite et vit en nous. Sa vie doit donc avoir en nous la plus grande expansion, nous élevant jusqu'à la connaissance expérimentale de sa sagesse et de sa charité infinies, ce qui constitue la vraie science des saints. Il faut remarquer la doxologie qui termine l'épître : la gloire de Dieu y est intimement unie et associée à celle du Christ et de l'Église.

Le répons est tiré du psaume 101, que l'on chante aussi au III<sup>e</sup> dimanche après l'Épiphanie : « Les Gentils craindront votre nom et tous les rois de la terre seront pénétrés de révérence devant la solennelle manifestation de votre gloire. Le Seigneur, en effet, a relevé Sion, et il y fait son apparition dans toute sa majesté. » Ce verset est messianique, puisqu'il fait allusion à la fondation de l'Église, symbolisée par le sanctuaire du mont Sion, et au triomphe de la parole évangélique, triomphe confirmé par tant de miracles et de merveilles parmi toutes les nations de la terre.

Le verset alléluïatique appartient au psaume 97 : « Chantez à Yahweh un cantique nouveau, parce que Dieu a fait des choses merveilleuses. » Cette merveille que Dieu a accomplie dans le monde, c'est l'incarnation de son Christ. Le cantique nouveau, comme l'explique saint Augustin, est la loi nouvelle

de l'amour, laquelle abroge l'ancienne, celle de la crainte et de la terrible justice. Chanter est le fait de celui qui aime, et Dieu, pour nous rendre suave le joug de l'Évangile, nous a constamment enivrés de l'Esprit Saint. — « *Laeti bibamus sobriam — ebrietatem spiritus* », chante saint Ambroise. — De la sorte, l'observance de la loi ne nous est plus pesante, puisque c'est le Paraclet lui-même qui allume dans notre cœur un zèle ardent pour la vouloir. *Deus meus volui, et legem tuam in medio cordis mei*. D'où le cantique nouveau qui jaillit du nouvel amour.

La lecture évangélique (LUC., XIV, 1-11) narre d'abord la guérison d'un hydropique, et traite de l'interprétation spirituelle qu'il convient de donner au repos sabbatique, lequel ne défend pas les œuvres de charité, surtout en cas de nécessité. Elle rapporte ensuite l'enseignement de Jésus relativement à la vertu de modestie et d'humilité chrétienne, qui doit nous inspirer la préférence pour les places les plus humbles comme étant celles qui nous conviennent le mieux. Si Dieu ou le prochain veulent nous placer dans des conditions plus relevées, cela les regarde, sans que nous y prétendions jamais. La place la plus infime est celle que nous estimons nous convenir selon nos démérites; les positions plus élevées pourront nous être données, mais, dans ce cas, elles représenteront toujours une concession bienveillante, une bienveillante grâce qui nous est faite par les autres et jamais une prétention de notre orgueil.

Le verset de l'offertoire, qui est commun au vendredi après le II<sup>e</sup> dimanche de Carême, appartient au psaume 39. « Yahweh, je suis oppressé par la haine, par la calomnie et par la violence de mes ennemis. » Ces ennemis, ce sont Satan et ses alliés, c'est-à-dire le monde et nos passions désordonnées elles-mêmes. « Ah ! regardez-moi et aidez-moi ! Qu'ils soient confus et honteux ceux qui attentent à ma vie. Yahweh, tournez-vous vers moi et secourez-moi. » Dieu se tourne vers nous quand sa volonté approuve nos actions et qu'il nous confère une nouvelle grâce pour le mérite déjà acquis dans la lutte contre nos adversaires.

Dans la collecte qui sert de prélude à l'anaphore, nous prions le Seigneur, par les mérites du Sacrement, de purifier nos cœurs afin que la Communion sacramentelle du Corps du Christ nous

vaille la grâce de nous unir étroitement à lui par l'esprit et par le cœur, sans plus jamais nous séparer de son étreinte.

Le verset chanté durant la distribution des saints Mystères au peuple est tiré du psaume 70, c'est le même que le jeudi après le IV<sup>e</sup> dimanche de Carême : « Seigneur, je dirai votre justice, la vôtre seule. Yahweh, vous m'avez enseigné dès la jeunesse vos merveilles. Dans ma vieillesse et jusqu'aux cheveux blancs ne m'abandonnez pas. »

Le Prophète veut publier la justice, c'est-à-dire l'ineffable sainteté de Yahweh seul. Qu'est-ce en effet que toute la vertu des créatures, comparée à la sainteté du Créateur, sinon un amas de faiblesses, d'infirmités, recouvertes du manteau de la divine miséricorde orné des bijoux de la grâce? Dieu a pris le Prophète par la main dès son jeune âge : Il l'a instruit et l'a conduit jusqu'au sommet de l'échelle sociale, au trône royal des dominateurs d'Israël. Maintenant le pieux Psalmiste considère cependant que la gloire et la puissance sont des choses passagères et fugaces; dans la vieillesse, les forces abandonnent le corps, et trop souvent l'homme assiste avant de mourir à l'évanouissement de son éphémère puissance. C'est pourquoi le Prophète prie ainsi : « Seigneur, ne m'abandonnez pas dans ma vieillesse. C'est-à-dire quand la nature me fera défaut, relevez-moi par votre grâce, et en échange d'un tabernacle terrestre qui se dissout, accueillez-moi dans l'impérissable et céleste tabernacle. »

Dans la collecte d'action de grâces de ce jour, nous supplions le Seigneur de purifier nos consciences, c'est-à-dire d'effacer tout ce qu'a imprimé de difforme, sur la belle image de Dieu, l'héritier et le successeur d'Adam prévaricateur. A la vie du vieil homme doit succéder une vie nouvelle, dont le principe est l'Esprit de Jésus-Christ. C'est là la signification du renouvellement dont parle aujourd'hui le Missel. C'est ainsi que l'Eucharistie devient l'antidote du fruit empoisonné de l'Éden, et réalise tout ce que symbolisait jadis en ce jardin l'arbre de vie. L'effet que demande l'Église en ce jour est double, puisqu'elle fait des vœux pour que la divine Communion soit un gage non moins de conservation pour les corps, que d'éternel salut pour les âmes. Ne soyons pas étonnés de cette préoccupa-

tion toute maternelle même pour les corps. On ne peut en effet demander moins, quand on réfléchit que le fruit défendu souilla l'une et l'autre sources de vie, celle de l'âme par le péché originel, celle du corps par la concupiscence ou par la tendance au mal et la répugnance au bien.

L'Apôtre associe l'Église au Christ dans la glorification suprême de Dieu, en tant que Jésus-Christ, au moyen de son corps mystique, et spécialement de ses ministres, rend au Père un culte parfait dans l'Esprit et la vérité. Ce culte essentiel, nécessaire, excellent, constitue précisément la sainte liturgie, céleste charisme de la piété catholique, laquelle sera d'autant plus parfaite en chacun des fidèles qu'ils participeront davantage à l'esprit de cette éminente piété de la sainte Mère Église.

#### XVII<sup>e</sup> DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

« *Secunda post natale sancti Cypriani.* »

*Die dominico, (statio) ad sanctos Cosmae et Damiano  
ante natale eorum.*

VOICI le dimanche qui, selon l'ordre du Missel, précède le grand jeûne d'automne, appelé par les anciens le jeûne du VII<sup>e</sup> mois. Les saints Pères avaient coutume d'en donner avis au peuple, accompagnant cet avis d'une exhortation à la pénitence et à l'aumône. L'insistance avec laquelle ils reviennent sur cette dernière idée est remarquable : le jeûne chrétien ne vise point à un but hygiénique ou économique, à l'avantage de la bourse, mais il se propose au contraire la correction des vices et la pratique de la charité, les pauvres profitant de ce que l'abstinence soustrait au corps. A l'origine il semble que ce jeûne, d'institution toute romaine, ait voulu donner une orientation et un caractère chrétiens aux antiques fêtes champêtres des païens à l'occasion des vendanges.

C'est pourquoi la solennité demeura en honneur, avec ses processions parcourant les voies de la cité et des faubourgs ; mais la messe, de caractère éminemment festif, fut précédée du jeûne, comme pour faire goûter à Dieu le premier les fruits nouveaux, prémices de la saison d'automne.

Ordinairement, les dimanches précédant le jeûne des

IV Temps, — ou plutôt des III Temps, comme disaient les anciens, puisque le jeûne de printemps est compris dans le Carême, — saint Léon le Grand annonçait ce jeûne au peuple en une splendide homélie. Parmi les œuvres du saint Docteur, on en a conservé neuf sur le jeûne des *Temps* ; mais toutes traitent en général de l'abstinence et de l'aumône, sans qu'aucune s'inspire de la lecture de l'Évangile dominical. Généralement, la formule finale par laquelle il intime le jeûne est celle-ci : *Quarta igitur et sexta feria ieiunemus ; sabbato vero apud beatum Petrum Apostolum vigiliis celebremus*<sup>1</sup>. Le jeûne du samedi n'est pas explicitement énoncé, car, selon le rit romain, il était considéré comme la continuation de celui du vendredi ; et au début, il était si absolu qu'il ne se terminait qu'à l'aurore du dimanche, après la célébration, à Saint-Pierre, de la messe de vigile.

Dans le Codex de Würzburg on annonce aujourd'hui une station au Titre des Anargyres sur la Voie Sacrée, en préparation à leur *dies natalis*. Il faut remarquer toutefois que cette synaxe avait un caractère éminemment mobile, puisqu'elle était fixée au dimanche précédant le 27 septembre, jour où Rome célébrait précisément la fête des Martyrs Côme et Damien.

\* \* \*

Aujourd'hui l'introït est tiré du psaume 118, qui, à cause de son verset initial : *Beati immaculati in via*, avait à Rome un certain caractère processionnel, si bien qu'on le chantait dans l'après-midi du Vendredi saint, durant le trajet du cortège stationnal se rendant du Latran à la Basilique Sessorienne. « Vous êtes juste, ô Yahweh, et droit est votre jugement. Avec votre serviteur pourtant, qui se confie à votre bonté et vous supplie de ne pas entrer en jugement avec lui selon votre écrasante sainteté, agissez selon votre miséricorde, laquelle, dans la vie présente, est au-dessus de toutes vos œuvres. »

Dieu agit avec nous selon nos préférences. Si nous exerçons durement nos droits sur le prochain, si nous ne voulons pas

1. P. L., LIV, col. 460. « Jeûnons aux IV<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> feries ; et samedi prochain célébrons les saintes veilles près du tombeau du bienheureux apôtre Pierre. »

lui pardonner les offenses qu'il nous a faites, si nous ne pratiquons pas la charité envers les malheureux, nous pousserons Dieu à employer, au jugement dernier, la même mesure de sévérité dont nous aurons usé, durant notre vie, à son égard et envers nos frères, membres de son Corps mystique. Si au contraire, nous défiant de la justice de notre cause, nous voulons faire appel à sa miséricorde, exerçons-la d'abord, cette miséricorde; c'est précisément à cela que nous invite l'Apôtre, quand, au nom du Seigneur, il nous enseigne à devenir imitateurs de Dieu, comme des fils aimants. L'empereur Maurice de Constantinople, qui, malgré toutes les exhortations et les remontrances de saint Grégoire le Grand, avait promulgué plusieurs lois attentatoires à la liberté de l'Église, et avait abandonné l'Italie aux Barbares, s'écria, dit-on, avec le Psalmiste : *Iustus es, Domine, et rectum iudicium tuum*<sup>1</sup>, quand l'envahisseur du trône impérial, Phocas, fit égorger ses fils sous ses yeux.

La collecte de ce jour est d'une exquise beauté, et définit fort bien ce prurit de curiosité spirite qui infecte la société contemporaine. Il semble à beaucoup que le spiritisme représente une réaction contre le matérialisme, et ils ne voient pas, illusionnés qu'ils sont, que le démon, pour tromper les âmes et leur nuire, se transfigure en ange de lumière céleste et cache ses funestes mensonges sous une enveloppe de vérité. Or l'Église définit en deux mots la nature de ce fatal mouvement spirite et théosophique qui rencontre actuellement tant d'adeptes : contagion diabolique. Et c'est là un terrible jugement du Seigneur. Qui ne veut pas s'humilier devant la sagesse même de Dieu qui se révèle par l'intermédiaire de l'Église, colonne et soutien de l'éternelle vérité, celui-là mérite d'être humilié par les mensonges du démon et d'en être victime.

Le passage de l'épître aux Éphésiens (iv, 1-6) nous suggère énergiquement aujourd'hui le concept de l'unité de la famille chrétienne, unité fondée sur l'identité de l'Esprit qui vivifie tous les membres du corps mystique de Jésus-Christ. Un est le Seigneur, une la foi, un le baptême... et un aussi l'évêque. Ainsi autrefois, dans le cirque, les Romains en tumulte répon-

1. Ps. CXVIII, 137.

diront-ils à l'hérétique empereur Constance quand celui-ci leur proposa de garder en paix tant le pape légitime que l'anti-pape Félix II, qu'il avait auparavant fait opposer à Libère, confesseur invincible de la foi de Nicée.

Le graduel est commun au mercredi des *grands scrutins* du Carême et il est emprunté au psaume 32. Coïncidence fortuite ou choix habile, il continue pour ainsi dire l'idée dont le déroulement s'est commencé dans la lecture de l'Apôtre, puisqu'il appelle bienheureux le peuple chrétien dont le Seigneur est le Très-Haut, et que Dieu considère comme son héritage de prédilection au milieu de la grande apostasie du monde. Celui-ci place sa béatitude dans la fortune, dans la puissance et dans l'or, tandis que le fidèle, au contraire, veut Dieu pour son unique richesse. Tout le reste, comme le disait une grande reine convertie au catholicisme, ne me suffit ni ne me sert.

La voûte des cieux, toute parsemée d'astres resplendissant comme des diamants, est là pour attester la puissance de la parole de Dieu, et comme pour assurer l'âme que le bras sur lequel elle s'appuie ne lui fera pas défaut par lassitude.

Le verset alléluïatique appartient au psaume 101 et sert de prélude à presque toutes les prières solennelles de l'Église : « Seigneur, exaucez ma prière, et que mon cri arrive jusqu'à vous. » Avant de commencer l'oraison, la liturgie nous apprend à adresser à Dieu cette invocation, parce que la meilleure préparation à la prière est un esprit humble et confiant. Or, dans le verset en question, la confiance est exprimée par cette demande si simple et si digne d'un fils : Seigneur, exaucez ma prière ; quant à l'humilité, plutôt qu'indiquée, elle est comme sous-entendue en ce qui suit : que le cri qui m'est arraché par le besoin que j'ai de Vous, par l'extrême misère où je me trouve, arrive jusqu'à votre oreille, quoique émis en cette vallée profonde, en cet abîme d'abjection où j'ai glissé ; Seigneur, vous qui dédaignez la parole des superbes, vous vous abaissez jusqu'à accueillir les vœux des humbles.

La lecture évangélique de saint Matthieu (XXII, 34-46) traite du précepte suprême de la Loi, que Jésus place dans l'amour de Dieu et du prochain. Il faut remarquer que le Sauveur avait été interrogé relativement au précepte principal

du code judaïque. S'il désigne ici Dieu et le prochain comme les deux termes de l'amour, en réalité pourtant l'amour est unique, puisqu'on doit aimer le prochain d'une charité surnaturelle, pour l'amour de Dieu, en tant qu'il est quelque chose de Dieu et qu'il lui appartient. La soi-disant philanthropie qui veut déchristianiser la charité chrétienne, ne s'élève aucunement à cet ordre surnaturel. Elle est, en outre, une vaine tentative, parce que, faisant abstraction de Dieu, fin dernière de la charité chrétienne, elle ne propose pas à l'homme de motif d'aimer son semblable jusqu'au sacrifice et, par conséquent, plus que soi-même. Non seulement elle n'en donne pas de motif, mais la charité laïque elle-même n'a pas les énergies suffisantes pour atteindre le but qu'elle se propose. De fait, la nature humaine est généralement égoïste; en outre, parmi nos semblables, il en est beaucoup qui, par leurs qualités physiques ou morales ne se recommandent point à notre amour. Comment faire pour nourrir dans notre cœur une si grande affection pour ce peu recommandable prochain? C'est précisément le problème que proposait Pétrone dans le magnifique roman de Sienkievicz. Ici le laïcisme ne peut donner aucune réponse; bien plus, il est, pratiquement, en complète faillite. Nous le voyons tous les jours avec tous ses comités de bienfaisance, qui recueillent parfois des sommes considérables pour les pauvres, sans qu'on puisse jamais savoir où va en réalité tout cet argent.

Combien différent est au contraire le spectacle qu'offre au monde l'Église catholique, le Pontificat Romain, ce Siège que d'un mot très heureux Ignace le Théophore appela jadis le Président de la Charité. Il n'est pas de douceur humaine, physique ou morale, à laquelle l'Église catholique, au moyen de ses membres de choix, des corporations religieuses surtout, n'apporte un soulagement, qu'elle n'adoucisse, qu'elle ne dissipe le mieux possible. Il y a des ordres réguliers qui, par un vœu spécial, s'engagent à se constituer prisonniers pour délivrer les esclaves, à servir les lépreux des Indes, les pestiférés, tous les rebus de la société humaine. De telles œuvres accomplies sans cesse, et sur une vaste échelle, par des milliers et des milliers de personnes de toute condition et de tout sexe, dépassent évidemment les forces humaines et, il faut en con-

venir, démontrent que la source de cette charité catholique est vraiment divine. Voilà de quelle manière l'Église accomplit, avec une sainteté héroïque, jusqu'au sacrifice, le double précepte de la dilection envers Dieu et le prochain. Envers Dieu elle s'affirme surtout par la divine liturgie; envers le prochain par les œuvres que nous venons de signaler.

Le verset pour l'offrande des dons par le peuple est tiré de Daniel (IX, 17-18) et reflète l'état d'âme des Romains durant le haut moyen âge, alors que la Ville éternelle était continuellement exposée aux assauts des Lombards. « Moi, Daniel, me trouvant captif à Babylone après la destruction du temple, — les Lombards avaient détruit des centaines d'églises en Italie, passant au fil de l'épée évêques, prêtres et moines, — je priai Yahweh et lui dis : Seigneur, recevez ma prière et voyez les ruines silencieuses de votre sanctuaire. Regardez avec bienveillance ce peuple sur lequel, à titre d'ineffaçable bénédiction, a été invoqué votre saint Nom, et ce que vous pourriez nous refuser en raison de nos démerites, accordez-le nous pour votre gloire elle-même, dont Israël est un parfait reflet. »

Dans la collecte avant l'anaphore, nous demandons à Dieu que l'offrande eucharistique, tout en expiant les fautes déjà commises, serve aussi à nous préserver dans l'avenir des chutes possibles. C'est là précisément la doctrine des saints Pères, résumée par le concile de Trente, sur l'efficacité du très saint Sacrement, quand ils enseignent que la Communion est l'antidote qui nous prémunit contre les chutes quotidiennes. *Quotidie sume ut quotidie prosit.*

Le verset pour la distribution des saints Mystères au peuple est emprunté au psaume 75. « Faites aussi des vœux au Seigneur notre Dieu et accomplissez-les. Que ceux qui l'entourent offrent des dons au Terrible. Il enlève l'esprit aux princes; il est terrible pour tous les rois de la terre. »

Oui, Jésus dans l'Eucharistie est terrible pour les démons, qu'Il enveloppe des flammes de sa sainteté et de sa justice. Il est terrible pour les impies, qui, à l'exemple de Judas, avec le morceau de pain de la dernière Cène absorbent Satan pour leur propre condamnation. Avec les pauvres, au contraire, lesquels, dans la simplicité de leur cœur, entourent son autel et

lui offrent le Sacrifice d'un esprit purifié et fervent, Jésus-Eucharistie est suave et doux ; car, plein de condescendance et connaissant leur pauvreté, il leur met Lui-même entre les mains ce qu'ils lui offriront : « *de tuis donis ac datis offerimus tibi hostiam puram* ».

Dans la collecte d'action de grâces, nous demandons au Seigneur que, par le Sacrement — le Missel l'appelle *Sanctificatio*, comme saint Ambroise *Consecratio*, parce que la transsubstantiation est l'effet d'une *Sanctification* — nous soit accordé un remède salutaire pour guérir nos plaies spirituelles, en sorte que, sains de corps et d'âme, nous soyons en mesure d'expérimenter toute l'efficacité du pain de vie éternelle, remède pour l'immortalité.

La liturgie l'appelle le remède de l'éternité, parce que l'Eucharistie est une anticipation, une garantie, un gage, de ce bien immense que Dieu nous réserve dans le ciel, et qui apportera remède et fin à tous les maux qui s'entrecroisent sur le sentier de notre exil.

### MERCREDI DES QUATRE-TEMPS DE SEPTEMBRE.

#### *Station à Sainte-Marie-Majeure.*

COMME nous le savons déjà, primitivement la liturgie des jeûnes des Quatre-Temps avait un caractère nettement festif ; c'était comme une solennité d'action de grâces après la récolte des fruits de la saison. Il semble que ces fêtes champêtres soient nées à Rome — chez un peuple qui trouve les ressources principales de sa richesse dans la culture des champs — et que, de Rome, par l'œuvre des papes, elles se soient répandues dans les Gaules, en Allemagne et en Espagne. A Milan, l'observance des jeûnes des Quatre-Temps ne fut introduite que durant l'épiscopat de saint Charles Borromée.

Mieux que celle des autres saisons, la liturgie de cette semaine a conservé assez intact son primitif caractère festif, qui rappelle si bien les fêtes champêtres de l'ancienne Rome, à la fin des vendanges, alors que, au dire de saint Léon « *pro consummata perceptione omnium frugum, dignissime*

*largitori earum Deo continentiae offertur libamen*<sup>1</sup> ». Le concept de la préparation aux ordinations solennelles représente une adjonction non primitive, mais qui remonte pourtant jusqu'à Gélasc I<sup>er</sup>.

Il est de règle que la station du mercredi des Quatre-Temps soit toujours à Sainte-Marie-Majeure, et les trois lectures de la messe sont un reste de l'antique coutume liturgique romaine, qui évoque ces tout premiers temps où, à la double lecture de la Thora et des Prophètes, en usage dans les synagogues de la Diaspora, les Apôtres en ajoutèrent une troisième, tirée des Évangiles.

\* \* \*

L'antienne pour l'entrée du cortège du célébrant est tirée du psaume 80 et contient une heureuse application à la solennité de cette semaine. Celle-ci a, en effet, dans la liturgie, un caractère complexe, parce que, tout en conservant intact le souvenir de la fête latine des vendanges, elle veut pourtant apparaître comme la continuation chrétienne des deux solennités juives du commencement de l'année et du jour de l'Expiation. Le Psalmiste invite donc Israël à faire résonner le tambourin, à faire vibrer la harpe et la douce cithare, à sonner du cor, à l'occasion de la septième nouvelle lune (celle qui, autrefois, commençait l'année juive), parce que c'est là une tradition sainte en Israël et une loi du Dieu de Jacob.

C'est donc l'autorité divine qui a donné naissance aux fêtes liturgiques. Outre le culte privé et individuel moyennant lequel toute créature doit offrir l'hommage de sa propre adoration au Créateur, Dieu a voulu que la société des croyants, précisément parce que société extérieure et visible, eût des rites, des fêtes collectives, tant pour rendre au Créateur l'hommage dû par la société, comme telle, que pour procurer à l'individu, en ces actes sociaux, les moyens de se sanctifier. L'isolement est condamné : *vae soli*. L'homme est naturellement sociable, car c'est seulement en société qu'il peut atteindre son perfec-

1. « Il est très convenable qu'après avoir joui de l'abondance de la récolte, nous offrons au Seigneur comme une sainte libation d'abstinence. »  
*Sermo II de Ieiun. X mens.*

tionnement naturel. D'autre part, dans l'ordre surnaturel, le fidèle est admis à faire partie d'une société divine qui est l'Église, parce que, grâce à elle seulement, il pourra obtenir les moyens nécessaires à sa sanctification personnelle. Gardons-nous de perdre de vue cette loi, d'exagérer notre individualisme, et de sacrifier le culte extérieur, social, liturgique, à l'amour d'un culte intérieur et spirituel à l'excès, et exclusivement personnel. Nous ne sommes pas le corps du Christ tout entier, chacun de nous n'en est qu'un membre. Pour que l'intégrité de ce corps mystique se réalise, il est donc nécessaire que les membres ne se séparent ni du Chef ni entre eux. Jésus a voulu nous donner l'exemple de cette piété qu'on appelle, de nos jours, liturgique, et que nous appellerons simplement piété chrétienne au sens le plus parfait du mot. D'abord dans sa sainte Famille, puis avec le groupe de ses apôtres, Il prenait part aux solennités liturgiques des synagogues. Aux temps prescrits, Il montait au temple pour y célébrer la Pâque, la solennité de la Dédicace, celle des Tabernacles. Bien plus, l'on peut dire, conformément à ce dont les saints nous ont donné l'assurance, que sa vie était une prière ininterrompue, parce qu'après les nuits consacrées à l'oraison, il passait les journées, soit à Jérusalem, soit ailleurs, dans le Temple ou dans les synagogues, assistant ponctuellement aux psalmodies quotidiennes et aux sacrifices que l'on y célébrait.

Après la prière litanique vient la collecte, qui, autrefois, en était considérée comme la conclusion normale.

Dans la prière qui met fin à la prostration et à l'oraison privée de toute l'assemblée, le prêtre rappelle que notre fragile nature, viciée par la faute originelle, succombe sous le poids des maux qui sont comme le triste héritage du péché. Sur cette nature accablée et humiliée qui, ayant déposé l'ancienne jactance — la *superbia vitae* comme dit saint Jean — expérimente maintenant tout l'abîme de sa honte, le prêtre invoque, comme l'unique voie du salut, l'ineffable et divine miséricorde.

Suit la réconfortante lecture d'Amos (IX, 13-15) où, en couleurs vives, est décrite la fécondité de la terre promise, si fertile que la moisson se prolonge jusqu'au temps de la vendange et que celle-ci dure jusqu'à la saison des semailles. Non seulement

ces divines prophéties ont une signification spirituelle, mais elles promettent aussi la prospérité matérielle aux nations qui observent les divins commandements. Si maintenant les campagnes semblent devenues stériles, et si les maladies des champs, des arbres et du bétail rappellent le souvenir des plaies d'Égypte, la vraie raison s'en trouve dans les péchés des peuples, dans leur apostasie collective de Dieu et de son Église, dans la sensualité, dans l'anarchie, dans la profanation des fêtes et dans les nombreux blasphèmes par lesquels, encore plus qu'avec les grains de froment, se font les semailles dans nos champs.

Le premier graduel est tiré du psaume 112, où est exaltée la transcendance de Yahweh, pour qui non seulement la terre, mais même les sommets des cieux ne sont rien autre que de profonds abîmes de bassesse. Toutefois, si haut que Dieu trône, l'humilité a la force de l'attirer jusqu'à elle. Du haut des cieux, Dieu écoute la voix du pauvre, de l'humble, il descend vite à son secours, le prend entre ses bras et vole, vole dans les hauteurs, jusqu'à ce qu'il l'ait placé sur les cimes les plus élevées de son royaume.

Comme conclusion de la lecture et du psaume responsorial, le président de l'assemblée récite la collecte, où l'on implore la grâce divine afin que l'abstinence de nourriture concorde avec la vie immaculée du chrétien, lequel se prive de tout ce qui pourrait servir d'amorce aux passions. Voici le texte de cette belle oraison.

*Prière* : « Nous vous prions, Seigneur, d'accorder à votre famille appliquée à l'observance du jeûne sacré que, tandis qu'elle s'abstient des aliments matériels, son esprit aussi s'éloigne des péchés. Par notre Seigneur. »

La lecture du livre d'Esdras (II, VIII, 1-10) traite de la solennelle promulgation de la Loi accomplie par le Prophète après le retour de l'exil de Babylone, le premier jour du septième mois. L'invitation finale à célébrer une solennité d'action de grâces au Seigneur, bien qu'élevée dans le Missel à un sens purement spirituel et symbolique, révèle toutefois le caractère primitif de ces antiques fêtes romaines marquées de l'empreinte de la joie la plus vive et de la reconnaissance envers le Seigneur, dispensateur magnifique des fruits de la terre.

Le second graducl est le même que celui du dimanche précédent. Bienheureux ce peuple qui a le Seigneur pour Dieu, car, tandis que tous les autres dominateurs exercent l'empire à leur avantage, Dieu seul crée et gouverne parce qu'il aime, c'est-à-dire parce qu'il veut du bien, ce qui est l'immédiate conséquence de l'amour. S'il nous veut ce bien, il nous le donnera assurément puisqu'il est la source de ce bien *diffusivum sui*; contrairement à l'amour inconstant et inefficace de toutes les créatures qui souvent ou ne veulent ou ne peuvent nous donner le bien parce qu'elles n'en disposent pas.

Le passage évangélique de saint Marc (ix, 16-28) traite de la guérison du lunatique et de la nécessité de la prière et du jeûne pour triompher des esprits immondes. De fait, rien n'abaisse autant l'homme qu'une vie adonnée aux plaisirs des sens; et le démon, sentant toute la supériorité de sa propre nature sur ces caractères sensuels, se plaît à les avilir par les chutes les plus honteuses. Au contraire, l'humble prière et le jeûne spiritualisent notre nature élevée en outre à l'état surnaturel, et la rendent inébranlable devant les coups funestes de Satan.

Le verset de l'offertoire est tiré du psaume 118; il est commun au second dimanche (*vacat*) de Carême. « Je méditerai vos commandements, dans lesquels je me délecte tant, et, avec mon bras, je me mettrai joyeusement en mesure de les observer. » C'est précisément là le but des synaxes liturgiques, spécialement de celles qui, autrefois, se prolongeaient jusqu'à l'heure de none : nous apprendre la sainte loi de Dieu, non pour satisfaire une simple curiosité de l'intelligence, mais pour former à nouveau la conscience, selon une règle plus pure, la volonté même de Dieu. Un poète célèbre le disait naguère, quand il écrivait qu'un nouveau livre est moins que rien, si ce livre n'améliore pas le monde.

La collecte qui prélude à l'anaphore est commune au III<sup>e</sup> dimanche après l'Épiphanie : « Regardez favorablement, Seigneur, cette offrande. » La formule est au singulier, car, bien qu'on déposât autrefois, sur l'autel, outre les nombreux pains, plusieurs calices ansés destinés à la Communion de l'évêque, du clergé et du peuple, ces offrandes présentées par chacun des fidèles constituaient pourtant une unique oblation

sociale et collective, par laquelle la communauté chrétienne tout entière consacrait la solennité du Seigneur. — L'effet de ce regard de Dieu qu'on demande ici, est la purification des consciences, pour que soient saints les corps, et plus saints encore les cœurs de tous ceux qui prennent part à l'offrande du Sacrifice eucharistique.

La seule pureté intérieure ne suffit donc pas, surtout pour les prêtres destinés à toucher de leurs mains les redoutables Mystères de nos autels. Nous dirons donc avec l'auteur de *l'Imitation de Jésus-Christ* : combien simples doivent être ces yeux qui ont coutume de contempler le Corps du Christ ; combien plus pures encore que le rayon du soleil ces mains qui, alors que les anges, autour de la table sacrée, adorent en tremblant, brisent les saintes Espèces pour signifier la séparation violente de l'âme et du corps de Jésus au moment de sa mort, et les divisent pour la Communion des fidèles.

Le verset pour la Communion est emprunté au texte d'Esdras mentionné plus haut. Il semblerait à la vérité peu indiqué pour un jour de jeûne ; mais il faut penser au caractère festif qu'avait primitivement cette messe, et plus encore au fait que, anciennement, la messe, retardée jusqu'à l'heure de none, selon la règle des jours de jeûne, mettait fin à l'abstinence, en sorte qu'après la sainte Communion, les fidèles pouvaient librement préparer la table et se refaire du long jeûne soutenu jusqu'au soir.

De plus, les joies et les récompenses matérielles octroyées aux Israélites sont un symbole des grâces spirituelles qui sont accordées dans la Loi nouvelle à ceux qui croient au Christ. La vie chrétienne, avec ses multiples mortifications, est comme une longue période de jeûne. Quand elle prendra fin, Dieu préparera dans le ciel un banquet — Isaïe l'appelle le banquet de la vendange — et il nourrira ses saints, rassasiant, selon la promesse évangélique, tous ceux qui, ici-bas, furent tourmentés par la faim et la soif de la justice, c'est-à-dire de la sainteté. Alors s'accomplira la prophétie d'Esdras dans son sens le plus vaste et le plus vrai : « Mangez les animaux engraisés et buvez le lait nouvellement trait ; envoyez-en aussi une partie à ceux qui ne se sont rien préparé. Aujourd'hui est le jour consacré au

Seigneur, et il ne convient pas d'être affligés. Notre force réside dans la sainte joie de Yahweh. »

Dans la collecte d'action de grâces, on souhaite que l'action liturgique et le divin Sacrifice, au moyen desquels nous affirmons extérieurement notre servitude dévouée envers le Seigneur, soient accompagnés des dispositions intimes de notre cœur. C'est seulement ainsi que la participation sacramentelle au Mystère du Corps et du Sang du Christ devient, comme l'explique si bien saint Augustin, une participation à l'Esprit et à la Vie.

L'effet sûr mais suave de la divine grâce dans l'âme, nous est décrit aujourd'hui par Amos, quand il la compare à une rosée silencieuse qui descend dans le calice des fleurs, féconde les lis et leur fait répandre alentour le doux parfum de la sainteté.

Dans le verset de psaume chanté aujourd'hui à la Communion, l'Église nous demande avec insistance de faire fête, ajoutant que cette sainte joie dans le Seigneur est ce qui alimente notre force spirituelle. En effet, la tristesse dans le chemin de la perfection dénote le plus souvent du découragement ou un manque de foi. Dans les luttes de l'esprit, quand l'âme se confie en l'aide de Dieu, elle a tout à espérer et rien à craindre, même s'il en résulte pour elle des pertes matérielles, car celles-ci pèsent fort peu dans les balances de l'éternité.

## VENDREDI DES QUATRE-TEMPS DE SEPTEMBRE.

### *Station aux Saints XII Apôtres.*

LA station à l' « Apostoleion » romain, les vendredis des Quatre-Temps, est de règle; et la raison de cette préférence doit être cherchée sans doute dans le fait que l'institution de cette solennité — au IV<sup>e</sup> siècle la VI<sup>e</sup> férie était aliturgique même à Rome — coïncide à peu près avec les débuts de la fondation de cette basilique, qui, durant la période byzantine, s'éleva à Rome à un haut degré de célébrité.

Il faut toutefois remarquer que l'*aliturgie* romaine du vendredi n'est pas primitive, puisque nous savons par Tertullien qu'au III<sup>e</sup> siècle les deux fêtes hebdomadaires (la IV<sup>e</sup> et la VI<sup>e</sup>), où se célébrait la *statio* avec le jeûne prolongé jusqu'à none,

étaient précisément solennisées par l'offrande du Sacrifice eucharistique. Il n'est pas impossible que le jeûne des *Trois Temps*, les mercredi, vendredi et samedi, ait quelque lien de parenté avec cette antique habitude romaine de jeûner trois jours par semaine.

L'austère dévotion de l'âge apostolique vint à se ralentir avec le temps, aussi le pape Callixte, pour en mitiger la rigueur, réduisit les jeûnes aux seules fêtes de la moisson, de la vendange et du décuvage, d'autant plus qu'ils se trouvaient correspondre ainsi aux jeûnes bibliques du troisième, du sixième et du dixième mois. Dans les documents liturgiques du moyen âge on trouve des traces nombreuses de cette sanctification hebdomadaire des mercredi, vendredi et samedi dont les lectures à la messe sont communément indiquées dans les anciens *Capitula* d'origine romaine.

\* \* \*

L'antienne d'introît, commune au jeudi après le IV<sup>e</sup> dimanche de Carême, est tirée du psaume 104 et invite tous ceux qui cherchent le Seigneur à se réjouir, car ils le trouveront sûrement, et en Lui ils se désaltéreront à la source de tout bien. Beaucoup, dans un apparent service de Dieu, recherchent *quae sua sunt* et se trouveront eux-mêmes, c'est-à-dire la vanité et la misère.

Cherchez uniquement le Seigneur, dit le Psalmiste; cherchez son visage, c'est-à-dire cherchez-le avec sincérité et franchise; cherchez-le toujours, sans duplicité du cœur, sans transaction entre Lui et la nature corrompue.

Saint Benoît, dans sa *Regula Monachorum* fait de cette recherche de Dieu le mot d'ordre de son institut, l'unique condition pour juger de la vocation des aspirants à la vie monastique. Il ne regarde ni à la naissance, ni à l'âge, ni à la science du novice; il est uniquement attentif à scruter l'esprit de celui-ci, pour savoir s'il recherche vraiment Dieu, et si, pour le trouver, il suit la route de l'humilité et de l'obéissance, celle-là même qui a été tracée par le Christ. Toute autre voie est mauvaise.

La collecte est commune au IV<sup>e</sup> lundi de Carême. « Faites, Seigneur, qu'en renouvelant annuellement ce jeûne sacré, notre

corps et notre cœur méritent de vous plaire à vous qui êtes pur et qui aimez la pureté dans vos créatures. »

Cela veut dire que la seule abstinence rituelle, comme la pratiquent aujourd'hui les Turcs, sert fort peu. C'est l'âme qui, par le péché, a corrompu aussi le corps; il faut donc que la première purification commence là d'où se propagea d'abord le mal.

Suit la lecture d'Osée (xiv, 2-10) où, en des images brillantes empruntées à la flore orientale, sont décrites les grâces nombreuses que Dieu promet à son peuple si celui-ci, repentant, abandonne le culte des idoles et se convertit au Seigneur. A voir les caresses que Dieu fait à l'âme prodigue, lorsque, contrite, elle retourne à lui, la pensée viendrait presque à l'esprit que Dieu aime le pécheur repentant plus que le juste fidèle. Il n'en est pourtant pas ainsi en réalité, car le Seigneur aime les âmes en raison du bien qu'Il répand sur elles.

Le répons-graduel est commun au samedi des Quatre-Temps de Carême et provient du psaume 89 : « Tournez-vous quelque peu vers nous, ô Yahweh, et daignez écouter les prières de vos serviteurs vous qui avez été notre salut d'âge en âge. »

Dieu nous traite selon nos dispositions. Il se tient loin de nous quand nous nous écartons de son sentier. Il n'écoute pas notre voix quand nous faisons la sourde oreille à ses inspirations, et, à cause des passions et surtout de l'orgueil, notre prière peut si difficilement s'élever vers le ciel qu'elle retombe au contraire comme un poids sur celui qui prie, selon la parole du Psalmiste : *et oratio mea in sinu meo convertetur*<sup>1</sup>. Pour que Dieu s'approche de nous, il est donc nécessaire que nous aussi nous approchions de lui par la conversion du cœur contrit et humilié.

La lecture évangélique de ce jour (Luc., vii, 36-50) avec le récit de la conversion de la pauvre pécheresse, ne correspond pas à la liste de Würzburg; peut-être cette dernière est-elle inexacte, ou bien s'agit-il de lectures de rechange. Saint Grégoire le Grand, dans sa XXXIII<sup>e</sup> Homélie a commenté au peuple assemblé dans la basilique de Saint-Clément la conversion de Madeleine, mais nous ignorons en quelle circonstance.

1. Ps. xxxiv, 13.

Le verset de l'offertoire, tiré du psaume 102, est commun au vendredi des Quatre-Temps de Carême. « O mon âme, loue Yahweh et ne mets pas en oubli la récompense qu'il a proposée à tes bonnes actions. Ton âme, comme l'aigle qui renouvelle son plumage, se sentira rajeunie. » La méditation des joies de la vie éternelle est très utile, non seulement pour nous pousser à accumuler des mérites pour le ciel, mais aussi pour détacher de plus en plus notre esprit des choses de la terre. C'est pourquoi saint Ignace disait : *Quam sordet tellus cum cœlum adspicio.*

La collecte qui sert de prélude à l'anaphore, en une phrase très concise, nous décrit bien l'origine liturgique de l'antique abstinence romaine. On ne jeûne jamais sans que le divin Sacrifice consacre l'abstinence du peuple, l'offre à Dieu avec la Passion du Rédempteur et marque le terme du jeûne lui-même. C'est pourquoi aujourd'hui l'offrande eucharistique que la communauté chrétienne a présentée à l'autel est appelée le don commun du jeûne sacré. Les fruits qu'on en attend sont : l'expiation du péché, la convenable préparation et coopération à la grâce, et finalement l'obtention de l'éternité tant de fois promise.

Remarquons l'ordre de ce triple effet. Il faut d'abord écarter l'obstacle qui soustrait coupablement l'âme à l'influence miséricordieuse du Saint-Esprit, et cela s'obtient en excitant en elle les sentiments de foi et de contrition qui ramènent à Dieu ; alors commence la vie de grâce de l'âme, laquelle vie comporte nécessairement une courageuse coopération de la part de l'homme. — *Non ego, sed gratia Dei mecum*, disait saint Paul. — Ensuite vient le dernier et définitif développement de cette vie surnaturelle, alors que la grâce se transforme en lumière de gloire.

Le verset pour la Communion est emprunté au psaume 118. « Éloignez de moi la honte et le mépris, puisque, Seigneur, j'ai suivi vos commandements. Votre parole, en effet, fait le sujet de ma méditation. »

Ici aussi, l'ordre suivi est profond. Dès sa jeunesse, malgré les railleries de ses contemporains et du Sanhédrin, le Psalmiste a pu observer la divine loi parce que, dans la méditation continuelle de la parole de Dieu, celle-ci s'était comme trans-

formée pour lui en sève et en sang. Maintenant il prie pour être soustrait à la honte et au mépris, et cela doit être entendu dans le sens où pria le Christ : « Père, l'heure est arrivée, glorifie ton Fils, pour que celui-ci, dans la gloire de Rédempteur et Sauveur du genre humain, puisse te glorifier et conduire tous les hommes à ton amour. »

Tant de fermeté de propos et une si grande maturité de vertu ne nous émeut-elle pas, en un prophète qui se dit lui-même *adolescentulus et contemptus*? Il n'y a pourtant pas à s'étonner; il se nourrit de l'aliment des forts, parce qu'il médite assidûment le Verbe divin. Ce n'est donc pas sans une signification profonde que le saint Évangile, pour lever quelque peu en notre faveur le voile qui recouvre l'immense sainteté de la Bienheureuse Vierge, que Dieu seul peut comprendre, nous dit simplement qu'Elle conservait en son cœur la divine parole et la méditait. Elle conservait dans son cœur le Verbe divin, avant même que son sein virginal devînt le tabernacle de ce même Verbe fait chair; Marie méditait ce Verbe, c'est-à-dire elle en vivait intérieurement, elle se le disait, cherchant, autant qu'il est possible à une créature, à imiter en cela aussi le Père céleste qui, de toute éternité, est ineffablement heureux en se disant qu'Il engendre son Verbe, inséparable de Lui. Cette fidélité de Marie dans la contemplation de la parole de Dieu fut précisément ce qui la prépara à la grâce de la Maternité divine, grâce et dignité si grande qu'au-dessus d'elle il n'y a rien autre que celle de l'éternelle Paternité elle-même et de la Spiration divine.

La collecte eucharistique de ce jour est commune à beaucoup d'autres fêtes de saints. Nous y rendons grâce à Dieu pour les dons déjà reçus, mais nous le supplions en même temps de nous en accorder de plus grands encore. Ces derniers mots : *beneficia potiora* semblent quelque peu obscurs, en raison de leur concision même. Quels sont donc ces dons encore plus grands que la divine Eucharistie, et que nous implorons aujourd'hui? La réponse n'est pas difficile. La possession de Jésus dans la gloire est certainement une plus grande grâce que la sainte Communion, parce qu'ici-bas l'union avec Jésus est illuminée seulement par la foi, tandis qu'au ciel resplendit sur elle la lumière créée et divine elle-même. Il faut ajouter que, sur la terre, l'union



Fresque du cimetière de Lucine, vi<sup>e</sup> siècle.

SAINT SIXTE II ET SAINT OPTAT



sacramentelle du communiant avec Jésus-Eucharistie est imparfaite parce qu'elle dépend en grande partie des dispositions de celui qui communie, tandis qu'au ciel l'union est parfaite, puisque Dieu lui-même, par les splendeurs de sa gloire, pénètre complètement l'intelligence des bienheureux, comblant tout leur désir. Il y a plus; en cette vie, la grâce de la Communion eucharistique peut être perdue par un seul péché mortel, tandis qu'au ciel l'union béatifique exclut la possibilité de toute perte ou d'un simple relâchement de cette union du Créateur avec sa créature. En somme la sainte Eucharistie est un don immense, mais elle est en même temps le gage et comme l'anticipation d'une autre faveur plus précieuse encore, à laquelle nous devons aspirer continuellement, surtout quand nous recevons la sainte Communion. Disons-le avec les mots du Docteur Angélique :

*Iesu, quem velatum nunc adspicio,  
Oro, fiat illud quod tam sitio,  
Ut Te revelata cernens facie,  
Visu sim beatus tuae gloriae.*

L'Agneau pascal symbolise la divine Eucharistie. De même que les Israélites devaient manger en grande hâte, en vêtements de voyage, le bâton à la main, parce qu'ils allaient sortir d'Égypte et se diriger vers la Palestine, ainsi les chrétiens doivent s'approcher du banquet eucharistique avec un grand détachement de tout ce qui appartient à cette terre d'exil et avec une immense nostalgie du ciel.

SAMEDI DES QUATRE-TEMPS DE SEPTEMBRE.

*Veillée stationnale à Saint-Pierre.*

LA messe nocturne d'aujourd'hui, à Saint-Pierre, conserve le dernier souvenir des antiques veillées qui, durant les trois premiers siècles, se célébraient chaque dimanche. Cet usage remonte jusqu'aux temps apostoliques, mais à Rome la dernière persécution de Dioclétien dut en rendre impossible l'observance; — déjà Sixte II avait été surpris tandis qu'il présidait une synaxe dominicale dans une *trichora* sur le cime-

tière de Callixte, et il avait payé de la vie son acte de courage — aussi au IV<sup>e</sup> siècle, l'antique rite vigiliat ayant presque complètement disparu à Rome, seules survécurent dans l'usage commun d'alors les vigiles des apôtres Pierre et Paul, de saint Laurent, des saints Jean et Paul, de quelques autres martyrs et celles qui suivaient les samedis des Quatre-Temps.

Maintenant encore, la messe de ce jour, avec ses sept lectures et le verset de psaume à l'offertoire : *In die clamavi et nocte*, conserve quelques traits de son caractère nocturne primitif.

\* \* \*

L'introït est tiré du psaume 94, et invite l'âme à s'humilier devant la majesté du Dieu juste et miséricordieux ; juste, parce que dans les flammes de sa sainteté il venge tout ce qu'il trouve de défectueux en ses fils ; miséricordieux, parce que, même dans l'exercice de cette justice, il s'inspire d'un immense amour.

« Venez, adorons Yahweh, prosternons-nous devant le Seigneur, pleurons en présence de Celui qui nous a créés, car c'est Yahweh notre Dieu, à qui est bien connue la faiblesse de notre être. » Elle lui est connue, parce que, dans l'excès de sa condescendance, il a voulu se recouvrir lui aussi de cette chair humaine et subir l'épreuve de notre vie tourmentée.

Après la prière litanique qui, aujourd'hui, n'est plus à sa place, puisque, à cause des ordinations, à Rome, elle était retardée jusqu'après la lecture de l'Apôtre, on récite, en guise de conclusion, la belle collecte suivante.

℣. « Ployons les genoux. »

℞. « Levez-vous. »

« Dieu, éternel et tout-puissant qui, au moyen du jeûne salutaire, réparez les corps non moins que les âmes ; nous conjurons humblement votre majesté, afin que, apaisé par les pieuses prières de tout un peuple qui célèbre le jeûne solennel, vous nous accordiez les secours de la vie présente et la gloire de la vie future. »

Suit la lecture du Lévitique, qui rattache le jeûne de cette semaine au jeûne hébraïque correspondant à la solennité de l'Expiation, qui se célébrait précisément le dixième jour du septième mois. Il semble toutefois que cette relation du jeûne

des fêtes d'automne avec la solennité de l'Expiation juive soit seulement postérieure; elle daterait du temps où, à de nombreuses institutions liturgiques de la première heure, on voulut attribuer une origine biblique.

*Lecture du Lévitique (xxiii, 26-32).*

« En ces jours, le Seigneur dit à Moïse : Le dixième jour de ce septième mois sera le jour de l'expiation solennelle et il sera considéré comme sacré. En ce jour vous ferez pénitence et vous offrirez un holocauste au Seigneur. Durant ce jour vous ne vaquerez à aucun travail servile, car c'est le jour de la propitiation, afin que Yahweh votre Dieu vous soit propice. Quiconque en ce jour ne fera pas pénitence sera exterminé du milieu de son peuple, et quiconque aura travaillé à quelque ouvrage, moi je l'anéantirai du milieu de son peuple. Vous donc, vous ne vaquerez en ce jour à aucun travail; ce jour sera, à travers vos générations, et en toutes vos maisons, comme la fête légale. Ce sera un repos et une suspension du travail; le neuvième jour du mois vous ferez pénitence et vous célébrerez votre repos d'un soir à l'autre, dit le Seigneur tout-puissant. »

La pénitence dont il est question ici consistait surtout dans le jeûne, qui cessait au coucher du soleil. Donnant à tout ce passage un sens spirituel beaucoup plus étendu, nous pouvons affirmer la nécessité universelle de la pénitence pour toute l'humanité prévaricatrice : *Nisi poenitentiam egeritis, omnes similiter peribitis.*

Le graduel est tiré du psaume 78, et il est commun au samedi des Quatre-Temps de mars, après la première lecture. C'est un chant de pénitence qui s'accorde admirablement avec le passage du Lévitique récité tout à l'heure. La collecte sacerdotale met fin à la première lecture.

℣. « Ployons les genoux. »

℞. « Levez-vous. »

« Faites, Seigneur, qu'en jeûnant, nous soyons rassasiés dans l'esprit de votre grâce, en sorte que, nous abstenant de nourriture, nous soyons rendus plus forts contre nos adversaires invisibles. »

La seconde lecture du Lévitique, qui, dans le texte sacré,

fait suite à la précédente, décrit la solennité des Tabernacles, laquelle durait une semaine entière et se terminait par la fête de l'Expiation. Pendant ce temps, en souvenir des tentes dressées dans le désert durant les quarante premières années qui suivirent la sortie d'Égypte, le peuple d'Israël demeurerait dans des cabanes recouvertes de palmes et de branches d'arbres, ce à quoi fait justement allusion le psaume 117 : « Fêtez dans les tabernacles ombragés le jour solennel. »

*Lecture du Lévitique (xxiii, 39-43).*

« En ces jours, le Seigneur dit à Moïse : A partir du quinzième jour du septième mois, quand vous aurez fini de recueillir toutes les moissons de votre terre, durant sept jours vous célébrerez des fêtes en l'honneur du Seigneur. Le premier et le huitième jours seront consacrés à la suspension des travaux et au repos. Le premier jour vous cueillerez des fruits du plus bel arbre, des feuilles de palmier, des branches très feuillues et des saules plantés au bord des torrents, et en présence de Yahweh votre Dieu vous serez en fête. Chaque année, sept jours durant, vous célébrerez sa solennité, et pour toujours, durant toutes vos générations, elle sera une fête légale. Au septième jour, vous serez en fête et vous demeurerez à l'ombre des cabanes pendant sept jours. Quiconque est sorti de la race d'Israël devra habiter dans les cabanes; afin que vos descendants sachent que, lorsque je tirai hors de l'Égypte les fils d'Israël, je les fis habiter dans les cabanes. Je suis Yahweh, votre Dieu. »

Suit le graduel, tiré du psaume 83, exactement comme aux Quatre-Temps de mars. La collecte du président de l'assemblée met fin au chant responsorial.

℣. « Ployons les genoux. »

℞. « Levez-vous. »

« Protégez, Seigneur, votre famille, et accordez-lui ces secours nécessaires pour obtenir le salut éternel, qu'elle vous demande maintenant conformément à votre inspiration elle-même. »

La lecture suivante, de Michée, décrit l'infinie bonté de Dieu qui pardonne au pécheur et submerge ses fautes au plus profond

de la mer pour ne se souvenir que de sa miséricorde et des promesses qu'Il a faites à Abraham et à sa descendance spirituelle.

*Lecture de MICHÉE, prophète (VII, 14, 16 et 18-20).*

« O Yahweh, notre Dieu, comme par le passé guidez au pâturage, avec votre verge, le troupeau dont vous avez hérité, et qui maintenant, abandonné, se tient sur les collines. Les Gentils le verront, et toute leur force tournera à leur honte. Qui est semblable à vous, ô Dieu, qui effacez le péché et passez outre à la faute du petit nombre de survivants qui faisaient partie de votre héritage? Il ne nous assaillera plus de sa fureur, car Il aime la miséricorde. Il retournera à nous et usera de pitié envers nous. Il enlèvera toutes nos iniquités et submergera dans la profondeur de la mer tous nos péchés. Vous, ô Seigneur notre Dieu, vous réaliserez les promesses faites à Jacob, la miséricorde assurée à Abraham, tout ce que vous avez juré depuis les premiers temps à nos Pères. »

Le graduel tiré du psaume 89 est commun à la grande *pannu-chis* de mars. Suit la belle collecte sacerdotale où est mis en relief le double caractère du jeûne chrétien, grâce auquel se refrène la chair par la pénitence corporelle, afin que l'esprit reconquière contre elle tout son empire, cette vigueur en somme qui est nécessaire pour dominer la violence des passions déréglées.

℣. « Ployons les genoux. »

℞. « Levez-vous. »

« Faites, Seigneur, que, tandis que nous nous abstenons des aliments corporels, nous fassions aussi jeûner les vices qui sollicitent notre âme. Par notre Seigneur. »

Suit un passage de Zacharie, où, aux anciennes menaces de vengeance contre les pécheurs, s'opposent les plus tendres promesses pour celui qui, repentant, retourne au Seigneur. La vraie conversion est intime et intérieure; elle consiste dans la pratique de la loi divine, dont on doit observer surtout le contenu spirituel. De son côté, le Seigneur fera que les jours de deuil de jadis, comme les jeûnes hébraïques des IV<sup>e</sup>, VII<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> mois, se convertissent en autant de sources de joie et de prospérité pour le nouveau peuple qui aime la vérité et la paix.

Cette ère nouvelle, annoncée ici par le Prophète, est précisément l'ère messianique.

*Lecture du prophète ZACHARIE (VIII, 14-19).*

« En ces jours j'entendis la parole du Seigneur et il disait : Ainsi parle le Seigneur des armées. De même que je me déterminai à vous punir alors que vos pères provoquèrent ma colère, à ce point que je ne voulus pas user de miséricorde, ainsi maintenant, revenu à vous, j'ai décidé de faire du bien à Juda et à Jérusalem. Le Seigneur dit : Ne craignez pas ; voici ce que vous devez faire : que chacun dise à son prochain la vérité ; aux portes (où sont érigés les tribunaux), jugez selon la vérité et la douceur ; que personne ne trame en son cœur aucun mal contre son ami ; n'aimez pas le faux serment. Voici, dit le Seigneur, ce que moi j'ai en haine. Et sur moi vint la parole du Seigneur des armées et il disait : Ainsi parle le Seigneur des armées. Le jeûne du quatrième, du cinquième, du septième et du dixième mois se convertira, pour la tribu de Juda, en autant de motifs de joie, d'allégresse et en fêtes très solennelles. Il suffit seulement que vous aimiez la vérité et la paix, dit le Seigneur des armées. »

Le répons-graduel, pris au psaume 140, le psaume vespéral par excellence, est commun, lui aussi, à la *pannuchis* de mars. Ensuite vient la collecte sacerdotale où, par les mérites du jeûne public et solennel que célèbre la communauté chrétienne de Rome — il ne faut jamais perdre de vue qu'il s'agit d'une institution liturgique purement romaine — on implore le pardon des péchés.

℣. « Ployons les genoux. »

℞. « Levez-vous. »

« De même, Seigneur, que vous nous accordez de célébrer en votre honneur ce jeûne solennel, ainsi prêtez-nous le secours de votre miséricorde. Par notre Seigneur. »

Suit, comme aux autres *pannuchis* de décembre et de mars, la lecture de Daniel avec le Cantique des Bénédictions, qui sert comme de chant de transition entre l'office de vigile et la messe.

Après les *Benedictiones*, venait la grande litanie avec les ordinations des nouveaux diacres et prêtres titulaires romains. Après la *chirotesia* l'archidiacre leur imposait les *oraria* ou

étoles, prises sur la tombe de saint Pierre, comme le *pallium* des évêques. Après la Communion, le Pape remettait aux nouveaux prêtres un des pains consacrés afin que, pendant huit jours, ils en déposassent un fragment dans leur calice, pour signifier que leur sacrifice était comme une extension et une continuation de celui du Pontife consécrateur. Ce rite se retrouve aussi en Orient.

Après la messe, le clergé et les fidèles des respectifs titres urbains accueillaient les nouveaux prêtres titulaires et les conduisaient triomphalement à leur siège. Le Pape avait déjà fait aux ordonnés de splendides présents en nature, baume, grain, vin, huile, ornements sacrés et vases liturgiques. En avant du cortège marchaient quelques valets avec des encensoirs et des candélabres, afin de dissiper les ténèbres de la nuit à travers les étroites rues de Rome, ornées pour la circonstance de guirlandes, de lauriers et de tentures. La foule présente acclamait : *Vival ! N.N. presbyterum sanctus Petrus elegit.*

Le nouvel élu s'avancait sur un cheval blanc recouvert du caparaçon de peluche blanche qui constituait l'insigne honorifique spécial de tout le clergé de Rome. Comme pour la consécration du Pape, ainsi pour la solennelle chevauchée des nouveaux prêtres titulaires, les chantres exécutaient le long de la route les *laudes* traditionnelles, et la fête se terminait par un splendide banquet, préparé dans les salles dépendantes de l'église titulaire du nouvel ordonné.

Cette tradition de l'ordination des prêtres titulaires de Rome et de leur cavalcade d'installation à l'occasion des Quatre-Temps a laissé de longues traces dans les usages de la Cour pontificale. En effet, jusqu'à ces derniers siècles, la création des nouveaux cardinaux coïncidait régulièrement avec les jeûnes des Quatre-Temps, et ils commençaient leurs nouvelles fonctions par une pompeuse cavalcade, de la porte du Peuple au Vatican.

Dans le passage de l'épître aux Hébreux qui précède la lecture évangélique, il est question du rite juif de la solennité de l'Expiation, alors que le grand prêtre pénétrait, une fois par an, dans le Saint des saints, pour y offrir le sang du sacrifice. De la répétition de ce rite annuel, l'Apôtre conclut à son ineffi-

cacité et à son inutilité; tandis que Jésus, Pontife éternel du Nouveau Testament, par un sacrifice unique mais parfait, a sanctifié le peuple chrétien, lui ouvrant définitivement les portes du céleste sanctuaire.

*Lecture de la lettre du bienheureux PAUL, apôtre, aux Hébreux*  
(IX, 2-12).

« Frères, d'abord se dressait le tabernacle, qu'on appelle le lieu saint, où étaient les candélabres, la table et les pains offerts. Derrière le second voile, il y avait le tabernacle appelé le Saint des saints, où l'on conservait l'encensoir d'or avec l'arche du Testament toute recouverte d'or. Dans celle-ci était l'urne dorée avec la manne, la verge d'Aaron qui avait reverdi et poussé des feuilles, et les tables du Testament. Sur l'arche étaient les Chérubins de gloire qui couvraient de leur ombre le propitiatoire. De tout cela ce n'est pas le moment de parler en détail. Les deux tabernacles étant donc ainsi disposés, les prêtres entraient continuellement dans le premier pour accomplir leur ministère et les sacrifices, tandis que dans le second le seul Pontife entrait une fois l'an, mais non sans avoir auparavant offert du sang pour les péchés commis par ignorance, tant par lui que par le peuple. Tant que subsistait ainsi l'ancien tabernacle, l'Esprit Saint voulait indiquer que n'était pas encore ouverte la voie conduisant au sanctuaire. Tout cela est une figure du temps présent; selon cette signification typique, on offre des hosties et des oblations qui ne peuvent à la vérité justifier parfaitement la conscience de celui qui les offre, puisqu'elles consistent seulement en nourritures, en breuvages et en diverses ablutions et purifications du corps imposées jusqu'à ce qu'arrive le temps de leur perfectionnement. Le Christ, au contraire, étant, Lui, le Pontife de la béatitude future, et traversant un plus vaste et plus parfait tabernacle, c'est-à-dire non fait de main d'homme, et par la vertu non du sang des taureaux et des boucs, mais de son propre sang, entra une fois pour toujours dans le sanctuaire, inaugurant une rédemption éternelle. »

Suit le graduel, tiré du psaume 116, qu'on a coutume à Rome de chanter après que sont accomplies les ordinations sacrées.

Le temps automnal fait que la parabole évangélique de ce

jour sur le figuier stérile (LUC., XIII, 6-17) est loin d'être hors de saison. Ce figuier est le symbole de la Synagogue et de ces âmes qui, prévenues de Dieu par des grâces abondantes, se contentent de rites extérieurs mais vains qui, à l'égal des feuilles, cachent la stérilité de l'arbre, sans rapporter aucun fruit véritable d'œuvres vertueuses. Le règne de Dieu ne consiste ni en paroles ni en cérémonies, il est essentiellement spirituel et intérieur.

Saint Grégoire le Grand commenta au peuple la lecture évangélique de ce jour dans la basilique de Saint-Laurent, ou, selon quelques manuscrits, à Saint-Pierre même, à l'occasion de la veillée nocturne. Cette dernière particularité est toutefois moins probable, puisque tout le contexte du discours ne contient aucune allusion à cette circonstance très importante. Il ne convient donc pas d'y insister beaucoup, d'autant plus que les anciennes listes d'évangiles ont été plusieurs fois modifiées.

Le verset de l'offertoire est tiré de l'habituel psaume vigi-  
lial 87<sup>e</sup>, chanté ordinairement en toutes ces solennelles *pan-  
nuchis* romaines. L'âme élève sa prière vers le Seigneur non  
seulement le jour, mais aussi la nuit, et cela pour plusieurs  
raisons. Outre l'exemple que nous en a donné Jésus lui-même  
quand, après les fatigues du ministère évangélique accompli  
durant le jour, il montait le soir sur quelque sommet *et erat  
hernoclans in oratione Dei*, la prière nocturne correspond à un  
vrai besoin de l'âme. Si l'âme est toute embrasée d'amour de  
Dieu, elle ne peut pas se résigner à laisser s'écouler stériles les  
longues heures de la nuit sans rendre au Seigneur l'hommage  
de la reconnaissance et de la parfaite charité. C'est au nom de  
ces âmes qu'Isaïe a dit : *Anima mea desideravit te in nocte* <sup>1</sup>.

Si au contraire l'âme est encore dans la voie des progressants  
et, en outre, est enveloppée par les ténèbres des tentations, —  
une nuit obscure spirituelle, — en cet état la prière assidue est  
encore nécessaire, puisque le Psalmiste, décrivant précisément  
cet état d'âme, dit : *In die clamavi et nocte coram te* <sup>2</sup>.

Enfin si l'âme se sent abattue sous le poids écrasant de ses  
fautes, en ce cas aussi son salut est dans la prière, à l'imitation  
du Psalmiste pénitent qui chantait : *lavabo per singulas noctes*

1. Is., XXVI, 9.

2. Ps LXXXVII, 2.

*lectum meum, lacrymis meis stratum meum rigabo*<sup>1</sup>. C'est pour tous ces motifs que l'Église, enseignée par le Christ et par les Apôtres, a institué la prière nocturne comme une partie de l'office divin, à la célébration solennelle et splendide de laquelle se vouent de préférence les Ordres monastiques, conformément à ce qui est écrit : *non extinguetur in nocte lucerna eius*<sup>2</sup>.

La collecte qui sert de prélude à l'anaphore est commune au dimanche dans l'octave de Noël. On y demande deux grâces symbolisées par la sainte Eucharistie : la consécration constante de toutes nos facultés au service de Dieu — voici le sens primitif de la *devotio* des latins — et aussi l'achèvement de cette consécration dans le ciel, quand Dieu, au moyen de la Vision béatifique, prendra entière et perpétuelle possession de l'âme fidèle, confirmée dans la charité, de telle sorte qu'Il sera alors *omnia in omnibus*.

Le verset pour la Communion est tiré du texte du Lévitique lu précédemment (XXIII, 41 et 43). « Le septième mois, vous célébrerez la fête commémorative du temps où je fis habiter sous les tentes les fils d'Israël, alors que moi, Yahweh, votre Dieu, je les tirai de l'Égypte. » Cette solennité prélude à celle que nous célébrerons dans le tabernacle céleste, alors que les six mois étant écoulés qui figurent le temps pénible de la vie présente, Dieu nous introduira dans le sabbat de son repos. En ce septième temps, déjà sanctifié et béni par le Seigneur dès l'origine du monde, nous élèverons à Yahweh un hymne d'action de grâces, et ce sera l'hymne de la revanche, le chant de ceux qui ont été sauvés des ondes de la mer Rouge, le cantique des rapatriés.

Dans la collecte d'action de grâces, on demande au Seigneur que la divine grâce dont l'Eucharistie est la source vive, obtienne en nous sa pleine efficacité; en sorte que cette union mystique de notre âme avec Dieu, telle qu'elle est en ce moment symbolisée par le Sacrement, atteigne dans le ciel toute sa perfection.

La divine Eucharistie est, en effet, une grâce — étymologiquement, Eucharistie signifie la bonne grâce — et une promesse. C'est une grâce, en tant qu'elle nous rend capables de participer

1. *Ps.* VI, 7.

2. *Prov.*, XXXI, 18.

à la nature divine, en nous entraînant à une vie de sainteté et de perfection; mais en même temps elle est aussi une promesse, parce que Jésus, au dire de saint Jean, donne *gratiam pro gratia*, et quand, au ciel, Il soustraira à notre foi les Espèces du Sacrement, Il donnera à notre amour, précisément grâce à l'Eucharistie, tout ce que notre cœur, ici-bas, se promettait d'atteindre.

La liturgie de ce jour insiste à ce point sur le souvenir de la fête juive de l'Expiation et des Tabernacles, pour nous persuader de la nécessité de la pénitence, sans laquelle on ne peut arriver à la gloire. Pour être efficace, cette pénitence doit être toutefois unie aux peines de Jésus qui, au moyen de sa passion, a sanctifié et rendu méritoires toutes nos souffrances.

La fête des Tabernacles doit nous inspirer en outre un abandon filial à la divine Providence, laquelle, pendant quarante années, a fait habiter sous les tentes dans le désert le peuple d'Israël, le nourrissant chaque jour d'un aliment miraculeux, et sans que, durant un si long laps de temps, ses vêtements eux-mêmes ne vissent à s'user.

### XVIII<sup>e</sup> DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

« *III post nat. sancti Cypriani.* »

**S**ELON le rit romain, après la veillée à Saint-Pierre ce jour devrait être aliturgique (*vacat*). De fait, la messe d'aujourd'hui, avec l'épître aux Corinthiens qui rompt la série des lectures tirées de l'épître aux Éphésiens, révèle de suite son caractère d'addition postérieure. Cette interpolation est toutefois assez ancienne, puisque Paul Diacre la mentionne déjà. La raison en est simple : hors de Rome, dans les nombreux monastères spécialement, la vigile dominicale du samedi des Quatre-Temps n'avait pas lieu, ou était célébrée selon un rit tout à fait différent du rit papal. A Rome, cette vigile se terminait toujours par la messe, qui représentait le véritable sacrifice dominical; là où, au contraire, cette vigile de l'ancien type romain n'était pas en usage, le peuple ne pouvait passer le dimanche sans la célébration de la messe; aussi la *dominica*

*vacat* des Sacramentaires romains ne tarda pas à avoir, hors de Rome, son propre formulaire liturgique.

\* \* \*

Au lieu d'être tiré du Psautier, l'introït est emprunté à l'Ecclésiastique (xxxvi, 18) et commence ainsi un cycle d'antiphonie tout à fait spéciale et propre à ces derniers dimanches après la Pentecôte. « Faites, ô Seigneur, que ceux qui attendent votre secours ne soient pas déçus dans leur espérance, mais obtiennent au contraire cette récompense qu'ont promise vos Prophètes. Écoutez donc les prières de votre serviteur, et avec les siennes, recevez celles de tout votre peuple d'Israël. »

Les Prophètes nous ont promis l'aide de Dieu, mais il faut bien entendre la valeur spirituelle de leur message, pour ne pas le matérialiser à la manière des Juifs et des anciens millénaristes. C'est pourquoi saint Augustin disait à ses fidèles : Ne vous promettez pas ce que l'Évangile ne vous promet pas non plus. Dieu n'a pas garanti la vie corporelle et les biens de cette terre même à son Fils et aux Apôtres. Il est donc vain d'attendre de Dieu sans condition cette sorte de biens matériels qu'Il ne nous accorde que s'ils concourent au salut de l'âme. Ce salut de l'âme au moyen de la grâce forme l'objet de notre espérance, laquelle doit être ferme, solidement appuyée sur la bonté de Dieu.

La collecte supplie la divine bonté de vouloir bien diriger par sa grâce les mouvements de notre libre arbitre, puisque ainsi seulement nos actions pourront être agréables à Dieu et mériter la récompense éternelle. C'est là un argument qui, bien considéré, doit affermir l'âme dans la sainte humilité. Tout ce que nous faisons de bien est l'œuvre de la grâce, est un don reçu d'En-Haut. *Si autem accepisti, écrit l'Apôtre — quid gloriaris, quasi non acceperis* <sup>1</sup>?

Dans le passage de l'Épître aux Corinthiens (I, 1, 4-8) l'Apôtre rend de vives actions de grâces à Dieu pour la large effusion de ses charismes sur l'église de Corinthe, expliquant que la vraie manière de s'enrichir spirituellement consiste à unir toutes nos

1. 1 Cor., IV, 7.

paroles, nos œuvres et nos intentions à celles de Jésus, en sorte que sa vie se manifeste et se prolonge pour ainsi dire dans la nôtre.

Le graduel, tiré du psaume 121, est commun au quatrième dimanche de Carême, mais aujourd'hui il est appelé par l'antienne d'introït, où la paix est également invoquée. Le Psalmiste, après les angoisses de l'exil de Babylone, se réjouit finalement à cette annonce inattendue qu'avec son peuple il pourra de nouveau franchir le seuil sacré du temple de Yahweh sur le mont Sion. La colère et la justice de Dieu ont dispersé Israël par l'épée, l'incendie, la guerre et la servitude; mais cette vengeance divine ne peut jamais être séparée d'une ineffable miséricorde. Que Dieu restaure donc lui-même les ruines qu'il a accumulées dans sa citadelle de Jérusalem, et que la disette des années passées soit oubliée grâce à l'abondance de tout bien à l'intérieur de l'enceinte fortifiée de la capitale de la théocratie judaïque.

Tout cela est évidemment élevé à un sens spirituel. La paix dont il est question ici constitue comme l'atmosphère de la Jérusalem céleste où Dieu même, bien suprême, comblera tout notre désir et nous établira dans une paix imperturbable.

Le verset alléluïatique est tiré du psaume 101 et prophétise la transcendance de la Nouvelle Alliance, à laquelle adhéreront tous les Gentils avec leurs rois. Contre le régionalisme intransigeant des judaïsants de la première heure, que Paul rencontrait constamment sur sa route, il est intéressant de constater l'importance assumée dans la prédication prophétique par l'internationalisation de la Religion messianique.

La lecture évangélique de saint Matthieu (IX, 1-8) raconte la guérison du paralytique. Le péché étant une dette contractée envers la justice divine, ne peut être pardonné que par Dieu; aussi la puissance de remettre les péchés, concédée par Jésus à l'Église, est-elle une preuve de sa divinité. Le dernier verset de la lecture de ce jour, avec les foules glorifiant Dieu qui a donné aux hommes une telle puissance, peut être entendu comme un jugement subjectif du peuple, lequel n'avait pas encore compris la divinité de Jésus.

Mais cette phrase cache un sens plus mystérieux. En Jésus, la

divinité opérait les miracles au moyen de son humanité; aussi le texte sacré veut-il ici nous insinuer la vérité de l'humanité du Sauveur unie hypostatiquement au Verbe, duquel provient une si grande puissance et la valeur infinie de la rédemption. De plus le récit évangélique de la rémission des péchés au paralytique a une valeur non seulement historique mais aussi symbolique et prophétique. Cette puissance d'effacer les péchés devait être communiquée *aux hommes*, c'est-à-dire aux Apôtres et à leurs successeurs dans le sacerdoce. Le Saint-Esprit élargit donc l'horizon de la scène évangélique, et c'est pourquoi les foules se réjouissent sans plus de ce que les hommes ont eux aussi reçu du ciel cette autorité éminemment divine.

L'antienne pour l'offertoire est composée de divers passages empruntés au chapitre xxiv<sup>e</sup> de l'Exode et traite du sacrifice solennel par lequel Moïse sanctionna dans le sang des victimes l'alliance entre Yahweh et Israël. Il est regrettable que dans le Missel romain ce splendide offertoire soit réduit au seul verset initial. Dans les anciens antiphonaires la composition s'élève à la magnificence d'un vrai drame liturgique. Le Législateur, sur l'invitation de Yahweh, monte sur la cime du Sinaï et, prosterné devant la majesté de Dieu, intercède pour le peuple apostat, implorant son pardon. Le Seigneur lui répond : « Je ferai selon ta parole. » Alors Moïse, prenant courage, le prie de lui manifester sa gloire. « Personne, répond Yahweh, n'a pu supporter ma splendeur et demeurer en vie. Monte pourtant sur cette roche; à mon passage ma main t'abritera pour que ma gloire ne t'éblouisse pas. Quand je serai passé, alors je retirerai ma main et tu pourras voir derrière les épaules le reflet de ma gloire » (*Ex.*, xxxiii, 13-23).

Ce récit, revêtu de splendides mélodies dans l'Antiphonaire grégorien, a un sens très profond. La vision de l'Essence divine n'appartient pas à l'état de simples voyageurs, et probablement, comme le pensent les Docteurs, ne fut jamais accordée à personne durant cette vie, mais fut le privilège du Christ seul. Notre nature mortelle n'est pas adaptée à cet état qui comporterait la possession actuelle et inamissible du Souverain Bien. Cependant la foi nous vient en aide; elle voile pour ainsi dire la face de Dieu, en sorte que les rayons de sa gloire illuminent notre

route sans nous éblouir et sans nous ôter le mérite de la vertu, qui suppose la liberté de l'arbitre humain.

La collecte avant l'anaphore rappelle d'abord que le divin Sacrifice nous met en relations si intimes avec la divinité que, tandis que nous lui offrons nos présents, celle-ci, à son tour, se donne elle-même à nous en échange. Cet état si sublime, auquel nous initie la foi, exige une fidèle correspondance de notre part, aussi supplions-nous aujourd'hui la divine clémence de nous accorder d'exprimer par nos œuvres cette dignité de fils de Dieu participant à la nature divine, dont le Sacrement nous est le gage. Alors la vérité sera en nous pleine et entière, quand, à l'image du Verbe de Dieu, nous exprimerons nous aussi la bonté et la beauté du Père.

L'antienne pour la distribution des saints Mystères est empruntée au psaume 95. « Allons ! prenez les oblations et franchissez le seuil de Yahweh ; adorez-le dans son saint temple. » Dans l'Ancienne Alliance, c'était le peuple qui portait à Dieu les dons dans le temple. Dans la Nouvelle, c'est Dieu au contraire qui se donne à son peuple.

Dans la collecte d'action de grâces, après avoir payé à Dieu le tribut de notre reconnaissance pour le Sacrement que nous avons reçu, nous le supplions de nous rendre de plus en plus dignes d'y participer.

Une Communion bien faite, selon la doctrine des Saints, est la meilleure préparation à la Communion suivante, puisque le divin Sacrement est d'autant plus profitable que l'âme est mieux disposée à s'unir à Jésus. Or, pour obtenir ces heureuses dispositions, quel moyen est plus efficace que la Communion elle-même, dans laquelle Jésus met en commun avec l'âme les trésors de sa Passion et les ineffables battements d'amour de son Sacré-Cœur ?

Dieu observe un ordre merveilleux dans la distribution de ses grâces, aussi dans nos besoins ne faut-il pas nous lasser de prier et d'attendre patiemment l'heure des miséricordes divines. Il est vrai que dans la sainte Écriture Dieu a promis d'exaucer les prières des humbles ; mais une grâce hors de propos ne serait plus une grâce ; aussi, si parfois le Seigneur retarde son secours, c'est pour le rendre plus doux, plus efficace, plus utile. Telle est

la signification profonde qui est cachée dans l'invocation de l'introït de ce jour et en ces autres paroles d'Isaïe : *Qui crediderit, non festinet.*

XIX<sup>e</sup> DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

« *IV post nat. sancti Cypriani.* »

*Station aux Saints-Côme-et-Damien.*

SELON les anciennes listes romaines, le dimanche précédant la fête des martyrs Côme et Damien, la station était dans leur basilique sur la Voie sacrée; selon le Capitulaire de Würzburg, cette station est indiquée après le second dimanche suivant la solennité de saint Cyprien. Mais, en réalité, il s'agissait d'une fête mobile et c'est peut-être la raison pour laquelle la messe de ce jour, à commencer par l'introït *Salus populi*, conserve comme un dernier souvenir de cette solennité en l'honneur des deux célèbres médecins « Thaumaturges » dont le peuple de Rome, durant la période byzantine, attendait la santé de l'âme avec celle du corps.

Combien admirable est la discrétion que l'Église révèle dans sa liturgie, aussi éloignée de tout spiritualisme exagéré que d'excessive condescendance envers les faiblesses de la nature humaine. Le corps est un instrument nécessaire pour que l'âme puisse agir et se sanctifier, et sous cet aspect, la santé est l'un des plus désirables dons de Dieu.

\* \* \*

L'introït est peut-être tiré de l'Italia; il a été déjà exécuté lors de la station quadragésimale à la basilique des martyrs Anargyres, sur la Voie sacrée. « Je suis le salut du peuple, dit le Seigneur. » Les besoins et les insuffisances de l'humanité déchue constituent comme un abîme de misère; seule une miséricorde et une grâce infinie ne dédaigne pas de lui rendre la vigueur première. Il est donc vain d'espérer en un bras de chair qui meurt et se corrompt; personne au contraire n'a jamais été déçu après s'être adressé au Seigneur pour être aidé par lui.

Dans la collecte on demande aujourd'hui au Seigneur d'éloigner de nous tout ce qui pourrait rompre la splendide harmonie et l'équilibre de notre corps et de notre esprit. L'ordre établi par Dieu, auquel l'Église fait allusion aujourd'hui, est celui-ci : le corps sain et agile doit se mouvoir docilement sous l'empire de l'âme ; celle-ci est poussée en haut, vers Dieu, par la grâce ; *quicumque Spiritu Dei aguntur ii sunt filii Dei*<sup>1</sup> en sorte que, moyennant cet ordre, tout l'homme, suavement, sans difficultés ni obstacles, se dirige vers Dieu comme vers sa fin ou plutôt, pour le dire dans les mêmes termes que la collecte, il accomplit en toute liberté ce qui se rapporte à Dieu. Qu'elle est belle et glorieuse cette liberté des fils de Dieu, résultat de l'ordre, de l'harmonie et de la soumission de la créature au Créateur !

Dans la lecture de l'épître aux Éphésiens (IV, 23-28) saint Paul présente la sainteté évangélique sous le symbole d'un vêtement neuf qu'il convient de prendre. Ce vêtement est Jésus-Christ Lui-même, avec ses vertus et ses sentiments divins. Tous les fidèles étant les membres d'un même corps mystique, il en résulte des devoirs réciproques de charité, de sincérité, de loyauté et de compassion.

Le répons, tiré du psaume 140, est commun au mardi et au samedi après le premier dimanche de Carême, et à la *pannuchis* des Quatre-Temps d'automne. Dans la vie présente, notre oblation à Dieu est toujours un sacrifice du soir, car elle est enveloppée dans la pénombre de la foi, et les années fugitives de notre pèlerinage sont déchirées par la douleur. C'est pourquoi Jacob, interrogé par le pharaon d'Égypte sur son âge, répondit que ses ans avaient été *pauci et mali*. Le Psalmiste ajoute en effet : *Ad vespere demorabitur fletus, et ad matutinum laetitia*. Contrairement à nos calculs astronomiques, dans l'Écriture sainte la journée humaine commence toujours le soir, parce qu'avant d'arriver à la joie de la vision béatifique matutinale il convient de passer avec Jésus dans le labeur et dans les larmes l'après-midi de la Parascève précédente.

Le verset alléluïatique est tiré du psaume 104. « Publicz la gloire de Yahweh et invoquez son nom ; annoncez ses entreprises

1. Rom., VIII, 14.

à tous les peuples. » Les Apôtres, et, après eux, les évêques et les pasteurs d'âmes reconnaissent comme leur premier devoir cette fonction de la prédication évangélique, grâce à laquelle, par l'opération du Saint-Esprit, des âmes en grand nombre sont chaque jour engendrées à Dieu et naissent de Lui — *ex Deo nati sunt* — à la vie surnaturelle. Toutefois pour que cette sorte de conception toute sainte et toute divine ait lieu, la parole du prédicateur doit être non la sienne mais celle du Christ. En outre, elle doit être dite non avec l'esprit humain qui pourra tout au plus faire des savants, mais avec l'Esprit Saint qui seul peut faire des fidèles. C'est pourquoi il est écrit des saints Apôtres : *Repleti sunt omnes Spiritu Sancto, et coeperunt loqui* <sup>1</sup>.

La parabole du banquet nuptial du fils du roi (MATTH., XXII, 1-14) est omise dans le Capitulaire de Würzbourg, lequel indique au contraire pour ce jour la péricope qui, dans le Missel, est attribuée au XXI<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte. L'allégorie du banquet nuptial fut commentée par saint Grégoire le Grand au peuple dans la basilique de Saint-Clément ; mais nous ignorons en quelle circonstance, puisque le saint dut probablement modifier par la suite l'antique liste évangélique.

La fin principale de la prédestination des âmes au banquet béatifique, c'est la glorification suprême du Christ en tant que premier-né de la famille humaine et chef de l'Église. De fait, Jésus ressuscité des morts et élevé à la droite de Dieu le Père transmet sa vie et sa sainteté aux membres de son corps mystique, en sorte que l'Église soit sa vivante image comme Il est lui-même celle du Père. Ainsi, selon la pensée de l'Apôtre, Dieu sera finalement tout en tous, et ce parfait unisson sera l'hymne béatifique qui retentira dans le ciel durant toute l'éternité : *Amen, alleluia.*

« Ami, comment es-tu arrivé jusqu'ici sans le vêtement nuptial?... » Le Seigneur appelle les âmes, mais il veut que celles-ci correspondent à leur vocation, en sorte que la grâce de l'éternelle béatitude soit aussi la récompense due, la *couronne de justice*, comme l'appelle saint Paul, que Dieu donne au serviteur fidèle et au soldat vainqueur.

1. *Act.*, II, 4.

Le verset de l'offertoire, tiré du psaume 137, est commun à la station quadragésimale de la basilique des Anargyres sur la Voie sacrée. « Tant que sévira la tempête et la tribulation, tant que semblera manquer tout humain espoir de salut, vous, Seigneur, étendez en maître votre bras, et mettez-moi en sûreté. »

Il faut remarquer qu'il y a deux heures, comme il y a deux providences : celle de l'homme et celle de Dieu. Tant que dure le temps de l'homme, il semble que le Seigneur demeure en une tranquille attente; quand au contraire cesse toute espérance humaine, c'est alors que, en général, Dieu commence son œuvre de salut et nous met inopinément en sûreté. C'est pourquoi souvent l'heure où Dieu nous exauce est précisément la plus sombre et la plus triste de notre épreuve, selon ce qu'Il dit Lui-même dans le psaume : *Exaudivi te in abscondito tempestatis ; probavi te apud aquam contradictionis* <sup>1</sup>.

Dans la collecte avant l'anaphore, on demande aujourd'hui que l'oblation sacrée non seulement rende gloire à Dieu, mais soit aussi le gage du salut éternel pour ceux qui y participent.

La sainte Eucharistie est toujours, en elle-même, gage de salut éternel, car elle contient la grâce dans sa source première. Toutefois, comme l'effet subjectif des Sacrements se mesure aux dispositions personnelles de celui qui les reçoit, on implore précisément aujourd'hui ces dispositions afin que la mystique oblation sacramentelle, ne trouvant pas d'obstacles dans l'âme, puisse opérer avec toute la plénitude de son efficacité.

L'antienne pour la Communion est tirée du psaume 118 : « Vous, ô Yahweh, vous avez ordonné que vos préceptes soient inmanquablement observés. Que mes pas tendent donc à maintenir intacte votre loi ! » Ici, non seulement le Psalmiste manifeste ses généreux propos, mais dans cette exclamation — en latin *utinam* — il exprime la joie puisée dans le doux service de Yahweh. Cette douceur est la même qu'expérimentaient les martyrs dans la voie étroite de leur passion. Celui qui n'a pas la foi ne voit, dans la vie chrétienne et surtout dans la vie religieuse, que le côté extérieur et pénible. *Crucem videt*, disait saint Bernard, *unctionem non videt*. Au contraire, l'onction

1. Ps. LXXX, 8.

intérieure du Saint-Esprit rend si aimables les douleurs et les travaux soutenus pour le Seigneur, que le Psalmiste, se déclarant embrasé, comme il le dit, par la parole divine, chante : *Ignitum eloquium tuum vehementer, et servus tuus dilexit* <sup>1</sup>.

Dans la collecte d'action de grâces, nous demandons que la vertu médicinale de l'Eucharistie — beau concept, qui suppose l'infirmité et l'empoisonnement de notre nature, conséquence du fruit fatal de l'Éden — nous affranchisse des passions perverses, et nous fasse adhérer constamment à la volonté divine.

Chacun veut selon la nature de son esprit. Pour que nous puissions avoir des goûts célestes et un idéal divin, il faut donc que l'Esprit de Dieu non seulement corrige par sa grâce notre esprit humain et charnel, mais s'y substitue pour ainsi dire, en nous faisant vivre de Lui.

## XX<sup>e</sup> DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

« *V post nat. sancti Cypriani.* »

**L**E comput des semaines comprises entre la Pentecôte et l'Avent n'a pas été toujours le même puisque à Rome on comptait les dimanches voisins des fêtes des Apôtres et de saint Laurent; ensuite venaient ceux qui suivent la fête de saint Cyprien, et finalement, d'après quelques recensions, se trouvait une dernière série de fêtes dominicales après la dédicace de Saint-Michel : *Post Sanctum Angelum*. Ainsi s'explique-t-on que les introïts de ces derniers dimanches, comme nous l'avons déjà observé, constituent un groupe à part : ils ne sont pas tirés du Psautier, comme à l'ordinaire, mais des livres prophétiques.

\* \* \*

Le chant de ce jour, pour l'entrée solennelle du célébrant, s'inspire du prophète Daniel (III, 31, 29 et 35) mais la citation n'est pas littérale. Le Seigneur, par Moïse dans le Cantique du Deutéronome, et ensuite par la bouche des Prophètes posté-

1. Ps. CXVIII, 140.

rieurs, avait menacé des plus terribles châtements les Hébreux, s'ils violaient le pacte alors conclu avec Yahweh. Israël prévariqua par la suite, et Dieu détruisit le sanctuaire national et fit traîner en esclavage à Babylone tous les notables du peuple. Aujourd'hui Daniel dit donc, dans la splendide prière dont s'inspire l'introït : « Tout ce que vous avez fait, ô Yahweh, à notre égard, n'est que trop juste et mérité, car nous avons péché contre vous en nous révoltant contre votre sainte loi. » Voilà la douloureuse confession de la faute, qui conduit le pécheur sur la voie de la réconciliation. — « Nous méritons bien le sort qui nous est réservé, mais vous, qui êtes bon, ne regardez pas notre malice, mais traitez-nous seulement selon votre immense miséricorde. » — Voilà l'espérance qui informe l'acte de contrition, voilà la détestation du péché et la résolution implicite de l'amendement pour l'avenir.

Dans la collecte, on implore du Seigneur la miséricorde et la paix. La paix suit la miséricorde, car tant que la grâce n'a pas effacé le péché, le cœur déchiré par les remords, avili par les liens des passions, et en contradiction avec lui-même, ne peut trouver la paix. *Non est pax impio*, a dit le Prophète. Les conséquences de ce double don de la miséricorde et de la paix — Jésus-Christ, en tant qu'auteur de notre réconciliation avec le Père est appelé par l'Apôtre *Pax nostra* — sont le recouvrement de la pureté intérieure du cœur — de telle sorte que celui-ci, pour qui étaient auparavant insipides les choses de l'esprit (*animalis homo non percipit ea quae Spiritus sunt*), recommence désormais à voir et à goûter les choses de Dieu (*Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt*) — et une grande aisance et facilité pour bien agir.

#### Oremus.

*Largire, quaesumus, Domine, fidelibus tuis indulgentiam placatus et pacem; ut pariter ab omnibus mundentur offensis, et securo tibi mente deserviant. Per Dominum.*

#### Prière.

Nous vous demandons, Seigneur, d'accorder dans votre bienveillance à vos fidèles l'indulgence et la paix, afin que, purifiés de toutes leurs fautes, ils vous servent en même temps avec un âme paisible. Par notre Seigneur.

Suit un passage de l'Épître aux Éphésiens (v, 15-21). La saison est déjà avancée, la vendange est désormais accomplie. Il faut regagner tant de temps perdu inutilement pour l'âme, et au lieu de s'adonner à la boisson, — nous sommes précisément aux jours du décuvage, — il convient de se préparer aux temps mauvais, c'est-à-dire à la mort ou à la vieillesse, en accumulant de bonne heure des œuvres bonnes, moyennant la grâce de l'Esprit Saint. Les feuilles d'automne ont jauni; cela même dispose l'âme à la méditation des éternelles vérités.

Le répons est commun à celui du jeudi après le III<sup>e</sup> dimanche de Carême et à la solennité du Très Saint Sacrement. Il est tiré du psaume 144. « Tous les yeux, Seigneur, sont fixés sur vous, pleins d'espérance, et vous, au moment opportun, Vous donnez à chacun l'aliment convenable. Vous ouvrez votre main bienfaisante et comblez de bénédiction chacun des mortels. »

Le verset assume ici un sens eucharistique tranché. La divine Communion est le vrai pain universel des fils, préparé par Dieu sur tous les points du monde, partout où s'élève un autel chrétien. Dieu donne la nourriture convenable au moment opportun, parce que dans l'ancienne loi Il a alimenté la foi des justes au moyen du sacrifice de Melchisédech, de la manne, du pain d'Élie et des autres symboles du divin Sacrement.

Dans la loi évangélique, la réalité succède au symbolisme, mais elle est couverte des voiles de la foi afin que celle-ci ait tout le mérite de croire à la pure et simple parole du Verbe de Dieu. Dans le ciel, les bienheureux se nourrissent de la même réalité que nous sur la terre. Ceux-ci toutefois en jouissent sans aucun voile, à visage découvert, afin que dans la vision béatifique, la foi s'étant évanouie, la charité triomphe seule, et que l'âme se plonge tout entière dans la joie de son Seigneur.

Le verset alléluïatique est tiré du psaume 107. « Mon cœur est prêt, ô Dieu, mon cœur est prêt. Je chanterai des hymnes à ma gloire. » Dieu est appelé gloire de l'âme, non seulement comme auteur de la gloire qui doit rendre bienheureuse cette âme pour l'éternité, mais aussi parce que Lui seul est juste estimateur de nos mérites. Quelle gloire c'est donc d'être connu et approuvé de Dieu ! ainsi pensait l'Apôtre, quand il écrivait aux Corinthiens qu'il comptait pour rien toutes les appréciations humaines.

De plus, Jésus-Christ est la gloire du Père, car il est le miroir de ses perfections. A notre tour, nous participons à cette gloire à mesure que nous nous unissons au Christ, et surtout que nous participons à sa passion. Aussi saint Paul disait-il : *Mihi absit gloriari, nisi in Cruce Domini mei Iesu Christi* <sup>1</sup>.

La lecture évangélique de saint Jean (IV, 46-53) <sup>2</sup> traite de la guérison du fils de l'attaché au palais royal, que saint Grégoire le Grand expliqua au peuple dans la basilique cimitériale des martyrs Nérée et Achillée sur la voie Ardéatine le jour de leur fête.

L'officier royal avait foi en Jésus, et il recourut à Lui. Le Divin Maître voulut pourtant le purifier d'abord de tout ce qu'il y avait en lui d'intéressé et de matériel, exigeant que, sans voir encore la guérison de son fils, il y crût sur sa parole divine. L'officier royal crut, et cette foi fut ce qui, outre la santé corporelle de son fils, valut le salut spirituel à toute sa maison.

Le bénéficiaire du miracle devint ainsi un apôtre de l'Évangile. Tous nous avons reçu du Seigneur des grâces nombreuses; maintenant surtout que le monde se trouve en une si déplorable ignorance des choses de Dieu, chaque fidèle devrait se transformer en apôtre, imitant ainsi les chrétiens antiques, les laïques surtout, qui, au moyen de cette propagande et de ce silencieux travail de pénétration, en moins de trois siècles changèrent le monde et, de païen, le rendirent chrétien.

Le verset de l'offertoire qui, dans l'Antiphonaire grégorien, est uni à une mélodie remplie d'un sentiment délicat autant qu'élevé, est tiré du psaume 136, et il est commun au jeudi de la Passion. « Nous nous sommes assis et nous avons pleuré au bord des canaux de Babel, en nous souvenant de Sion. » Les canaux de Babylone symbolisent ici les passions où vont se désaltérer les pauvres pécheurs, tandis que l'âme fidèle s'assied tristement sur la rive de ces eaux souillées. En effet, étant donné la corruption de la nature humaine, le juste est bien sujet à la tentation, mais avec la divine grâce il n'y consent pas et il est même supérieur à la lutte. Au lieu de se donner au détestable

1. *Gal.*, VI, 14.

2. Dans le Capitulaire de Würzbourg cette péripécie évangélique est omise.

plaisir, comme le font les habitants de Babylone au bord des eaux, le juste s'afflige et déplore de se trouver lui aussi exposé à tant de périls; toutefois la pensée des joies du ciel lui fait vaillamment mépriser tous les honteux plaisirs charnels. Quel est le secret pour ne pas succomber? C'est de se souvenir de la vraie et sainte patrie sur le mont Sion.

La collecte sur les oblations, avant l'anaphore, demande au Seigneur l'habituel fruit eucharistique, c'est-à-dire que le divin Sacrement agisse en nous à la façon d'un médicament spirituel et d'un antidote contre le *virus* du péché qui intoxique notre sang.

Recevons avec grande révérence cette doctrine de l'Église sur les effets de la sainte Communion; que les directeurs d'âmes spécialement s'en autorisent, car on ne saurait leur suggérer de moyen plus efficace, pour éteindre dans le cœur des fidèles l'incendie des passions, que la divine Eucharistie, froment et vin de choix, qui fait germer les vierges, selon le mot du Prophète.

L'antienne pour la Communion est tirée du psaume 118; elle est commune au jeudi de la Passion. « Seigneur, souvenez-vous de votre Verbe, en qui j'ai placé mon espérance et cherché ma consolation. C'est Lui-même qui m'a réconforté dans ma misère. »

Quand nous sentons toute la désolation de notre insuffisance, présentons à Dieu le Père ce Verbe, objet de ses complaisances et raison de toute notre espérance. Pour éteindre nos dettes, présentons-lui Jésus, car ce Verbe incarné est un trésor que nous possédons en commun avec le Père éternel, si bien que, comme Lui, nous pouvons placer en Lui toute notre complaisance.

La collecte d'action de grâces est commune au second mardi de Carême; nous y supplions la divine clémence de nous donner la grâce d'obéir aux divins commandements, afin que cette habituelle docilité aux motions du Saint-Esprit soit une excellente préparation au banquet eucharistique.

Cette pensée est très profonde. Les Sacrements opèrent bien par institution divine, mais leur effet est proportionné à la capacité et aux dispositions de celui qui les reçoit. Or, quelle meilleure disposition pour communier au Corps sacramentel

du Christ peut avoir une âme, que celle de communier continuellement à l'esprit du même Christ et d'adhérer inébranlablement à son adorable volonté?

Comme pour nous préparer à l'avènement du Rédempteur, un sentiment de profonde tristesse envahit ces messes des derniers dimanches après la Pentecôte. C'est la nature qui, humiliée, gémit sous le poids de ses iniquités et des châtiments divins. Elle ne sait plus se relever de cet état, et elle a appris à ses dépens que sans le secours de Dieu elle ne peut pas faire le bien. Il ne lui reste qu'à hâter par la prière et l'humble confession de son impuissance l'heure des divines miséricordes. C'est précisément là le sens de la prière de Daniel dans l'introït de ce jour.

### XXI<sup>e</sup> DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

« *VI post nat. sancti Cypriani.* »

UNE tristesse intense envahit aujourd'hui tous les chants de la messe. Ce sentiment est à son comble dans l'offertoire, d'une exquise facture grégorienne, et qui, dans sa rédaction primitive, constituait un vrai joyau musical. De fait, l'état de l'âme qui gémit sous la main pesante de la divine justice est admirablement décrit en ce passage du texte sacré, que l'inspiration musicale grégorienne orna d'une mélodie très expressive.

Job est aussi un symbole de Jésus crucifié, si bien qu'aux premiers siècles son livre était lu durant la semaine sainte. Un profond mystère pénètre toutes ces pages : le Patient de l'Idumée, couvert de plaies et couché sur le fumier, proteste de son innocence, tandis que ses impitoyables interlocuteurs, arguant de la rigueur des peines qu'il souffre et de l'équité de la justice divine, tentent de démontrer que ses maux sont la punition de ses péchés. Le sens typique de la prophétie donne raison à l'un et aux autres : Jésus est la sainteté même, mais la justice de Dieu poursuit en Lui nos fautes, desquelles, dans sa miséricorde infinie, il voulut librement se charger.

\*  
\* \*

L'introït est tiré du livre d'Esther (XIII, 9, 10-11). Mardochée, ayant appris la nouvelle de la condamnation à mort de tout le

peuple de Dieu à l'instigation d'Aman, s'humilie, fait pénitence avec Esther et recourt à l'aide assurée de la prière. Quelle résignation et quelle foi transpirent dans ses paroles ! Il ne prétend pas scruter les jugements de Dieu, qui parfois punit nos fautes en ce monde pour n'avoir pas à les punir dans l'autre. Si pourtant Dieu avait décidé de faire grâce à Israël — qu'il est beau cet humble appel à la miséricorde ! — personne alors ne pourra s'opposer à sa volonté et les menées elles-mêmes des oppresseurs de la famille du Seigneur seront ordonnées par la Providence à un plus splendide triomphe de la sainte religion.

Cette dernière observation révèle le secret de toute la philosophie de l'histoire de l'Église. Le mal que, par permission de Dieu, accomplit la malice des créatures, entre dans le plan magnifique de la Providence divine, laquelle atteint ses fins les plus sublimes précisément par l'œuvre de ses adversaires les plus acharnés. Comme le démon qui, criblant avec dépit le grain, rend un utile service au Père de famille, ainsi font tous les impies. Sans le vouloir et malgré eux, ils servent à Dieu et préparent son triomphe.

Dans la collecte, on supplie aujourd'hui le Seigneur de garder sa communauté chrétienne. — L'esprit qui informe l'antique liturgie est toujours éminemment social ; l'individu disparaît dans la collectivité de la communion de l'Église. — On implore ensuite deux grâces importantes : d'abord la défense contre les embûches du démon, qui, pour nous retirer du bien, suscite obstacles matériels, moraux et spirituels, discordes civiles, épidémies, tentations ; puis l'on demande ce spécial esprit de dévotion, — la *pietas* qui est l'un des sept dons du Saint-Esprit, — grâce auquel l'âme se sent attirée et inclinée au service divin et à la pratique des œuvres vertueuses.

Dans le passage de l'Épître aux Éphésiens (VI, 10-17) est décrite la lutte cruelle que les fidèles soutiennent contre le démon, lutte d'autant plus terrible que le combat est engagé d'esprit contre esprit. Dans les tentations, surtout quand le champ de bataille est l'âme elle-même avec ses opérations spirituelles, l'arme la plus efficace contre le démon est précisément la foi. Pour cette raison, Dieu permet que certains saints soutiennent ces sortes de luttes internes contre l'ennemi du

genre humain, afin que leur foi soit de plus en plus purifiée et fortifiée, serve d'exemple aux fidèles, et qu'au démon soit infligée une plus terrible humiliation. C'est là précisément l'histoire de Job, laquelle, sous différents noms et en des circonstances diverses, se prolonge et se répète indéfiniment dans les fastes de l'histoire de l'Église.

Le répons qu'on modulait sur les degrés de l'ambon est tiré du psaume 89. Les anciens prodiges accomplis par le Seigneur aux premiers siècles du royaume d'Israël ou de la constitution de l'Église nous donnent l'assurance que son aide ne manquera pas non plus à nos jours, car Il est toujours le même Dieu constant et immuable, qui préexistait à la formation du créé. Comme sa main aimante nous tira du néant par un excès de condescendance, ainsi aujourd'hui ce même amour nous conserve dans l'être et ne nous soustrait pas les soins les plus tendres de sa Providence.

Le verset alléluiatique est tiré du psaume 113 qui était l'un des psaumes de la Pâque juive que Jésus-Christ chanta donc avec ses Apôtres lors de la dernière Cène. Toutefois chanté tel que l'indique le *Liber Gradualis* actuel, sans les versets qui suivent, il ne présente pas un sens complet. « Quand Israël sortit de l'Égypte et la descendance de Jacob du milieu d'un peuple barbare... »

Il faut remarquer qu'en fait de culture purement civile, l'ancienne Égypte était, sans comparaison, très supérieure au peuple juif. Néanmoins le Saint-Esprit appelle barbares les sujets du Pharaon, parce que la civilisation d'un peuple ne se mesure pas uniquement aux conditions matérielles et artistiques où il se trouve, mais plutôt à l'élévation spirituelle de sa vie et de sa culture. Sous cet aspect, la civilisation juive, telle qu'elle transparaît de la Bible, l'emporte de beaucoup sur toutes les plus célèbres civilisations des anciens peuples, et démontre l'origine surnaturelle de la foi hébraïque.

La parabole évangélique du serviteur impitoyable envers son débiteur (MATTH., XVIII, 23-35) laquelle, selon le Capitulaire de Würzbourg, appartiendrait au IV<sup>e</sup> dimanche après la fête de saint Cyprien, est le commentaire le plus autorisé de ces paroles de l'Oraison dominicale : « Remettez-nous nos dettes comme nous

les remettons à nos débiteurs. » La mesure des divines miséricordes est déterminée par nous-mêmes, et correspond en tout à celle que nous aurons employée envers nos semblables.

L'offertoire est tiré, comme il a déjà été dit, du premier chapitre de Job; mais dépouillé, comme il l'est aujourd'hui, de ses versets primitifs, tels qu'ils se trouvent dans l'Antiphonaire grégorien, il est devenu un simple récit, et a perdu de la sorte en grande partie cet ardent caractère dramatique que voulut lui imprimer l'ancien compositeur de la *Schola Romana*.

Job, étendu sur le fumier, proteste toujours de son innocence et dit que sa chair n'est point de bronze pour pouvoir supporter tant de souffrance. La splendide composition musicale s'achève en un cri passionné vers cette félicité qui forme le suprême désir de tous les cœurs. *Quoniam, quoniam, quoniam non revertetur oculus meus, ut videam bona, ut videam bona.* L'humanité s'évertue de toutes ses forces à affirmer sa soif insatiable de félicité et de bien; mais pour trouver l'un et l'autre il faut s'élever au-dessus de ce que l'œil peut voir, de ce que l'oreille peut entendre, montant jusqu'à la contemplation de Celui qui se présentait à Abraham comme *omne bonum*.

La collecte d'introduction à l'anaphore consécatoire demande au Seigneur d'accepter avec bienveillance les offrandes dont elle décrit ainsi le double fruit spirituel : le Sacrifice Eucharistique apaise la justice divine et satisfait pour nous, et en même temps il nous restitue cet état de salut dans lequel Dieu avait créé nos premiers parents. Cette réparation, en vertu du Sang du Nouveau Testament, est un acte gracieux de la divine miséricorde, à laquelle, dans la collecte, est attribué le titre si expressif de puissante. Dieu, en effet, *superexaltat misericordiam iudicio*, celle-ci ayant triomphé de la justice divine elle-même, selon ce qui est écrit : *Et misericordia eius super omnia opera eius.*

Le verset pour la Communion est tiré du psaume 118. La nacelle de l'Église est menacée de sombrer au moment où la tempête se déchaîne. Pourtant l'âme chrétienne met en Dieu toute sa confiance, et elle attend, non pas un secours humain mais le *salut du Seigneur*, que le Psalmiste appelle précisément

*Salutare tuum.* Quand Dieu jugera-t-il ses adversaires spirituels? demande-t-elle. Ce jugement est toutefois déjà accompli, par le fait que les ennemis de la lumière et de la grâce se mettent d'eux-mêmes en dehors de ces biens : *Qui non credit, iam iudicatus est.*

Dans la collecte d'action de grâces, nous appelons aujourd'hui l'Eucharistie l'aliment qui nous nourrit pour l'éternité, et nous demandons cette faveur, que la Communion sacramentelle ait pour effet l'intime adhésion de notre âme, de notre cœur et de notre volonté à Jésus, qui veut nous faire revivre de Lui-même.

La sainte Écriture, et saint Paul en particulier, assignent à saint Michel, dont ces dimanches prennent parfois précisément le nom — *post sanctum Angelum* — une part décisive dans la lutte que soutient l'Église contre le démon. Le déroulement du mystère d'iniquité, déjà commencé quand l'Apôtre écrivait aux Thessaloniens (II, II, 7) est retardé par le puissant Chef des milices célestes, qui remportera la victoire finale et décisive sur l'Antéchrist. La protection de saint Michel sur toute l'Église doit nous inspirer la plus pieuse confiance en son intercession et l'horreur la plus profonde pour les sectes secrètes et infernales qui sont comme les instruments extérieurs qu'emploie le démon dans sa lutte contre Dieu et sa famille.

## XXII<sup>e</sup> DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

« VII post nat. sancti Cypriani. »

L'INTROÏT est mélancolique, mais plein de confiance; plus nous sommes misérables, plus splendide sera la gloire de la divine miséricorde qui nous relèvera d'une telle bassesse. Plus grande est la misère humaine, plus le Cœur de Dieu se sent porté à la compassion; aussi la multitude de nos péchés, loin de nous décourager, doit-elle au contraire nous inspirer une confiance encore plus tendre et plus énergique en l'infinie bonté divine.

\*\*\*

L'antienne d'introït est tirée du psaume 129 : « Si vous, ô Yahweh, regardez nos démérites, qui, Seigneur, pourra sou-

tenir votre jugement? Traitez-nous au contraire selon votre habituelle miséricorde. »

Comme l'observe fort bien saint Grégoire le Grand commentant Job, l'homme peut présumer de sa propre justice quand il se replie sur lui-même et abaisse son regard pour se concentrer dans son égoïsme. C'est là un état qui prélude à la réprobation. Au contraire, à peine élève-t-il vers Dieu son regard et médite-t-il la sainteté divine, ses droits souverains sur les créatures et l'inscrutabilité de ses jugements, alors, à la lumière du Saint-Esprit, il sent toute l'ignominie de sa propre laideur, et ce qui, auparavant, était pour l'âme un objet de vaine gloire, devient ensuite le sujet d'anxiété et de peine, alors que l'âme voit ses bonnes œuvres elles-mêmes souillées de mille défauts. Cette lumière divine, qui abaisse l'âme et l'établit sur la base solide de l'humilité, est une grâce fort désirable, car elle est la source première de la sainte crainte de Dieu, principe de toute sagesse.

☩ Dans la collecte, nous appelons le Seigneur notre salut et notre force; notre salut, parce qu'au moment de la lutte, son doux nom, le Cœur de son Verbe incarné, la divine Eucharistie, sont un asile très sûr pour l'âme qui s'y cache; notre force, parce que, au moyen des Sacrements et de la grâce, il est la source de toutes les énergies spirituelles dont nous avons besoin en cette vie de combat et d'épreuve.

On prie donc le Seigneur, premier auteur de notre piété, — la piété, en effet, au sens déjà expliqué, est l'un des sept dons du Saint-Esprit, — d'accueillir les pieuses prières de son Église. Voici de nouveau la prière sociale et collective. On appelle pieuses les prières de la famille chrétienne, non seulement parce qu'inspirées par ce même *Spiritus pietatis* qui s'est répandu sur elle, mais aussi parce qu'elles ont pour objet la gloire de Dieu et le *bonum divinum* en quoi consiste précisément notre piété. L'effet de ces pieuses prières, informées par les intimes motions du Saint-Esprit, en tant qu'il est Esprit de piété, est que Dieu qui, par la grâce du Paraclet, a daigné nous inspirer ce que nous devons demander, les accueille aussi, non comme purement nôtres, mais comme venant du Saint-Esprit, lequel prie en nous *gemitibus inenarrabilibus*, et daigne les exaucer.

Aujourd'hui commence la lecture de l'épître aux Philippiens, qui continuera dimanche prochain. Dans le passage lu en ce jour (1, 6-11) saint Paul leur atteste son affection, il les assure que, bien qu'enchaîné à Rome pour la défense de l'Évangile, il les a néanmoins toujours présents à la mémoire et il veut qu'ils participent à la joie qui inondait alors son âme. Parmi les lettres de l'Apôtre, c'est celle aux habitants de Philippi qui révèle le mieux le cœur tendre et aimant de saint Paul, qui considérait ces fidèles comme la portion choisie de son champ d'apostolat. Dans les autres épîtres, l'Apôtre donne des avis, enseigne et ordonne; celle aux Philippiens, au contraire, est toute intime, et il y épanche sur ses chers disciples la surabondance des affections de son noble cœur, lequel se sentait alors plus heureux que jamais, parce que la prison et les chaînes le rapprochaient davantage du Christ.

Le répons-graduel, tiré du psaume 132, chante les avantages et la joie de la communion des saints, grâce à l'unité de l'Église. Parfum de grâce, de sainteté, et splendeurs de gloire descendent de Jésus, notre Chef mystique, et enveloppent tous ses membres, à la façon de cette symbolique onction que reçut Aaron, au jour de sa consécration pontificale, alors que le baume répandu sur sa tête descendit sur sa barbe, sur l'*éphod* et jusqu'aux franges de ses vêtements sacrés.

Le verset alléluïatique est emprunté au psaume 113. Qui sont ceux qui mettent leur confiance non en eux-mêmes, non dans les trompeuses promesses humaines, mais dans le Seigneur? Ce sont précisément les sages, ceux qui connaissent le néant des choses créées et la suprême bonté de Dieu. Ce sont les âmes pénétrées d'un intime sentiment de la souveraine transcendance de Dieu : Voilà la crainte de Dieu, fruit de la présence du Saint-Esprit dans l'âme du juste. Ces âmes ne sont certainement pas frustrées dans leur attente, puisque la mesure selon laquelle Dieu se donne aux âmes est celle de leur foi en Lui.

La lecture évangélique (MATTH., XXII, 15-21) rapporte les embûches tendues à Jésus à propos du tribut à payer à Tibère. Les honteuses intentions des Pharisiens et des Hérodiens ne méritaient aucune réponse de Jésus; pourtant le Sauveur, évitant dans sa divine sagesse le piège que lui tendaient ses

adversaires, harmonise la piété et la prudence, et, sans tomber dans le guet-apens, il élève la question politique en une région entièrement spirituelle, attribuant une valeur générale à cette maxime : il faut rendre à l'homme ce qui lui appartient, mais on doit donner avant tout à Dieu ce qui est à Lui seul. Il voulait dire : il n'y a point d'antithèse entre le devoir social de patrie et le devoir pieux de religion. Donnez donc à la patrie le tribut, l'activité, l'obéissance qu'elle exige légitimement ; mais à travers la somme de tous ces devoirs sociaux imposés par Yahweh et accomplis selon sa volonté, souvenez-vous que l'homme appartient d'abord à Dieu, et que, par suite, ses œuvres, ses intentions, les battements de son cœur, doivent être tous pour Lui.

Le verset de l'offertoire est emprunté au livre d'Esther (xiv, 12 et 13), comme l'introït du dimanche précédent, mais probablement est-il aujourd'hui hors de sa place primitive. Avant de commencer l'Action sacrée, l'Église fait siennes les paroles de la reine Esther, et demande l'esprit de grâce et de prière, pour que sa supplication puisse s'élever jusqu'au trône du Monarque et être agréée de Lui.

En effet, pour que notre prière puisse plaire au Seigneur et être efficace, il faut qu'elle soit informée par la grâce divine, et que le Père éternel, à travers notre supplication, reconnaisse les gémissements du Paraclet qui prie en nous d'une manière ineffable et accomplit, au nom de Jésus et en notre faveur, la fonction d'avocat.

Dans la collecte avant le canon, nous faisons appel à la divine miséricorde, afin que l'oblation sacrée du Corps et du Sang du Christ nous délivre des fautes commises et soit notre salut contre tous les périls. C'est là une pensée sur laquelle, fort utilement, pourront insister les prédicateurs et les confesseurs. Beaucoup s'approchent certainement du Sacrement de pénitence, mais après qu'ils ont obtenu l'absolution sacramentelle, ils ne pensent point à l'expiation de leurs fautes et à l'obligation où ils sont de faire de dignes fruits de pénitence. Plusieurs, en outre, s'effraient rien qu'à entendre parler de pénitence. La pénitence est dure, quand on doit la faire tout seul ; faite, au contraire, en compagnie de Jésus, alors qu'Il

prend sur Lui la part la plus lourde, elle devient facile et douce.

Or le divin sacrifice vient précisément à notre secours. En lui, le fruit satisfactoire de la Passion de Jésus nous obtient, comme l'enseigne le saint Concile de Trente, le pardon de nos fautes, même les plus graves.

Il serait donc fort utile aux âmes de faire célébrer pour leurs péchés le divin Sacrifice, de fonder des legs de messes, etc., *ob remedium animae*. Ainsi faisait-on au moyen âge.

*Secreta.*

*Da, misericors Deus, ut hæc salutaris oblatio et a propriis nos reatibus indesinenter expediat et ab omnibus tueatur adversis. Per Dominum.*

SECRETÈ SUR L'OBLATION.

Faites, ô Dieu miséricordieux, que cette oblation salutaire nous délivre sans cesse de nos propres fautes et nous défende contre toutes les adversités. Par notre Seigneur.

L'antienne pour la Communion est tirée du psaume 16, et autrefois elle était commune au vendredi après le III<sup>e</sup> dimanche de Carême, avant qu'on assignât à celui-ci le verset évangélique du colloque de Jésus avec la Samaritaine. « O Yahweh, vous m'avez secouru dès que je vous ai invoqué. Abaissez vers moi votre oreille et exaucez mon cri. »

L'humilité a la force d'attirer Dieu du sommet de sa majesté jusqu'à l'abîme de notre néant. Quelquefois les auteurs ascétiques demandent si la vertu d'humilité peut exister en Dieu. Ils répondent au moyen d'une distinction. La vertu d'humilité appartient formellement à la créature pour ce qui regarde la sujétion due à son Créateur. Toutefois, comme de l'humilité fait aussi partie cette facilité, cette propension, que nous devons avoir à nous approcher des petits et à leur prêter secours, ainsi, en ce sens, l'humilité resplendit premièrement en Dieu, qui, dans l'Incarnation, est descendu du ciel en terre et a caché sa gloire sous des apparences serviles, afin de secourir l'humanité prévaricatrice. D'autre part, Dieu qui ne dédaigne pas d'abaisser son oreille aux prières de l'homme pécheur, et qui, pour ainsi dire, a mis sa sainte grâce, ses sacrements, la divine Eucharistie, à la disposition et au service de l'homme, ne

révèle-t-il pas sinon l'humilité, parce que celle-ci ne peut se trouver formellement dans la Souveraine Divinité, du moins un immense amour pour cette chère vertu?

Dans la collecte d'action de grâces, nous rappelons aujourd'hui l'ordre formel de Jésus de renouveler l'offrande du divin Sacrifice en mémoire de sa Passion. Que ce que nous venons donc d'accomplir tout à l'heure par sa volonté, ne nous soit pas imputé comme une présomption coupable, mais devienne le soutien de notre faiblesse. Il n'a pas suffi à Jésus de s'immoler une fois seulement pour nous sur la Croix. Il a voulu nous en communiquer sans cesse les mérites, et c'est pourquoi il a disposé que cette première immolation sanglante fût, pour ainsi dire, perpétuée, au moyen du non sanglant sacrifice Eucharistique.

*Postcommunio.*

*Sumpsimus, Domine, sacri dona mysterii, humiliter deprecantes : ut quae in tui commemorationem nos facere praecepisti, in nostrae proficiant infirmitatis auxilium. Qui vivis.*

APRÈS LA COMMUNION.

Nous avons reçu, Seigneur, les dons du mystère sacré; nous vous supplions humblement, afin que ce que vous nous avez commandé de faire en mémoire de vous, serve de secours à notre infirmité. Vous qui vivez.

Dieu se révèle aux cœurs simples et droits; ceux qui le cherchent au contraire dans un esprit de duplicité demeurent comme éblouis par sa splendeur, sans rien pouvoir comprendre de ses secrets.

XXIII<sup>e</sup> DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

« VIII post sanctum Cyprianum. »

**L**E Capitulaire de Würzbourg qui omet, entre le III<sup>e</sup> et le VI<sup>e</sup> dimanche après saint Cyprien, deux péricopes évangéliques, ne compte que six semaines après la fête de l'évêque de Carthage, associé, à Rome, à la vénération que les fidèles rendaient au pape Corneille. La liste est donc probablement mutilée et inexacte.

Enfin voici la réponse divine à nos humbles gémissements de

dimanche dernier : « Le Seigneur dit : Moi, j'ai dans l'esprit des pensées de paix et non de tristesse; vous m'invoquerez et moi je vous exaucerai, je vous enverrai même un Rédempteur, qui, de l'exil, vous ramènera au sein de sa sainte Église. » Ainsi la liturgie sacrée dispose-t-elle l'âme des fidèles à la célébration du saint temps de l'Avent, de manière que la venue du Verbe incarné trouve les cœurs préparés à la grâce.

\* \* \*

L'introït est tiré de Jérémie mais avec quelque modification du texte (XXIX, 11, 12, 14). Même quand Il punit, le Seigneur n'oublie pas sa miséricorde; bien plus, Il châtie parce qu'Il aime, selon cette parole de l'Apocalypse : *Ego quos amo, arguo et castigo*<sup>1</sup>. C'est pourquoi en même temps que, par la bouche du Prophète des malheurs et des lamentations, Jérémie, Dieu faisait annoncer au peuple d'Israël la prochaine destruction du royaume et la captivité en Babylone, il adoucissait l'angoisse de ce châtiment par la promesse du retour futur dans la patrie, et de la restauration du royaume de David.

La collecte implore le pardon des fautes contractées par la communauté chrétienne en raison de la faiblesse humaine. La prière est collective, parce qu'elle décrit les conditions personnelles et générales de toute la race d'Adam. L'humilité convient donc à tous, et personne ne peut prendre, avec l'orgueilleux pharisien, une illusoire attitude de puritanisme. « Seigneur, si c'est le propre de l'homme de pécher et de demeurer contaminé par la fange de la terre, que ce soit aussi le propre de votre miséricorde ineffable, de laver dans votre Sang les taches de la conscience coupable. »

Dans la lecture de l'épître aux Philippiens que l'on fait aujourd'hui (III, 17-21; IV, 1-3), l'Apôtre gémit sur le sort de ces malheureux *ennemis de la Croix de Jésus-Christ* qui se sont fait un dieu de la sensualité et de la gourmandise, et qui vont au-devant de l'éternelle damnation. La vie chrétienne se propose au contraire un idéal entièrement céleste, qui, au moyen de notre participation aux souffrances de Jésus dont

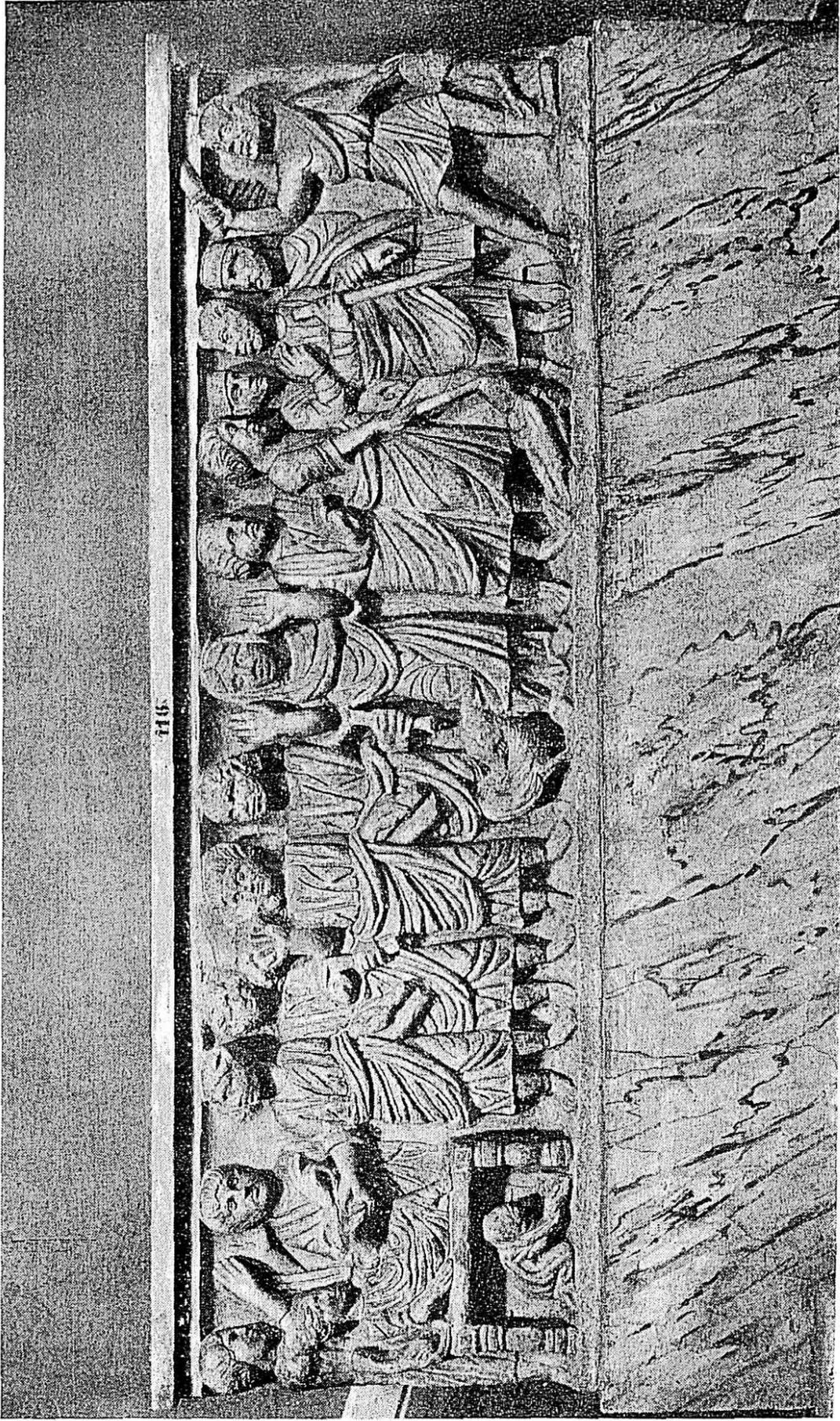
1. *Apoc.*, III, 19.

nous sommes solidaires, prélude au jour où le Sauveur ressuscitera nos corps fragiles et répandra en eux la gloire de son Humanité glorifiée. Suivent quelques recommandations spéciales visant la concorde et la charité mutuelle, particulièrement entre les diaconesses et les membres de la hiérarchie ecclésiastique de Philippes.

Le répons de ce jour est tiré du psaume 43, et s'adapte très bien à la célébration des victoires des martyrs. « Vous, ô Yahweh, vous nous avez délivrés de nos oppresseurs et vous les avez couverts de honte. C'est pourquoi nous placerons toujours en Dieu notre gloire et chanterons continuellement à son Nom. » Les oppresseurs des fidèles sont les démons et leurs alliés terrestres, c'est-à-dire les impies. Le Seigneur a soustrait les martyrs à la violence de leur haine et a couvert de confusion leurs persécuteurs. De fait, quand les tyrans condamnaient au bûcher et au chevalet le corps des héroïques confesseurs de la foi, leur haine n'était pas tant contre les membres fragiles que contre l'âme qu'ils voulaient violenter par le péché. Comment Dieu a-t-il triomphé dans ses martyrs? Il a laissé entre les mains des tyrans un cadavre sanglant, et il a mis en sûreté l'âme de l'athlète dans son paradis. Le persécuteur a vu tout à coup sa proie lui échapper, et il a senti toute la honte de sa défaite. Il prétendait vaincre; le martyr meurt au contraire pour ne pas céder, et à la gloire de sa victoire il associe très souvent jusqu'aux témoins de son combat, lesquels, voyant la constance de nos héros même au milieu des supplices, se convertissaient eux aussi à la Foi.

Le sang des martyrs devient ainsi une semence féconde de nouveaux chrétiens, tandis que les efforts du persécuteur ne font qu'augmenter la honte et le désastre de sa défaite.

Le verset alléluïatique est emprunté au psaume 129. Au plus profond de mon abjection j'ai crié à Yahweh : Ah ! vous qui vous sentez attiré vers nous d'autant plus puissamment que plus grande est notre misère, sur cette misère précisément élevez le trophée magnifique de vos miséricordes. Changez donc le bon Larron en un confesseur de votre divinité; transformez un persécuteur en Apôtre; d'un libertin faites un Augustin, le plus grand des Docteurs, afin que plus profond est l'abîme qui



Musée de Latran.

SARCOPHAGE DU IV<sup>e</sup> (?) SIÈCLE



les séparait tous de votre grâce, plus beau soit le triomphe de votre miséricorde, qui a su le remplir d'amour, érigeant sur ce fondement de notre misère et de votre grandeur, le trophée de votre compassion.

Le passage évangélique de saint Matthieu (ix, 18-26), avec le récit de la résurrection de la fille de Jaïre et de la guérison de l'hémorroïsse, prouve la puissance de la foi, à laquelle le Seigneur a promis de tout accorder. La foi de l'hémorroïsse est énergique mais très humble, si bien qu'elle, la pauvre abandonnée, n'ose même pas parler à Jésus pour lui demander de la guérir. La foi du chef de la synagogue est vive, mais, à beaucoup d'égards, ne peut soutenir la comparaison avec celle de la pauvre hémorroïsse. Le grade, les richesses, les chants, le tumulte des parents et des amis qui se pressaient autour du cadavre, les railleries des sceptiques, étaient les conditions les moins propices pour que le Sauveur opérât un miracle en cette maison; aussi commence-t-Il par éloigner la foule, et enfin demeuré seul avec les parents de la morte, Il la rappelle à la vie. Ainsi faut-il faire pour que la grâce puisse opérer au milieu du luxe et des vanités du monde; tandis que les pauvres et les humbles sont en tout temps bien disposés à recevoir les dons de Dieu, même au milieu de la route, comme l'hémorroïsse.

Le verset de l'offertoire est le même que le verset alléluïatique. Les dons que nous présentons à Dieu doivent être enveloppés du parfum de l'humiliation. Nous offrons à Dieu *de suis donis ac datis* sans que rien puisse être vraiment nôtre. De plus Dieu n'a pas besoin de nos dons et de nos adorations, mais nous, suprême misère, nous avons un ineffable besoin de Lui.

Dans la collecte qui précède le Canon eucharistique, nous disons au Seigneur que nous lui offrons le sacrifice de louange — la louange parfaite que seul le Verbe incarné peut rendre au Père — afin d'obtenir la grâce de demeurer de plus en plus fidèles au service de ses autels. Que Celui qui a accordé à ses humbles serviteurs un moyen si puissant et si fort pour puiser la grâce à sa source première, daigne aussi nous accorder ce qu'Il daigna nous promettre. La phrase de la collecte *pro nostrae servitutis augmento* est profondément significative. Il s'agit d'une-intensification de l'esprit de notre vocation litur-

gique et sacerdotale, puisque la *servitus* exprime ici ce que les Grecs entendent par λειτουργία (LUC., I, 23), c'est-à-dire le *servitium sanctum*, le ministère de l'autel.

L'antienne pour la Communion est tirée de saint Marc (XI, 24); mais elle doit être hors de place. Dans l'Antiphonaire grégorien venait le premier verset du psaume 129. « Je vous dis en vérité : Quand vous priez, croyez avec une foi vive que vous obtiendrez ce que vous demandez, et cela vous sera accordé. »

Saint Augustin a très bien expliqué les conditions requises pour que la prière chrétienne soit exaucée. Ou plutôt, la prière obtient toujours son fruit principal, puisque le vœu suprême de notre cœur est la félicité, et Dieu nous accorde cette félicité véritable et souveraine en mettant chacun de nous dans les conditions les plus propices pour que nous puissions plus facilement l'obtenir.

Les conditions varient suivant les dispositions du sujet, et cela explique la diverse conduite de Dieu avec les âmes, en sorte qu'il achemine celle-ci vers le ciel au moyen d'une vie aisée, cette autre à travers les difficultés; à l'une il donne la vigueur; l'autre, il la paralyse par les maladies; à chacune enfin il envoie ce qui est le plus utile relativement à l'éternité.

La collecte d'action de grâces a un caractère général. « Seigneur, ceux que, par la grâce du Sacrement, vous avez élevés à la société de votre divinité, faites qu'ils ne soient pas abattus par la tentation à laquelle n'est que trop exposée, en raison de sa fragilité, notre pauvre humanité. » Il n'est pas question ici de demander à Dieu de nous soustraire à l'épreuve, — ce qui équivaldrait à nous soustraire à la vertu et au mérite, alors que saint Jacques proclame bienheureux celui qui supporte l'épreuve — mais on prie le Seigneur, par les mérites du divin Sacrifice, de nous fortifier tellement par sa grâce, que l'ennemi n'ait aucun droit à faire valoir sur nous, comme Jésus Lui-même le disait avant sa Passion : *Venit princeps mundi huius, et in me non habet quidquam* <sup>1</sup>.

Comme il est plus facile de se sauver au milieu de la pauvreté

1. IOAN., XIV, 30.

et dans une condition sociale humble et ignorée ! Non pas que les richesses et les dignités soient en elles-mêmes blâmables ; mais trop souvent à ces biens sont unies des dispositions d'esprit et des conditions qui rendent fort difficile le service de Dieu. On commence par des préoccupations excessives pour les biens matériels, et l'on finit par perdre entièrement le sens surnaturel de la vie chrétienne et de la sainte mortification, devenant *inimicos crucis Christi*, comme le déplore l'Apôtre.

#### XXIV<sup>e</sup> DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

C'EST le dernier du cycle d'été, et il sert comme de prélude au saint temps de l'Avent. La première collecte qui, en termes encore énigmatiques, nous promet *remedia maiora*, et la lecture évangélique, avec la description de la seconde venue du Fils de Dieu, préparent l'âme au grand événement qui va être célébré ; dans cinq semaines, le Verbe de Dieu, revêtu de chair humaine, fera sa première entrée dans le monde, et, comme le dit aujourd'hui l'Apôtre dans l'épître aux Colossiens, Dieu Lui-même nous introduira alors définitivement dans le royaume de l'amour fondé par son Fils Unique et bien-aimé.

L'Antiphonaire grégorien n'assigne que vingt-quatre dimanches à la période qui s'étend de la Pentecôte à l'Avent. Toutefois, comme la durée effective de ce cycle dépend de la date de Pâques, si, en raison d'une trop précoce Septuagésime, on a dû omettre les offices de quelques dimanches après l'Épiphanie, leurs collectes et leurs lectures sont reprises après le XXIII<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte. On fait alors en sorte que les chants, tant antiphoniques que responsoriaux, de ce dernier dimanche du cycle d'automne soient répétés en chacune de ces synaxes dominicales supplémentaires. La messe assignée au XXIV<sup>e</sup> dimanche conserve néanmoins son privilège de précéder immédiatement le cycle de l'Avent ; aussi les messes intercalaires doivent-elles se placer entre le XXIII<sup>e</sup> dimanche et le XXIV<sup>e</sup>, qui, pour cette raison, a dans le Missel le titre de dernier après la Pentecôte.

Ce caractère un peu incertain et flottant des dernières synaxes des deux cycles, après l'Épiphanie et avant l'Avent, apparaît

dès l'antiquité. Le recours aux mêmes chants à répéter en ces dimanches rappelle la pauvreté des cycles grec et milanais. Dans le rit grec, par exemple, le livre *Οκτώηχος* contient les offices du cycle liturgique qui va de l'octave de la Pentecôte au dimanche dit du Pharisien et du Publicain, c'est-à-dire celui qui, chez nous, précède la septuagésime. Cette série comprend toutefois huit dimanches seulement, selon le nombre des tons musicaux grecs, et se répète indéfiniment pendant la plus grande partie de l'année.

La liturgie ambrosienne a quelque chose de semblable, puisque la série des messes dominicales offre seulement six types, lesquels se répètent invariablement. La liturgie romaine est beaucoup plus riche, puisque même ce dernier groupe de messes qui clôt le cycle de la Pentecôte, outre qu'il offre des caractères de vénérable antiquité, ne peut être considéré comme manquant entièrement de variété ni d'élégance.

Cette messe qui précède immédiatement la période liturgique de l'Avent n'a de propres que les trois collectes et les péricopes scripturaires. Dans la première prière on prélude déjà à l'Avent, temps de réveil et de revanche, puisqu'on supplie le Seigneur d'exciter la torpeur de notre volonté par sa grâce, afin de nous disposer à obtenir de sa bonté ces *remedia maiora* qu'Il se prépare à nous donner. Quels sont ces grands remèdes? L'avènement de Jésus, les Sacrements, l'Eucharistie qui perpétue l'Incarnation.

Toutefois, pour que ces remèdes produisent un fruit abondant, on nous demande notre coopération, puisque, comme le disait gracieusement saint Augustin : *Qui creavit te sine te, non salvabit te sine te*. C'est pourquoi l'Église demande aujourd'hui la divine grâce, afin que la pratique des vertus chrétiennes serve comme de préparation et d'entraînement pour revivre le Christ dans la plénitude de sa sainteté. Cet exercice des vertus chrétiennes est appelé aujourd'hui dans la liturgie *divini operis fructum* ; pour le distinguer toutefois de toutes ces vertigineuses poursuites de la vie contemporaine, vie de furieuse activité matérielle qui altère le plus souvent le système nerveux et qui, sous prétexte de dominer les éléments, tend à asservir l'esprit à la matière et aux sens, cette activité surnaturelle est dite

*œuvre divine* parce qu'elle a pour principe la grâce et Dieu pour terme. A la différence des diverses œuvres de la vie, elle est appelée *divini operis*, au singulier, parce qu'une seule chose est absolument nécessaire, un unique idéal doit dominer toutes les autres activités auxquelles nous nous appliquons, cela même dont parlait Jésus aux habitants de Capharnaüm : *Hoc est opus Dei, ut credatis*. L'œuvre de Dieu par excellence, c'est donc une vie de foi.

\* \* \*

*Prière.* — Excitez, Seigneur, le bon vouloir de vos fidèles, afin que, coopérant de plus en plus fidèlement à la grâce du mystère eucharistique, — c'est l'*opus divinum* par excellence, — ils puissent obtenir de votre miséricorde des secours encore plus efficaces. Par notre Seigneur.

Aujourd'hui commence la lecture de l'épître aux fidèles de Colosses (I, 9-14) qui autrefois se continuait aux messes fériales de cette semaine. Les diverses fêtes de saints qui, par la suite, ont occupé la place des *missae cotidianae* fériales, ont bouleversé cet ordre primitif des lectures. Les lectures scripturaires de l'Office nocturne y remédient toutefois quelque peu; à grands traits elles nous font parcourir en effet, durant le cycle annuel, toute la sainte Écriture. Dans la lecture de ce jour, l'Apôtre décrit l'inépuisable richesse de l'idéal chrétien, la science des voies de Dieu, la fécondité des bonnes œuvres, la société des saints dans le royaume de la lumière, et la rémission des péchés par le Sang du Rédempteur. Il insiste beaucoup sur cette idée que le christianisme est vie, et, comme tel, requiert développement, force, déploiement d'énergie, de telle sorte que le fidèle, sous l'influence de la grâce divine, progresse de jour en jour en revivant la plénitude du Christ.

La seconde venue du Fils de Dieu sur la terre est préfigurée par la première; c'est pourquoi aujourd'hui, au terme de l'année liturgique et avant d'ouvrir le nouveau cycle de l'Avent, l'Église, avec les paroles mêmes de Jésus (MATTH., XXIV, 15-35), nous décrit le grand cataclysme qui mettra fin au monde et précédera le jugement universel. Jérusalem était le centre et le symbole de l'univers, aussi, en une seule vue prophétique, se

compénétrèrent aujourd'hui dans l'Évangile deux prophéties distinctes : l'une relative au siège et à la destruction de la Cité sainte par les Romains; l'autre, relative à la fin du monde. L'accomplissement de la première nous est le gage et la sûre garantie que la seconde également se réalisera en son temps.

Dans la collecte avant l'anaphore, on demande à la divine clémence d'accueillir les prières et les offrandes que tout le peuple a remises au prêtre afin que chacun contribue de son mieux au sacrifice dominical et collectif, qui, autrefois, était ainsi offert par toute la communauté des fidèles. C'est l'origine des messes *pro populo*, que, maintenant encore, aux jours de fêtes, les pasteurs d'âmes sont tenus d'offrir pour leur propre troupeau.

Par les mérites du divin Sacrifice, on demande ensuite au Seigneur que sa grâce attire à Lui nos cœurs, afin que, détachés des basses convoitises, nous n'aimions que Lui seul.

Les affections jaillissent de la nature même de l'individu et la révèlent. L'homme animal ne nourrira donc que des pensées charnelles, tandis que celui dont le Christ est la vie, comme saint Paul, n'aura de goût que pour les choses divines. Pour que nos œuvres et notre idéal soient selon Dieu, il importe donc grandement que la grâce du Saint-Esprit ne rencontre jamais aucune résistance ni opposition à la formation du Christ en nous, alors que, au dire de l'Apôtre, *si consurrexistis cum Christo, quae sursum sunt quaerite, quae sursum sunt sapite, non quae super terram*<sup>1</sup>.

Dans la collecte eucharistique d'action de grâces, nous faisons aujourd'hui appel à l'efficacité médicinale du Sacrement, afin qu'il guérisse tout ce qu'il y a dans l'âme de défectueux ou de déformé. De cette prière il ressort avec évidence combien la doctrine de l'Église fut de tout temps contraire au rigorisme janséniste des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, qui, ayant exclu la plus grande partie des chrétiens de la Table sainte, faisait à peine de l'Eucharistie, préparée par Dieu aux pauvres, — *parasti in dulcedine tua pauperi, Deus*, — le sacrement annuel des parfaits.

Il y a quelques tristes catégories de démons contre lesquels

1. *Colos.*, III, 1-2.

il est trop dangereux de lutter directement, corps à corps; ce sont spécialement les démons de l'impureté, du scandale et de l'apostasie de la foi. Contre ces tentations, le moyen le plus efficace pour obtenir la victoire est toujours la fuite des occasions. Quand on voit cette *abomination*, il faut, selon le conseil de l'Évangile, que l'âme vole se réfugier sur les monts c'est-à-dire sur les hauteurs de la foi et de la sainteté, se mettant à l'abri dans le Cœur ouvert de Jésus.



## APPENDICE EUCHOLOGIQUE

---

### UNE ANTIQUE PRIÈRE LITURGIQUE AU COMMENCEMENT ET A LA FIN DE LA JOURNÉE

#### ORATIO MATUTINALIS.

*Postulemus a Domino misericordias eius atque miserationes ; hoc matutinum et hunc diem cunctumque peregrinationis nostrae tempus pacatum ac peccato vacuum ; angelum paci praepositum ; finem vitae Christianum ; Deum propitium et clementem. Nos ipsos et mutuo, viventi Deo commendemus, per Unigenitum eius.*

#### GRATIARUM ACTIO MATUTINA.

*Spirituum ac omnis carnis Deus, incomparabilis ac nullius rei indignus ; qui dedisti solem ut praeesset diei, lunam vero et stellas ut praeesent nocti. Ipse et nunc respice super nos oculis benevolis, ac suscipe matutinas nostras gratiarum actiones, et miserere nostri. Non enim expandimus manus nostras ad deum alienum ; siquidem non est in nobis deus recens, sed Tu, aeternus ac immortalis. Qui nobis per Christum praebuisti ut essemus ; quippe per Eundem donasti ut bene essemus. Ipse nos per Eum dignare aeterna*

#### PRIÈRE POUR LE MATIN.

Demandons au Seigneur ses miséricordes et sa pitié ; que ce matin et ce jour et tout le temps de notre exil soit paisible et exempt de péché ; qu'un ange soit préposé à la paix ; que la fin de notre vie soit chrétienne et Dieu propice et clément. Recommandons-nous nous-mêmes mutuellement au Dieu vivant, par son Fils Unique.

#### ACTION DE GRACES DU MATIN.

O Dieu des esprits et de toute chair, incomparable et qui n'avez besoin de rien ; vous qui avez donné le soleil pour présider au jour, la lune et les étoiles pour présider à la nuit. Maintenant, regardez vers nous avec des yeux bienveillants, et recevez nos actions de grâces matinales, et ayez pitié de nous. Car nous n'étendons pas nos mains vers un dieu étranger, et il n'y a pas parmi nous de dieu nouveau, mais vous, éternel et immortel. C'est vous qui, par le Christ, nous avez donné d'être ; Vous qui, par le Christ,

*vita, cum quo Tibi gloria, honor, veneratio, et Sancto Spiritui in saecula. Amen.*

BENEDICTIO MATUTINA  
EPISCOPALIS.

(Diaconus : *Inclinate ad manus impositionem.*)

(Ac Episcopus oret his verbis)

*Deus fidelis et verax, qui facis misericordiam in millia et dena millia diligentibus Te ; amicus humilium et pauperum defensor ; quo universa opus habent, quia cuncta tibi serva sunt ; respice in populum tuum hunc, in hos qui inclinarunt Tibi capita sua ; et benedic iis benedictione spirituali ; custodi eos ut pupillam oculi ; conserva eos in pietate ac iustitia, et eos vita aeterna dignare in Christo Iesu, dilecto filio Tuo, cum Quo Tibi gloria honor atque cultus, et Sancto Spiritui, nunc et semper et in saecula saeculorum. Amen.*

(Diac. : *Exite in pace.*)

(*Constit. Apost. P. G. T. I, col. 1142 sq.*)

ORATIO LUCERNARIS.

*Serva et suscita nos, Deus, per Christum tuum. Suscitati postulemus misericordias Domini atque miserationes eius ; angelum paci*

avez accordé que nous vivions bien. Par Lui, accordez-nous la vie éternelle ; avec Lui gloire à Vous, honneur, vénération, ainsi qu'à l'Esprit Saint dans tous les siècles. Ainsi soit-il.

BÉNÉDICTION ÉPISCOPALE  
POUR LE MATIN.

(Le Diacre : Inclinez-vous pour l'imposition des mains.)

(Que l'évêque prie en ces termes :)

Dieu fidèle et véridique, qui faites miséricorde mille et dix mille fois à ceux qui vous aiment ; ami des humbles et défenseur des pauvres ; parce que toutes choses vous sont soumises, elles ont toutes besoin de vous ; regardez ce peuple qui est vôtre, regardez ceux qui ont incliné leur tête devant vous et bénissez-les d'une bénédiction spirituelle ; gardez-les comme la pupille de votre œil ; conservez-les dans la piété et la justice, et donnez-leur la vie éternelle dans le Christ Jésus, votre Fils bien-aimé, avec lequel gloire soit à Vous, honneur et culte, ainsi qu'à l'Esprit Saint, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

(Le Diacre : Sortez en paix.)

Oraison du Lucernaire.

Conservez-nous et relevez-nous, ô Dieu, par votre Christ. Relevés, nous implorons les miséricordes du Seigneur et sa

*praepositum; bona et conducibilia; finem vitae Christianum. Vesperam noctemque pacatam ac peccato vacuam; cunctumque vitae nostrae tempus irreprehensum postulemus. Nos ipsos atque invicem viventi Deo, per Christum eius commendemus.*

(Episcopus orans dicat)

*Deus, principii expers ac fine carens, omnium per Christum opifex et rector, ante cuncta vero, illius Deus ac Pater, Spiritus Dominus, et eorum quae intelligi ac sentiri possunt, rex; qui fecisti diem ad opera lucis; et noctem ad requiem infirmitatis nostrae, tuus enim est dies et tua est nox, tu aptasti lucem et solem; ipse et nunc, Domine, hominum amator, ac optime, suscipe clementer hanc nostram gratiarum actionem vespertinam. Qui tra-duxisti nos per diei longitudinem et duxisti ad noctis initia.*

*Custodi nos per Christum tuum; tranquillam praebe vesperam et noctem peccato liberam; atque nos vita aeterna dignare per Christum tuum, per Quem Tibi gloria, honor ac veneratio in Sancto Spiritu in saecula. Amen.*

pitié; un ange préposé à la paix; les biens et les choses utiles; une fin de vie chrétienne. Nous demandons une soirée et une nuit paisible et sans péché, et que tout le temps de notre vie soit irrépréhensible. Recommandons-nous nous-mêmes et mutuellement au Dieu vivant par son Christ.

(Que l'évêque, priant, dise :)

O Dieu, sans commencement ni fin, auteur et maître de toutes choses par le Christ, antérieur à toutes choses, son Dieu et son Père; vous qui êtes le principe de l'Esprit, le roi de ce qui peut être compris et connu; vous qui avez fait le jour pour les œuvres de lumière et la nuit pour le repos de notre infirmité; car vôtre est le jour et vôtre la nuit, vous avez préparé la lumière et le soleil; maintenant, vous, Seigneur, ami des hommes, qui êtes très bon, recevez favorablement notre action de grâces du soir. Vous qui nous avez conduits pendant la durée du jour et nous avez amenés au commencement de la nuit.

Gardez-nous par votre Christ; accordez-nous une soirée tranquille et une nuit exempte de péché; daignez nous donner la vie éternelle par votre Christ, par Qui gloire à Vous, honneur et vénération dans le Saint-Esprit par tous les siècles. Ainsi soit-il.

BENEDICTIO SEROTINA  
EPISCOPALIS.

(Diaconus : *Inclinate ad manuum impositionem.*)

Episc. *Deus Patrum ac Domine misericordiae, qui sapientia tua fabricatus es hominem, animal ratione praeditum, maxime ex hiis quae in terra sunt charum Deo, et tribuisti ei ut imperaret rebus terrestribus; qui- que voluntate tua principes et sacerdotes constituisti; illos quidem ad vitae securitatem, hos vero ad legitimum cultum: Ipse nunc etiam inflectere, Domine omnipotens, et ostende faciem tuam super populum tuum, eos qui cervicem cordis sui incurvarunt; et benedic iis per Christum, per Quem illustrasti nos lumine cognitionis et revelasti nobis Te ipsum, cum Quo ab omni rationali et sancta natura debetur Tibi adoratio condigna et Spiritui Paracleto in saecula. Amen.*

(*Constit. Apost. P. G. T. I, col. 1138 sq.*)

BÉNÉDICTION ÉPISCOPALE  
DU SOIR.

(Le Diacre : *Inclinez-vous pour l'imposition des mains.*)

L'Évêque : Dieu de nos pères et Seigneur de miséricorde, vous qui dans votre sagesse avez fait l'homme, animal doué de raison, et, de ce qui est sur la terre, la créature la plus chère à Dieu; vous lui avez accordé de commander aux choses terrestres; vous qui, par votre volonté, avez constitué des princes et des prêtres, ceux-là pour la sécurité de la vie, ceux-ci pour le culte prescrit. Maintenant, Seigneur tout-puissant, abaissez votre visage et montrez-le à vos fidèles, qui ont courbé le cou de leur cœur; et bénissez-les par le Christ, par qui vous nous avez illuminés de la lumière de la connaissance et vous êtes révélé vous-même à nous; avec Lui et l'Esprit Paraclet, dans tous les siècles, vous est due une digne adoration par toute nature raisonnable et sainte. Ainsi soit-il.

A LA SAINTE CROIX

*Crux benedicta nitet Dominus  
qua carne pependit*

*Atque cruore suo vulnera nostra  
lavat.*

*Mitis amore pio, pro nobis  
victima factus*

*Traxit ab ore lupi qua sacer  
agnus oves.*

Elle respandit, la Croix bénie où  
le Seigneur est suspendu en  
sa chair

Et lave nos blessures dans son  
sang.

Doux, dans son saint amour, il  
s'est fait victime pour nous;  
Il a enlevé de la gueule du loup,  
lui, l'Agneau sacré, les brebis.

*Transfixis palmis ubi mundum e  
clade redemit,  
Atque suo clausit funere mortis  
iter.*

*Hic manus illa fuit clavis con-  
fixa cruentis,  
Quae eripuit Paulum crimine,  
morte Petrum.*

*Fertilitate potens, o dulce et  
nobile lignum,  
Quando tuis ramis tam nova  
poma geris!*

*Cuius odore novo defuncta cada-  
vera surgunt,  
Et redeunt vitae qui caruere die.*

*Nullum uret aestus sub frondibus  
arboris huius,  
Luna nec in noctem, sol neque  
meridie.*

*Tu plantata micas, secus est ubi  
cursus aquarum,  
Spargis et ornatas flore recente  
comas.*

*Appensa est vitis inter tua bra-  
chia, de qua,  
Dulcia sanguineo vina rubore  
fluunt.*

De ses mains transpercées il a  
racheté le monde de sa perte,  
Et par son trépas, il a fermé le  
chemin de la mort.

Ici cette main fut fixée par le  
clou sanglant,  
La même qui arracha Paul au  
crime, Pierre à la mort.

O doux et noble bois, puissant  
par la fécondité  
Quand, à tes rameaux, tu portes  
des fruits si nouveaux,

Dont le nouveau parfum fait  
relever les cadavres  
Et rend la vie à ceux qui l'ont  
perdue.

La grande chaleur ne brûle rien  
sous les rameaux de cet arbre,  
Ni la lune pendant la nuit, ni le  
soleil de midi.

Tu trembles, là où tu es planté,  
au bord du cours d'eau,  
Tu étales ta chevelure ornée de  
fleurs récentes.

Entre tes bras est suspendue  
la vigne, dont  
La douce liqueur s'écoule en  
pourpre sanglante.

(VENANCE FORTUNAT.)

### L'AUTEL DU SEIGNEUR EST ORNÉ DE FLEURS PAR LES MAINS DE LA REINE RADEGONDE ET DE L'ABBESSE AGNÈS

*Frigoris hiberni glacie constrin-  
gitur orbis,  
Totaque lux agri flore cadente  
perit.*

*Tempore vernali, Dominus quo  
tartara vicit.  
Surgit perfectis laetior herba  
comis.*

La terre est durcie par la glace  
du froid hivernal,  
Et toute la beauté de la cam-  
pagne périt avec la fleur qui  
tombe.

Au printemps, où le Seigneur  
vainquit le Tartare,  
Une plus riche végétation étend  
une abondante chevelure.

*Inde viri postes et pulpita floribus ornant,  
Hinc mulier roseo complet odore sinum.*

*At vos non vobis, sed Christo fertis odores,*

*Has quoque primitias ad pia templa datis.*

*Texistis variis altaria festa coronis,*

*Pingitur ut filis floribus aranovis.*

*Aureus ordo crocis violis, hinc blatteus exit,*

*Coccinus hinc rubicat, lacteus inde nivet;*

*Stat prasino venetus, pugnant et flore colores,*

*Inque loco pacis herbida bella putes.*

*Haec candore placet, rutilo micat illa decore,*

*Suavius haec redolei, pulchrius illa rubet.*

*Sic specie varia florum sibi germina certant,*

*Ut color hinc gemmas, thura revincat odor.*

*Vos quoque quae struitis haec, Agnes cum Radegunde,*

*Floribus aeternis vester anhelet odor.*

Là, les hommes ornent de fleurs portes et balcons,

Ici, la femme remplit son sein du parfum des roses.

Mais vous, vous apportez, non pour vous, mais au Christ, des parfums,

Et vous donnez ces prémices aux temples sacrés.

Vous avez entrelacé de couronnes les autels en fête;

Avec des fleurs fraîches, l'autel est comme orné d'une broderie.

Ici avec les violettes jaunes se détache la couleur de l'or et de la pourpre,

Là, le rouge de l'écarlate, là, la blancheur du lait;

Le vert sombre s'y trouve; c'est un combat de couleurs entre les fleurs,

Et dans le temple de la paix, c'est la bataille des fleurs.

Celle-ci plaît par sa blancheur, l'autre brille d'un rouge éclat;

Le parfum de celle-ci est plus doux, l'autre est plus belle par sa couleur rouge.

Ainsi, par leur beauté diverse, les fleurs luttent entre elles,

De sorte que leur couleur l'emporte sur les perles, et leur parfum sur l'encens.

Vous aussi, qui disposez tout cela, Agnès et Radegonde,

Puissiez-vous respirer le parfum des fleurs éternelles.

(Venance FORTUNAT.)

### PASSIO SALVATORIS

*Traiectus per utrumque latus, laticem atque cruorem*

Transpercé de part en part, le Christ répand de l'eau et du sang.

*Christus agit; sanguis victoria,  
lympha lavacrum est.*

*Tunc duo discordant crucibus  
hinc inde latrones*

*Contiguus : negat ille Deum, fert  
iste coronam.*

Le sang c'est la victoire, l'eau  
c'est le baptême.

Les deux larrons se querellent  
sur leurs croix voisines :

L'un renie Dieu, l'autre remporte  
la couronne. (PRUDENCE.)

### VAS ELECTIONIS

*Hic lupus ante rapax, vestitur  
vellere molli*

*Saulus qui fuerat, fit, adepto  
lumine, Paulus :*

*Mox recipit visum, fit Apostolus  
ac populorum*

*Doctor, et ore potens corvos  
mutare columbis.*

Celui-ci fut d'abord un loup  
rapace; le voici revêtu d'une  
douce toison de brebis;

Celui qui avait été Saul devint  
Paul quand il eut obtenu la  
lumière;

Dès qu'il eut recouvré la vue, il  
devint l'Apôtre et le Docteur  
des peuples

Et capable par sa parole de  
changer les corbeaux en co-  
lombes. (PRUDENCE.)

### SUR UN VASE EUCHARISTIQUE

*Clauditur hoc vase nostri pia  
victima phase,*

*Viva, salutaris, semel in cruce,  
semper in aris.*

*Quos recreas, Iesu, tam sacri  
Corporis esu,*

*A vitiis munda sacrati Sanguinis  
unda.*

*Hic editur Iesus, remanet ta-  
men integer esus.*

Ce vase enferme la sainte vic-  
time de notre Pâque,

Vivante, salutaire, une fois cru-  
cifiée, toujours sur les autels.

Ceux que vous ranimez, ô  
Jésus, par la nourriture de  
votre Corps sacré,

Purifiez-les des vices dans le  
flot de votre Sang.

Ici Jésus est mangé; il de-  
meure cependant intact en nour-  
riture. (Can. Semel 51.)

### LA COMMUNION DE JÉSUS

*Rex sedet in coena turba cinctus  
duodena,*

*Se tenet in manibus; se cibatur  
ipse cibus.*

(Concord. Canon. Neg. Moyses,  
87 Dist. 2 De Cons.).

Le Roi s'assied à table, entouré  
du groupe des Douze,

Il se tient dans ses propres  
mains : Il se nourrit de Lui-  
même.

## ANCIENNES PRIÈRES A LA SAINTE VIERGE

## AD DEIPARAM VIRGINEM.

*Omnis hymnus, quantumvis explicare contendat, superatur multitudine miserationum tuarum, o Maria. Nam si offerimus tibi, o Rex sancte, hymnos arenarum numero aequales, nihil dignum perficimus his quae nobis donasti clamantibus : Alleluia.*

*O celeberrima Mater, quae peperisti Verbum Divinum, omnium Sanctissimum, suscipe hanc oblationem, et libera omnes nos ab omni discrimine et futura damnatione, qui tibi canimus : Alleluia.*

(Ex hymno Acahisto.)

PRECATIO S. EPHRAEM  
AD IMMACULATAM V. MARIA.

*O pura et immaculata, eademque benedicta Virgo, magni Filii tui, universorum Domini mater inculpata, integra et sacrosantissima, desperantium atque reorum spes, te collaudamus. Tibi, ut gratia plenissimae, benedicimus, quae Christum genuisti Deum et hominem : omnes coram te nos prosternimus : omnes te invocamus, et auxilium tuum imploramus.*

*Eripe nos, o Virgo sancta, atque intemerata, a quacumque ingruente necessitate, et a cunctis tentationibus diaboli. Nostra conciliatrix, et advocata in hora mortis, atque iudicii esto :*

PRIÈRE A LA SAINTE VIERGE,  
MÈRE DE DIEU.

Tout chant, quelque extension qu'on s'efforce de lui donner, est surpassé par la multitude de vos miséricordes, ô Marie. Car si nous vous offrons, ô Roi saint, autant d'hymnes qu'il y a de grains de sable, nous n'avons encore rien fait qui soit digne de ce que vous nous avez donné, à nous qui chantons : Alleluia.

O Mère très illustre qui avez enfanté le Verbe divin, le Saint des Saints, recevez cette oblation et délivrez-nous de tout péril et de la damnation future, nous qui vous chantons : Alleluia !

PRIÈRE DE SAINT EPHREM A  
L'IMMACULÉE VIERGE MARIE.

O pure et immaculée, Vierge bénie, Mère sans tache de votre grand Fils le Seigneur de toutes choses, chaste et sacrosainte, espérance des désespérés et des coupables, nous vous louons. Très pleine de grâce, nous vous bénissons, vous qui avez engendré le Christ Dieu et homme : nous nous prosternons tous devant vous, tous nous vous invoquons et nous implorons votre secours.

Arrachez-nous, ô Vierge sainte et sans tache, à tout péril imminent et aux tentations du diable. Réconciliez-nous avec Dieu et soyez aussi notre avocate à l'heure de la mort et du juge-

*nosque a futuro inextinguibili igne, et a tenebris exterioribus libera : et Filii tui nos gloria dignare, o Virgo, et mater dulcissima ac clementissima. Tu siquidem unica spes nostra es securissima et sanctissima apud Deum, cui gloria et honor, decus atque imperium, in sempiterna saecula saeculorum. Amen.*

ment : délivrez-nous du feu futur et inextinguible et des ténèbres extérieures; rendez-nous dignes de la gloire de votre Fils, ô Vierge et Mère très douce et très clément. Car vous êtes notre unique espérance très sûre et très sainte auprès de Dieu, à qui gloire et honneur, splendeur et empire dans les siècles des siècles éternels. Ainsi soit-il.

## LE DIVIN CRUCIFIÉ

### DE PASSIONE DOMINE.

*In cruce suspenditur qui super aquas terram appendit; spinea circumdatur corona rex Angelorum, falsa operitur purpura qui operit caelum nubibus; alampam suscipit qui in Iordane Adam libertati restituit; Sponsus Ecclesiae clavis confixus est; lancea punctus est Filius Virginis. Adoramus, Christe, passionem tuam, et gloriosam tu nobis ostende tuam resurrectionem.*

*Crucifixus es propter me, ut velut ex fonte mihi effunderes remissionem; punctus es in Corde, ut mihi vitae scaturiginem aperires; clavis confixus es, ut ego in passionum tuarum profundo altitudinem tuae potentiae confessus, ad Te clamem; Vitae largitor, Christe, gloria Cruci et Passioni tuae, Salvator.*

Εκ : ἀκολουθία τῶν ἀγίων παθῶν.

### LA PASSION DU SEIGNEUR.

Il fut suspendu à la croix, Celui qui équilibra la terre sur les eaux; le Roi des anges fut ceint d'une couronne d'épines; Celui qui couvre le ciel de nuages fut vêtu d'une pourpre dérisoire, il reçut un soufflet, Celui qui, dans le Jourdain, rendit Adam à la liberté; l'Époux de l'Église est percé de clous; le Fils de la Vierge est blessé par la lance. Nous adorons, ô Christ, votre Passion; montrez-nous votre glorieuse résurrection.

Vous êtes crucifié à cause de moi, afin de répandre sur moi la rémission (de mes péchés) comme d'une fontaine; vous êtes percé au Cœur, pour m'ouvrir la source de la vie; vous êtes fixé par des clous, afin que, dans la profondeur de vos souffrances, confessant la grandeur de votre puissance, je crie vers vous : O Christ qui donnez la vie, ô Sauveur, gloire à votre croix et à votre Passion !

Ο · ΠΑΤΗΡ · ΤΩΝ · ΠΑΝΤΩΝ · ΟΥΣ · ΕΠΟΙΗΣΕΣ · Κ̄  
 ΠΑΡΕΛΑΒΗΣ · ΕΙΡΗΝΕΝ · ΖΟΗΝ · Κ̄ · ΜΑΡΚΕΛΛΟΝ  
 ΟΙ ΔΟΞΑ ΕΝ ✠ (*ancre*)

(III<sup>e</sup> siècle, Cimet. de Priscille, dans la crypte des Acilii.)

(O Pater universorum, quos creasti item et assumpsisti, Irenem, Zoen et Marcellum. Tibi gloria in Christo.)

ΕΥΧΑΡΙΣ · ΕΣΤ · ΜΑΤΕΡ · ΠΙΥΣ · ΕΤ ΠΑΤΕΡ · ΕΣΤ (ΜΙΗΙ.....)  
 ΒΟΣ · ΠΡΕΚΟΡ · Ο · ΦΡΑΤΡΕΣ · ΟΡΑΡΕ · ΗΥΚ · ΟΥΑΝΔΟ · ΒΕΝΙΤΙΣ  
 ΕΤ · ΠΡΕΚΙΒΥΣ · ΤΟΤΙΣ · ΠΑΤΡΕΜ · ΝΑΤΥΜΟΥΕ · ΡΟΓΑΤΙΣ  
 ΣΙΤ · ΒΕΣΤΡΑΕ · ΜΕΝΤΙΣ · ΑΓΑΠΕΣ · ΚΑΡΑΕ · ΜΕΜΙΝΙΣΣΕ  
 ΒΤ · ΔΕΥΣ · ΟΜΝΙΠΟΤΕΝΣ · ΑΓΑΠΕΝ · ΙΝ ΣΑΕΚΥΛΑ · ΣΕΡΒΕΤ

(III<sup>e</sup> siècle, Cimet. de Priscille.)

# TABLE DES MATIÈRES

## LES NOCES ÉTERNELLES DE L'AGNEAU

### INTRODUCTION.

CHAPITRE PREMIER. — Rome orientale dans la liturgie. . . . .	7
CHAPITRE II. — L'œuvre du Monachisme dans la vie liturgique à Rome . . . . .	19

### LA SAINTE LITURGIE, DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ A L'AVENT

Solennité de la Très Sainte Trinité . . . . .	91
I <sup>er</sup> dimanche après la Pentecôte. — « <i>Optabas de Pentecosten.</i> » <i>In nativitate Sanctorum</i> . . . . .	96
Jeudi après la Fête de la Très Sainte Trinité. — Solennité du Très Saint Corps du Christ . . . . .	101
II <sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte. — Station à Saint-Laurent (ou aux Saints-Apôtres) . . . . .	108
III <sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte . . . . .	112
IV <sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte. — <i>Ante natale Apostolorum</i> . . . . .	116
V <sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte. — <i>Post natale Apostolorum</i> . . . . .	120
VI <sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte . . . . .	125
VII <sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte. . . . .	131
VIII <sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte . . . . .	137
IX <sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte . . . . .	142
X <sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte . . . . .	147
XI <sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte. — <i>Prima post sancti Laurentii</i> . . . . .	150
XII <sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte. — <i>Secunda post sancti Laurentii</i> . . . . .	155
XIII <sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte. — <i>Tertia post sancti Laurentii</i> . . . . .	160
XIV <sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte. — <i>Quarta post sancti Laurentii</i> . . . . .	164

XV <sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte. — <i>Quinta post sancti Laurentii</i> . . . . .	168
XVI <sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte. — <i>Prima post natale sancti Cypriani</i> . . . . .	172
XVII <sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte. — <i>Secunda post natale sancti Cypriani</i> . — <i>Die dominico, (statio) ad sanctos Cosmae et Damiano ante natale eorum</i> . . . . .	176
Mercredi des Quatre-Temps de septembre. — Station à Sainte-Marie-Majeure . . . . .	182
Vendredi des Quatre-Temps de septembre. — Station aux Saints XII Apôtres . . . . .	188
Samedi des Quatre-Temps de septembre. — Veillée stationniale à Saint-Pierre . . . . .	193
XVIII <sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte. — <i>III post natale sancti Cypriani</i> . . . . .	203
XIX <sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte. — <i>IV post natale sancti Cypriani</i> . — Station aux Saints-Côme-et-Damien	208
XX <sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte. — <i>V post natale sancti Cypriani</i> . . . . .	212
XXI <sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte. — <i>VI post natale sancti Cypriani</i> . . . . .	217
XXII <sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte. — <i>VII post natale sancti Cypriani</i> . . . . .	221
XXIII <sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte. — <i>VIII post sanctum Cyprianum</i> . . . . .	226
XXIV <sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte . . . . .	231

#### APPENDICE EUCHOLOGIQUE

Une antique prière liturgique au commencement et à la fin de la journée . . . . .	237
A la sainte Croix . . . . .	240
L'autel du Seigneur est orné de fleurs par les mains de la reine Radegonde et de l'abbesse Agnès . . . . .	241
Passio Salvatoris . . . . .	242
Vas electionis . . . . .	243
Sur un vase eucharistique . . . . .	243
La Communion de Jésus . . . . .	243
Anciennes prières à la Sainte Vierge . . . . .	244
Le divin Crucifié . . . . .	245